

Tous manipulés ?

Conception graphique : XLs graphic design

© SPRL Pré aux Sources

Dépôt légal : février 2010 – 4727/205

ISBN : 2-87269-201-9

Imprimé dans l'Union Européenne

MARC TOUSSAINT/XAVIER ROSSEY

Tous manipulés ?

Avant, pendant, après
l'affaire Dutroux



Bernard Gilson Éditeur

« Car il n'est rien de caché qui ne doive être découvert,
rien de secret qui ne doive être mis au jour. »

Évangile selon Marc, 4 : 22

Table des matières

Avant-propos.....	9
I. L'accident maquillé	13
II. Pourquoi ce livre, et pourquoi maintenant ?.....	25
III. Les premiers dossiers sensibles.....	33
Farid.....	36
Sonia, Isabel, Nathalie.....	40
Le Body Sun, Chantal Roefs, L'Institut Bizaar....	42
IV. Elle s'appelait Cindy.....	47
Analyse.....	55
V. Un institut très <i>Bizaar</i>.....	57
Pas de prison pour Étienne Delhuvenne.....	64
VI. L'ombre de Patrick Haemers	67
L'enlèvement de VDB.....	67
35, rue du Conseil.....	72
Roland Poirier.....	78
Liens entre Poirier, policiers et gendarmes.....	80
VII. Dossier braquages, nouvelles pressions	85
VIII. L'appel de Neufchâteau.....	97
IX. VM1 ou les ballets roses, le témoin menacé.....	103
X. Le sacrifice.....	115
Michel V.....	118
XI. Amalgames ?.....	125
XII. Bras de fer avec la gendarmerie.....	135
XIII. Un « drink » chez Pinon.....	143
XIV. La presse manipulée et complice, on a « vérifié »..	161
Michel Nihoul blanchi par la presse.....	175
La presse relais.....	180
XV. Affaire Dutroux-Nihoul : qui manipule qui ?.....	183
Le discrédit des témoins X.....	184
La gendarmerie « savait »-elle ?.....	188
La gendarmerie : contrôle absolu.....	191
Conclusion.....	193
XVI. L'inimaginable : qu'est ce qui a « marché » ?	195
Le juge Langlois.....	195
Le P.-V. du 15 août 1996.....	204

Analyse et questions.....	208
Juste une hypothèse ?.....	214
L'enlèvement de Sabine.....	223
Réflexion.....	225
XVII. Aventures blanches	229
Les fuites.....	229
L'évasion de Marc Dutroux.....	232
Général Deridder, la démission.....	235
Rencontre avec le Prince Laurent.....	238
Sur le banc des accusés.....	239
Le coupable idéal.....	244
XVIII. Le piège tendu à Nihoul.....	249
XIX. Et maintenant ?.....	261
XX. La Sirène.....	267
 Épilogue.....	 271
 Postface de Me Xavier Magnée.....	 276
Chronologie.....	277
Remerciements.....	282

Avant-propos

Ce livre est avant tout un témoignage. Un témoignage de ce que j'ai vécu, de ce que j'ai constaté, de ce que j'ai ressenti. Au fil de cet ouvrage, le lecteur pourra revivre plusieurs affaires criminelles – certaines ayant été très médiatisées, d'autres beaucoup moins – avec le regard de l'enquêteur que j'étais.

Il pourra percevoir ce que j'ai vécu, ou ressenti, mes doutes, mes certitudes d'un jour, leur évolution dans le temps, le cheminement qui m'a amené à remettre en cause mes convictions d'un moment. Cet ouvrage n'est pas un pamphlet, et n'a pas pour but de régler des comptes ou de dire du mal de qui que ce soit.

Au cours des événements relatés, j'ai eu l'occasion de côtoyer les protagonistes de l'affaire Dutroux & Consorts pendant, et surtout après ce que l'on a appelé la « tempête médiatique ».

Je ne vais pas refaire l'enquête, ni relancer le débat sur l'existence des réseaux ou pas. Je vais simplement tenter d'expliquer comment nous avons été manipulés dans cette affaire, car nous avons TOUS été manipulés... enquêteurs, magistrats, journalistes, citoyens, parents et victimes, politiques, et même le Palais royal...

Par qui et pourquoi avons-nous été manipulés ?

Je n'appartiens à aucun camp et ne défends pas une théorie quelconque... Le lecteur pourra également comprendre comment certains journalistes, enquêteurs ou parlementaires ont contribué à véhiculer des informations parfois « gravissimes »,

ayant des conséquences inattendues et totalement contraires au résultat qu'ils escomptaient, et cela en toute bonne foi pour certains.

Nous avons été manipulés par ceux qui affirment haut et fort que l'affaire Dutroux est une affaire simple et sans ramifications, par ceux qui affirment que les réseaux pédophiles n'existent pas en Belgique. De même, nous avons été manipulés par ceux qui tentaient de nous faire croire que Dutroux était impliqué dans un vaste réseau impliquant les plus hautes personnalités de l'État, et remontant jusqu'au Palais royal !

En ce qui concerne le contenu de ce livre, notre éditeur, Xavier Rossey, et moi-même, avons hésité sur un point : fallait-il évoquer le fait que le Palais royal et le nom de notre Roi actuel aient cités dans plusieurs dossiers ? Fallait-il aussi évoquer mon entrevue avec le Prince Laurent ? La réponse est affirmative, bien sûr. Cet ouvrage traite de manipulations, de TOUTES les manipulations. Et évoquer les grandes affaires criminelles de notre pays ces vingt-cinq dernières années, sans évoquer le fait que le Palais royal ait été cité, nuirait à une bonne compréhension.

En effet, depuis l'enquête sur les tueries du Brabant wallon, en passant par les ballets roses, et jusqu'aux déclarations de certains témoins anonymes de l'affaire Dutroux, le nom du Roi est régulièrement évoqué. De nombreux ouvrages en parlent de manière assez affirmative, je prendrai pour exemple *Les cahiers d'un commissaire* (de Patrick Moriau, ancien numéro deux du parti socialiste, et membre de la première commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul). De même, le Roi est cité par de nombreux journalistes traitant ces affaires. Je dois avouer que moi-même j'ai été très troublé, et j'ai douté... J'ai même été convaincu que si certaines enquêtes bloquaient, c'était pour cette raison.

Aujourd'hui, absolument rien ne permet d'affirmer la moindre implication d'un membre de la famille royale dans quelque affaire que ce soit.

Je n'ai pas été le seul à douter, et le lecteur découvrira également que le doute a plané au sein même de la famille royale... Par contre, j'ai pu constater qu'il suffit de citer le nom du Roi dans une déposition pour que l'ensemble de la procédure sur l'affaire en question soit déstabilisée et c'est probablement l'effet recherché par ceux qui alimentent la rumeur. En effet, comme le prévoit l'article 88 de notre constitution, « *la personne du Roi est inviolable* ».

J'ai aussi constaté qu'il s'agissait souvent de témoignages au second degré ; certains l'ont compris et ont abusé de cette technique dans le but de semer une pagaille indescriptible et incontrôlable dans les affaires criminelles les plus complexes. C'est donc avec une certaine prudence qu'il conviendra d'interpréter certaines déclarations retranscrites dans ce livre, notamment celles de Michel Nihoul.

Si cet ouvrage a pour but de guider le lecteur vers une meilleure compréhension par rapport à une situation globale, il n'a pas pour prétention de faire LA vérité sur tout. Le lecteur pourra cependant y trouver des éléments de réflexion pour arriver à tirer ses propres conclusions. Une seule chose est certaine : nous avons tous été manipulés. Mais par qui et pourquoi ?

Peut-être un début de réponse après la lecture de ce livre.

Marc Toussaint

I

L'accident maquillé

La moto est un plaisir incomparable, et une fois qu'on y a goûté on ne s'en lasse plus. J'adore rouler sur des grosses bécanes car aucune sensation ne peut se comparer à cette puissance juste en dessous de vous, cette machine dont on contrôle les rugissements d'un mouvement de la main, et qui d'un coup d'accélérateur vous porte à une vitesse folle. Il y a ce mélange de risque et de bonheur à voir la route défiler à toute allure. C'est également le reflet de la vie aussi, car tout peut aller si vite, tout peut basculer en quelques secondes. C'est ce qui est arrivé un dimanche de juin 1997. C'était le 29, le jour de l'anniversaire de ma sœur. J'avais dormi chez ma compagne, et nous avions fait la grasse matinée. Je me suis alors mis en route pour passer à mon appartement et me diriger ensuite vers Ottignies – à une vingtaine de minutes de Bruxelles – où une fête d'anniversaire était organisée chez ma mère. J'ai enfourché ma machine, une Kawazaki ZZR 1100 vers 13h30 et j'ai pris la route sans précipitation ; j'avais largement le temps de passer chez moi pour me changer avant de quitter la ville. Durant mon trajet, je devais emprunter les tunnels de la petite ceinture de Bruxelles, et sortir à hauteur de l'hôtel Hilton.

Georges travaille à l'hôtel Hilton. Il y est employé comme portier. Il est de service ce dimanche et tout a l'air calme. Il n'y a pas beaucoup de passage, les touristes dorment encore ou alors ils sont déjà partis depuis longtemps pour l'une ou l'autre excursion. Il prend le temps d'observer les alentours, et son attention est attirée par une voiture claire portant des plaques hollandaises. Il y a quelque chose de bizarre car ça fait déjà plusieurs minutes qu'elle est à l'arrêt dans le rond-point qui fait face à l'hôtel alors qu'il n'y a pas de trafic. Elle aurait pourtant eu largement le temps de continuer sa route. Au lieu de ce faire, elle reste là, moteur en marche, avec de temps en temps quelques coups d'accélérateur.

André a 52 ans, il est chauffeur de taxi, et aurait préféré passer son dimanche à la maison en famille plutôt que d'être de permanence. Mais il y a des tournantes, il faut gagner sa croûte, et ce 29 juin il est à Bruxelles comme beaucoup de ses collègues. Il sera bientôt 14h, André termine sa journée et prend doucement le chemin du retour. Il circule sur ce que l'on appelle la petite ceinture, c'est-à-dire le ring intérieur de Bruxelles. Une grosse moto mauve le dépasse et prend, comme lui, la sortie qui passe devant l'hôtel Hilton.

Mon trajet se déroule sans encombre, la circulation est fluide et j'arrive à la sortie du tunnel. Il me reste à contourner le rond-point devant l'hôtel pour repartir ensuite dans la rue perpendiculaire du côté gauche. À quelques dizaines de mètres devant moi, sur la gauche également, j'aperçois une voiture à l'arrêt dans le rond-point. Par précaution je ralentis, et je regarde le conducteur afin de connaître ses intentions. C'est un réflexe qu'ont tous les motards, même lorsqu'ils ont la priorité ; toujours anticiper au maximum les déplacements des autres véhicules. J'accroche le regard du conducteur, je vois qu'il m'a vu, que j'ai le champ libre, et qu'il me laisse passer. Je peux donc ouvrir les gaz à fond, et profiter pendant quelques secondes de l'accélération de ma bécane jusqu'à atteindre le rond-point. Juste à ce moment, et alors que je suis en plein élan, la voiture démarre d'un coup et me barre la route. Tout défile, tout va très vite, je ne peux pas éviter la collision. Je ne peux pas me glisser entre cette voiture et les autres qui sont en stationnement. Prendre le choc de plein fouet équivaut à une mort certaine vu que je serai projeté en avant. Je n'ai pas le temps de freiner non plus. J'ai alors un autre réflexe de motard, celui de coucher la moto et de la pousser avec les pieds afin qu'elle glisse sur une trajectoire différente de la mienne.

Georges voit une moto arriver au rond-point, elle est en pleine accélération. Il se produit alors quelque chose de complètement insensé. La voiture qui était à l'arrêt démarre en trombe, fait crisser ses pneus et barre littéralement la route au motard. Il lui apparaît impossible que le conducteur n'ait pas vu la moto, – on dirait vraiment qu'il le fait exprès pour provoquer l'accident – se dit-il. Le motard parvient à éviter la voiture de justesse, mais dans sa

manœuvre réflexe, il chute et glisse sur plusieurs mètres avant de se fracasser contre les voitures en stationnement. Georges se précipite alors pour lui porter secours. La voiture continue sa route puis marque un temps d'arrêt. Georges pense qu'elle va faire marche arrière afin de leur venir en aide. Mais alors qu'elle se trouve à peine à une trentaine de mètres, le conducteur aperçoit Georges près du motard. Il met ensuite les gaz et quitte les lieux à toute vitesse en empruntant deux sens interdits.

André suit le motard qui arrive devant l'hôtel Hilton. Il voit alors une voiture démarrer à toute vitesse dans le rond-point, comme pour lui couper la route. Le motard freine brusquement pour éviter l'accident, il fait une embardée et chute. La voiture ralentit, le chauffeur regarde le motard, et s'enfuit tout de suite après à contresens dans une rue perpendiculaire. André prend la voiture en chasse jusqu'à la place du Grand Sablon. Là, les occupants quittent le véhicule et prennent la fuite au pas de course. André retourne alors sur les lieux de l'accident pour s'enquérir du motard et témoigner des faits auprès des agents de police arrivés sur place.

J'ai glissé sur plusieurs mètres et terminé ma course contre des voitures en stationnement. J'étais sonné, groggy, j'avais mal à la hanche et à l'épaule. Je ne me suis pas relevé tout de suite, et j'ai vu venir vers moi des passants ainsi qu'un homme en uniforme gris. Je garde un souvenir confus des événements qui ont suivi. La police est arrivée sur les lieux, mais comme j'ai pu me relever et retrouver mes esprits, je n'ai pas demandé qu'on appelle une ambulance. Comme ils avaient devant eux un gendarme, ils m'ont fait confiance et n'ont pas insisté. Je me souviens avoir été auditionné, et qu'ensuite on a garé ma moto dans le parking de l'hôtel. Me sentant capable de repartir, j'ai appelé ma compagne qui est venue me rejoindre sur place pour me reconduire chez moi. Là, je me suis couché pendant quelques minutes avant de reprendre la route – en voiture cette fois – pour Ottignies. La douleur devenait insupportable, j'avais mal à la hanche, aux côtes, à l'épaule, et aux genoux. Je conduisais et passais les vitesses de ma vieille Citroën DS de la main gauche uniquement, le côté droit me faisant trop souffrir. Au cours de l'après-midi, ma fille Mélanie qui avait 5 ans m'a pris par le bras, et je n'ai pu retenir un cri de douleur. Ma mère m'a

alors reproché de ne pas m'être présenté à l'hôpital, et comme toute maman qui se respecte, elle m'a obligé à y aller. Sur place, le bilan ne fut pas triste puisque les médecins ont diagnostiqué plusieurs côtes fracturées, de même que la clavicule droite et la tête de l'humérus. En bref, toute mon épaule droite avait encaissé le choc et ses conséquences. J'ai par la suite porté pendant plusieurs semaines un corset qui allait du cou jusqu'au bassin. Tout mon bras droit était également plâtré. Heureusement que j'étais bien protégé au moment de l'accident ; ma tenue de motard en *gore-tex* m'a peut-être sauvé la vie.

Durant les semaines et les mois qui ont suivi, je n'ai à aucun moment pensé que ce qui m'était arrivé puisse avoir été autre chose qu'un simple accident de la circulation avec délit de fuite. Pourtant, plusieurs mois auparavant, en septembre 1996, j'avais déjà été mis en garde par un informateur du fait qu'une menace pesait sur moi. Ce dernier a fait part, à un de mes collègues, d'une discussion ayant eu lieu dans l'établissement *Le Mok-Ma-Zwet*, café connu pour être un des principaux points de chute du milieu bruxellois¹. Parmi les intervenants, plusieurs truands plus ou moins connus dont Constant Hormans² – en cavale à l'époque – et surtout Philippe Cryns³. Au cours de la conversation, plusieurs se sont plaints à mon sujet – il est vrai que je surveillais de très près certains établissements, et que j'avais fait saisir une BMW de grosse cylindrée appartenant à une des personnes présentes lors de cette discussion. Je suis

1 Note UCC/COPS/38/96 du 05 octobre 1996. C'est une note interne de la gendarmerie d'Uccle (UCC) faite par le service COPS (Coordination et Orientation des Patrouilles et des Services).

2 Lieutenant du célèbre Marcel Habran, figure de proue du grand banditisme, considéré comme dangereux et auteur ou organisateur de plusieurs braquages de fourgons convoyant des fonds.

3 Philippe Cryns était l'ancien co-exploitant du *Mirano*, une boîte de nuit bruxelloise célèbre dans les années '80, et dans laquelle se sont déroulées des soirées très spéciales avec champagne, cocaïne et mineurs servant d'attraction sexuelle. Au cours d'une de ces soirées, le fils d'un magistrat bruxellois a perdu la vie suite à une overdose. Le procès qui a suivi, dit de la « cocaïne dorée », a fait grand bruit, mais curieusement le volet mœurs n'a pas été exploité. Il faut dire qu'il mettait en cause des personnalités dans les hautes sphères de l'État et de la couronne. L'avocate d'un des inculpés n'était autre qu'Annie Bouty, ex-épouse de Michel Nihoul, lui-même condamné dans le cadre de l'affaire Dutroux.

cependant convaincu que le plus important n'est pas là ; si l'on se replace dans le contexte, et dans l'actualité qui a précédé le mois d'octobre 1996, on peut remarquer que la Belgique était en train de trembler. L'affaire Dutroux a éclaté en août 1996. Michel Nihoul, complice de Dutroux, a été arrêté peu après, et ce dernier n'est pas loin d'une autre mouvance sur laquelle j'étais moi-même en train d'enquêter depuis 1995. C'est l'affaire de *L'Institut Bizaar* (voir chapitre V), un bordel bruxellois spécialisé dans le sadomasochisme et offrant des services d'*escort girls*. Dans ce dossier, j'avais fait des liens entre plusieurs personnes impliquées dans un réseau pédocriminel, et certaines d'entre elles étaient proches de Philippe Cryns – ou du moins, pouvaient permettre de remonter jusqu'à lui. La note UCC/COPS-38/96 du 7 octobre 1996 reprend les dires de Tino, mon informateur. Concernant la réunion du *Mok-Ma-Zwet*, il déclare ceci :

« Toussaint est en train de déranger beaucoup de monde en ce moment. Des gens très haut placés. Et en dehors d'Uccle. Cela touche à des gens qui font partie du haut milieu, ceux qui ont de l'argent et des relations. Toussaint a des dossiers actuellement qui font beaucoup parler. Il va trop loin. Ces dossiers touchent entre autre la pédophilie ou du moins pourraient y arriver. (...) Il vaut de l'argent, beaucoup d'argent. »

La possibilité de me corrompre a été évoquée, et Cryns aurait même affirmé que deux de mes collègues à la brigade d'Uccle étaient déjà dans sa poche. L'un d'eux, signalé comme étant blond et néerlandophone aurait reçu une BMW pour services rendus, tandis que l'autre s'avérera être – toujours selon Tino – mon supérieur direct, c'est-à-dire le responsable de la brigade d'Uccle. Il aurait quant à lui touché un million de francs (environ 25.000 euros). Me concernant, et vu ma réputation d'incorruptible, il a néanmoins été convenu de trouver une autre solution. Parmi les pistes évoquées, celle de me faire déplacer en campagne, de s'en prendre à mes enfants en guise d'avertissement, ou de m'éliminer purement et simplement.

Toutes les informations reçues seront transmises à la BSR¹ de Bruxelles. Après enquête, la situation sera prise très au sérieux au vu d'autres éléments dont disposait cette unité. J'ai alors directement reçu l'autorisation de porter mon arme de service 24h sur 24, et j'ai suivi des formations à diverses techniques de défense et de conduite dispensées par l'ESI². D'autres conséquences de cette menace à mon égard s'avéreront beaucoup plus pesantes et affecteront fortement ma vie privée. Dans les semaines qui ont suivi (dernier trimestre 1996), ma famille et moi avons dû quitter notre maison à la campagne pour aller littéralement camper chez ma mère. Mes filles ont dû bénéficier d'une protection permanente pour leurs déplacements ; il fallait boucler le quartier lorsqu'elles allaient et revenaient de l'école, toujours sous escorte policière. Nous avons dû revendre notre maison, et cette situation aura finalement eu raison de notre couple.

Il reste beaucoup de questions en suspens concernant ce qu'il convient d'appeler une tentative d'assassinat à mon égard. Tout d'abord, une certaine incohérence dans les dates.

J'apprends au début du mois d'octobre 1996 que ma vie est menacée, mais ce n'est qu'à la fin du mois de juin 1997 qu'on attente réellement à mes jours.

Entre-temps, et passées les périodes de protection, déménagement, changements dans ma vie privée etc., cette menace m'était devenue bien lointaine. En neuf mois il peut se passer beaucoup de choses, et il paraît curieux d'attendre aussi longtemps avant d'éliminer quelqu'un qui dérange vraiment.

La deuxième chose qui semble louche consiste en la méthode employée pour essayer de m'éliminer : ceux qui m'en voulaient ont essayé de faire passer cette tentative pour un banal accident de la route. Pourtant le milieu utilise en général des méthodes moins subtiles, une balle dans la nuque par exemple. Dès lors,

1 BSR = Brigade de Surveillance et de Recherche.

2 ESI = Escadron Spécial d'Intervention.

pour essayer de comprendre ce qui aurait pu mener à cet acte, il est nécessaire de revenir sur la période écoulée entre octobre 1996, et juin 1997.

Tous ces faits seront abordés plus en détail dans d'autres chapitres, mais une brève ligne du temps s'avère utile ici.

Mes enquêtes concernaient le milieu ucclois mais ont fini par aboutir malgré moi sur un champ bien plus large. Tout gravitait autour de quelques personnes en particulier, dont un certain Roland Poirier¹. J'ai pu établir que mon commandant de brigade le connaissait, et refusait systématiquement les devoirs d'enquête à son sujet. Par ailleurs, le dossier de pédophilie relatif à *L'Institut Bizaar* mettait en cause des personnes directement liées à Poirier. Il en allait de même avec mes enquêtes sur les braquages de fourgons, corruptions de magistrats, montages financiers et autres délits. Ensuite, en février 1997, le major Guissard et le commissaire Yves Zimmer – responsables des enquêtes à Neufchâteau – m'ont demandé de collaborer aux investigations sur les témoins X dans le cadre de l'affaire Dutroux-Nihoul. Guissard, ainsi que le procureur du Roi Michel Bourlet en charge du dossier, m'ont expressément demandé de ne pas en avvertir mon commandant de brigade ni le commandant de district de Bruxelles. Mon informateur Tino allait devenir un des témoins X dans l'enquête sur les réseaux pédophiles qui a été lancée dans la foulée de l'affaire Dutroux-Nihoul. Son nom de code : VM1.

Je travaillais donc en semaine pour la brigade d'Uccle, et le week-end, en *catimini* pour Neufchâteau. Cela s'est finalement su, et les ennuis avec ma hiérarchie ont pris une autre tournure. J'ai fait l'objet d'une note disciplinaire en mars 1997 ; au travers de celle-ci, mon commandant de brigade Guy Lenoir² me reprochait entre autres d'avoir eu des contacts avec un informateur (Tino) sans avoir préalablement averti ma hiérarchie. Cette note avait pour but caché de me mettre à l'écart, de m'assigner à des tâches administratives, et plus important encore,

1 Le nom a été changé pour les besoins de cet ouvrage. Poirier est le concubin de Denise Tyack, veuve du célèbre truand belge Patrick Haemers.

2 Le nom a été changé pour les besoins de cet ouvrage.

de déstabiliser la cellule d'enquête de Neufchâteau. L'effet escompté était que je me défende en déclarant avoir agi sous les ordres du major Guissard ainsi qu'à la demande des autres responsables de la cellule d'enquête. Cela aurait eu pour effet de lui attirer de gros ennuis ainsi qu'au reste des enquêteurs, et peut-être même de faire capoter les enquêtes en cours. Au lieu de réagir, j'ai laissé faire, et j'ai tout pris sur moi afin de ne pas mettre en péril le travail effectué à Neufchâteau. Je me suis donc vu assigné à des tâches administratives pendant à peu près deux mois. Finalement, en mai 1997, et suite à toutes les pressions subies, je me suis fait délivrer un congé médical. VM1 a quant à lui été confié au Comité supérieur de contrôle. Un mois plus tard, je faisais l'objet d'une tentative d'assassinat maquillée en accident de la route.

Si les éléments qui précèdent soulèvent des questions, que dire de l'enquête qui a suivi l'attentat à mon égard ? Ou plutôt, que dire de la « non-enquête » ? Le chauffeur de taxi a été entendu par la police le jour même des faits et une information judiciaire a été brièvement ouverte. Elle fut rapidement classée sans suite par le Parquet. Entre-temps, mon arrêt de travail pour raisons médicales avait été prolongé, et en septembre 1997 j'ai introduit une demande de démission. Cela posait un problème à ma hiérarchie, car avec une démission volontaire j'avais la possibilité de réintégrer la gendarmerie à tout moment. Par contre, si le corps me démissionnait d'office en invoquant l'un ou l'autre manquement, cela changeait radicalement la donne. La contre-attaque ne s'est pas fait attendre et je suis entré dans une longue bataille contre la gendarmerie ; elle n'est toujours pas terminée à ce jour. Au cours de cette procédure, et suite à mes déclarations auprès du ministre de l'Intérieur concernant certains collègues, ainsi que le sabotage de mon travail, une enquête fut ouverte... mais rapidement refermée.

Cette enquête menée par l'Inspection de la gendarmerie¹ devait aussi couvrir « l'accident » du 29 juin 1997. Elle a permis d'établir que le véhicule utilisé pour provoquer l'accident, une Mitsubishi Galant, avait été achetée aux Pays-Bas le 6 juin

1 L'Inspection de la gendarmerie est en quelque sorte une « police des polices » chargée de régler les problèmes internes.

1997 par un ressortissant israélien âgé de 30 ans, et nommé Nizam Khatib. D'après le document de vente, son passeport aurait été délivré le 06 octobre 1996, soit exactement au moment où j'apprends qu'une menace pèse sur moi. Le vendeur de cette voiture, qui tient une société de démontage dans la région de Maastricht, déclare quant à lui, que le véhicule serait effectivement parti pour la Belgique le 26 juin 1997, soit trois jours avant l'attentat. Il déclare aussi que Nizam Khatib lui achète régulièrement des voitures afin de les acheminer vers Israël via la Belgique¹.

Ce n'est que fin 2000 qu'une instruction pour tentative d'assassinat à mon encontre fut ouverte et confiée au juge d'instruction Pignolet. Alors qu'il disposait de l'identité complète de l'acheteur, de son n° de passeport ainsi que de ses coordonnées en Israël, ce juge n'a pas estimé devoir demander une commission rogatoire ou des devoirs d'enquête complémentaires, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'accord de collaboration judiciaire entre la Belgique et Israël. Cependant, il y a encore plus grave : les enquêteurs de L'Inspection de la gendarmerie ont auditionné le portier de l'hôtel Hilton le 13 janvier 1998. Celui-ci a expressément déclaré que la tentative d'assassinat ne faisait aucun doute, que la voiture attendait mon arrivée au rond-point, et qu'elle a démarré pour me couper la route.

Curieusement, l'audition de ce témoin n'a jamais été versée au dossier et je n'ai appris son existence qu'en décembre 2000 par le biais d'un journaliste.

Par la même occasion, j'ai pu prendre connaissance d'une autre audition datée du 19 janvier 1998, celle de Tino, mon informateur². Il revenait sur la fameuse réunion du *Mok-Ma-Zwet* mais minimisait la gravité de la menace à mon égard. Il déclarait à cette occasion avoir parlé d'un contrat sur moi afin que je sois écarté de la gendarmerie d'Uccle. Il réitérait ses déclarations précédentes au sujet d'une possible corruption du commandant de la brigade d'Uccle ainsi que le fait que celui-ci

1 P.-V. n° 04/12/1997-4-1-0, police néerlandaise, district de Kerkrade.

2 P.-V. n° 100009 du 19-01-98 de l'Inspection générale de la gendarmerie.

aurait touché un million de francs. Tino a aussi évoqué mon travail pour la cellule d'enquête de Neufchâteau, et déclaré que je l'y avais emmené afin qu'il puisse témoigner des abus dont il avait été victime dans un home durant son enfance. Il racontait aussi que je l'avais mis en contact avec Caroline Mangez, une journaliste française travaillant pour *Paris-Match*, et qui enquêtait sur les dossiers de pédophilie qui faisaient grand bruit dans notre pays. On aurait pu s'attendre en toute logique à ce que l'Inspection de la gendarmerie pousse l'enquête un peu plus loin afin de corroborer les dires des témoins auditionnés. Or c'est exactement le contraire qui s'est passé. Une commission rogatoire a été envoyée à Paris afin d'interroger Caroline Mangez sur ce que lui a dit VM1, alors que – rappelons-le – rien de la sorte n'a été fait en ce qui concerne Nizam Khatib et Israël. Ce qui intéressait la gendarmerie, c'était les fuites dans l'affaire Dutroux, pas la tentative d'assassinat à mon égard ou la possible corruption d'un commandant de brigade. Elle voulait tout contrôler, et savoir ce que la presse – étrangère de surcroît – pouvait détenir comme informations. Nous le verrons tout au long de cet ouvrage, cette volonté de contrôle de la part de la gendarmerie atteindra des sommets dans le cadre de l'affaire Dutroux-Nihoul.

En janvier 1998, pratiquement au moment où se déroulaient ces auditions de témoins par l'Inspection de la gendarmerie, j'étais moi-même entendu par la commission d'enquête parlementaire en charge d'étudier les dysfonctionnements dans l'affaire Dutroux. Ma déclaration à huis-clos devait apporter des éléments sur d'autres anomalies dans les affaires de mœurs gérées par la gendarmerie de Bruxelles. Dans les jours qui ont directement suivi, j'ai appris par la presse belge néerlandophone¹ que l'État-major de la gendarmerie avait poussé le ministre de l'Intérieur à me démissionner d'office afin que je ne puisse plus réintégrer le corps. Ensuite, l'enquête fût close et plus aucun devoir d'investigation demandé ou accompli afin de clarifier la tentative d'assassinat dont j'ai fait l'objet. Dans la foulée, mon supérieur direct Guy Lenoir – dont l'informateur

1 *Het Nieuwsblad* du 4 février 1998

Tino affirmait qu'il était corrompu – portera plainte contre ce dernier pour diffamation. Cette affaire a également été mise au placard pour éviter de faire des vagues.

On pourrait logiquement supposer qu'un corps comme celui de la gendarmerie prenne à cœur de défendre les siens. Une tentative d'assassinat sur l'un des leurs – même s'il dérange – devrait dès lors mériter toute l'attention nécessaire. Comment alors expliquer cet amoncellement de négligences aussi bien de la part de l'Inspection de la gendarmerie que du juge devant instruire la tentative d'assassinat sur ma personne ?

En 2008, et suite à quelques très brèves recherches, j'ai pu découvrir que Nizam Khatib est toujours en contact avec le garagiste hollandais qui lui a fourni la voiture m'ayant envoyé dans le décor. Si un coup de fil m'a suffi pour remonter vers cette personne, pourquoi l'enquête du juge Pignolet n'a-t-elle pas pu aboutir au même résultat ?

À la fin, j'en viens à me demander qui je pouvais déranger le plus : le « milieu » ou la gendarmerie ? Je n'ai toujours pas d'opinion faite sur le sujet, et quand vous aurez lu ce qui va suivre, plus rien ne devrait vous étonner dans ce pays.

II

Pourquoi ce livre, et pourquoi maintenant ?

Suite aux événements qui m'ont propulsé sur le devant de la scène à partir de 1998, ma participation active au sein des comités blancs et mes dénonciations d'un appareil corrompu, un éditeur m'avait déjà proposé de publier un livre. J'ai estimé qu'il était trop tôt ; j'étais encore sous le choc de tout ce que j'avais vécu. J'avais tout perdu : mon emploi, ma crédibilité, mes biens, ma femme, mes enfants. J'avais voulu dénoncer tant de choses, et la vague populaire qui a suivi la marche blanche était un appui pour ceux qui – comme moi – voulaient des changements profonds dans ce pays. Il n'y avait à mes yeux que la vérité et la justice qui comptaient. J'étais devenu un fer de lance des mouvements citoyens, j'avais toute une population derrière moi, derrière ce petit gendarme surnommé Tintin par quelques journalistes – notez que cela ne m'a jamais vraiment dérangé car j'aime le héros de Hergé, et mon appartement est plein de figurines, décorations, images, bandes dessinées, et autres objets plus ou moins rares évoquant ce reporter suivi avec passion par des générations de lecteurs.

Est-ce que j'ai moi-même été un héros ? Je n'en sais rien. Une tête brûlée ? Certainement, oui. Mais certainement pas un déséquilibré comme tenteront de le faire croire la gendarmerie et une partie de la presse. Si tous ceux qui dénoncent un système corrompu devaient subir le même traitement de faveur, il y aurait de quoi remplir quelques asiles. En Belgique il y a aussi d'autres moyens de faire taire les empêcheurs de tourner en rond. On les harcèle, on les casse, on lance des accusations diffamatoires à tous vents, on utilise la presse et la justice, jusqu'à ce qu'ils plient définitivement et retournent dans le rang. Qu'est-ce qui me prédestinait à tout ça ? Rien, absolument rien. J'étais juste un gendarme qui croyait un peu dans ce qu'il faisait. Je ne me suis jamais posé comme un grand

justicier redresseur de torts. J'ai l'intime conviction d'avoir fait correctement mon travail, c'est tout. En fait – et ce que je vais dire est peut-être très naïf – je croyais que les flics étaient là pour arrêter les truands. Mais en réalité ce n'est pas comme ça ; on peut arrêter certains truands mais pas d'autres, les petits autant qu'on veut, mais les grands, il vaut mieux ne pas trop y toucher. Si l'on souhaite s'attaquer aux gros poissons, il faut s'attendre à avoir des bâtons dans les roues ; c'est normal, mais ce qui l'est moins, c'est que ces bâtons soient placés par des collègues ou par des supérieurs hiérarchiques. Alors au final, gendarmerie et banditisme, même combat ? On peut se poser la question.

Je suis un idéaliste et un passionné. Passion de voyages, d'aventures, et de ce qui sort de l'ordinaire. Pour moi, la gendarmerie était en quelque sorte une grande aventure, mais dans la vie réelle. Je voulais participer à des enquêtes, mais je voulais aussi cette proximité avec les gens. Parfois on vous tire dessus, mais parfois aussi vous intervenez d'une manière beaucoup plus douce et humaine, comme lors d'un différend familial par exemple. Il est notamment arrivé que je me fâche avec des collègues, qui sous le coup de l'émotion et de la colère, s'en prenaient à un suspect qui nous avait tiré dessus une heure auparavant ; de mon côté, je n'avais aucune animosité vis-à-vis de personne. Ce rôle de médiateur, cette envie d'aider les autres dans leurs difficultés quotidiennes, sont autant d'éléments qui ont porté mon choix vers une carrière de gendarme. Et puis, il y a aussi cet esprit de corps, qui représentait un certain idéal. J'ai été scout pendant douze ans, et mon totem était « Marabout moqueur » !! J'y ai noué de très solides amitiés ; les aventures et les épreuves étaient partagées en groupe, chacun aidait l'autre, le groupe ne faisait qu'un. J'ai retrouvé cet esprit lors de mon instruction à la cavalerie. Pendant quinze mois nous étions une vingtaine à partager la même chambre, nous étions ensemble presque 24h sur 24. Rires, bagarres, malheurs... tous ces aspects de la vie étaient gérés en groupe. J'y croyais vraiment à cet esprit de corps, il représentait mon idéal.

Lorsque je suis arrivé à Uccle, j'étais encore tout frais, je croyais qu'avec mes collègues on allait pouvoir, sinon changer le monde, aider à le rendre un peu meilleur. Mais il y a des choses qu'on ne vous enseigne pas à l'école de la gendarmerie. On ne vous prépare pas à l'étouffement de certaines affaires, on ne vous enseigne pas à retirer des P.-V. au Parquet, on ne vous dit pas qu'il faut laisser tranquilles certains truands, on ne vous met pas en garde contre des blocages qui peuvent provenir directement de votre hiérarchie... Tout ça, vous l'apprenez sur le tas, et alors il y a un choix qui s'impose : fermer les yeux et participer, ou – le choix de la minorité – dénoncer et faire face.

S'il y a des éléments qui ne sont pas enseignés, il y en a d'autres qui le sont : notamment le fait de ne pas devoir obéir aveuglément à n'importe quel ordre. Nous devons avoir l'intelligence, la connaissance, et le discernement nécessaire pour refuser d'obtempérer si une telle situation devait se présenter, quelle que soit l'autorité hiérarchique en face de nous. C'est écrit dans le code d'instruction criminelle et c'est clairement transmis et instruit aux élèves et futurs gradés. Cela me plaisait dans le sens où nous n'étions pas juste supposés être de gentils petits moutons, mais que nous avions une certaine responsabilité... en théorie du moins.

Lorsque j'ai été confronté à des affaires dans lesquelles les victimes étaient des enfants j'ai décidé de réagir de manière plus radicale. Quand j'ai commencé à constater des dysfonctionnements, je suis d'abord resté dans mon coin à essayer malgré tout de faire aboutir telle ou telle enquête, et quand les pressions sont devenues trop fortes j'ai moi-même demandé à quitter la gendarmerie. Là, j'en étais arrivé à un point où je voulais juste retrouver une vie « normale », loin des pressions, loin des coups tordus, loin de la mauvaise foi ou des connivences entre certains flics et certains truands. Mais j'avais quand même quelque chose en travers de la gorge : ce sentiment d'injustice, le fait de voir aussi comment la gendarmerie s'y prenait pour étouffer des enquêtes importantes. Ensuite, ma hiérarchie m'a réservé une bien curieuse surprise, à savoir me démissionner d'office afin que je ne puisse pas réintégrer le corps – au cas où, comme le permet le règlement, je l'aurais souhaité endéans

les cinq ans. Je me voyais privé de tout, et professionnellement c'était quelque chose de très grave. Personne n'aurait accepté d'embaucher un gendarme « viré » comme je l'avais été. C'est à partir de là que j'ai commencé à faire volte-face, à contacter des personnes dont je croyais qu'elles menaient le même combat. Et c'est en me sentant entouré, en constatant que je n'étais pas le seul à dénoncer ces choses, que j'ai décidé de parler.

Mais j'ai été naïf, car j'ai cru en ceux qui m'entouraient alors qu'en fait la plupart m'ont utilisé. Ils ont trouvé la bonne poire, l'électron libre qui n'avait plus rien à perdre, le bouc émissaire, un « *c'est pas moi c'est lui* » tombé du ciel. Là encore, c'est aussi cet idéal de justice qui m'a motivé ; je pouvais, faute de contribuer à changer les choses en tant que gendarme, le faire en tant que simple citoyen, et participer à ce qui reste une étape historique dans l'histoire de la Belgique – même si elle n'a en fin de compte abouti à rien en termes de justice ou de vérité. La farce du procès d'Arlon et toute l'affaire Dutroux-Nihoul constituent sans doute le summum de la manipulation, l'aboutissement ultime de ce que j'avais déjà constaté au cours de ma carrière de gendarme. Ça dépasse les limites de l'imaginable. La Belgique tout entière a été profondément meurtrie par cette affaire ; tout un système a failli basculer, mais a tenu bon grâce aux pressions, grâce aux manipulations, et en dépit de la volonté d'aboutissement de la majorité de la population. Dans un de ses sketches, l'humoriste belge François Pirette incarne un professeur d'école aigri qui qualifie ses étudiants d'ignares. Il leur donne pour devoir de dissenter sur le thème suivant : « *La démocratie est un bien trop précieux que pour être confié entre les mains du peuple.* » Ce message de l'humoriste correspond à ce qu'a ressenti la grande majorité de la population belge.

Il y a quelques années, je ne me sentais pas prêt à écrire un livre, mais la participation à des forums consacrés aux grandes affaires belges, et la rencontre de certaines personnes, m'ont donné l'envie de m'y consacrer. Certes, avec un certain recul, mais aussi avec une grande quantité d'informations nouvelles. Cela m'a permis de reconsidérer beaucoup d'événements, de mieux comprendre certains schémas, de faire des recoupements

avec d'autres affaires... Comme le lecteur pourra le constater, j'ai enquêté dans des dossiers très différents et parfois sans lien apparent. Pourtant ce lien existe, mais il faut parfois creuser un peu le contexte historique ou géopolitique. Une enquête sur un réseau de proxénétisme aboutit à la découverte du viol d'une mineure dans un bordel. L'enquête sur le viol mène vers une organisation de type réseau pédocriminel. Dans ce milieu on retrouve des proches de la bande Haemers (voir chapitre VI), ainsi que des personnes qui seront impliquées d'une manière ou d'une autre dans le dossier Dutroux-Nihoul. Il y a une montée graduelle, pour finalement aboutir à cette dernière affaire proprement dite. Et il y a aussi l'après, les analyses, et surtout les hypothèses à la lumière de ce que j'ai appris entre-temps. Le lecteur pourra suivre pas à pas l'évolution d'une enquête, mais il prendra également connaissance d'un contexte plus large. C'est notamment le cas en ce qui concerne la bande Haemers, dont il est nécessaire d'aborder l'historique afin de comprendre le milieu criminel auquel j'ai dû faire face. Par ailleurs, j'ai pu prendre connaissance d'un document sensationnel dont je ferai état plus loin. Ce rapport que j'ai nommé *VBDJ* est une mine d'informations sur cette mouvance. Je me permettrai aussi d'aborder l'un ou l'autre dossier étranger pour illustrer une manière classique de fonctionnement d'un réseau pédocriminel. Nous sommes tellement habitués à entendre que tout ça n'est que du bidon, que rien n'est fondé, qu'il n'y a pas de réseaux... Ferions-nous partie d'un pays à ce point exceptionnel ? Ou alors, faisons-nous partie d'une démocratie qui décide de ce que la population doit ou ne doit pas savoir ?

Il sera également question de comprendre comment fonctionnent ces réseaux criminels, comment s'utilisent le chantage et les pressions, combien il est difficile de combattre une criminalité présente jusque dans les rouages les plus élevés de l'appareil démocratique. J'ai été témoin d'événements gravissimes, et j'en ai découvert encore d'autres pendant la rédaction de cet ouvrage.

Ce livre ne consistera pas en un règlement de comptes : il servira, je l'espère, à dénoncer ce qui doit l'être, et qui sait, peut-être à contribuer de manière constructive à un change-

ment nécessaire. Il servira aussi à exposer le rôle de la gendarmerie dans toutes ces affaires. L'État dans l'État, comme on l'appelait jadis, s'est rendu responsable et coupable d'actes intolérables dans une démocratie. Ces actes nous ont tous affectés, et nous en subissons encore les conséquences aujourd'hui. Enfin, dans ce que j'appelle « l'après-gendarmerie » il conviendra d'aborder mon engagement dans les mouvements blancs, une période très trouble et tendue. J'ai souffert de ma grande gueule, de cette volonté de dénoncer ce qui m'a toujours paru totalement indigne d'une démocratie, mais ces efforts n'auront pas toujours été vains.

En avril 1998, l'ancien gendarme, mis à mal par sa hiérarchie, a quand même réussi à précipiter la démission du général Deridder, le grand chef de la gendarmerie ; en 2000, il a aussi aidé des journalistes français à piéger Michel Nihoul lors d'un repas où il s'est laissé aller à des confidences de choc devant une caméra cachée ; et en 2001 il a fait état de l'existence d'un véritable complot visant à déstabiliser l'État. Toutes ces choses, je les ai vécues de l'intérieur, je peux en témoigner car j'étais aux premières loges. J'ai fait des rencontres inattendues, comme lors de cet entretien aux allures surréalistes avec le Prince Laurent de Belgique. J'ai aussi vécu des moments très pénibles, notamment le fait d'être cloué au pilori par une certaine presse. Cela ne m'a pas seulement affecté moi, mais également toute ma famille et mes proches. Il y aura donc bien évidemment un chapitre consacré au rôle et au pouvoir de la presse, surtout dans la tourmente qui a suivi l'exposition des témoins X.

Si cet ouvrage se veut autobiographique dans le sens où il relate mon parcours, il comprend également un travail d'enquête et de réflexion *a posteriori*, ce qui je l'espère, le rendra d'autant plus passionnant aussi bien pour le connaisseur que pour le néophyte.

Mon engagement reste le même que lorsque j'ai débuté à la gendarmerie ou lorsque je me suis investi dans les mouvements blancs. Ce livre est en quelque sorte une continuation, une explication, un vrai puzzle parfois, dans lequel peu à peu

et pièce par pièce on commence à voir plus clair, à prendre la mesure de ce qui s'est vraiment passé au cours de ces années particulièrement sombres. N'oublions pas que derrière ces histoires couchées sur papier et derrière chaque victime, il y a de vraies personnes, comme vous et moi, de vrais enfants, comme les miens, comme les vôtres, pas juste des noms ou des encarts dans des journaux. Nos enfants sont sacrés, et c'est la raison pour laquelle je ne me suis pas tu quand on me l'a demandé. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai continué à garder un œil sur certains dossiers, et pour laquelle je suis sorti du bois pour dénoncer un système.

Si j'avais à choisir un seul mot pour décrire tout ce que j'ai vu ou vécu, je choiserais « manipulation », d'où le titre de cet ouvrage : *Tous manipulés ?* Et le marionnettiste derrière tout ça, c'est sans conteste la gendarmerie.

III

Les premiers dossiers sensibles

C'est à la fin de l'année 1986 que je rejoins le corps de la gendarmerie. C'était une époque sensible dans l'histoire moderne de la Belgique : le pays était encore sous le choc des tueries du Brabant. Ces deux vagues d'attaques entre 1983 et 1985 ont fait 28 morts. La deuxième, en 1985, fut la plus sanglante. De véritables commandos semaient la panique dans des grandes surfaces de la périphérie bruxelloise. Les tueurs exécutaient de sang-froid des ménagères qui faisaient leurs courses, des passants, et même des enfants, tout cela pour des butins insignifiants. L'enquête est toujours en cours à l'heure actuelle et plusieurs théories se bousculent pour expliquer ces faits. Toutefois, le vol n'était certainement pas la motivation de ces massacres. Par contre, une des théories avancées est celle d'une déstabilisation de l'État, dans la foulée d'autres attentats en Europe à cette époque-là. Il faut aussi garder en mémoire que nous étions en pleine guerre froide, et que le bloc de l'Est était encore très puissant, d'où une situation géopolitique sensible. En conséquence de ce climat, la gendarmerie engageait en masse, et côté matériel, elle venait de se voir bénéficier des fameuses Golf GTI ainsi que des *Riotguns*, ou fusils à pompe. Curieusement, il s'agissait du type d'armes et de véhicules employés par les tueurs du Brabant. On était en train de passer d'une gendarmerie « de papa » aux moyens insignifiants, à une vraie force militaire qui allait devenir pour certains cet état dans l'État.

Toujours à cette période, et en tant que jeune gendarme, j'entendais déjà des gradés évoquer le fait que la gendarmerie essayait de se positionner favorablement en vue d'une future réforme des polices. Cette réforme aboutira quelques années plus tard suite à de cuisants échecs, notamment dans le cadre de l'affaire Dutroux et suite à la commission d'enquête qui a

suivi – c’est en tout cas la version officielle. On peut en douter car un simple observateur peut remarquer que cette réforme se préparait en réalité depuis de nombreuses années. En effet, si la gendarmerie a été démilitarisée en 1992, c’est pour la placer dans les meilleures conditions en vue d’une grande réforme et d’une fusion avec la police.

À l’issue de ma formation en tant que sous-officier, je me suis vu affecté à la Légion mobile et plus précisément à la cavalerie. J’aurai même l’honneur et le privilège rare de faire partie pendant trois ans de ce corps d’élite et très fermé qu’est l’Escorte royale à cheval. J’ai ensuite passé et réussi le concours pour devenir gradé. C’est donc en octobre 1994 que j’ai reçu mon diplôme d’Officier de Police judiciaire et d’Auxiliaire du Procureur du Roi. J’ai ensuite rejoint la brigade de la commune bruxelloise d’Uccle ; j’avais 29 ans. Le corps était en pleine réorganisation et les effectifs de cette équipe venaient de passer de 17 à 65 hommes, ce qui en faisait une des plus importantes de la capitale. En tant que jeune gradé, je fus affecté au service COPS, c’est-à-dire *Coordination et Orientation des Patrouilles et des Services*.

Quelques mois avant mon intégration à Uccle, cette brigade avait vu l’arrivée d’un nouveau commandant nommé Guy Lenoir. Ce dernier succédait à un certain Jacques Carré qui avait été pointé du doigt par la commission d’enquête sur les tueries du Brabant. Cet ancien commandant de brigade fut fortement soupçonné de revendre des informations de la gendarmerie à une agence de détectives montée par d’anciens « ripoux » de cette même brigade d’Uccle ! Il fut d’ailleurs écarté de la gendarmerie en raison de ses relations trop étroites avec ceux-ci. Ces ripoux se nommaient Madani Bouhouche et Robert Beijer, et leur procès fut retentissant tant leurs implications criminelles étaient nombreuses. Ils font encore, à ce jour, partie des suspects ayant pu prendre part à l’organisation des tueries du Brabant. Afin que l’affaire ne fasse pas de vagues, le motif invoqué par la gendarmerie pour la mise à l’écart de Jacques Carré fut qu’il aurait revendu des pièces provenant de véhicules déclassés.

Guy Lenoir allait être mon supérieur direct pendant tout le temps que j'allais passer à la gendarmerie d'Uccle. Pourtant, les conditions même de son arrivée sont pour le moins étranges puisqu'il n'avait pas encore réussi ses examens d'adjudant. C'était pourtant la condition requise pour pouvoir être affecté au commandement d'une brigade. Au contraire, Lenoir avait échoué en première session et n'avait pas encore réussi sa deuxième tentative. Un de mes collègues m'a par ailleurs rapporté une conversation ayant eu lieu entre Lenoir et le commandant de district, le colonel Torres¹. Ce dernier était en train de féliciter Lenoir pour son nouveau poste lorsque celui-ci l'informa du fait qu'il n'avait pas encore réussi ses examens. Torres lui répondit alors qu'il ne devait pas s'en faire, et qu'il se chargerait de tout. Bien évidemment, et s'agissant d'une conversation rapportée par un tiers, ceci ne pourrait constituer une preuve en soi, mais comme vous pourrez le lire plus tard, ces propos se sont trouvés corroborés par un autre ancien gendarme.

Avec le recul, en revenant sur l'historique de la brigade d'Uccle, les personnages y ayant transité, les schémas récurrents, ainsi que les faits dont j'allais moi-même être témoin ou victime, je ne peux m'empêcher de penser qu'une certaine machine était bien rodée et qu'un pion pouvait facilement en remplacer un autre.

Mon rôle au sein du service COPS, était celui de récolter et centraliser toutes les informations parvenant à la brigade afin d'organiser et répartir les tâches. Mon service orientait le travail en fonction de l'actualité. Qu'il s'agisse de petite ou grande criminalité, toute l'information passait par nous et était transformée en bulletins de service à l'attention des 65 hommes opérant à Uccle. Au bout de quelques mois, j'allais devenir le responsable opérationnel de ce service, et de fait le véritable numéro deux au sein de la brigade d'Uccle. Dans le cadre de mes fonctions j'allais aussi devenir le représentant de la gen-

1 Le colonel Guido Torres fut également entendu dans le cadre de l'enquête sur les tueries du Brabant. Il était présent sur les lieux lors d'une attaque. Les motifs de sa présence restent flous pour certains. Il était aussi proche de la mouvance de Michel Nihoul, et fut entendu par la commission d'enquête sur les dysfonctionnements dans l'affaire Dutroux.

darmerie dans le cadre des concertations pentagonales. Ces concertations furent mises sur pied par le ministère de l'Intérieur suite aux émeutes survenues en 1991 à Forest, une autre commune bruxelloise. Il s'agissait de réunions mensuelles dans lesquelles étaient représentés cinq organes, à savoir le ministère de l'Intérieur, les travailleurs sociaux, la police locale, les jeunes des quartiers sensibles, et la gendarmerie. Comme la brigade d'Uccle opérait également dans la commune voisine de Forest, j'avais été désigné pour représenter la gendarmerie lors de ces réunions.

Le contact passait bien avec les jeunes du quartier, et j'ai vite été considéré comme le flic sympathique et abordable, celui avec qui l'on pouvait discuter des problèmes, celui qui allait tout mettre en œuvre pour trouver des solutions, ce qui était d'ailleurs le cas. Ce que je ne pouvais pas savoir, c'est que mon implication dans ces concertations pentagonales allait être le point de départ de mes enquêtes les plus sensibles, celles qui m'ont valu les pires déboires, et qui m'ont amené à mettre à jour de graves dysfonctionnements au sein même de la gendarmerie.

Farid

Pour illustrer l'évolution d'une enquête, la découverte d'éléments de plus en plus probants, et la manière dont j'opérais, je vais retracer ce qui m'a conduit à découvrir un réseau de proxénétisme. Cette enquête deviendra en fait le point de départ de tout le reste. Je l'aborderai en détail afin que le lecteur puisse la vivre de l'intérieur.

C'est un jeune homme du nom de Farid qui a mis le feu aux poudres. Il s'est présenté à la brigade un jour de février 1995 en demandant à parler à « Monsieur Toussaint ». Je ne le connaissais pas personnellement, mais lui m'avait déjà vu ; il voulait que je sois son interlocuteur dans le cadre d'une plainte pour diffamation qu'il souhaitait déposer. Il avait un peu plus de vingt ans, présentait bien et avait l'air sympa. L'objet de sa

plainte portait sur des menaces, du harcèlement, et des accusations de proxénétisme dont il disait avoir été l'objet de la part d'une femme nommée Bernadette L.

Au cours de l'entretien, il m'a précisé avoir un avocat et ami du nom d'Étienne Delhuvence qui lui avait conseillé de porter plainte. J'étais à moitié convaincu par son histoire car Farid agissait en fait selon un procédé connu et fréquemment utilisé par différents types de truands. Ce procédé consiste à actionner le mécanisme judiciaire dès qu'un danger est pressenti. Le fait d'attaquer en premier vis-à-vis de personnes ayant l'intention de les dénoncer consiste en une action d'intimidation.

Au mois de mai 1995, le même Farid revient déposer plainte contre une autre fille prénommée Sonia. Les motifs de la plainte sont similaires, diffamation pour accusations de proxénétisme, menaces et harcèlement. Dans le doute, je lance des recherches auprès de collègues d'autres services de police et de gendarmerie afin de savoir s'il existe des dossiers établis récemment à son nom. Il en ressort que le 04 mai 1995, cette même Sonia a déposé plainte contre lui pour harcèlement et violences auprès des services de police de Schaerbeek, une autre commune bruxelloise. J'apprends aussi qu'un autre dossier à sa charge est ouvert auprès de la gendarmerie de Woluwe-Saint-Pierre toujours à Bruxelles. Mes collègues et moi-même continuons nos recherches et établissons que Farid est associé avec son avocat dans une société coopérative. Cette société gère un débit de boissons sur une aire de jeux pour enfants. L'établissement porte le nom de pavillon *Malou* ; il est utilisé principalement les week-ends ou pendant les vacances par des parents venus faire un tour dans le parc avec leur progéniture. Ce qui par contre est beaucoup plus curieux, c'est que nous apprenons que des soirées sadomasochistes y sont aussi organisées. Cependant, aucune information précise ne transparaît encore en ce qui concerne du proxénétisme.

D'autres indications viennent confirmer les soupçons naissants à l'encontre de Farid. Nous apprenons que l'auteur – pris en flagrant délit – d'un cambriolage sur un coffre-fort de la poste, avait passé la soirée avec lui juste avant les faits. Il ap-

paraît aussi qu'il a déjà été intercepté avec des armes telles que couteaux, gourdins, sprays... qui servaient lors d'émeutes de quartier. Forts de ces éléments, je décide d'ouvrir un dossier informatif, et je procède en premier lieu à l'audition de Bernadette L.¹, la fille contre qui Farid est initialement venu porter plainte.

Il en ressort que Bernadette est une ancienne prostituée qui a notamment travaillé dans le réseau Montaricourt².

En 1990, elle décide de dénoncer son petit ami et proxénète, un certain Étienne Delhuvenne, qui est avocat et qui habite dans la commune bruxelloise de Woluwe-Saint-Pierre. Elle explique également que depuis le début de cette affaire, elle fait l'objet de pressions constantes, tant de la part de Delhuvenne que de celle d'autres personnes impliquées dans ce dossier. Elle nous signale aussi que Farid la menace depuis le dernier trimestre 1994 et qu'il la harcèle téléphoniquement. Elle en vient ensuite à nous démontrer que Farid et Delhuvenne se sont effectivement associés trois ans auparavant pour créer la société coopérative *Alary*, qui exploite le *Malou*.

1 P.-V. n° 102466/95 du 08 juin 1995.

2 Le réseau de Lydia Montaricourt (d'abord connu sous le nom de « *cercle de Tuna* ») a opéré dans le cadre du scandale du consortium *Eurosystem Hospitalier* (ESH). En 1975, le consortium a conclu un contrat de 36,3 milliards de francs belges (plus de 900 millions d'euros) pour construire deux hôpitaux en Arabie saoudite. Le Prince Albert (devenu depuis, le Roi Albert II) a pesé de tout son poids auprès du Prince Fahd (devenu roi en 1982) pour que le marché soit attribué au groupement belge. Le consortium a fait faillite et le projet a capoté. Il est apparu plus tard qu'ESH a versé des « commissions » à des intermédiaires belges pour un total avoisinant les 9 milliards de francs (près de 225 millions d'euros). « Personne n'osait dire ouvertement que le Prince Albert avait reçu un pot-de-vin dans l'affaire mais certains journaux le laissaient entendre... » (cf. Wilfried Martens, *Mémoires pour mon pays*). La directrice des relations publiques d'ESH, Fortunata « Tuna » Israël, avait un réseau de call-girls dont la spécialité consistait en l'organisation d'orgies. Son rôle dans ESH, d'après sa déclaration à la police de Bruxelles le 26 février 1979, était de « ...trouver des filles pour tenir compagnie au Prince et à ses compagnons lors de leurs voyages à l'étranger. Ces filles étaient des prostituées. » Le scandale ESH a été rapidement étouffé, les pièces trouvées lors de perquisitions chez Lydia Montaricourt (journal, listings de clients ...) ont été « égarées », et les enquêteurs se sont vu affectés à d'autres fonctions ou tâches. Bernadette L. a déclaré avoir travaillé pour ESH. Dans le cadre des recherches effectuées pour le présent ouvrage, les auteurs ont appris que cette dame a été assassinée à son domicile de Torre Vieja en Espagne. Les faits remontent au mois d'avril 2007.

Au vu de toutes ces informations, et puisque cet établissement commence à devenir de plus en plus intéressant, je décide de demander à mes collègues de la brigade de gendarmerie de Woluwe s'ils en savent un peu plus sur cet établissement. La réponse étant négative, je tente alors ma chance auprès de la police et me rends, avec un de mes collègues, au commissariat de Woluwe-Saint-Lambert. Nous y rencontrons l'inspecteur Mailleux¹, et lui demandons s'il a déjà entendu parler du *Malou* ou de ses exploitants. Cet homme nous déclare bien connaître Étienne Delhuvette, pour être invité de temps en temps au restaurant par lui ainsi que par un certain Roland Poirier. Il nous explique qu'un policier d'Uccle participe également à ces repas, que Delhuvette est quelqu'un de très influent, et que c'est l'ancien avocat et ami de Patrick Haemers². Pour ma part, le nom de Roland Poirier m'est complètement inconnu. Or il apparaît que c'est l'actuel concubin de Denise Tyack, ancienne prostituée française et veuve de Patrick Haemers. Poirier apparaîtra plus tard dans la périphérie de plusieurs affaires, notamment celle d'un hold-up commis un mois auparavant dans une banque CGER. Les auteurs ont utilisé un gyrophare bleu pour leur fuite, et une des voitures utilisées a été déclarée volée la veille. Elle appartenait à... Roland Poirier.

Pour en revenir au *Malou*, nous apprenons – toujours au cours de cet entretien avec l'inspecteur Mailleux – qu'une soirée fétichiste devait s'y dérouler pour le réveillon de nouvel an 1994. Celle-ci a cependant été annulée en dernière minute sur base d'une décision des autorités communales³.

1 Le nom de cet inspecteur a été changé pour les besoins de ce livre.

2 Patrick Haemers fut un des grands criminels belges. Il fut reconnu coupable de multiples braquages de fourgons et fortement soupçonné dans le cadre des tueries du Brabant. Il est également l'un des auteurs de l'enlèvement de l'ancien premier ministre Paul Vanden Boeynants, dit VDB, en 1989. Après des cavales rocambolesques, il fut arrêté en Amérique du sud puis transféré en Belgique pour y être jugé. Il se serait « suicidé » en prison juste avant son procès. Beaucoup de zones d'ombre demeurent encore quant à ce personnage. Un chapitre ultérieur y sera en partie consacré.

3 J'apprendrai plus tard, via des témoins interrogés, que cette soirée s'est déroulée ailleurs, ainsi que d'autres par la suite. Les intervenants étaient tous masqués vu les grosses voitures présentes, ils appartenaient à des milieux très aisés. L'ambiance y était très proche de celle du fameux film *Eyes Wide Shut* de Stanley Kubrick, personnes attachées, cuir, cagoules...

Cette enquête qui démarre à Uccle sur base d'une plainte pour harcèlement déposée par Farid, commence à prendre une tournure bien plus sérieuse. Banditisme et proxénétisme avec en toile de fond des personnes gravitant autour de ce que l'on appelle la mouvance Haemers. On peut déjà commencer à établir des liens entre plusieurs « disciplines » criminelles, ainsi qu'établir une certaine hiérarchie. Et ce n'est qu'un début.

Sonia, Isabel, Nathalie...

Quelques jours plus tard, vers la mi-juin 1995, nous décidons d'auditionner l'autre fille contre qui Farid est venu déposer plainte afin de savoir si son histoire rejoint celle de Bernadette L. Cette fille s'appelle Sonia¹ et elle a eu une relation avec Farid entre août 1994 et avril 1995. Elle avait commencé à travailler avec lui au pavillon *Malou* en espérant y prendre des parts et le rénover. Mais Farid n'a pas respecté les accords intervenus, ce qui a provoqué leur rupture. Sonia le décrit menteur, manipulateur, et ayant des activités louches. Il s'est vanté d'avoir un pied dans la prostitution et d'avoir des filles qui travaillent pour lui. Elles accompagnent des personnes bien placées et aux revenus importants. Le *Malou* ne fonctionne réellement que deux mois par an environ, ce qui est tout à fait insuffisant pour permettre à Farid de mener le train de vie qu'il affiche. En effet, il roule en BMW, a toujours beaucoup d'argent sur lui, et en distribue à toute sa famille qui le réinvestit dans des biens immobiliers. Sonia nous suggère donc d'examiner sa situation financière car le pavillon *Malou* sert principalement de point de contact entre Farid et Delhuvette. Ce dernier trouve les clients alors que Farid se charge des filles ; il les séduit et les attire dans le milieu de la prostitution. Il a d'ailleurs essayé de convaincre Sonia de travailler pour lui. Elle nous confirme aussi le fait qu'en janvier 1995 l'affaire Bernadette L. prenait de l'importance et que Delhuvette relançait Farid afin qu'il s'en occupe. Ce dernier était inquiet et envisageait même un retour au Maroc. De fait, Bernadette L. risquait de faire ca-

1 P.-V. 102529/95 du 13 juin 1995.

poter leur organisation et son mode de fonctionnement. Une troisième fille vient alors appuyer les déclarations de Sonia et Bernadette L. Elle s'appelle Isabel¹, a également travaillé au Pavillon *Malou*, et a subi des pressions similaires. Farid l'a accusée de vol, a refusé de la payer pour son travail, et a également déposé plainte contre elle. Elle nous rapporte qu'il semblait très bien connaître le commissaire de police de Forest, qu'ils se tutoyaient, et que suite à une confrontation entre elle et Farid, il s'était mis à la menacer. Il prétendait être intouchable vu ses relations : il ne servait à rien de porter plainte contre lui. Par contre, si elle acceptait de coucher avec lui, elle n'aurait plus d'ennuis. Isabel affirme aussi avoir entendu parler de prostitution et de sadomasochisme au pavillon *Malou*. Farid aurait également parlé au petit ami d'Isabel, lui aurait dit qu'il avait des filles très rentables, et qu'il pouvait le faire entrer dans la combine sans problème. Parallèlement, et dans le cadre d'une autre enquête, un collègue de la BSR de Mons nous fait savoir qu'il a entendu sur commission rogatoire le tenancier d'une taverne à Bruxelles. Différentes questions lui ont été posées, notamment sur Farid. L'exploitant déclare avoir déjà discuté avec lui : il lui aurait proposé des « filles » pour le nouvel établissement qu'il comptait ouvrir. Comme il n'était pas intéressé par cette proposition il n'a pas pu en savoir plus.

On peut déjà déduire plusieurs choses à partir de tous ces témoignages ; notamment que Farid est bien un souteneur de prostituées, qu'il est associé avec un avocat influent, qu'ils se servent du pavillon *Malou* pour mener à bien leurs affaires, que les clients sont aisés et amateurs de sadomasochisme. Les différentes auditions nous permettent aussi d'apprendre que Farid se fait appeler « Harry » parce que ça sonne moins arabe, d'où le nom *Alary* utilisé pour sa société coopérative. Par ailleurs, il utilise aussi le faux prénom de « Arid » dans certains écrits officiels, et change le numéro de maison de son adresse afin de pouvoir brouiller les pistes. En effet, lorsqu'une recherche est faite dans le fichier central de la police ou de la gendarmerie, il faut entrer le nom et le prénom de l'individu. Il en va de même pour les demandes au registre national. Si une des données est

1 P.-V. 102725/95 du 20 juin 1995.

erronée ou incomplète, il est impossible de questionner l'informaticien à son sujet. Dès lors, toutes nos demandes vis-à-vis des banques ou auprès de tout autre organisme devront se faire avec les deux noms et les deux adresses.

Comme Isabel nous a déclaré avoir connu Farid grâce à une amie qui sortait avec lui, nous décidons de procéder à l'audition de cette dernière. Elle s'appelle Nathalie¹, et nous déclare effectivement avoir assisté à des soirées sadomasochistes. L'une d'elles a bien eu lieu au *Malou* ; Farid y était et avait demandé à Nathalie d'être présente pour servir les boissons. « *Tous ces gens étaient vêtus de cuir et de caoutchouc. (...) J'ai vu des choses bizarres pendant cette soirée. J'ai vu des femmes qui flirtaient avec plusieurs hommes différents. J'ai vu des femmes attachées à des colonnes et des hommes qui passaient devant pour les frapper, les embrasser.* » Nathalie évoque aussi la soirée de nouvel an qui avait été interdite. Celle-ci a finalement eu lieu ailleurs, dans une sorte d'entrepôt à Schaerbeek. Elle nous parle encore d'une autre soirée du même style mais où tout le monde était habillé de métal, style *Star-Trek*. Tous ces événements étaient organisés par Farid et un certain Guy. La plupart des participants avaient entre trente et cinquante ans, et étaient très aisés matériellement. Beaucoup portaient un masque qu'ils n'enlevaient jamais.

Le Body Sun, Chantal Roefs, *L'Institut Bizaar*

Nous en étions là dans ce dossier sur un possible réseau de proxénétisme lorsqu'un autre fait plutôt banal, et n'ayant apparemment rien à voir avec notre enquête, marquera un tournant dans celle-ci et nous mènera vers une affaire beaucoup plus délicate.

Le 16 août 1995, je reçois un appel de la brigade de Woluwé-Saint-Lambert. Mon interlocuteur déclare avoir été contacté par les collègues d'Alost, lesquels viennent d'interpel-

1 P.-V. 103163/95 du 10 juillet 1995.

ler une jeune fille pour le vol d'une montre *Cartier* dans une bijouterie. Cette fille s'appelle Nathalie V., elle est en aveux, et déclare avoir volé cette montre pour le compte d'un certain Faysal. Elle devait le contacter par téléphone, et le numéro qu'elle donne correspond à celui du pavillon *Malou* à Bruxelles. Mon collègue de Woluwé, sachant que j'enquêtais sur cet établissement, m'a aussitôt averti. Je prends donc contact avec la brigade d'Alost, et me rends sur place avec une équipe afin d'entendre Nathalie¹. Celle-ci nous déclare avoir rencontré trois filles quelques mois auparavant. Elles se prénomment « Bea », « Deborah », et « Sofia », et travaillent comme serveuses dans un bar à Affligem. Elles lui proposent d'en faire autant, ce qu'elle accepte. Nathalie V. commence à travailler au *Bubbles Bar* quelques jours après, et y gagne environ 160.000 francs par mois (4000 euros) en entraînant les clients à boire et en pratiquant des massages. Elle fait tout de suite la connaissance de Faysal, et celui-ci la recontacte à plusieurs reprises. Après plusieurs rencontres, il l'emmène sur son lieu de « travail » afin d'y rencontrer son « patron » Harry. Ce dernier prend le relais, la revoit à plusieurs reprises, l'invite à dîner, et lui propose de travailler pour lui en lui promettant un salaire beaucoup plus important.

Le lendemain, nous téléphonons à Nathalie pour prendre rendez-vous afin de l'auditionner en nos locaux à Uccle. Nous passons d'abord la prendre à Alost, nous rendons chez elle avec un collègue de cette brigade afin qu'elle puisse restituer la montre volée, et revenons avec elle à Bruxelles. Nous continuons alors l'entretien entamé la veille, et Nathalie développe son histoire². Elle nous dit qu'elle sort avec « Harry » Farid, et que c'est pour lui qu'elle a volé la montre, afin de la lui offrir lors de son anniversaire. Elle confirme que ce dernier lui a proposé de travailler pour lui dans un nouvel établissement qu'il comptait ouvrir, et qu'il avait déjà trois filles qui allaient le faire.

1 P.-V. 103685/95 du 16 août 1995.

2 P.-V. 103718/95 du 17 août 1995.

Elle nous parle également de son amie « Sofia », qui connaît Farid, et qui sait qu'il fait travailler des filles. Nathalie nous dit aussi que Farid travaille avec une certaine Chantal, qui est en prison pour proxénétisme. Farid engage des filles pour cette Chantal et d'ailleurs « Sofia » – de son vrai nom Soria – pourrait en dire plus car elle a travaillé pour elle. En ce qui concerne le *Malou*, Nathalie déclare que selon « Harry », il sert de couverture pour une activité illégale. Il reçoit souvent des appels téléphoniques là-bas, et se rend ensuite à des rendez-vous. Elle n'en sait pas plus.

L'audition terminée, nous reconduisons Nathalie à Alost et nous arrêtons au *Bubbles Bar* afin qu'elle y récupère des effets personnels. Nous y rencontrons Soria, dite « Sofia », et entamons une brève discussion avec elle¹. Elle nous confirme connaître une certaine Chantal qui tient un réseau d'*escort girls*, et que Farid est en relation avec elle. Chantal tiendrait un centre de bronzage chaussée de Vleurgat à Bruxelles. Elle ajoute que Chantal drogue les filles afin de les faire travailler contre leur gré, et qu'elle et Farid auraient aussi des filles en Allemagne. Elle déclare ne jamais avoir travaillé pour Chantal. Cependant, un peu plus tard nous l'entendrons discuter avec Soria en insistant pour qu'elle ne nous dévoile pas qu'elle avait effectivement presté pour Chantal. Ayant eu la puce à l'oreille, nous décidons d'entendre Soria en nos locaux quelques jours plus tard.

Entre-temps, nous procédons à des recherches sur Chantal ainsi que sur un centre de bronzage situé chaussée de Vleurgat. Le seul y apparaissant s'appelle le *Body Sun* et se trouve au numéro 142. Une certaine Chantal Roefs y figure en tant qu'associée ; elle est également responsable de l'institut de massage *Isis*, sis au numéro 144. En outre, elle fait l'objet d'un dossier ouvert pour proxénétisme² qui a été renvoyé en correctionnelle. En consultant la presse, on peut lire plusieurs petites annonces pour « *L'Institut Bizaar* », spécialisé en sadomasochisme et situé au numéro 144 de la chaussée de Vleurgat.

1 P-V. 103719/95 du 17 août 1995.

2 Dossier n°224/94 instruit par le juge Vandermeersch

Lorsque nous entendons Soria pour la deuxième fois¹, elle revient sur sa rencontre avec Nathalie, les liens entre Chantal et Farid, et nous confirme que ce dernier lui fournissait bien des filles. D'ailleurs, et d'après ses dires, il l'arnaquait bien car elle lui donnait 400.000 francs (10.000 euros) par mois. Farid aurait demandé à Soria et à Nathalie si elles aimaient le sado-masochisme, et que le cas échéant il pourrait les présenter à Chantal. Soria la connaissait déjà car elle était cliente de son centre de bronzage ; d'ailleurs elle se prostituait dans le même quartier. Farid lui aurait demandé à plusieurs reprises de travailler pour lui mais elle a toujours refusé car elle savait qu'il ne lui donnerait pas son argent. Un soir où Farid et Faysal se trouvaient au *Bubbles Bar*, ils se sont mis à parler arabe car ils pensaient que Soria ne les comprendrait pas. Elle déclare les avoir entendus dire qu'ils allaient la faire travailler pour eux ainsi que Nathalie, et qu'ils leur feraient la même chose qu'aux autres filles, c'est-à-dire les droguer.

Bien que *L'Institut Bizaar* ait été fermé à cause du dossier contre Chantal, il y avait toujours « Barbara » et « Raphaëlle » qui y restaient en permanence et continuaient à fournir des filles. Le client n'avait qu'à téléphoner, dire où il se trouvait et ce qu'il désirait, et on lui fournissait une fille d'après une liste. Soria explique aussi comment l'argent était réparti entre les filles et le « bureau ». Les tarifs étaient de 6000 francs pour la demi-heure, et 8000 francs pour l'heure², desquels deux ou trois mille revenaient à l'agence. Soria a travaillé quelques fois pour Chantal, notamment au mois de février 1995 lorsque celle-ci avait besoin d'une fille brune pour un dépannage.

Suite à son audition, et pendant que nous la reconduisons chez elle, Soria nous fait d'autres révélations qu'elle ne souhaitait pas faire avant. Elle nous rapporte notamment que l'agence tenue par Chantal fournissait des filles à des gens très haut placés et parfois bien connus. Par exemple, un des clients pour

1 P-V. 103803/95 du 21 août 1995.

2 150 et 200 euros.

qui elle aurait travaillé était un joueur suédois bien connu du club de football Anderlecht. Elle nous raconte aussi que parmi ses autres clients figuraient de grands avocats.

Au cours de sa deuxième audition, Soria nous a donc confirmé tous les soupçons de proxénétisme pesant sur Farid et Delhuvette. Le schéma est assez clair : ils utilisent le pavillon *Malou* comme couverture pour d'autres activités, et Farid utilise lui-même des rabatteurs comme Faysal afin de lui trouver des filles. Ensuite il utilise ces filles pour son réseau, ou bien les fournit à Chantal Roefs contre rétribution. Si nécessaire, la drogue est employée pour forcer les filles à travailler. La clientèle est toujours aisée, voire notoire, et le sadomasochisme est leur spécialité.

Toutefois, la révélation la plus importante de Soria ne concerne pas la prostitution ou le proxénétisme. Ce qu'elle nous rapporte concerne des faits bien plus graves : j'allais alors entrer dans un tout autre univers – toujours au départ de cette plainte de Farid pour harcèlement.

IV

Elle s'appelait Cindy

Cindy a quatorze ans ; elle a des origines italiennes et habite dans la région de Mons. Nous sommes le vendredi 10 février 1995. Il n'y a pas école car c'est la semaine de congé de carnaval. La situation à la maison est parfois tendue et la jeune fille a déjà fait une fugue au mois d'août. Cet après-midi, une dispute éclate car Cindy veut aller à l'anniversaire d'Éric qui doit avoir lieu le lendemain, et sa mère ne l'y autorise pas. Cindy décide de fuguer : elle quitte la maison familiale vers 18h00. Elle se rend dans un café sur la place de son village et téléphone à son amie Isabelle. Celle-ci vient la rejoindre vers 21h00 en compagnie de son copain Carlo. Isabelle a dix-sept ans et Carlo en a trente-deux. Ils repartent tous les trois chez Isabelle pour que Cindy puisse y déposer ses affaires. Ensuite ils rejoignent la place de Mons pour y boire un verre. Après avoir un peu bavardé, ils décident de sortir ensemble en boîte de nuit. Isabelle et Carlo proposent à Cindy d'aller passer la soirée à Bruxelles, ce qu'elle accepte. Après un nouveau détour chez Isabelle pour se changer, ils prennent la voiture de Carlo et se rendent dans une discothèque du quartier de l'avenue Louise.

C'est la première fois que Cindy sort à Bruxelles, et c'est la première fois qu'elle consomme des boissons alcoolisées. Sur place Isabelle et Carlo discutent avec deux maghrébins dont un dénommé Faysal ; ils ont l'air de se connaître. La soirée se passe sans encombre, et le trio regagne Mons aux petites heures pour aller dormir chez Isabelle. Le lendemain, Isabelle propose à Cindy de gagner beaucoup d'argent. Elle doit pour ça revenir à Bruxelles le dimanche et coucher avec un homme plus âgé. Cindy ne veut pas faire ça mais Isabelle insiste et lui en reparle plusieurs fois dans la journée. La jeune fille finit par céder, peut-être en partie pour éviter des représailles de la part de Carlo envers son amie. En milieu d'après-midi, Cindy est em-

menée à Bruxelles dans un endroit qu'elle ne connaît pas. Au rez-de-chaussée se trouve un centre de bronzage. Isabelle sonne et Cindy se tient près d'elle, effrayée. Une dame blonde d'une quarantaine d'années vient leur ouvrir la porte ; elle donne de l'argent à Isabelle et enjoint à Cindy de monter. Isabelle reste dehors et attend. La dame emmène Cindy au premier étage, la fait entrer dans une chambre et lui dit d'attendre. Elle s'adresse à Cindy d'un ton assez autoritaire.

Cindy s'assied sur le lit et attend. La chambre est moderne et dispose d'une commode couleur chêne. Les murs sont clairs, sans motifs, il n'y a ni chaise ni miroir. Elle est de plus en plus paniquée lorsqu'un homme entre dans la chambre sans frapper. Il a environ cinquante ans, n'est pas beau, a des cheveux brun clair, et porte un costume démodé. Il vient vers elle et lui demande de se dévêtir. Cindy refuse, et l'homme vient sur elle pour la déshabiller de force. Cindy se débat mais n'ose crier, l'homme devient violent et tente de la gifler. Elle se débat, tente de partir, lui demande de se calmer, mais l'homme la reprend et la jette sur le lit. Il lui enlève ses bottines, son pantalon et sa culotte, mais lui laisse son t-shirt et son soutien-gorge. Ensuite il se déshabille à son tour tout en maîtrisant la jeune fille, et se jette sur elle violemment. Il lui tient les jambes et force son passage d'un coup. Il n'a pas mis de préservatif. Cindy a très mal, elle a l'impression d'être déchirée à l'intérieur, elle pleure et continue à se débattre. L'homme ne dit rien, ne fait rien pour l'apaiser, et se retire après environ cinq minutes. Il se rhabille aussitôt, et quitte la pièce en affichant un air satisfait. Cindy se rhabille, il y a beaucoup de sang sur les couvertures blanches, elle ne peut cependant pas se laver car il n'y a pas de lavabo dans la chambre. Elle quitte la pièce en pleurs, et rencontre une jeune fille habillée de manière très provocante. Elle lui explique ce qui s'est passé et redescend au rez-de-chaussée. Là, elle revoit la dame plus âgée, lui dit au revoir et s'en va rejoindre Isabelle qui l'attend plus bas dans la rue. Cindy ne lui dit rien, ne lui demande pas l'argent promis, et Isabelle ne le lui propose pas non plus. Les deux filles ne reparleront plus jamais entre elles de ce qui s'est passé¹.

1 D'après le P.-V. n° 103835/95 du 28/08/1995, audition de Cindy.

« (...) vers la mi-février, j'étais au Bizaar avec ma copine Mee-Ai. Là, nous avons rencontré une jeune fille que je n'avais jamais vue. Elle s'appelait Cindy. C'est Chantal qui l'a apportée à Barbara. Chantal a dit à Barbara qu'elle avait un client pour Cindy. (...) Elle a dit qu'elle était vierge et que c'est ce que cherchait le client. Barbara a dit qu'elle paraissait jeune, mais Chantal a dit qu'elle venait juste d'avoir dix-huit ans. (...) Chantal a répondu qu'il payait 120.000 francs et qu'elle rendait 20.000 francs¹ à Cindy. (...) je sais que le client l'a « consommée » sur place. Le client, je l'ai également vu, c'était un gros vieux moche. La fille est sortie en pleurant. (...) J'étais émue de la voir sortir dans cet état. Elle n'arrêtait pas de pleurer. J'ai essayé de la consoler et elle sanglotait sans arrêt. Une semaine après, j'ai discuté de cela avec Barbara et elle m'a dit que Chantal était folle, que la fille de la semaine passée n'avait pas dix-huit ans (...) mais avait en fait treize ans. (...) J'étais dégoûtée. »²

Mon enquête allait prendre une tournure inattendue suite à l'audition de Soria. Il convient de rappeler que dans le milieu de la prostitution, rares sont ceux ou celles qui acceptent de parler, de dénoncer des faits. Il faut donc que ceux-ci revêtent un caractère grave pour qu'un enquêteur puisse espérer obtenir l'une ou l'autre information. Si Soria n'avait pas eu ce poids sur le cœur, ce sentiment de dégoût vis-à-vis de ce qui s'est passé le 12 février 1995, le viol de Cindy serait complètement passé sous silence. Or, l'enquête qui allait suivre permettrait de révéler des choses gravissimes que certaines instances ont toujours voulu cacher jusqu'à ce jour.

J'avais un prénom, Cindy, un âge approximatif, une date approximative (la mi-février), et un autre élément que Soria m'avait communiqué, à savoir que cette adolescente était en fugue au moment des faits. J'ai donc fait des recherches en vue d'une identification et suis parvenu à localiser Cindy par recoupements le 28 août 1995. Après une prise de contact téléphonique avec sa mère, je me suis rendu avec un collègue dans

1 3000 euros et 500 euros.

2 P.-V. 103803/95 du 21/08/1995, audition de Soria.

la région de Mons afin de la rencontrer. Celle-ci nous rapporte que depuis sa fugue de février Cindy est très difficile, repliée sur elle-même, et a de sérieux problèmes comportementaux. Elle dit avoir eu un rapport sexuel non protégé avec un certain Jérôme. Ensuite elle a changé de version et déclaré qu'il s'agissait d'un portier de boîte de nuit. Nous entamons alors un premier entretien privé avec Cindy et la questionnons au sujet de sa fugue. Elle reste d'abord très vague quant à son emploi du temps et change plusieurs fois de version. Lorsque nous lui disons qu'on sait qu'elle est allée à Bruxelles, elle s'effondre en sanglots. Nous la laissons tranquille et un quart d'heure après elle nous relate une histoire invraisemblable et sans logique. Elle aurait rencontré deux maghrébins qui l'auraient emmenée et violée dans une habitation où se trouvaient des prostituées. Comme certains éléments correspondent néanmoins avec la version des faits en notre possession, nous lui demandons si elle est d'accord de nous accompagner à Bruxelles. Arrivés sur place, nous nous rendons dans le quartier Louise pour tenter de localiser avec elle la maison où les maghrébins l'auraient violée. Nous tournons pendant un moment en voiture et à pied sur l'avenue Louise et les rues transversales, sans succès. Par contre, lorsque nous passons devant le n° 144 de la chaussée de Vleurgat, elle sursaute et étouffe un « Là ». Nous lui demandons alors ce qu'elle croit avoir reconnu mais elle répond qu'elle s'est trompée, qu'elle pensait avoir reconnu la boîte de nuit mais que ce n'était pas ça.

Arrivés à la brigade vers 19h45, nous commençons à prendre sa déposition. Elle s'avérera très difficile et lente, avec des moments de silence allant de quinze à vingt minutes. Il faudra attendre 21h30 et une grosse crise de sanglots avant que Cindy nous raconte enfin son histoire¹. D'après les informations qu'elle nous donne, nous parvenons à identifier Isabelle, Carlo, ainsi que Faysal. Ce dernier n'est autre que le complice et rabatteur de Farid, celui qui a rencontré Nathalie V. et qui l'a mise en contact avec lui, celui pour qui Nathalie disait avoir volé la montre *Cartier* avant de changer de version. Souvenons-nous aussi que c'est cette dernière qui nous déclarait que Farid fournissait des filles à une certaine Chantal.

1 P.-V. n° 103835/95 du 28/08/1995, audition de Cindy.

Le lendemain, soit le 30 août 1995, nous procédons à l'interpellation d'Isabelle et demandons l'autorisation de son père pour pouvoir l'emmener à Bruxelles afin de l'auditionner. Lors d'un premier témoignage, en début d'après-midi, Isabelle reconnaît les faits, mais elle dit avoir agi sous la menace de Carlo¹. À partir de ce moment, nous procéderons jour et nuit à quantités d'auditions des différents intervenants dans ce dossier. C'est donc pendant près de 48 heures que nos services entendront la victime, les témoins, les complices, les responsables du *Bizaar*, ainsi que quelques-unes des filles qui y travaillent, afin de faire la lumière sur ces faits de viol sur mineure. Plusieurs perquisitions seront également entreprises aux domiciles de certains intéressés.

Nous parvenons à identifier Mee-Ai, l'amie de Soria, ainsi que Barbara. Quant à elles, les recherches sur les établissements *Body Sun* et *Isis* nous avaient déjà permis d'identifier Chantal Roefs. Lors de son audition, Barbara nous déclare qu'elle est responsable des lieux avec « Raphaëlle », mais que c'est Chantal Roefs qui en tient les commandes. Cette dernière faisant déjà l'objet de poursuites, elle ne peut plus tenir une maison de débauche. Elle a donc proposé à Barbara et Raphaëlle de « louer » l'endroit à raison d'environ 200.000 francs² par mois. Chantal utilise cependant les locaux à son compte pour se prostituer aussi, mais contrairement à elle, Barbara ne fréquente pas le café adjacent, *L'excellence*³, dans lequel Farid traîne très souvent. Cette dernière termine en nous déclarant qu'il y a beaucoup de gens connus qui fréquentent le *Bizaar*, dont un chanteur et acteur français ainsi que plusieurs joueurs du club de football d'Anderlecht⁴. De son côté, Chantal Roefs nie recevoir de l'argent de la part de ces deux filles mais reconnaît avoir recommencé à se prostituer⁵. Lorsque nous la questionnons sur ses relations, Chantal nous déclare qu'elle sort avec un certain Alain R. qui connaît très bien Roland Poirier.

1 P.-V. n° 103862/95 du 30/08/1995.

2 5.000 euros.

3 Café fréquenté très régulièrement par Farid.

4 P.-V. n° 103856/95 du 31/08/1995.

5 P.-V. n° 103856/95 du 31/08/1995.

Alain R. est le directeur de la société de dépannage *Radar*, dont il sera question dans l'affaire Dutroux-Nihoul.

Nous réentendons Isabelle au sujet de ses liens avec Cindy et Carlo. Ce dernier lui aurait avoué trafiquer dans les milieux de la prostitution et des stupéfiants. Il lui aurait proposé, à la fin du mois de janvier 1995, de coucher avec un homme plus âgé et de gagner beaucoup d'argent. Isabelle aurait refusé, et quelques jours plus tard Carlo lui aurait demandé de convaincre Cindy de le faire. Elle aurait réussi à convaincre Cindy en lui faisant croire que si elle ne le faisait pas, Carlo la rouerait de coups (Isabelle). C'est ce dernier qui les aurait conduites à Bruxelles et qui aurait dit à Isabelle de se rendre avec Cindy au salon de bronzage. Après avoir reçu l'argent d'une certaine « Marjorie » (qui s'avérera être Chantal Roefs lors de la confrontation), Isabelle aurait attendu à la porte pendant que Cindy montait avec elle et que Carlo attendait dans la voiture. Environ dix minutes plus tard, un homme bedonnant et dégarni serait arrivé accompagné d'une femme. Après avoir fait la bise à Marjorie, il serait entré par la même porte que Cindy. Quelque temps après, cette dernière est revenue en larmes, est montée dans la voiture, et tous trois ont quitté Bruxelles pour retourner chez Isabelle.

Sur présentation des photos du dossier relatif à Delhuvienne, Farid, et le pavillon *Malou*, Isabelle identifie formellement Étienne Delhuvienne comme étant l'homme qui est entré dans le salon de bronzage après Cindy¹.

Carlo est entendu un peu plus tard dans la journée². Il déclare connaître Isabelle mais nie lui avoir jamais porté de coups. Il reconnaît avoir vu Isabelle et Cindy le vendredi 10 février mais nie être venu à Bruxelles avec elles. Ses souvenirs sont « vagues » en ce qui concerne la journée du 12 février, mais il nie avoir conduit Cindy à Bruxelles.

1 P-V. n° 103864/95 du 31/08/1995.

2 P-V. n° 103887/95 du 31/08/1995.

Suite à la déclaration d'Isabelle, des collègues retournent à Mons pour chercher Cindy et la ramener à la brigade. Il est environ 3 heures du matin. Vers 5h40, et suite au mandat délivré par le juge d'instruction, nous procédons à l'interpellation de Delhuvenne à son domicile. Une chose curieuse se produit alors, car à la lecture du mandat, il se retourne vers sa mère et lui dit : « *Tu as vu Maman, c'est Damien qui a signé le mandat, et nous avons encore été manger avec lui tel jour...*¹ » Nous sommes trois à avoir été témoins de cette déclaration. Devant une cour, elle suffirait largement à faire dessaisir un juge pour motif de suspicion légitime or il n'en a rien été. En effet, et même sans préjuger de la véracité de cette affirmation, le doute n'en est pas moins semé quant à l'impartialité réelle d'un juge d'instruction. Ce n'est pas tout : lorsque nous amenons Delhuvenne à la brigade, et avant que quiconque ne lui adresse la parole, un collègue lui dit : « *Alors Monsieur Delhuvenne, on a des problèmes avec Madame L. ?* » Je ne comprends pas ce que le dossier opposant Delhuvenne à Bernadette L. est venu faire là-dedans. Toujours est-il que dès cet instant, il s'est défendu en disant que tout cela n'était qu'une machination de la part de cette dernière². Chantal Roefs, de son côté, déclare ne pas connaître Delhuvenne et nie tout en bloc³. Nonobstant, lors de la séance d'identification derrière un miroir sans tain, et alors que plusieurs personnes portant des numéros sont présentées, Cindy a un mouvement de recul et reconnaît formellement son agresseur en la personne d'Étienne Delhuvenne. Elle reconnaît également Chantal Roefs comme étant la personne qui l'a conduite dans la chambre où se sont déroulés les faits. Isabelle aussi identifie Chantal Roefs comme étant la personne lui ayant donné les 20.000 francs, et Delhuvenne comme étant le monsieur entré dans l'établissement après Cindy⁴. En début de soirée, nous demandons à Soria, celle qui a dénoncé les faits, de venir à son tour identifier le suspect. Même résultat : Delhuvenne est bel et bien l'homme qui est entré dans la chambre

1 P.-V. n° 103867/95 du 31/08/1995.

2 P.-V. n° 103868/95 du 31/08/1995.

3 P.-V. n° 103869/95 du 31/08/1995.

4 P.-V. n° 103867/95 du 31/08/1995.

où se trouvait Cindy¹. Après la séance d'identification, et en sortant de la salle, Delhuvenne m'interpelle et me dit : « *Je ne sais pas ce qui se passe, mais croyez-moi, Monsieur Toussaint, dès que je quitterai le bureau du juge, je vous retrouverai.* »

Au cours des jours qui suivent, les auditions continuent à se dérouler, et l'on observe que les intéressés se rejettent mutuellement les responsabilités. Barbara nie avoir été présente le 12 février au *Bizaar*, et tout comme Chantal Roefs, elle dit ne pas connaître Delhuvenne. Quant à cette dernière, elle charge indirectement Barbara en disant qu'elle connaît un avocat amateur de « petites jeunes ». Elle ajoute aussi que cette histoire est un coup monté par Carlo et l'ancienne amie de Delhuvenne. Elle nie recevoir de l'argent de la part de Barbara et Raphaëlle en échange de la mise à disposition des lieux pour leurs activités, mais finira par admettre l'évidence. Le juge d'instruction ordonne la relaxe des deux prévenus en attendant des devoirs d'enquête complémentaires.

Le 20 septembre, une confrontation est tentée entre Cindy, Isabelle et Carlo. Cindy a peur et refuse. Lors d'une brève audition, elle ajoute cependant qu'elle croit avoir absorbé une boisson bizarre chez Isabelle avant de partir pour Bruxelles le jour des faits. Elle se serait sentie malade suite à cela. Lors de la confrontation entre Carlo et Isabelle, cette dernière se rétracte et déclare que son témoignage du 30 août a été inventé. Elle aurait agi ainsi sous la pression des gendarmes. Lorsque nous lui expliquons qu'elle n'est pas sous la menace d'une arrestation et qu'elle pourra rentrer chez elle avec ses parents, elle revient sur ses dires et cesse de se rétracter. Elle confirme que Carlo lui a bien déclaré trafiquer dans le milieu de la prostitution. Carlo nie tout et reste très calme. Ensuite, lors d'une pause cigarette, Isabelle se rétracte à nouveau et déclare avoir été moralement forcée à témoigner dans ce sens.

1 P-V. n° 103882/95 du 31/08/1995

Analyse

Il convient ici de revenir brièvement sur l'ensemble des faits, et de les observer à la lumière des différentes déclarations et témoignages.

Tout d'abord il y a une demande : un client du bordel est prêt à déboursier 120.000 francs (3000 euros) pour s'offrir une jeune fille. Ce client est Étienne Delhuvenne ; il est associé à Farid dans un réseau de proxénétisme. Farid utilise entre autres Faysal comme rabatteur. D'un autre côté, il y a Carlo qui propose à Isabelle de coucher avec un homme plus âgé. Celle-ci refuse, mais quelques semaines plus tard, elle parvient à convaincre Cindy de le faire. La veille des faits, Carlo et Isabelle discutent avec Faysal, et le lendemain le client initial obtient ce qu'il avait demandé. Cindy refuse de se laisser faire et se fait violer. Les faits se déroulent dans un bordel qui a pignon sur rue, et dont la tenancière est une amie du client. Une conclusion s'impose ici comme une évidence : nous sommes face à un véritable réseau organisé.

L'enquête sur le viol de Cindy avait très bien démarré et le travail déjà effectué sur l'association entre Delhuvenne et Farid était bien avancé également. Il se produit alors quelque chose de complètement absurde : vers la fin du mois d'août 1995 je suis mis sur la touche. Mon supérieur direct me retire le dossier et m'assigne à des tâches administratives dans un bureau. L'affaire est confiée à un « spécialiste en matière de pédophilie » et ne progresse plus à partir de ce moment. J'affirme ouvertement que le gendarme dont il est question ne maîtrise pas ses dossiers, est juste capable de travailler sur ordre, et n'a aucun esprit critique. Mes protestations restent lettre morte, tant et si bien que je finis par être obligé de regarder en cachette ce qui se trouve dans le dossier afin de savoir comment il évolue. J'en fais des photocopies pour pouvoir continuer à analyser certains documents ou déclarations.

C'est de cette manière que j'ai pu découvrir des dysfonctionnements qui dépassent l'entendement. Ils sont tellement graves qu'ils ne peuvent être le résultat d'oublis, d'erreurs, ou

de négligences. Avant de les aborder plus en détail, il faut souligner que le dernier devoir d'importance demandé par le juge instruisant ce dossier fut celui de procéder à l'identification de tous les appels téléphoniques entrant et sortant sur les numéros du *Bizaar*, du *Body Sun*, et de Chantal Roefs. C'est par là que le scandale risquait d'arriver.

V

Un institut très *Bizaar*

Le devoir d'analyse des appels téléphoniques entrant et sortant, communément appelé « zoller malicieux », sur les lignes de Chantal Roefs ainsi que des établissements qu'elle tenait paraissait une excellente initiative.

Il y a cependant dès le début, et dans la formulation même de la demande par le juge d'instruction Vandermeersch, quelque chose de très étonnant. Dans son réquisitoire, daté du 21 septembre 1995, il demande une identification « ...pour la période du premier février 1995 au 15 mars 1995 et uniquement pour la zone téléphonique 02 (Bruxelles). » C'est le juge lui-même qui souligne le passage qui précède. Or nous savons que la victime Cindy est originaire de la région de Mons, ainsi qu'Isabelle sa copine. Carlo, le rabatteur, habite à Morlanwelz, et le suspect Étienne Delhuvette possède une seconde résidence à Moustier-sur-Sambre en région namuroise. Pourquoi volontairement limiter les recherches à la zone 02 alors que presque tous les intervenants de ce dossier résident en dehors de Bruxelles ? Pourquoi refuser de chercher là où il y a le plus de chances de trouver quelque chose ? Il est constant dans toutes les procédures d'analyses téléphoniques, que celles-ci se font sans restriction. Si l'on cherche à établir des liens entre malfaiteurs présumés, il faut chercher partout – on ne peut évidemment pas trouver ce que l'on ne cherche pas ou que l'on écarte à dessein. Dans le cas qui nous occupe, nous sommes probablement face à un réseau organisé dans le contexte duquel l'auteur présumé d'un viol aurait payé pour consommer une adolescente vierge dans un bordel. Il y a eu une « commande », et une « livraison » en temps et heure à l'endroit convenu.

Un deuxième élément troublant concerne l'analyse des résultats de ce zoller, et tout d'abord leur durée. Les devoirs d'enquête ont été demandés en date du 21 septembre 1995 et la

société *Belgacom* en a communiqué les résultats en date du 09 octobre, soit un peu moins de trois semaines plus tard. Ces résultats ont alors été transmis au responsable de l'enquête à la brigade d'Uccle afin qu'il puisse procéder à l'identification des numéros. Il y a en tout et pour tout soixante-cinq pages de résultats à analyser, et il faudra attendre jusqu'au 17 mai 1996 pour enfin obtenir le fruit des « investigations » de la gendarmerie !! Et quels sont-ils ? Ceux-ci se résument à deux phrases laconiques : « *Nous faisons identifier les numéros de téléphone. Nous ne retrouvons aucun indice exploitable.*¹ » C'est tout, rien de plus ; il aura fallu huit mois à un gendarme pour lire ce relevé et conclure qu'il n'y a rien dedans. Mais est-ce bien vrai ? N'y a-t-il vraiment rien d'exploitable dans les résultats de ce zoller ? Rien n'est moins sûr, et c'est là que l'affaire se corse.

Le listing dont il est question contient environ 800 coups de téléphone identifiés, et l'on peut constater qu'il en émane une grande quantité au départ d'institutions importantes parmi lesquelles on pourra citer :

- le ministère de la Défense Nationale
- le ministère de l'Intérieur
- le ministère des Finances
- le ministère de la Région de Bruxelles Capitale
- le ministère de la Communauté flamande
- l'administration communale de Molenbeek
- la Commission des Affaires européennes
- le Parlement de l'Union européenne
- l'ambassade des États-Unis
- l'ambassade du Maroc
- l'ambassade de Saint-Marin
- la gendarmerie de Bruxelles 1000
- la police de Bruxelles 1000 (deux numéros différents)

On trouve aussi dans ce listing plusieurs médecins, des avocats, un journaliste, et beaucoup de sociétés parmi lesquelles la RTBF (radio télévision belge francophone) et la SNCB (chemins de fer).

1 P.-V. n° 102839/96 du 17/05/1996.

Dans tout ceci, il n'y a encore rien de délictueux : après tout chaque personne est libre de ses choix personnels.

Par contre, il y a d'autres organismes dont la présence sur ce document aurait certainement mérité une enquête approfondie. Rappelons-nous qu'en ces lieux, une adolescente a été « commandée » et violée. Il faut savoir aussi, et c'est un fait connu, que les réseaux de pédophilie s'organisent très souvent autour d'institutions proches de la jeunesse et de l'enfance. Un des exemples les plus flagrants étant l'affaire du CRIES¹. Dans le cas qui nous occupe, on a retrouvé les institutions suivantes dans le listing téléphonique relatif au *Bizaar* :

- l'Association de Parents pour l'Épanouissement des Personnes Autistes (APEPA)
- l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
- la Fédération des Scouts Catholiques (FSC)
- l'ADEPS, relevant du ministère de la Culture et des Affaires sociales
- Gemeentebestuur Brussel Jeugd en Gezin (protection de l'enfance et de la jeunesse)
- IRSa (Institut royal pour Sourds et Aveugles) – IMP Prince d'Orange

La présence de tels organismes – pour la majorité venant en aide à des enfants ou jeunes psychologiquement plus faibles ou « faciles » – sur un listing d'appels vers une « maison » spécialisée en sadomasochisme, et dans lequel une adolescente a été violée, laisse pantois. Bien sûr, rien ne prouve matériellement que ces appels fussent liés à des activités pédophiles ; des employés de ces organismes auraient tout simplement pu téléphoner pour se réserver quelques frissons. Mais de là à ce

1 Centre de Recherche et d'Information sur l'Enfance et la Sexualité. Sous couvert d'aider les pédophiles à lutter contre leurs déviances sexuelles, le CRIES était en réalité une organisation internationale de prostitution infantile. Les locaux du sous-sol de l'UNICEF avaient servi pour des séances photo pédopornographiques. Plus de 400 personnes, réparties dans 15 pays, figuraient sur les listings clients du CRIES. L'affaire a éclaté en 1987 suite aux investigations menées par le commissaire Yves Zimmer, que l'on retrouvera ensuite à la tête de l'enquête sur l'affaire Dutroux-Nihoul. Cf. notamment le livre de Michel Bouffieux et Jean-Pierre De Staercke « Appelez-moi Elvira » (éditions Luc Pire, 1994).

qu'un gendarme « spécialisé en matière de pédophilie » écrive dans le P.-V. adressé au juge « *Nous ne retrouvons aucun indice exploitable* », il y a de quoi se poser de sérieuses questions.

Si l'on fait le compte des anomalies relevées dans ce dossier, il convient de retenir :

- la déclaration de Delhuvenne lors de son arrestation. Il rapporte avoir participé à un repas avec le juge d'instruction. Ceci est un motif suffisant pour dessaisir ce juge car il y a suspicion légitime, quand bien même ces faits seraient contestés ;
- la restriction de l'analyse téléphonique à la zone de Bruxelles alors que tout porte à penser que ce réseau criminel a des appuis en dehors de la capitale ;
- le défaut d'investigation quant aux organismes figurant dans ce listing ;
- le temps écoulé pour « analyser » les résultats du zoller.

Ce dernier point a quelque chose de curieux quand on le replace dans le contexte de la période 1995-1996. En effet, dans le cadre de l'enquête sur Marc Dutroux, et suite à l'enlèvement des petites Julie et Melissa, la gendarmerie lance l'opération *Othello* en août 1995. Cette opération de surveillance du domicile de Marc Dutroux avait pour but de prendre Dutroux en flagrant délit – c'est du moins la version officielle qui a été avancée une fois que cette opération secrète de la gendarmerie a été mise à jour – ce dernier étant officieusement suspecté dès le début de l'enquête.

Othello démontrera plutôt comment la gendarmerie entendait cacher des informations cruciales afin de garder le contrôle sur l'enquête. Ce fut d'ailleurs l'un des reproches formulés par la commission d'enquête parlementaire qui a suivi. Il est utile aussi de rappeler que cette opération avait lieu pendant que Ju-

lie et Melissa étaient encore en vie et séquestrées chez Dutroux¹. Le rapport *Othello* ne sera d'ailleurs jamais communiqué dans sa forme originale à la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul. La question qui se pose alors est de savoir quelles étaient les intentions réelles de la gendarmerie dans cette affaire. J'aborderai ces points plus tard.

Pour en revenir au *Bizaar*, comment expliquer qu'un gendarme chargé de l'analyse d'un zoller dans le cadre d'un viol sur mineure puisse attendre huit mois avant de répondre au juge qu'il n'y a aucun indice exploitable ? Une telle négligence est incompréhensible, à moins que les recherches aient porté un certain fruit, mais que, comme pour l'opération *Othello*, la gendarmerie ait décidé de garder l'information pour elle. On verra d'ailleurs par la suite que des personnes gravitant autour du *Bizaar* se retrouvent en périphérie du dossier Dutroux-Nihoul.

Un autre élément aurait absolument dû être creusé par mes anciens collègues de la gendarmerie d'Uccle : un P.-V. daté du 24 janvier 1996² fait état d'une suite d'enquête au domicile de Cindy. Dans un paragraphe intitulé « Climat social et familial », on peut lire ce qui suit :

« Nous apprenons que la maman et sa fille ne résident plus en leur domicile. Elles résident à la maison maternelle de Cuesmes. En effet le père de Cindy ne supportait plus la tension exercée à l'entour de sa fille,

1 Une perquisition infructueuse a eu lieu chez Dutroux le 13 décembre 1995. C'est la police qui en avait reçu le mandat de la part d'un juge qui enquêtait sur un autre dossier l'impliquant. La gendarmerie s'est arrangée pour évincer la police judiciaire de cette perquisition et y procéder par elle-même. Julie et Melissa étaient dans la cave, et ont été entendues par le gendarme Michaux et un serrurier. Le gendarme a crié « *Taisez-vous* » puis est remonté vers la rue pour voir si ces voix provenaient du soupirail. Le serrurier déclare « *il s'agissait des voix de deux petites filles. On les entendait distinctement. C'était très proche* », et encore, « *Je ne savais pas qu'on cherchait des enfants lors de cette perquisition. Elle avait l'air banale, comme s'il s'agissait d'une affaire de vol. Rien de plus. Si l'on cherchait des enfants qui pouvaient se trouver dans une cache, alors je ne puis comprendre que l'on ait pu sortir aussi vite de cet immeuble après avoir entendu ces voix.* ».... (voir chapitre XVI)

2 P.-V. n° 100439/96.

les menaces qui pèsent sur elle et sa famille. Les parents ont donc décidé de se séparer suite à ce climat très instable. »

Aucune suite ne sera réservée à ce procès-verbal, ni de la part des deux gendarmes, ni de celle du juge d'instruction. Or il est clairement indiqué que la famille subissait des pressions et des menaces. De la part de qui provenaient-elles ? Pourquoi ne pas avoir cherché à le savoir ? On verra que Cindy n'en était pas la seule victime puisque Soria, celle qui en premier a dénoncé les faits, finira par refuser toute collaboration avec la gendarmerie exactement pour les mêmes motifs.

Preuve supplémentaire que des pressions existaient bel et bien, Isabelle, amie de Cindy et complice de Carlo, se rétractera complètement lors du procès. Elle ira jusqu'à écrire une lettre dans le bureau d'Étienne Delhuvienne ; le brouillon sera d'ailleurs retrouvé sur place ! Dans cette lettre de cinq pages¹ adressée au juge, elle explique que les enquêteurs l'ont forcée à témoigner ; elle aurait reçu l'ordre de signer une déclaration préalablement rédigée par nous gendarmes. Elle dit avoir été contrainte de reconnaître Delhuvienne après avoir vu une de ses photos et après qu'un des gendarmes lui ait dit : « *Regarde bien la photo car c'est lui que tu devras reconnaître. Il portera le numéro 6.* » Isabelle affirme que tout le dossier est un mensonge, un coup monté, et qu'elle était menacée de passage à tabac si elle ne maintenait pas ses déclarations initiales. Elle affirme que Cindy, Carlo, et elle-même, étaient ensemble au carnaval de Binche à la date des faits, ce qui est complètement faux et en contradiction totale avec les dires de Cindy. Curieusement ces déclarations rejoignent exactement celles de Chantal Roefs, dans lesquelles elle dit que tout ne serait qu'un coup monté de la part de Carlo ainsi que de Bernadette L., l'ancienne amie de Delhuvienne².

1 Lettre d'Isabelle L. datée du 06 novembre 1995.

2 P.-V. n° 103983/95 du 06/09/1995.

Lors du procès qui aura lieu en mars 1999, Cindy fera défaut et Isabelle maintiendra sa dernière version des faits devant l'étonnement du juge rapporteur :

« Vous vous rendez compte de la gravité de vos propos ? (...) Vous rédigez cette lettre sans même en parler à votre avocat. Il n'y a que deux solutions. Ou, comme vous le dites, la gendarmerie vous a forcée. Ou c'est quelqu'un d'autre. Vous craignez quelqu'un¹ ? »

Rien n'y fera, Isabelle ne pliera pas malgré le fait qu'elle avait auparavant formellement reconnu Étienne Delhuvenne et Chantal Roefs. Quant à lui, le président du tribunal interpellera Delhuvenne en lui demandant : « *Vous ne trouvez pas que c'est une drôle de méthode pour un avocat de faire écrire chez lui une lettre de rétractation ?* » Ce à quoi il répondra qu'il n'était pas chez lui mais en prison lorsque la lettre fut écrite. Cela ne tient pas la route car au moment de la rédaction de cette lettre, Delhuvenne avait déjà été relaxé. On voit mal par ailleurs, comment Isabelle aurait pu écrire cette lettre chez lui en son absence. En fin de compte, cette rétractation d'Isabelle, seul témoin présent au procès, amènera la représentante de l'accusation à considérer que les charges n'étaient pas assez solides pour poursuivre Delhuvenne du fait de viol sur mineure. Les témoignages de Cindy et de Soria, le fait qu'elles aient toutes deux formellement identifié Delhuvenne et Roefs, tout est passé à la trappe.

Tout le travail d'investigation des gendarmes n'avait en fin de compte servi à rien ; au final, les paroles de la victime et d'un témoin important s'avéreront insignifiantes devant les déclarations variables d'un complice. On peut comprendre que Cindy n'ait pas souhaité assister aux audiences – par peur ou du fait des pressions exercées – mais elle a néanmoins maintenu ses déclarations jusqu'au bout.

Comment, dans un dossier de viol, une cour peut-elle faire abstraction totale des déclarations de la victime ?

1 *Le Matin*, 11 mars 1999, article de Jean-Pierre De Staercke.

Pas de prison pour Étienne Delhuvenne

Lors du procès, j'ai lu dans la presse que certains semblaient remettre l'enquête en cause. Je me suis donc rendu au tribunal, zoller en main, et j'ai demandé à pouvoir témoigner ; ma demande a été refusée !

Des pressions ont aussi été exercées sur Nathalie V. qui déclarera lors d'une audition¹ qu'elle a dû écrire une lettre contre moi à la demande de Farid, et selon les directives reçues de Delhuvenne. Ce dernier était occupé à rassembler des déclarations afin de monter un dossier contre moi.

Si Delhuvenne et Roefs réussissent en fin de compte à échapper aux poursuites pour viol et complicité de viol, il n'en demeure pas moins que les charges pour proxénétismes sont beaucoup moins discutables. Les dossiers déjà en cours concernant ces deux prévenus ont été joints et les charges se sont avérées accablantes. Après un rapide calcul, la cour établit qu'à raison de dix prostituées se relayant au *Bizaar*, avec une moyenne de quatre passes par jour pour des montants allant de 100 à 150 euros, cela fait... beaucoup d'argent. Delhuvenne sera donc condamné à trois ans de prison avec sursis pour proxénétisme. Après avoir interjeté appel, sa condamnation sera portée à trois ans fermes en 2000. MAIS, comme il ne s'est pas présenté lors de son procès en appel, il a pu y faire opposition et tirer la procédure en longueur jusqu'à la prescription et l'annulation de sa peine !

Ses démêlés avec la justice ne s'arrêteront pas là puisqu'il sera encore poursuivi en 2003 pour faux en relation avec un trafic de cassettes de pornographie infantine, et qu'en outre il sera encore condamné à 18 mois de prison en avril 2007 pour diverses malversations liées à la gestion de maisons de repos. Malgré tout cela, Étienne Delhuvenne est demeuré libre et n'a pas été inquiété outre mesure.

1 P.-V. n° 104731/95 du 18/10/1995.

Le zoller, quant à lui, est complètement passé sous silence puisqu'il n'en a même pas été question lors du procès. Idem en ce qui concerne les liens entre les prévenus et des milieux criminels connus. Il faut dire que, comme le relevait un journaliste couvrant le procès¹, des fils partaient un peu dans tous les sens et cela aurait risqué de faire tache d'huile. Il valait donc mieux pour tout le monde que ce dossier fasse le moins de vagues possibles. Cela s'explique encore mieux lorsque l'on prend la peine de creuser autour des principaux acteurs de ce dossier.

1 Erik Rydberg, dans *Le Matin* du 11 mars 1999.

VI

L'ombre de Patrick Haemers

L'enlèvement de VDB

Comme nous l'avons vu plus haut, Étienne Delhuvette avait été l'avocat et ami d'un certain Patrick Haemers. Quant à elle, Chantal Roefs était une amie proche de Denise Tyack, la veuve de Haemers. Et Tyack est la concubine de Roland Poirier. Tout ce monde est donc bien lié, mais avant d'aborder mes autres enquêtes, il est intéressant de dresser le portrait de Patrick Haemers et de l'étendue des activités de sa bande.

Patrick Haemers était un truand connu principalement pour des faits de grand banditisme tels que des braquages de fourgons. Issu d'un milieu aisé, il avait ses quartiers dans la commune bruxelloise de Woluwé. Au départ il opérait avec deux complices, Philippe Lacroix et Thierry Smars. Les attaques n'étaient en général pas violentes et n'ont pas fait de victimes jusqu'au 4 novembre 1985 à Verviers. Lors de ce braquage, deux personnes furent tuées, ce qui marquait un tournant dans leur mode opératoire. On peut aussi remarquer que les attaques les plus meurtrières attribuées aux tueurs du Brabant ont eu lieu à la même période. Certains y ont vu une connexité, et d'autres – dont un proche de Thierry Smars – une manière de brouiller les pistes. Après avoir été écarté de la bande, Thierry Smars est mort en 1986 dans des circonstances suspectes, son suicide n'ayant convaincu personne. Ensuite, d'autres complices sont venus se greffer autour de Haemers et Lacroix. Leurs points de chute étaient principalement des hauts-lieux de la vie nocturne bruxelloise.

Un des principaux faits d'armes de la bande Haemers consiste en l'enlèvement de l'ancien Premier ministre Paul Vanden Boeynants en 1989. Après avoir reçu la rançon et libéré ce-

lui que l'on surnommait VDB, Haemers partit se réfugier en Amérique du Sud avec Philippe Lacroix et Denise Tyack. L'enlèvement de VDB en laisse plus d'un sceptique. En effet, cet événement s'est déroulé au moment précis où la Commission des poursuites de la Chambre devait décider de son renvoi en justice, suite à une enquête sur d'énormes pots de vins liés au contrat de livraison d'un millier de chars – pour une valeur de 24 milliards de francs belges¹ – par la firme *Asco*.

Cette société appartenait à son ami Roger Boas², un trafiquant d'armes de grande envergure lié de près aux services secrets israéliens. À l'heure du débat parlementaire, les députés décidèrent de ne pas lever l'immunité d'un « homme qui était peut-être mort ». Il n'y eut aucune suite à cette procédure après la libération de VDB.

Parmi les points qui intriguent dans cet enlèvement on pourra en relever deux principalement :

- les Haemers, père et fils, faisaient partie de ce que beaucoup ont appelé la « VDB Connection ». D'ailleurs, Patrick Haemers et Philippe Lacroix avaient débuté leur « carrière » en transportant vers la Suisse de l'argent noir pour le compte de la Caisse Privée. Cette banque était très proche du PSC, le parti politique auquel appartenait VDB.
- la personne désignée par VDB pour réunir l'argent et payer la rançon s'appelait Jean Nathan³. Cet ancien combattant de la guerre du Kippour était proche du Mossad, les services secrets israéliens, tout comme Roger Boas. Jean Nathan déclarera plus tard au journaliste Dirk Leestmans que l'argent devait servir à la rançon

1 Près de 600 millions d'euros.

2 Roger Boas était le concubin de Fortunato Israël, voir note au chapitre II sur réseau Montaricourt et *Eurosystem Hospitalier*. Le contrat relatif aux chars avait été signé en 1979, nous sommes exactement à la même époque que l'affaire ESH.

3 *Grands Dossiers Criminels en Belgique*, René Haquin et Pierre Stephany, pp 296-297.

a été fourni par des relations israéliennes en échange de services rendus à la nation d'Israël par VDB en tant qu'homme politique.

Beaucoup n'hésitent dès lors pas à affirmer que ce kidnapping a pu être organisé pour sortir VDB de ses ennuis judiciaires.

Le nom de l'ancien Premier ministre apparaît aussi dans d'autres d'affaires, principalement d'ordre financier, mais aussi de mœurs, qui n'ont fait l'objet d'aucun devoir d'enquête. Il était également proche de Michel Nihoul, lequel était très lié à l'ancien avocat Michel Vander Elst. Or, ce dernier, qui fut aussi un des avocats de Patrick Haemers, a été condamné pour complicité dans l'enlèvement de VDB. Vander Elst a également servi d'alibi foireux à Nihoul dans le cadre du dossier Dutroux. Bref, on évolue dans un milieu où tout le monde se connaît et où les uns se servent des autres.

Patrick Haemers quant à lui, fut arrêté au Brésil quelques mois plus tard suite à un excellent travail d'infiltration de la part de deux gendarmes. Ceux-ci ont pu, principalement au travers d'informateurs anonymes, remonter la piste jusqu'en Amérique latine où Haemers et ses complices de cavale furent arrêtés le 27 mai 1989. Les informateurs étaient codés et tous portait le code « X » suivi de deux numéros. On voit ainsi apparaître X18, X58, X33... Les numéros attribués aux X ne sont peut-être pas si innocents que ça. En effet, ils correspondent plus que probablement aux lettres de l'alphabet constituant les initiales des informateurs. Ce qui devient très intéressant car dans ce cas X18 = Achille Haemers (le père de Patrick), X58 = Éric Haemers (son frère), X33 = la compagne d'un des complices, et ainsi de suite. Les gendarmes ont donc obtenu des informations de toute première main provenant de membres de la bande Haemers.

Ce travail d'infiltration, compilé sous forme d'un rapport de quatre-vingt-cinq pages¹, permit aussi aux gendarmes d'apprendre qu'une « organisation » se cachait derrière la bande. Patrick Haemers lui-même aurait déclaré qu'il s'agissait de « fous furieux » comprenant des hommes politiques, des avocats et des médecins. La personne qui servait de lien entre l'organisation et la bande était, d'après ces informations, l'avocat Michel Vander Elst, encore lui. Un des deux gendarmes racontera au journaliste Douglas De Coninck qu'il avait le sentiment profond que dans le milieu politico-judiciaire belge, il ne fallait pas que Haemers soit arrêté et rapatrié. D'ailleurs, les deux flics ayant réussi à retrouver et arrêter Patrick Haemers ont par la suite essuyé d'incessantes critiques et pressions au lieu d'être remerciés pour le travail fourni.

Enfin, et pour la petite histoire, le trafiquant d'armes Boas fut condamné en 1992 à 15 mois de prison avec sursis ainsi qu'à une amende, mais fut réhabilité en 1995, et décoré de l'ordre de Léopold II en 2004. On croit rêver.

Quant à VDB, le rapport *VBDJ* fait état de quantité d'informations pour le moins étonnantes :

- « *VDB aurait aussi des liens avec l'organisation et son enlèvement aurait pu être une mise en scène. En tout cas, VDB entretient de bonnes relations avec ses ravisseurs.* »²
- « *Les avocats Jean-Paul DUMONT et LANCASTER auraient pris contact avec Achiel HAEMERS au sujet de son fils. DUMONT prétend qu'il ne pourra jamais y avoir de confrontation entre Patrick HAEMERS et VDB. C'est*

1 Le rapport dont objet – que nous appellerons dorénavant *VBDJ* – était connu de longue date par au moins deux journalistes qui ont passé sous silence des informations absolument essentielles. Ce n'est que le 31 mars 2009 que le quotidien *La Dernière Heure* a dévoilé une partie de son contenu. Ce document constitue un travail d'infiltration exceptionnel au sein de la bande Haemers.

2 Rapport *VBDJ*, page 1, contact avec X18 en date du 10 mars 1989.

pour cela qu'on fera tout pour éviter l'extradition. (...) DUMONT et LANCASTER sont les avocats de VDB. DUMONT est le président des jeunes PSC. »¹

Ces citations ne sont que deux exemples parmi d'autres. En lisant ce rapport, on peut constater que tout a été fait pour éviter l'extradition de Haemers vers la Belgique, et donc une confrontation entre lui et VDB. Enfin, les deux avocats cités ci-dessus ont également défendu Michel Nihoul pendant longtemps, notamment dans le dossier d'escroquerie à l'association *S.O.S. Sahel*. De même, Jean-Paul Dumont deviendra le conseil de Patrick Haemers jusqu'au décès de ce dernier en 1993.

D'autres informations, datant de 1986, mais également présentes dans le rapport évoqué ci-avant révèlent l'influence d'un certain Elio Ciolini au sein de la bande. Ce dernier s'était présenté en 1985 à Thierry Smars sous le nom de Roland Bastiani, colonel des services secrets français, et avait reçu de l'argent issus de hold-ups de la part de Smars et Lacroix.

Or, quand on creuse un peu, on constate qu'Elio Ciolini² est un personnage bien connu en Italie, notamment dans le cadre des fausses pistes lancées au lendemain des attentats de Bologne en 1980. Il a de très forts liens avec la loge P2³ ainsi qu'avec les services secrets de différents pays. La question qui se pose alors est de savoir pour quelles raisons Ciolini se serait intéressé à la bande Haemers, au départ une petite bande de voyous, qui finira par semer la terreur au travers d'attaques de plus en plus violentes.

1 Rapport *VBDJ*, page 28, contact avec X18 en date du 12 décembre 1989.

2 Ces informations sur Ciolini se trouvent aussi dans ce que l'on appelle le rapport « *Godbille* », rapport rédigé par ce magistrat sur différents réseaux criminels imbriqués en Belgique.

3 Le scandale de la loge maçonnique *Propaganda Due* a éclaté en Italie en 1981 suite à la divulgation d'une liste comprenant de nombreuses personnalités du pouvoir et du renseignement. La loge P2 fut accusée d'avoir participé, avec le réseau européen *Gladio* entre autres, à ce que l'on appelle la stratégie de la tension. Cette stratégie visait à contrer une éventuelle poussée des mouvements gauchistes au moyen d'attentats (comme celui de Bologne en 1980), et d'exécutions de magistrats ou de journalistes. Selon certains, les tueries du Brabant wallon pourraient en faire partie.

Après Ciolini, il y a eu cette « organisation » dont parlait Patrick Haemers lui-même. Est-ce qu'il pourrait s'agir d'une coïncidence ? Est-ce que les deux pourraient être liés ? Où allait l'argent obtenu lors des braquages, et à qui ? Si on se replace dans le contexte des années '80, on peut remarquer que la bande Haemers ne serait certainement pas la première à être utilisée par des tiers à des fins qui dépassent le cadre des braquages. Patrick Haemers avait déclaré juste avant son procès qu'il était prêt à parler, à tout dire.

Il s'est suicidé en prison le 14 mai 1993, peu avant de comparaître devant les assises. Pour beaucoup, ce suicide n'en est pas un : il fait les affaires de beaucoup de monde. D'autre part, s'il se déclarait prêt à parler, pourquoi se serait-il suicidé ? Son avocat Jean-Paul Dumont déclarera à un proche que le suicide de Patrick Haemers aurait pu être provoqué. Il était sous Rohypnol et son traitement sera brusquement interrompu juste avant l'ouverture du procès. L'arrêt d'une médication aussi lourde, sans aucun accompagnement pour le sevrage, porte régulièrement le patient vers des idées suicidaires, voire un passage à l'acte.

35, rue du Conseil

Le décès de Patrick Haemers n'a pas marqué pour autant l'extinction des activités criminelles de sa bande. Parmi celles-ci, le proxénétisme ainsi que – si l'on en croit certains témoignages – le trafic d'enfants. On peut ainsi faire référence, dans le dossier Dutroux, aux déclarations de Brigitte J., et de Rita V.¹. Cette dernière était l'ex-épouse d'un certain Roland Corvillain, condamné pour faits de pédophilie. Ces deux témoins font état de relations, déjà dans les années quatre-vingt, entre Achille Haemers, Michel Nihoul, Marc Dutroux, Robert Darville², Roland Corvillain, et Serge Frantsevitch. Ce petit monde se rencontrait dans un appartement situé au n° 35 de la rue du Conseil à Bruxelles. Brigitte J. y avait son cabinet

1 P.-V. n° 116393/96 du dossier 86/96.

2 Robert Darville était l'armurier de la bande Haemers.

dentaire au rez-de-chaussée ; elle y soignait Nihoul ainsi que son ex-femme Annie Bouty, avec lesquels elle entretenait des relations extra-professionnelles. Corvillain habitait au premier étage et Frantsevitch au deuxième. Tous deux étaient associés dans le cadre d'une société-écran nommée *Logitel* dont le siège était situé à la même adresse.

Le rapport *VBDJ* mentionne aussi à de nombreuses reprises les liens entre Achille Haemers et Serge Frantsevitch. Ils étaient tant d'ordre professionnel que privé, puisqu'à un moment Frantsevitch a habité l'appartement d'Achille Haemers. Ce rapport décrit également un projet d'évasion de Patrick Haemers lorsqu'il est détenu en Amérique du Sud. Ce projet devait être soutenu par un « groupe colombien », et l'on trouve écrit entre parenthèses le nom « Medellín » qui fait allusion à ce cartel bien connu. Achille Haemers avait besoin d'un gros apport financier afin de mener à bien cette opération, et de son côté Frantsevitch devait assurer le lien entre la Belgique et les colombiens.

Pour finir, il apparaît que certaines propositions de soutien financier émanaient de la part de personnes « de l'entourage de VDB¹ ». Cela veut donc dire que les proches de VDB entendaient soutenir son ravisseur. Ajoutons à cela les tentatives pour empêcher une extradition, et le constat est clair : extradition, ou évasion s'il le faut, mais pas de confrontation avec VDB. Et si les deux échouent, pourquoi ne pas envisager quelque chose de plus radical ? La Belgique est décidément un pays très mystérieux.

Le rapport *VBDJ* confirme donc les dires des témoins dans le dossier Dutroux quant aux liens entre Achille Haemers et Serge Frantsevitch. Le lien entre ce dernier et Corvillain est de même indiscutablement établi par la société *Logitel* ainsi que par leur résidence commune dans le même immeuble. Là où tout ceci devient intéressant dans le cadre de mes propres enquêtes, c'est que Frantsevitch était lié à Étienne Delhuvette au travers de sociétés-écran destinées à camoufler les bénéfices ti-

1 Doc. *VBDJ*, p. 42.

rés du commerce de cassettes pédophiles. Ce fut d'ailleurs l'objet d'un autre procès en 2003 dans lequel comparaissaient ces deux personnages. Les trois sociétés utilisées à ces fins étaient *Logitel*, *Clairbel*, et surtout *Montex*¹. La dernière appartenait au père Haemers, avant que Frantsevitch ne lui rachète toutes ses parts en 1989. Ce dernier avait déjà été condamné pour incendie volontaire, faux, et usurpation, mais il était aussi connu pour être actif dans la pornographie infantile et le blanchiment d'argent. Il ne s'est pas présenté à son procès et n'a pas désigné d'avocat pour le représenter. Un autre élément digne d'intérêt, c'est que lors d'une confrontation entre Rita V. et son ex-époux Roland Corvillain, celui-ci a reconnu que Nihoul était en relation avec Frantsevitch². Corvillain a aussi reconnu la présence de Nihoul à l'appartement de la rue du Conseil³.

Rita V., elle, a déclaré que la société *Logitel* montée par Corvillain et Frantsevitch servait de couverture à un commerce d'enfants, et dans une audition auprès de la police d'Ixelles⁴, elle décrit comment Nihoul, Corvillain, et les autres, parlaient de leurs affaires, car elle les entendait depuis la salle de bains :

« Ils parlaient de chevaux blancs, bruns, jeunes, chers mais bons et jeunes » (...) il est clair pour moi qu'ils ne parlaient pas de chevaux, mais de jeunes enfants. »

Dans cette même audition, elle décrit Nihoul comme étant le chef de cette bande, et Dutroux comme un participant occasionnel à ces rencontres. Cette dernière déclaration pose un problème à certains enquêteurs puisqu'il est admis par la plupart que Dutroux et Nihoul ne pouvaient pas se connaître dans les années '80 ; ils se seraient connus en 1995. Mais, on sait qu'à cette période Dutroux fréquentait la patinoire *Le Poseidon* à Woluwe. Or, une autre société d'Achille et Patrick Haemers, la SPRL *Montex-Sport*, possédait un magasin dans ce complexe

1 Dépêche agence Belga du 13 novembre 2003.

2 P.-V. n° 116393/96 du dossier 86/96, 28 octobre 1996.

3 P.-V. n° 1655/BJ/96 du 30 août 1996.

4 P.-V. n° 1639/BJ/96 du 28 août 1996, police d'Ixelles.

sportif¹. La coïncidence est troublante, et présente un nouvel élément indiquant que Dutroux aurait bien pu connaître et fréquenter le réseau Nihoul-Haemers-Frantsevitch dans les années '80. Il y a d'autres témoignages² dans le dossier Dutroux-Nihoul qui plaident en faveur de cette hypothèse, même si dans une audition, Dutroux déclare avoir rencontré Nihoul vers 1995. Il est donc difficile de se faire une opinion définitive.

Pour en revenir à cet immeuble de la rue du Conseil, la dentiste Brigitte J. s'était laissé séduire par un certain Juan Borges, ami de Nihoul et ancien amant d'Annie Bouty. Borges était trafiquant d'armes et proche du Mossad, mais il fut aussi impliqué dans une affaire de faux tableaux liée à l'assassinat du peintre Mandelbaum. Borges a créé une société-écran appelée *Candy Medical*, dont le siège était établi à la rue du Conseil, au cabinet de Brigitte J. Il était aussi présent dans l'ASBL³ *Cadresco* fondée par Annie Bouty. Cette ASBL de conseils juridiques l'avait notamment assisté dans le cadre d'une vente de missiles au régime des ayatollahs en Iran. D'après les déclarations de Brigitte J. ainsi que d'après d'autres documents et pièces – que l'on retrouve notamment dans le dossier Dutroux – il ressort qu'Annie Bouty et Michel Nihoul se livraient également à un trafic d'êtres humains par le biais de différentes associations ou sociétés⁴. Brigitte J. aurait voulu, et aurait pu en dire bien plus ; elle s'est malheureusement suicidée le cinq avril 1998.

1 Cf. Rapport Godbille, p.8.

2 Notamment dans le P.-V. n° 8205/01 où un témoin déclare avoir vu Dutroux et Nihoul ensemble au café *Chez Rosa* entre 1985 et 1990.

3 Association sans but lucratif, l'équivalent des associations loi 1901 en France

4 Dans une lettre à Georges Frisque, datée du 7 mai 1997, Brigitte J. déclare : « Pour Eliane Bangoura : elle a accouché début août 1988 (le 4 ou le 5) à Saint-Pierre. Elle avait plus ou moins 26 ans. Je ne sais plus si c'était une fille ou un garçon mais je penche pour une fille (...). Cet enfant a directement été retiré de la vue de la mère, qui ne l'a donc jamais touché. Bouty s'est occupée de l'adoption ». Par ailleurs Annie Bouty a un jour fait signer par Brigitte J. quarante attestations lui conférant la garde de quarante zaïrois et nigériens en séjour illégal.

Un suicide, encore un, et alors que selon sa mère qui l'avait vue la veille « *elle semblait normale* ». Le parquet de Bruxelles n'a pas fait pratiquer d'autopsie sur son corps¹.

Ce n'est pas le seul élément qui lie le couple Nihoul-Bouty à un trafic d'êtres humains, puisque Annie Bouty était membre de la « *Celestian Church Of Christ* », une secte qui intéressait de très près la Sûreté de l'État, et dans laquelle on retrouvait plusieurs personnes de l'entourage du couple. Cette ASBL servait de couverture à une traite d'êtres humains entre la Belgique et plusieurs états africains².

L'immeuble du 35 rue du Conseil semble donc être une plaque tournante dans bien des domaines qui vont du trafic d'armes à la pédophilie, en passant par le blanchiment d'argent, la traite d'êtres humains et le renseignement. Cette adresse permet d'établir des liens incontestables entre une série de personnes formant un noyau polycriminel. Achille Haemers, Serge Frantsevitch, Michel Nihoul, Annie Bouty, Juan Borges, Roland Corvillain... tous étaient liés au travers de diverses activités, et chacun avait ensuite son propre réseau dans un domaine plus précis. Étienne Delhuvenne, quant à lui, était lié aussi bien aux Haemers qu'à Frantsevitch ainsi qu'à d'autres truands plus bas sur l'échelle comme nous l'avons vu précédemment avec Farid.

Dans le cadre de mon enquête sur Étienne Delhuvenne, j'ai pu découvrir et démontrer qu'il était proche d'un certain Roland Poirier, lequel est le concubin actuel de Denise Tyack, ex-épouse de Patrick Haemers. Delhuvenne était aussi l'avocat

1 Dans son livre « *30 témoins morts* » consacré aux décès suspects de nombre de témoins dans l'affaire Dutroux, Douglas De Coninck consacre tout un chapitre à Brigitte J. Ce chapitre se trouve dans la version flamande du livre, mais pas dans la version française. La raison, selon l'éditeur, provient d'un « oubli » du metteur en page qui « *a laissé de côté un chapitre, et cela sans explication précise* ». Ce qui est par contre plus troublant, c'est que l'éditeur en question n'a pas souhaité mettre un avertissement ou publier ce chapitre sur son site web. Le lecteur pourra cependant le lire dans son intégralité sur le site web de l'Observatoire Citoyen : http://www.observatoircitoyen.be/imprimer.php3?id_article=350.

2 Source : *Dossiers X*, Douglas De Coninck, Annemie Bulté, et Marie-Jeanne Van Heeswyck.

et ami de ce dernier¹. Quant à Roland Poirier, il était lié à la bande Haemers depuis un certain temps. Le rapport *VBDJ* cite une information provenant d'un témoin nommé X58 en date du 26 avril 1990. X58 déclare que Poirier fournissait les voitures devant servir aux différents *hold-ups* de la bande. Il dit aussi que la voiture ayant servi au hold-up du 17 mars 1986 à Drogenbos n'était pas volée, mais provenait directement de Poirier. Or, dans le cadre de mon travail à la gendarmerie d'Uccle, j'ai enquêté sur un hold-up à la banque CGER de Buizingen. Les faits ont eu lieu le 11 mai 1995, et le véhicule utilisé, une grosse BMW, avait été volé la veille. Le plaignant en ce qui concerne le « vol » du véhicule était... Roland Poirier² ! L'information de X58 semble donc tout à fait fondée et juste³ ; Poirier fournissait bien des véhicules devant servir aux braquages.

Dans son audition du 31 août 1995⁴, Chantal Roefs fait état de ses relations avec des personnes du milieu Haemers. Elle déclare bien connaître Denise Tyack, de laquelle elle possède une peinture signée « Sabrina », le prénom qu'elle utilisait lorsqu'elle se prostituait. Roefs se rend régulièrement à la *Bird's Nest tavern* d'Uccle, tenue par Poirier et Tyack. Elle déclare aussi sortir avec Alain R., le patron de la société de dépannage *Radar*, et que ce dernier connaît très bien Poirier. Elle dit aussi que R. souhaite revendre la moitié de ses parts dans cette société. Lorsque j'enquêtais sur le pavillon *Malou* et que j'ai rencontré l'inspecteur Maillieux de la police de Woluwé, celui-ci m'a raconté que Delhuvenne envisageait de prendre des parts

1 Dans un article du magazine flamand *Humo* n° 2781 du 23 décembre 1993, Étienne Delhuvenne a déclaré connaître Patrick Haemers depuis les années '70 et que ce n'est que plus tard qu'il est devenu son avocat.

2 P.-V. n° BR.17.45.3593/95.

3 Suite à la parution de l'article dans la *Dernière Heure* concernant ce rapport *VBDJ*, d'autres informations ont fait surface, notamment concernant la manière dont les informateurs étaient codés. Les enquêteurs attribuaient des chiffres après la lettre X, et ces chiffres correspondaient aux initiales de leur nom. X58 = É.H. = Eric Haemers, le frère cadet de Patrick. Les informations les plus importantes de ce rapport provenaient de X18, donc A.H., c'est-à-dire Achille Haemers lui-même ! Cela ne veut pas dire que toutes les infos étaient données spontanément par ces « X », mais plutôt qu'elles provenaient directement d'eux, que ce soit au travers d'écoutes téléphoniques ou d'entretiens informels.

4 P.-V. n° 103856/95 du 31 août 1995.

dans cette affaire. Dans le dossier Dutroux, on peut voir que ce même Alain R. a servi d'alibi pour Michel Nihoul en ce qui concerne un des enlèvements de mineures.

On peut donc se rendre à l'évidence que tout ce monde est lié. Mon enquête suite à une plainte initiale pour harcèlement menait décidément vers des horizons inattendus. Pavillon *Malou* et proxénétisme, *Institut Bizaar* et viol de mineure, mouvance Haemers, et ce n'est pas fini.

Roland Poirier

Ce personnage discret joue un rôle important à plusieurs égards. Comme on l'a vu, il apparaît déjà dans la périphérie de la bande Haemers dans les années '80 en tant que fournisseur de véhicules. Toujours dans le rapport *VBDJ*, et en date du 30 mai 1990¹, X58 déclare que Patrick Haemers ne connaissait pas très bien Poirier et que les contacts se faisaient surtout au travers de Denise Tyack. Ensuite, dans le cadre de l'enquête sur le *Bizaar*, l'audition de Marie-France F.² s'avère très intéressante : elle déclare travailler comme femme de ménage pour Chantal Roefs par le biais de la société de nettoyage *Omnium Maintenance*. Elle signale aussi avoir déjà vu Roefs et Delhuyenne ensemble à la *Bird's Nest Tavern*. Ce qui semble échapper à mes collègues, c'est que Marie-France est connue pour prostitution. En cherchant un peu, on peut observer que la société *Omnium Maintenance* a son siège rue du Chêne Dieu à Lasne, en périphérie bruxelloise. Or cette adresse est le domicile de Roland Poirier, lequel est administrateur de la société immobilière *X-Car Immo*, qui siège toujours à la même adresse.

Le montage est le suivant : la société de nettoyage loue ses locaux à la société immobilière, toutes deux étant sises à la même adresse, une maison résidentielle dans laquelle est domicilié Poirier. Le plus curieux, c'est que dans le personnel de la société de nettoyage on retrouve plusieurs prostituées. On pourrait bien évidemment croire ou faire croire que ces deux sociétés n'ont rien à voir l'une avec l'autre ; Roland Poirier gère

1 P. 46 du rapport *VBDJ*.

2 P.-V. n°104077/95 du 11 septembre 1995.

X-Car Immo, qui est en affaire avec *Omnium Maintenance*. Si cette dernière société venait en partie à servir de couverture à un réseau de prostitution, cela ne concerne pas Poirier puisqu'il n'a rien à voir avec *Omnium Maintenance*.

J'ouvre ici une parenthèse pour dire que Poirier connaissait mon commandant de brigade, et ce depuis le 10 octobre 1995 au moins. En effet, ce jour-là Guy Lenoir fête son anniversaire et il se fait inviter par Julien « Juju » Lecocq, le responsable de la section judiciaire de la police d'Uccle. Lecocq l'emmène au *Bird's Nest Tavern* et le présente à Roland Poirier. À ce dîner sont aussi présents l'adjudant Autrige, ancien commandant de brigade de Tubize, ainsi qu'un gendarme de la section mœurs de la BSR de Bruxelles, le maréchal des logis chef Ducastel¹. Ils passent tout l'après-midi ensemble et reviennent à la brigade en début de soirée pour le drink d'anniversaire que nous avions préparé. À partir de cette période, l'attitude de mon commandant de brigade va changer dès qu'il sera question de Roland Poirier dans mes dossiers. On peut aussi constater que Poirier entretient des relations suivies avec plusieurs policiers et gendarmes.

Pour en revenir aux deux sociétés précitées, et qui n'ont semble-t-il rien à voir : le 8 février 1996 deux gendarmes de la brigade d'Ottignies interceptent une Porsche 911 portant des plaques « Z », c'est-à-dire des plaques marchandes. La conductrice, Madeleine B., n'a rien à voir avec le commerce automobile, et dans son audition subséquente² elle déclare que c'est un ami nommé Roland Poirier qui lui a prêté cette voiture. C'est effectivement le cas puisque le véhicule est immatriculé à son nom. Si l'on se réfère au relevé du personnel d'*Omnium Maintenance* pour l'année 1993, cette Madeleine B. y figure comme employée ainsi que son époux Jacques U. Christel, la fille de ce dernier, y siège d'ailleurs en tant qu'administrateur-délégué. Nous avons donc ici une personne directement liée à l'administration d'*Omnium Maintenance* qui roule à bord d'une Porsche prêtée par Roland Poirier, l'administrateur de *X-Car Immo*. Ce

1 Les noms de Lecocq, Autrige et Ducastel ont, comme celui de Lenoir, été changés pour les besoins de ce livre.

2 P.-V. n° NI.93.41.200328/96 du 08 février 1996.

banal fait de route permet d'établir un lien entre ces deux sociétés qui ont leur siège à la même adresse, le domicile de Poirier. J'ai rédigé un P.-V. faisant état de toutes ces constatations¹ ainsi que de mes soupçons sur un réseau de proxénétisme pouvant se cacher derrière ce montage financier. J'ai aussi demandé l'assistance de la brigade financière, et d'après leur rapport² sur ces deux sociétés, le seul revenu immobilier de *X-Car Immo* provenait de la location de ses locaux à *Omnium Maintenance*. Un autre lien très concret existe entre ces deux entités : Olivier V., président de la société *Omnium Maintenance* depuis 1993, deviendra également administrateur de *X-Car Immo* en 1995. Ces informations démontrent de manière évidente que derrière ces deux sociétés, se cache le même homme : Roland Poirier. J'apprendrai plus tard que suite au contrôle routier sur Madeleine B. la brigade d'Ottignies a reçu plusieurs demandes d'intervention émanant de l'adjudant Autrige, de Poirier lui-même, d'un colonel ou lieutenant colonel dont le nom n'est pas précisé, mais aussi est surtout d'un certain « Lenoir », qui s'est présenté comme étant un de mes collègues et comme verbalisant dans mes dossiers en cours³.

Ce « Lenoir », qui n'est autre que mon commandant de brigade, a déclaré qu'en mon absence toute information pouvait transiter par lui. Il s'est cependant bien gardé de dire qu'il était mon supérieur hiérarchique.

Liens entre Poirier, policiers et gendarmes

Les liens entre Poirier, « Juju » Lecocq de la PJ, Ducastel de la BSR section mœurs, et mon commandant de brigade, vont s'avérer encore plus étroits dans plusieurs affaires. La première consiste en un vol et recel d'antiquité : en septembre 1996, lors de l'une des réunions hebdomadaires d'échange d'informations entre police et gendarmerie, Julien Lecocq déclare que

1 P.-V. n° BR.37.86.104589/96 du 23 février 1996.

2 Rapport n° CD7190/53-M du 29 février 1996.

3 Ces faits sont consignés dans une note informative rédigée par mon collègue D. en date du 14 octobre 1996.

selon un de ses indics, une statue d'ivoire en forme d'aigle, valant plus d'un million de francs¹, se trouverait chez Roland Poirier et plus précisément à la *Bird's Nest Tavern*. Lecocq dit ne pas en connaître la provenance mais par son attitude et ses souffles d'exaspération il fait clairement comprendre que cette information n'est pas du tout à prendre au sérieux². Il assure qu'il fera les vérifications nécessaires afin de savoir s'il existe bien un signalement concernant le vol d'une telle œuvre d'art, mais par la suite, on apprendra qu'il n'y a eu aucune enquête de la part de ce dernier, ni même de rapport écrit. Toujours au mois de septembre 1996, le 5 plus précisément, Lenoir me téléphone en interne depuis son bureau. Il me dit qu'il vient de parler avec Poirier, que celui-ci se plaindrait du chahut de la part de jeunes devant son établissement, et que je ferais bien d'aller le voir pour savoir de quoi il retourne. Ce serait aussi une bonne occasion de faire sa connaissance. Je suis aussitôt allé trouver le collègue qui reçoit les appels entrant à la brigade, et celui-ci m'a affirmé n'en avoir transféré aucun à Guy Lenoir, lequel n'a pas de ligne directe. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'agissait d'une manière détournée de me faire entrer en contact avec Poirier, et par là même dans son cercle d'influence.

Quelques jours plus tard, j'apprends par un collègue que lors d'une autre réunion d'échange d'informations, Juju Lecocq a déclaré s'être rendu avec Poirier au contrôle des contributions d'Uccle³. Il ajoute que Poirier doit des millions au fisc mais qu'il est très sûr de lui : « *On ne saura jamais m'avoir, je ne peux plus prendre de sociétés alors je les fais acheter et gérer sous d'autres noms...* »⁴. Après avoir pris connaissance de ceci, je me rends au bureau de Lenoir pour lui conseiller de faire attention à ses fréquentations. Celui-ci m'a répondu textuellement : « *Je me rends compte que Julien Lecocq n'est pas clair. Je limite au maximum mes rapports avec Julien.* » Le lendemain, en l'absence de

1 Plus de 25.000 euros.

2 Cf. la déclaration de mon collègue VW du 11 février 1997.

3 Deuxième déclaration de mon collègue VW, toujours en date du 11 février 1997.

4 Pendant cette même période, un substitut du procureur de Roi de Bruxelles était en train d'enquêter sur un important carrousel à la TVA à charge de Poirier.

réaction de Lenoir, je décide d'informer deux autres collègues de ces faits puisqu'ils enquêtent aussi sur Poirier et connaissent comme moi le montage de sociétés auquel il se livre. Ils trouvent cela inadmissible, et l'un d'eux, Jean-Marc, se rend alors immédiatement au bureau de Lenoir. Je l'y suis, et j'observe leur conversation ainsi que d'autres collègues. Jean-Marc dit qu'il faut absolument faire quelque chose, il faut aller chercher Poirier, lequel fait l'objet d'un BCS¹, il faut retourner son établissement et ouvrir des dossiers pour le personnel non déclaré qu'il emploie. Il faut aussi démontrer que Lecocq est pourri.

La réaction de Lenoir est surprenante : il dit qu'il ne sert à rien de se mettre à dos la police d'Uccle en attaquant l'un de leurs hommes, que ça ne vaut pas la peine d'embêter ce pauvre Lecocq qui est proche de la pension, que ce n'est pas notre travail, et qu'il existe des services spécialisés pour cela. Lecocq est intègre, c'est un bon enquêteur, et Poirier est son informateur. Lenoir finit par hausser le ton et par s'énerver sur mon collègue Jean-Marc, lequel abandonne la partie et quitte la pièce. Trois semaines plus tard j'apprendrai qu'il y a un contrat sur ma tête et qu'il y aurait deux pourris chez nous à la brigade, dont mon commandant qui aurait touché un million de francs². En ce qui concerne Lecocq, j'apprendrai en 2009, et en prenant connaissance du document *VBDJ*, que celui-ci entretenait déjà au début des années '80 des rapports réguliers avec au moins un des membres de la bande Haemers³.

Une autre affaire vient encore démontrer la passivité à l'égard de Roland Poirier : le 28 novembre 1996, une équipe de la BSR de Gand se rend à Uccle pour faire une perquisition chez Simon Dams, partenaire de Poirier dans la société *X-Car Immo*. Lenoir en est avisé et charge son « équipe d'enquête » d'assister les collègues opérant sur le territoire de notre brigade. Dams est impliqué dans une affaire de corruption de magistrat dans un dossier de proxénétisme et cela se passe à Knokke, localité qui apparaît dans bon nombre d'enquêtes. Le prévenu,

1 BCS = Bulletin Central de Signalement.

2 Note UCC/COPS/38/96.

3 Doc. *VBDJ* p.30, contact du 12 décembre 1989.

un proxénète, a été condamné à 5 ans de prison en première instance mais acquitté en appel. L'enquête démontrera que le juge qui traitait l'affaire avait touché un million de francs, que cet argent lui avait été remis par un avocat nommé Cnudde, et qu'il provenait de Dams en tout ou en partie.

Lenoir m'a délibérément tenu à l'écart de cette information alors qu'il savait parfaitement que j'avais rédigé un P.-V. à charge de Poirier et Dams, et que je les soupçonnais d'être à l'origine d'un réseau de proxénétisme. Comme il ne voulait pas m'entendre j'ai pris contact avec la brigade de Gand et me suis rendu sur place afin de tout expliquer à mes collègues. Ceux-ci m'ont confirmé qu'il y avait bien un lien entre Cnudde, Denise Tyack et Roland Poirier. Je leur ai alors demandé de me tenir au courant lorsqu'ils se rendraient chez Poirier pour effectuer une perquisition. J'apprendrai plus tard que c'est Ducastel qui a été chargé de ce volet du dossier, celui-là même qui mange régulièrement avec Poirier et qui était avec lui à la fête d'anniversaire de Lenoir.

Quelques jours plus tard, c'est l'affaire de l'aigle volé qui refait surface ; on se souvient de cette information de Lecocq, lequel n'accordait visiblement aucun crédit au fait qu'une statuette en ivoire pouvait se trouver dans l'établissement de Poirier. Le 9 décembre 1996, un de mes informateurs m'annonce avec une certitude absolue que cette œuvre d'art se trouve à la *Bird's Nest tavern*. Je prends alors contact avec la section « Antiquités » du BCR¹ afin de savoir s'il existe un signalement pour une telle œuvre. La réponse est positive, il s'agirait d'un groupe statuaire volé à Blankenberge trois ans auparavant. Je décide alors de monter une opération sans plus attendre et me rends dans l'établissement de Poirier pour y effectuer une perquisition. Celle-ci s'avère fructueuse et nous saisissons l'objet volé. Je procède alors à l'interpellation de Roland Poirier et d'un certain Jacky J., connu comme receleur d'œuvres d'art. C'est lui qui a déposé la statuette chez Poirier afin que celui-ci puisse la revendre. Au cours de cette perquisition, je découvre un répertoire téléphonique et le feuillette ; il contient le numéro privé de notre brigade, qui ne peut en principe être communiqué à

1 Bureau Central des Recherches

personne d'extérieur à la gendarmerie vu qu'il permet d'avoir un accès direct au commandant de brigade en cas d'urgence. Le même jour, lors d'une perquisition au dernier domicile connu de Poirier – et siège de ses sociétés –, je constate avec mes collègues que c'est en fait Madeleine B. qui habite la maison. Pour rappel, il s'agit de la personne ayant été verbalisée au volant de sa Porsche. Encore plus tard, et suite à l'intervention dans la taverne tenue par Poirier, nous rédigeons un P.-V. pour travail frauduleux puisque deux jeunes serveuses ne figuraient pas au registre du personnel. Deux jours après, soit le 11 décembre 1996, je reçois un appel téléphonique de Ducastel me demandant si je ne peux pas laisser tomber ce P.-V.

Roland Poirier bénéficie décidément de beaucoup de mansuétude de la part du monde policier. Nous avons vu au chapitre II, que l'inspecteur Mailleux déclarait aussi le rencontrer de temps en temps en compagnie de Delhuvenne et d'un policier d'Uccle. Or, quand on connaît le passé de Poirier, ses implications diverses dans plusieurs bandes organisées et dans les milieux du proxénétisme et du blanchiment d'argent, on ne peut que s'interroger devant tant de bienveillance.

VII

Dossier braquages, nouvelles pressions

En dehors des dossiers mœurs dont traitent les chapitres précédents, j'ai bien évidemment mené d'autres enquêtes sur des faits de nature différente. Mon autre dossier majeur concernait des hold-ups et des braquages de fourgons ; il allait aussi me mener vers la mouvance Haemers. Ces enquêtes ont eu lieu à la même époque. En date du 14 juin 1995 j'ai rédigé une première note¹ où je faisais état de mes constatations concernant un regroupement de personnes de l'entourage de Patrick Haemers. Cette note, diffusée auprès de différents services de gendarmerie et de police, faisait suite à mon entretien avec l'inspecteur Mailleux dans le cadre du dossier Delhuvenne. J'avais alors appris que ce dernier fréquentait régulièrement Roland Poirier. Deux semaines après la rédaction de cette note, une attaque sur un fourgon se déroule à Jodoigne et une fusillade s'ensuit entre braqueurs et les gendarmes. Suite à ces faits, j'ai reçu une demande émanant de la BSR de Wavre : un collègue avait lu ma note et me demandait d'effectuer une enquête afin de tenter d'identifier deux portraits-robots. Il m'expliquait aussi que c'était la deuxième fois que de tels faits avaient lieu, et qu'un lien entre ces fusillades et les informations de mon rapport initial n'était pas exclu. Il terminait avec l'info suivante : deux des voitures utilisées pour la fusillade de Jodoigne avaient été volées à Uccle et retrouvées à Woluwé. Avec ces quelques informations de base, j'allais alors concentrer mes recherches sur les véhicules volés à Uccle.

Le 16 juillet 1995 je rédige une nouvelle note² reprenant les résultats de mes investigations. Il en ressort que les véhicules utilisés lors de plusieurs faits de banditisme sont presque

1 Note COPS/6/95 du 14 juin 1995.

2 Note COPS/15/95 du 16 juillet 1995.

toujours volés à Uccle et retrouvés à Woluwe. En visualisant les lieux des vols sur une carte, nous sommes parvenus à en définir l'épicentre, soit le quartier du Globe. Dans ce quartier, un certain « Alain » tient un café qui s'appelle *Le Globe*. Auparavant il était propriétaire du *Kwak* à Woluwé, une taverne qui était considérée à l'époque comme le quartier général de Patrick Haemers.

Au *Globe*, mes collègues et moi présentons à plusieurs personnes les photos d'un des portraits-robots ; il en ressort que le suspect a déjà été vu dans le quartier. Un informateur attire aussi notre attention sur *Le Pot D'or*, un autre café du coin dans lequel le suspect vient fréquemment pour prendre contact avec des jeunes, dont un certain Ayed. Nous lui demandons alors s'il sait quelque chose en ce qui concerne les vols de voiture dans le quartier, et sa réponse est sans détour : il y a deux personnes qui sont au centre des vols de grosses cylindrées, notamment des BMW, ces derniers temps. Il s'agit de Philippe P.V., dit « Peps », et d'Ayed. Les choses se passent comme ceci : Peps et Ayed sont au *Pot d'Or* et une personne inconnue dans le quartier vient les trouver. Ils partent ensemble choisir une voiture, puis Peps et Ayed vont chercher le matériel pour la voler. Après le vol, le véhicule est directement livré à un lieu convenu, et le paiement se fait en cash à la livraison. Ces informations nous seront confirmées par des commerçants du quartier qui nous confirment qu'une bande est active dans les vols de voitures. Tout le monde serait au courant des faits, mais les gens ont peur de parler.

Les descriptions fournies correspondent aux signalements de Peps et Ayed. Notre informateur nous précise aussi que les voitures seraient livrées dans le quartier de la Vaillance à Anderlecht, où « Coco », le frère de Peps, est un habitué du coin. Ces trois personnes, Peps, Ayed, et Coco seraient très proches d'Alain, le patron du *Globe*, et mangeraient même gratuitement dans son établissement. Sur Alain, il nous déclare que c'est un ami de la bande Haemers, qu'il aurait hébergé Lacroix lors de sa spectaculaire évasion en 1999, et qu'il aurait donné une fête en l'honneur d'Axel Zeyen – un autre membre de la bande – lors de son acquittement et de sa libération. Ensuite, et en ce

qui concerne les endroits où les véhicules sont généralement retrouvés à Woluwe, il s'agit toujours de lieux proches d'établissements fréquentés par la bande Haemers en son temps. Dans la note que je rédige suite à tous ces renseignements, je signale que des observations seront mises en place afin d'identifier un maximum de véhicules stationnés sur le parking de la *Bird's Nest Tavern*, l'établissement de Poirier à Uccle. Ces informations seront compilées dans une farde consultable à la brigade.

Le 23 juillet, je rédige une autre note¹ avec de nouvelles informations. Trois faits à charge de Peps avaient été élucidés : un vol de voiture, un vol avec violence au cours duquel ce véhicule a été utilisé, et l'usage d'une carte Visa provenant du deuxième vol. Le complice de Peps aurait été Ayed. Un autre vol de voiture est quant à lui à mettre à charge de ce dernier, lequel avait utilisé pour ce faire un véhicule immatriculé au nom d'un serveur du *Globe*, lui-même connu de nos services. D'autre part, j'avais aperçu Ayed en compagnie d'un certain Rudi, et ce dernier correspondait parfaitement au deuxième portrait-robot de la fusillade de Jodoigne. Nous l'avons alors contrôlé, et avons pu constater qu'il était connu pour onze faits dont des vols avec violence, des vols avec effraction, et du recel. Pendant le contrôle, un certain Mustapha Khatrani a rejoint ces personnes. Il était en prison à Verviers pour hold-up mais bénéficiait d'un jour de permission ; il allait bientôt être libéré.

Au cours des mois suivants, je travaillerai principalement sur les dossiers mœurs liés à *L'Institut Bizaar*, et c'est en février 1996 que je reprendrai vraiment le dossier braquages. Le 2 février, une voiture volée est interceptée à Charleroi suite à une poursuite. Des trois personnes se trouvant à son bord, deux réussissent à prendre la fuite. L'homme interpellé est lourdement armé ; il est vêtu d'un gilet pare-balles et porte une cagoule. Il est vraisemblable que le véhicule ait été aperçu et intercepté juste avant un braquage. Le suspect s'appelle Sammy J. et habite Bruxelles, dans la commune de Molenbeek. Lors de la perquisition à son domicile, on retrouvera dans un box

1 Note COPS n° 17/95 du 23 juillet 1995.

des armes lourdes, des explosifs, des gilets pare-balles, et tout le matériel nécessaire pour commettre des braquages sur des fourgons. Un de ses complices est identifié mais il sera abattu dans un café de Charleroi le 4 février. Le troisième homme serait originaire de La Louvière.

Dans la note¹ que je rédige suite à ces faits, je précise que Sammy J. est en relation avec le cousin de Philippe Lacroix.

Quelques jours plus tard j'entreprends de rédiger une note de synthèse² à l'attention du commandant du BCR pour faire état de tout ce que l'on a pu apprendre au cours des derniers mois au sujet des attaques de fourgons, des personnes impliquées, et des modes opératoires. J'y insère les informations dont nous disposons et fais le lien entre d'anciens membres de la bande Haemers, la bande qui fréquente le *Pot d'Or*, et les vols de voiture commis à Uccle. J'explique également que ces informations – ainsi que la collaboration avec la BSR de Bruxelles – ont permis d'élucider une série de hold-ups dans des grandes surfaces, et que neuf personnes sont inculpées dans ce dossier³. Parmi ces inculpés figurent Khatrani, Peps, Toto (dont la voiture avait été aperçue sur les lieux d'une attaque de fourgon en décembre 1995), et Ayed. D'autres faits seront élucidés peu après ; ils mettent notamment en cause Coco, frère de Peps, et un certain Youssef. Dans cette note je relate un entretien du 8 février 1996 avec l'informateur « Y », qui est en fait un des membres actifs de la bande formée par Peps et Ayed. Il explique en détail plusieurs hold-ups déjà élucidés dont toutes les informations s'avéreront exactes. Il donne aussi des éléments que nous n'avions pas encore et en vient à nous parler de Youssef. Celui-ci vient de temps en temps au *Pot d'Or*, ne reste jamais longtemps, s'entretient avec Coco ou Ayed, et repart toujours avec l'un d'eux pour faire un coup. Il est complètement fou et prend de la coke avant chaque braquage. Il a fait des hold-ups avec Khatrani, Coco et Ayed, et c'est lui qui prépare les coups. Lorsque nous présentons nos albums photos

1 Note n° UCC/COPS/6/96 du 08 février 1996.

2 Note n° UCC/COPS/7/96 du 12 février 1996.

3 Dossier n° 4/96 de monsieur le juge d'instruction Laffineur.

à « Y », il ne reconnaît personne. Alors, sur base de sa description, nous décidons de lui soumettre le portrait-robot de la fusillade de Jodoigne et il reconnaît formellement Youssef.

« Y » nous donne d'autres renseignements ; il explique qu'il est possible de se fournir en armes provenant de la guerre de Yougoslavie au café *La Grange* de la place Lemmens à Anderlecht. Il a vu les armes sur place. Il déclare aussi que comme la pression devenait trop grande à Uccle, la bande s'est déplacée vers un autre café d'Anderlecht où les voitures volées continuent à se négocier. Pour terminer, « Y » nous dit qu'il n'existe pas de grande bande organisée pour mener à bien les attaques. Il s'agit en fait de plusieurs noyaux durs et la main d'œuvre est recrutée en fonction du coup, de sa complexité, et du nombre de personnes requises. Notre informateur nous montre également où les voitures volées sont livrées, c'est-à-dire chez un garagiste d'Anderlecht. Les informations contenues dans cette note sont absolument fiables et recoupées ; elles permettent de mettre à jour le mode de fonctionnement ainsi que les personnes derrière les braquages de fourgons ; elle pointe aussi vers le milieu des anciens de la bande Haemers. Pour l'accompagner, je joins une liste des personnes fréquentant *Le Globe* et une copie de mes notes précédentes relatives à ce dossier.

Comme le prévoit le règlement, une note rédigée à l'attention du commandant du BCR doit l'être sous couvert du commandant de district et doit être vue avant transmission par le commandant de brigade, l'adjudant Lenoir en l'occurrence. Celui-ci n'a en aucun cas le droit ou le pouvoir d'empêcher la transmission d'une telle note.

Lenoir la trouve d'ailleurs très intéressante, et nous nous rendons ensemble chez son homologue Jean Wateels¹ à la brigade d'Anderlecht afin de faire le point sur toutes les informations à notre disposition. Il lui en laisse une copie et nous convenons de continuer à travailler dans cette direction. Deux jours plus tard, Lenoir change d'avis et téléphone à Wateels en lui disant de mettre la note de côté afin qu'il puisse passer la

1 Le nom a été changé pour le présent ouvrage.

reprendre. Quant à moi, il m'explique évasivement qu'il préfère attendre avant de transmettre ces informations au BCR, car selon lui des éléments seraient peu crédibles ou nécessiteraient vérification. De mon côté, je restais persuadé que les informations contenues dans cette note pouvaient s'avérer capitales pour tous les enquêteurs chargés de ces dossiers, et ne comprenais absolument pas pourquoi Lenoir persistait dans son refus de transmettre cette note au commandant du BCR. Quelque temps après, je trouvais un autre moyen de faire passer l'information : mon collègue Patrick Deprez devait rédiger un procès-verbal à l'intention du juge chargé du dossier sur la bande organisée du quartier du *Globe*. Il m'a demandé si j'avais des éléments nouveaux à lui transmettre ; j'ai tout de suite saisi cette occasion pour lui remettre une copie de ma note en lui disant qu'il pouvait tout retranscrire dans son P.-V. puisque cela cadrerait dans le contexte de sa mission. Nous avons alors rédigé ensemble le procès-verbal répondant à l'apostille du juge d'instruction, et je l'ai visé et transmis moi-même afin d'éviter toute interception. Je précise que ma fonction me permettait d'agir de la sorte.

Quelques jours plus tard, Deprez et moi-même sommes convoqués séparément dans le bureau de Lenoir afin d'être vivement sermonnés pour la transmission de ce P.-V. Il menace de faire un rapport à mon attention, me dit que je risque de mettre en danger mon informateur « Y », et que pour m'éviter des ennuis il a dû envoyer un de mes collègues au Parquet afin de retirer le P.-V.¹ du dossier.

1 Le procès-verbal est l'acte officiel émanant d'un officier ou agent de la police judiciaire qui tend à recueillir la preuve d'une infraction, ou qui contient la constatation de certains faits ou les déclarations de certaines personnes, avec éventuellement des renseignements complémentaires et la description des devoirs d'enquête accomplis. La rédaction des procès-verbaux n'est soumise à aucune forme sacramentelle mais ils doivent énoncer l'identité, les fonctions et la résidence de leur rédacteur pour apprécier sa compétence ainsi que porter sa signature et être daté. Le procès-verbal étant un acte officiel, il ne peut être pas être modifié ou détruit. Si une erreur s'est glissée dans un procès-verbal, la seule manière légale d'y apporter une correction est la rédaction d'un autre procès-verbal subséquent précisant les modifications. Le procès-verbal reçoit un numéro séquentiel au sein du département ou du service qui le rédige et reçoit ensuite un numéro d'enregistrement au greffe du tribunal lorsqu'il est déposé dans un dossier judiciaire au Parquet.

Cette action est tout à fait illégale, il s'agit de rétention d'information, destruction d'acte authentique, faux et usage de faux. Personne ne peut retirer un procès-verbal au Parquet ; si des informations erronées sont constatées, il faut en rédiger un autre et l'ajouter au dossier.

Par ailleurs, l'avenir montrera que toutes les informations que j'avais mises dans ma note initiale, ainsi que dans le P.-V. qui a suivi, étaient exactes car :

- peu après avoir montré la note à Wateels de la brigade d'Anderlecht, Toto et Coco ont été inculpés et incarcérés pour vol et trafic de véhicules ;
- depuis la rédaction de cette note, le portrait-robot établi suite à la fusillade de Jodoigne a été identifié. Il s'agit d'un certain Youssef E., le prénom donné par mon informateur était donc le bon. Par contre il n'a été réservé aucune suite à cette identification ;
- les auteurs cités ont tous été interpellés et condamnés à de lourdes peines de prison, mais Mustapha Khatrani a pris la fuite vers le Maroc la veille de l'opération coup de filet. Il a donc été condamné par défaut à huit ans de prison et a ensuite été arrêté et condamné au Maroc pour d'autres faits ;
- le 24 juin 1996, suite à une poursuite avec échange de coups de feu, un certain Hassan E. est arrêté. Caïd de quartier à Anderlecht, son quartier général était le café *La Grange*, celui-là même où mon informateur disait avoir vu des armes de guerre ;
- les armes ayant servi lors de cette fusillade du 24 juin ont été retrouvées le lendemain dans le cadre des perquisitions dans les boxes de garage du complexe Apollon, or c'est dans ce même complexe que la bande Haemers planquait ses armes et véhicules dans les années '80 ;

- un certain Mustapha Y., arrêté aussi suite à ces faits, avait déjà été impliqué dans un trafic de chèques volés avec Chantal Roefs, la tenancière du *Bazaar*, (voir dossier Cindy.

Tous ces faits démontrent avec suffisance que rien n'autorisait Lenoir à faire obstacle à la transmission de ma note ainsi qu'à celle du P.-V. qui a suivi. Quelles étaient donc les motivations de celui-ci ? Pourquoi avoir d'abord accueilli mon travail avec enthousiasme, au point d'en faire part à son homologue d'une autre brigade, pour ensuite changer d'avis et faire volontairement obstacle à l'enquête ? Cette note, pour être transmise, devait obtenir l'aval du commandant de district, à savoir Guido Torres. La question qui se pose est alors de savoir si Lenoir a reçu des instructions afin de ne rien faire.

Un an plus tard, dans le cadre de mon travail pour la cellule d'enquête de Neufchâteau sur l'affaire Dutroux-Nihoul, je reprendrai contact avec mon informateur « Y », qui s'appelle en réalité Tino. J'étais chargé de lui demander s'il voulait bien rencontrer le commissaire Zimmer de la police judiciaire d'Arlon, et ce en qualité de témoin dans des affaires de mœurs - j'évoquerai ces points dans un chapitre ultérieur. Lors de cet entretien du 10 février 1997, Tino me fait savoir, ainsi qu'au collègue qui m'accompagnait, qu'une attaque sur un fourgon dans la région liégeoise est en préparation¹. Elle doit avoir lieu le surlendemain, soit le 12 février. Ses informations proviennent en partie d'un cuisinier du restaurant *Mok-Ma-Zwet* à Uccle. Ce coup est préparé par Jean-Claude « Petits Cheveux », Marcel Habran, et son lieutenant Constant Hormans, en cavale depuis avril 1995. Suite à ces déclarations, nous le conduisons à la taverne *La Laiterie*, tenue par « Petits Cheveux », où il reste environ une heure. À son retour il nous déclare avoir vu deux armes devant servir à ce braquage : une Kalachnikov et une mitraillette UZI, arme très rarement utilisée. Il précise que Constant Hormans logerait au-dessus du café *La Plume*, dans le quartier des Marolles à Bruxelles. Il déclare aussi qu'une réunion est prévue le lendemain au *Mok-Ma-Zwet* et qu'il y est

1 Note n° UCC/COPS/10/97.

convié. Il s'y rend comme prévu, et à son retour, il donne le nom des autres participants, leur point de chute à Liège – une boîte de la rue Varin – ainsi que le lieu de l'attaque, Rocourt¹. Ces informations très précises mèneront à une opération conjointe avec la BSR de Bruxelles. Une observation POSA² sera mise en place sur le *Mok-Ma-Zwet* ainsi qu'à *La Laiterie*. Elle ne donnera malheureusement rien du tout, et de surcroît, je serai étonné d'apprendre que la BSR ne s'est pas intéressée à l'information concernant Hormans et son lieu de résidence.

Je recontacte Tino quelques jours plus tard afin de savoir ce qui s'est passé ; celui-ci me répond qu'il y a eu des fuites chez les flics, et que tout le monde était au courant de ce que le coup avait été repéré. Un mois et demi plus tard, soit le 29 mars 1997, c'est un distributeur de billets de Rocourt qui fera l'objet d'une attaque très violente. Les faits débouchent sur une fusillade avec les forces de l'ordre arrivées sur place par hasard. Un des auteurs est grièvement blessé et sera retrouvé à l'hôpital St-Pierre de Bruxelles. Après la fusillade, deux armes sont abandonnées sur place par les auteurs : il s'agit d'une Kalachnikov et d'une UZI, exactement les armes dont m'avait parlé Tino en février. Plus tard, les éléments matériels (explosifs, armes, expertises balistiques) démontreront que la bande ayant commis les faits de Rocourt est la même que celle qui a commis les attaques de fourgons de Dilbeek et de Lesquin (près de Lille) en 1995. Ici encore, les faits démontrent que mes informations étaient bonnes et permettaient de s'attaquer non seulement aux auteurs des attaques, mais aussi à leurs commanditaires et à ceux qui se chargeaient par la suite de blanchir l'argent volé. Cette bande organisée aurait pu être démantelée en 1997, ce qui aurait permis d'éviter de nombreux braquages subséquents, certains d'entre eux devant s'avérer particulièrement violents et meurtriers.

1 Note n° UCC/COPS/12/97.

2 Protection, Observation, Surveillance, Arrestation.

Lorsque j'ai pointé du doigt Marcel Habran comme étant derrière les attaques de fourgons, je n'ai pas été pris au sérieux car tous disaient qu'il était rangé depuis longtemps. Lorsque j'ai indiqué l'endroit où son lieutenant Constant Hormans se cachait, là non plus, rien n'a été fait et je n'ai pas été pris au sérieux. Or la PJ l'arrêtera un an plus tard au-dessus du café *La Plume*, exactement là où mon informateur l'avait situé. Quant à Habran, il sera arrêté en février 2001, suspecté d'avoir commandité des attaques très violentes au Luxembourg. C'est alors que plusieurs journalistes feront le lien avec ce que je disais depuis déjà quelques années. Le 3 mars 2009, Marcel Habran sera reconnu coupable de l'attaque d'un fourgon de la *Brinks* à Waremme le 12 janvier 1998. Il sera aussi reconnu coupable d'avoir été le dirigeant d'une organisation criminelle et condamné à 15 ans de prison. Quant aux fuites dont faisait état mon informateur, il est utile de signaler que Gérard Seront, le superflic de la brigade anti-banditisme, a été condamné à 30 ans de prison en mai 2007. Il a été reconnu coupable de détournements de pièces d'enquête confidentielles et de violation du secret professionnel en faveur du gangster Chams-Eddine Djeridi ; ce dernier servait de lien entre Seront et Habran. Je ne peux en aucun cas affirmer que Gérard Seront aurait pu intervenir dans le cadre de la surveillance ratée de février 1997, mais sa condamnation est bien la preuve que le milieu était informé par des flics.

Dans les années '90, il y a eu de nombreuses attaques de fourgons par des commandos armés jusqu'aux dents, vêtus de noir, « cagoulés », portant des gilets pare-balles, et utilisant des armes de guerre. L'attaque de Dilbeek en 1995 était particulièrement osée car deux fourgons ont été pris en étau par une dizaine d'hommes armés qui ont carrément bloqué l'autoroute afin d'agir. Ceux-ci ont attendu l'arrivée des forces de l'ordre, et ont cherché la confrontation avant de prendre la fuite. Mélissa, une petite fille âgée de 10 ans, a reçu une balle perdue dans la colonne vertébrale et vit paralysée depuis. J'ai déjà évoqué les liens entre l'attaque de Rocourt et celle de Dilbeek grâce à la balistique et grâce à d'autres éléments matériels, ce qui nous ramène aux établissements d'Uccle que mon informateur avait indiqués. Certains de ces établissements sont tenus par d'anciens mercenaires, d'autres par des proches de la mouvance

Haemers, quand il ne s'agit pas d'anciens complices comme Roland Poirier qui tient la *Bird's Nest Tavern*. Tout ce monde-là est en relation avec Alain, le responsable du *Globe*, café dans lequel les voitures devant servir à la plupart des braquages étaient commandées. Nous avons donc d'un côté des anciens mercenaires – personnes habituées aux actions violentes et aux opérations militaires –, d'un autre les mouvances Haemers et Habran – qui œuvrent de concert dans la planification et la réalisation des attaques –, et enfin, des bandes de jeunes qui débudent dans la criminalité, veulent gravir rapidement les échelons et se faire bien voir par ceux pour qui ils opèrent. Ces derniers peuvent passer en quelques mois du racket à la sortie des écoles aux vols de voitures, puis aux hold-ups dans des supermarchés afin de montrer ce dont ils sont capables. Car s'ils se limitent à voler des voitures pour des tiers, ils savent parfaitement pour qui ils les volent et à quoi servent ces véhicules¹.

Pour en revenir au braquage de Dilbeek, il faut bien s'imaginer que derrière la dizaine d'hommes aguerris qui mènent l'attaque, il en faut au moins deux fois plus pour la planification, le repérage, la surveillance des lieux, le repli, le recyclage de l'argent... bref, il faut des appuis externes. C'est là qu'interviennent les bandes périphériques qui sont supervisées et utilisées par les hommes de main des vrais commanditaires.

Quand j'ai fait tous ces liens, quand j'ai fait ma note de synthèse sur les braquages – en partant des voleurs de voitures pour en arriver aux établissements d'Uccle et de Woluwé –, quelle a été la réaction de mon commandant de brigade ? Empêcher la transmission de cette note, retirer le P.-V. que j'avais moi-même visé et transmis au Parquet, et me réprimander malgré un travail consciencieux et précis. L'esprit de corps dans lequel je croyais tant et l'idéal qui me motivait allaient en prendre un coup.

1 J'ai suivi de très près cette évolution de certains jeunes truands, et un cas bien précis me vient à l'esprit : dans le cadre d'un hold-up sur une grande surface Colruyt à Halle, un des auteurs a été blessé suite à un échange de coups de feu avec les forces de l'ordre. Sachant cela, j'ai profité d'une perquisition au *Pot D'Or* pour demander à tous les jeunes présents dans l'établissement de se mettre torse nu sous prétexte d'une fouille dans le but de rechercher des stupéfiants. J'en ai repéré un qui avait une blessure à l'épaule et sur qui nous avions déjà des informations concernant des participations à des hold-ups. Son interpellation a permis d'élucider de nombreux faits et a débouché sur l'inculpation des neuf personnes dont il est fait état dans le dossier 4/96 du juge Laffineur.

VIII

L'appel de Neufchâteau

Neufchâteau : l'affaire Dutroux-Nihoul, le plus grand fiasco judiciaire qu'ait vécu la Belgique, la mise en évidence de dysfonctionnements énormes, la manipulation d'une enquête afin que certaines pistes sérieuses ne soient pas exploitées, l'intoxication de la presse, les clivages politiques et judiciaires, l'ire populaire devant des institutions corrompues et incapables de protéger ceux qui nous sont les plus chers, nos enfants.

Ce dossier laisse encore bien des séquelles car si une vérité judiciaire en est sortie, cela s'est fait dans un mépris total du bon sens et avec une seule volonté : faire le moins de vagues possibles. Il fallait contrôler et canaliser l'opinion publique, éviter d'éclabousser les classes politiques et judiciaires, minimiser leurs manquements, et remettre sur pied un État chancelant. La gendarmerie a joué un rôle de premier plan dès le début de l'affaire, et les chapitres qui vont suivre tenteront d'éclaircir ce qui consiste en une manipulation scandaleuse dans un état de droit.

C'est le hasard qui a fait que je me sois trouvé appelé à prendre part à cette enquête. En septembre 1996, je rencontre Claude Vankeerberghen, mieux connu sous le nom de « Max le taxi ». Lors d'une conversation informelle, celui-ci me déclare avoir été le chauffeur-voiturier d'un établissement d'Etterbeek, *Le Dolo*. Cette enseigne a fait la une lorsque l'affaire Dutroux-Nihoul a éclaté. C'était un café dans lequel étaient organisées des partouzes et où se côtoyaient truands, flics, politiciens, personnalités du sport et de la chanson, avocats et magistrats. Max me fait des déclarations détaillées sur Dolores Bara, Michel Forgeot, et Michel Nihoul. Les deux premiers ont fondé les clubs échangistes *Les Atrébates* et *Le Dolo*. Max déclare avoir très bien connu Michel Nihoul puisqu'il fréquentait ces clubs.

Il raconte aussi comment ce dernier avait, selon lui, commencé dans les réseaux de pédophilie en compagnie de son ami l'avocat Édouard V. dit « Doudou ». J'ai alors immédiatement averti la cellule d'enquête de Neufchâteau et rédigé deux P.-V.¹ Max me communiquera également des informations relatives aux tueries du Brabant, j'aborderai ce point plus tard.

En janvier 1997, une psychose s'était installée suite à plusieurs témoignages relatifs à des Mercedes blanches aperçues aux abords d'écoles en Wallonie et dans le nord de la France. Certains témoins ont pu prendre note d'un numéro de plaque, et celui-ci a mené à un certain Guy Vankeerbergen, domicilié à Uccle. Vers la fin janvier ou au tout début du mois de février, un fax émanant du BCR arrive à la brigade. Comme je suis de garde cette nuit-là, je le réceptionne. Il nous est demandé d'aller effectuer une suite d'enquête² au domicile de Guy Vankeerbergen, de l'interroger sur son emploi du temps du 29 janvier 1997 et sur l'usage fait de son véhicule, une Mercedes blanche. Ce fax était une note interne et demandait une réponse par note interne également, non au moyen d'un procès-verbal. De plus, il arrivait dans la soirée, à un moment où il y a plus de chances de tomber sur un jeune gendarme inexpérimenté plutôt que sur le n° 2 de la brigade. Pour ma part, j'ai fait le lien entre Guy Vankeerbergen et Max le taxi, puisqu'ils sont frères et résident à la même adresse. J'ai donc envoyé une copie de cette suite d'enquête à Neufchâteau.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne les agissements suspects de ces Mercedes blanches, j'ai acquis la conviction qu'il s'agissait de manœuvres pour détourner l'attention de l'opinion publique et pointer dans une autre direction, vers d'autres réseaux possibles, et d'autres implications que celle de Nihoul par exemple. Il y a eu des tentatives d'enlèvements, mais à mon sens elles échouaient volontairement afin d'instaurer une psychose.

1 P.-V. n° 106563/96 du dossier 86/96 et P.-V. n° 116166/96 du dossier 108/96.

2 Il faut ici souligner que le BCR est en principe uniquement chargé de récolter et de transmettre des informations, et non de demander des devoirs d'enquête. Le scandale relatif à l'opération *Orbello* a démontré que le BCR outrepassait ses droits afin de récolter des informations dans le but d'en savoir le plus possible sur un maximum de monde.

Cette optique a d'ailleurs été acceptée au sein de la cellule d'enquête de Neufchâteau. Dans le cas de cette demande du BCR – et si je ne l'avais pas réceptionnée moi-même –, il y a de fortes chances qu'un autre aurait juste effectué la suite d'enquête sans faire le lien entre les Mercedes blanches et le frère de Guy Vankeerbergen, c'est-à-dire Max le taxi, le voiturier du *Dolo*. Or ici, comme j'avais informé Neufchâteau, il n'était plus possible pour le BCR de taire l'information le cas échéant. Suite à ce rapprochement entre les affaires Dutroux-Nihoul et les Mercedes blanches, ainsi qu'aux échanges de notes¹ qui ont suivi, le BCR décide d'organiser une réunion à Charleroi en date du 6 février 1997. Y seront présents des membres de toutes les unités concernées par le phénomène des Mercedes blanches, ainsi que le major Guissard de Neufchâteau et le commissaire Zimmer de la PJ d'Arlon, détaché à Neufchâteau.

C'était la première fois que je rencontrais ces deux derniers, et je n'avais pratiquement aucune connaissance du dossier qui les occupait. J'étais présent à Charleroi car c'est suite à mes informations qu'un lien a pu être fait entre les deux dossiers précités. À la fin de cette réunion d'information entre services concernés, Yves Zimmer est venu me voir en me demandant si je connaissais un certain Tino sur lequel il essayait de mettre la main depuis plusieurs mois. Il s'était adressé à l'inspecteur Lecocq de la police d'Uccle, lequel lui avait systématiquement rétorqué qu'il ne connaissait pas cette personne et qu'il ne parvenait pas à le localiser. Je lui ai répondu que je connaissais bien Tino puisque c'était mon informateur principal. Je pouvais donc les mettre en contact à n'importe quel moment. C'est alors qu'une première rencontre fut organisée le 10 février 1997 dans un établissement de Forest. Au cours de cette rencontre – où Tino me parlera aussi du projet de braquage à Rocourt – j'apprendrai que Zimmer et Tino s'étaient déjà croisés quelques années auparavant, lorsque ce dernier était en prison et partageait la même cellule que Philippe Cryns, incarcéré dans le cadre du dossier *Mirano*². Zimmer travaillait sur cette affaire et avait déjà enquêté sur plusieurs affaires de mœurs dont celle

1 Notes n° UCC/COPS/04/97, UCC/COPS/05/97 et UCC/COPS/06/97 des 03 et 05 février 1997.

2 Voir chapitre I.

du CRIES¹. Lorsqu'il venait interroger Cryns, il lui arrivait de parler avec Tino, et ce dernier lui avait confié de manière indirecte avoir été victime d'un réseau pédophile dans son enfance. Il a dit à Zimmer qu'il connaissait « quelqu'un » qui avait été placé dans un home de l'O.N.E.² et qu'on venait régulièrement chercher pour le placer dans des partouzes. Lorsque l'affaire Dutroux-Nihoul a éclaté, que l'on s'est mis à parler de réseaux pédophiles, et que l'on a commencé à creuser dans des affaires plus anciennes de ballets roses, Zimmer s'est souvenu de Tino et a cherché à le revoir. Suite à ce premier entretien, Tino allait accepter de devenir un témoin codifié dans le cadre de l'enquête de Neufchâteau. Il allait devenir VM1, pour victime masculine. Comme c'était mon informateur, j'étais en charge de l'accompagner à Neufchâteau pour une première déposition.

À cette occasion, le procureur du Roi Michel Bourlet et le major Guissard me demanderont de collaborer avec eux de manière officieuse. En tant que gradé au sein de la gendarmerie, j'étais officier de police judiciaire et auxiliaire du procureur du Roi ; ma compétence territoriale était nationale. Hiérarchiquement je dépendais de la gendarmerie mais dans le cadre du code d'instruction criminelle je dépendais aussi du procureur du Roi. Je me suis alors retrouvé dans un contexte particulier où un supérieur hiérarchique et un magistrat me demandaient d'agir à l'insu de mon commandant de brigade et du commandant de district de Bruxelles ; ils y soupçonnaient certaines personnes de vouloir influencer, voire court-circuiter l'instruction de Neufchâteau. L'ordre n'était pas illégal, et comme j'avais moi-même vécu des tentatives d'étouffement dans le cadre de mes autres dossiers, j'acceptais de travailler selon ces directives. J'ai donc commencé à travailler pour Neufchâteau en dehors de mes heures habituelles et principalement le week-end.

Ce travail consistait à enquêter sur les déclarations de Tino, remonter le fil de son histoire, et me rendre disponible à toute heure au cas où le témoin subissait des menaces. Il avait mon numéro de portable, et moi j'avais ceux du procureur Bourlet,

1 Voir chapitre IV.

2 Office de la Naissance et de l'Enfance.

du commissaire Zimmer, et du major Guissard. J'avais ordre d'avertir l'une de ces trois personnes immédiatement en cas de pépin, et personne d'autre.

IX

VM1 ou les ballets roses, le témoin menacé

Le sujet des ballets roses¹ reste encore très sensible ; il déchire l'opinion publique et les médias dont la plupart se range derrière une version selon laquelle tous ces faits de mœurs impliquant des personnalités et des mineurs sont de l'ordre du fantasme populaire. Tout comme il n'y a pas de réseau pédophile en Belgique, tout comme les témoins X ont affabulé, il n'y a jamais eu de partouzes où des mineurs auraient pu être impliqués. Cela n'existe pas et n'a jamais existé. Face à un tel constat, le citoyen belge devrait s'enorgueillir de l'intégrité de ses institutions – qui ont mené toutes les investigations nécessaires – et de l'honorabilité de toute cette classe supérieure sans tache. Il y aurait peut-être eu des partouzes, mais jamais avec des mineurs. Tout comme il y a eu des marchés financiers, mais toujours sans le moindre pot de vin. Et même, dans le cas le plus improbable où quelques unes de ces partouzes auraient peut-être pu impliquer des mineurs, il est absolument hors de question que l'on puisse parler de notables, de chantage, de photos, d'ébats filmés et que sait-on encore. Alors quand quelques énergumènes osent parler d'actes plus violents et sadiques, il ne peut s'agir que de déclarations farfelues provenant de déséquilibrés. Est-ce que le Belge est une espèce humaine si différente des autres ? Est-ce que ce pays est au dessus de toutes les tentations ?

Prenons nos voisins français par exemple : une affaire de ballets roses dans les années cinquante² mettait entre autres en scène André Le Troquet, président de l'Assemblée nationale. Dans la catégorie des notables ou des personnalités politiques,

1 Le terme « ballets roses » fait référence à des partouzes dans lesquelles des mineurs étaient livrés.

2 Voir le livre *Ballets Roses* de Benoît Duteurtre, Grasset 2009.

c'était quand même un très gros poisson. Si sa condamnation fut très légère, il n'en fut pas moins condamné pour ces faits. De nombreuses autres affaires similaires ont éclaté depuis, mais comme en Belgique, elles ont été rapidement étouffées dès qu'elles mettaient en scène des personnalités ; un des dossiers les plus éloquentes à ce sujet serait sans doute celui des disparues de l'Yonne.

Le reste de l'Europe n'est pas en reste non plus. Je vais m'attarder ici sur deux dossiers précis qui témoignent de ce qui se passe un peu partout dans le monde, et bien évidemment, en Belgique aussi.

L'*Orphelinat Haut-de-la-Garenne de Jersey*, celui qui est appelé « la Maison de l'Horreur » fait l'objet d'une enquête de grande envergure depuis 2006. Plusieurs dizaines de personnes sont suspectées de faits d'abus sexuels, attouchements, et viols sur des mineurs ayant séjourné dans cet établissement depuis les années '60 jusqu'à sa fermeture en 1986. Les témoignages d'anciens pensionnaires font état de viols, de drogue, de maltraitance et de coups. Depuis que l'affaire est apparue au grand jour, il y a eu plus de 160 anciens pensionnaires du home qui sont sortis d'un très long silence. Plusieurs prévenus sont en aveux et la procédure est encore en cours. Des ossements calcinés d'enfants ont été découverts lors de fouilles entreprises. Des dents de lait ont également été retrouvées sur le site des excavations. *Le Figaro* du 28 février 2008 évoque la découverte d'un squelette d'enfant sous une dalle de béton. D'autres extraits de cet article sont tout aussi explicites :

D'après Lenny Harper, le chef adjoint de la police de Jersey, en charge de l'enquête, une soixantaine de personnes mentionnent l'existence d'une petite cave, où elles étaient attachées et enfermées par leurs tortionnaires, des hommes et des femmes membres du personnel de l'orphelinat¹. Peter Hannaford, un syndicaliste de 59 ans, a révélé que les violences « allaient du viol jusqu'à la torture. Et ça arrivait toutes les nuits, ça

1 Peter Hannaford précise dans son témoignage qu'avec les abuseurs membres du personnel, se trouvaient parfois aussi des personnes étrangères à l'orphelinat.

pouvait tomber sur n'importe qui. J'avais peur tous les soirs en me couchant ».(...) ...l'homme à l'origine de l'enquête, le sénateur Stuart Syvert, accuse les gouvernements passés et les anciens responsables de la police d'avoir tout fait pour que l'histoire du Haut-de-la-Garenne ne sorte pas au grand jour. D'après lui, c'est parce qu'il a ressorti cette affaire, après avoir reçu des témoignages, qu'il a perdu, il y a quelques mois, son poste de ministre de la Santé. Plusieurs membres du Parlement britannique, qui n'a pourtant pas de pouvoir législatif sur l'île de Jersey, autonome en tant que dépendance de la couronne britannique, ont exprimé leur soutien à Stuart Syvert, et demandé la nomination de juges et de procureurs du Royaume-Uni pour mener les actions en justice contre les quarante suspects identifiés par la police. Cette position, critiquée à Jersey, a apparemment le soutien de Jack Straw, ministre de la Justice de Gordon Brown.¹

Des enquêteurs font état de pressions, un chef d'enquête a été écarté, et des critiques fusent sur la clémence de la justice à l'égard de certains prévenus rapidement lavés de tout soupçon. La procédure est toujours en cours à l'heure actuelle, et il faut savoir qu'en Grande-Bretagne il n'y a aucune prescription pour ce type de faits. Officiellement, la police écarte pour l'instant la possibilité qu'il y ait eu des meurtres d'enfants. Une des raisons serait que les ossements découverts n'ont pas encore pu être datés avec certitude.

Au Portugal, un autre scandale a secoué le pays lorsqu'il a éclaté en novembre 2002 : c'est l'affaire *Casa Pia*, une institution caritative publique gérant une dizaines de centres d'accueil dans tout le pays, lesquels accueillent environ 4600 mineurs. En septembre 2001, Paula Cruz porte plainte pour le viol de son fils Fabio, lorsqu'il avait neuf ans, par Carlos Silvino, chauffeur et homme à tout faire au sein de cette institution. En novembre 2002, Fabio Cruz raconte son histoire dans un hebdomadaire. Son récit sera le point de départ d'une avalanche de

1 <http://www.lefigaro.fr/international/2008/02/29/01003-20080229ART-FIG00018-le-scandale-de-l-ancienorphelinat-de-jersey-.php>.

témoignages, et l'on découvrira que pendant près de trente ans, ce sont en tout 128 enfants dont la plupart étaient orphelins, mais aussi sourds-muets ou encore handicapés mentaux, qui ont été victimes d'abus sexuels répétés dans l'indifférence totale des directeurs d'école et des autorités publiques. L'enquête démontrera que Carlos Silvino choisissait ses victimes parmi les enfants particulièrement vulnérables, en manque d'affection et sans repères parentaux masculins. Il les amenait dans des orgies auxquelles participaient des personnalités portugaises de tout premier plan. Silvino avait été lui-même victime d'abus sexuels dans son enfance dans un établissement de la *Casa Pia*. Il est ensuite passé du statut de victime à celui de tortionnaire et de rabatteur. Le procès principal est toujours en cours, mais on peut déjà relever treize condamnations à l'encontre d'anciens moniteurs ou professeurs de l'institution. Parmi les accusés du procès, dont le verdict est attendu pour 2009, on retrouve des stars du showbiz ainsi qu'un ancien ambassadeur. Dans la maison de ce dernier se seraient organisées des orgies dans lesquelles des enfants de la *Casa Pia* étaient livrés par Carlos Silvino à des notables. Dès 1975 des dénonciations à l'égard de ce dernier avaient été formulées par certains professeurs. En 1982 la secrétaire d'État à la Famille donne l'alerte, en fournissant dans un rapport des preuves d'actes de pédophilie au sein de la *Casa Pia*. Son rapport sera classé sans suite, et elle accuse aujourd'hui l'ancien président de la république Antonio Eanes d'avoir fermé les yeux. La police judiciaire a récemment reconnu que ces documents ont été détruits en 1993. Comble du comble, en 1989, Carlos Silvino sera expulsé de *Casa Pia* pour pratiques pédophiles, mais il sera réintégré plus tard par décision de justice ! De nombreuses personnalités ne seront pas inquiétées à cause de la prescription – les juges ne s'attachant qu'aux faits commis depuis 1995. Selon plusieurs journalistes, et surtout selon Felicia Cabrita, la première à dénoncer les faits, le scandale a pu être longtemps étouffé grâce à la complicité de hauts responsables de l'État. Le raz-de-marée provoqué par cette affaire a débouché sur une indignation populaire identique à celle qu'a connue la Belgique lorsque l'affaire Dutroux-Nihoul a éclaté. À la différence de la Belgique, le Portugal a reconnu le préjudice infligé aux victimes et a accepté de remettre en

question le fonctionnement de ses institutions. Deux millions d'euros ont été débloqués par l'État et répartis entre plusieurs dizaines de victimes des centres de la *Casa Pia*.

En Belgique, il y a plusieurs dossiers qui font état de faits similaires à ceux de la *Casa Pia*. On y retrouve aussi des institutions pour mineurs en détresse dans l'environnement direct de réseaux de pédocriminalité¹. Le dossier Cindy abordé au chapitre IV, avec le listing des appels téléphoniques vers *L'Institut Bizaar*, porte à croire qu'il existe bien des liens entre des institutions de protection de la jeunesse et des milieux criminels. Dans le dossier « ballets roses » aussi appelé dossier Pinon, des témoignages font état de mineurs placés dans des homes, et qu'on prélevait pour les faire participer à des partouzes. Il est aussi question de complicités entre des responsables d'institutions, des médecins, et des magistrats en charge de la jeunesse. En outre, la deuxième commission d'enquête parlementaire sur les tueries du Brabant s'est penchée sur les dossiers *Eurosystems Hospitalier*, ainsi que sur les réseaux de Tuna Israël et de Lydia Montaricourt. Son constat accablant démontre que ces dossiers n'ont pas été traités comme ils auraient dû l'être. Pire, l'ancien procureur du Roi de Nivelles, Jean Deprêtre² est très vivement critiqué pour la manière dont il a tenu ces enquêtes. Pour définitivement remettre à leur place ces journalistes qui osent encore écrire que les ballets roses n'ont jamais existé, rien ne vaut la citation de quelques extraits de ce rapport parlementaire :

« ...l'existence de "ballets roses" a bien été confirmée – en tout cas dans les années 80 – mais sans que l'implication de mineurs ait jamais été avérée.(...) Les constatations faites concernant la manière dont

1 Il faut bien faire la différence entre la pédocriminalité et la pédophilie. La pédocriminalité est une exploitation sexuelle des enfants, et les abuseurs ne sont pas nécessairement des pédophiles. Marc Dutroux par exemple, n'est pas un pédophile et n'en a pas du tout le profil, même s'il s'est livré à de nombreux viols sur des jeunes filles, voire des enfants.

2 Comme le rapporte l'ouvrage *Dossiers X*, le palmarès de Jean Deprêtre dans l'étouffement de dossiers est impressionnant : tueries du Brabant, meurtre de Paul Latinus, Eurosystems, dossier Pinon...

les premières affaires citées ont été traitées (...) sont de nature telle que la "protection" ne peut être exclue. (...) Ainsi, dans le dossier "Montaricourt", on ne retrouve pas d'éléments relatifs à des recherches quant à la présence d'un mineur d'âge qui aurait été actif dans le réseau. La commission rogatoire en vue d'enquêter sur les coffres-forts à l'étranger n'a pas été exécutée. Toutes les pièces saisies n'ont pas été déposées au greffe. On constate également la disparition d'un album de photos de call-girls, d'un dossier des gendarmes chargés de l'affaire ainsi que d'un agenda contenant le nom de personnes de premier plan. Ce dossier "Montaricourt" a enfin été traité avec une extrême rapidité. Le dossier "Israël" a fait également l'objet d'un traitement particulier et a débouché sur un rapide classement. On assiste aussi à la disparition d'un certain nombre de pièces à conviction emportées lors de perquisitions, en particulier d'un plan de table reprenant notamment le nom d'une ou plusieurs personnalités. On constate enfin le manque de rigueur dans l'enquête en ce qui concerne les relations d'Israël avec certaines personnes. Il est étonnant que, dans l'enquête menée dans le dossier "Eurosystem Hospitalier", un classement sans suite ait été décidé rapidement alors qu'une apostille devait encore être exécutée. (...) La commission rappelle enfin le rôle joué par le procureur Deprêtre dans l'instruction de certains dossiers de mœurs. C'est M. Deprêtre qui, en sa qualité de premier substitut, a fait classer le dossier Fortunato Israël. La commission estime que les dossiers en question n'ont pas été traités normalement. »¹

La commission d'enquête précise aussi ce qui suit :

« Dans le langage courant, la notion de "ballets roses" implique la présence de mineurs. Cependant la littérature concernant les "tueurs du Brabant" a qualifié de "ballets roses" des activités de nature sexuelle prati-

¹ Rapport de la deuxième commission d'enquête parlementaire sur les tueries du Brabant, p. 31, 14 octobre 1997.

quées en groupe avec la participation de personnalités du monde politique, du monde des affaires et de la magistrature sans que cela implique nécessairement la présence des mineurs. Cette acception est donc retenue par la commission pour des raisons de facilité. »¹

Ceci peut sembler contradictoire dans la mesure où la commission mentionne ailleurs le fait qu'il n'y a eu aucune enquête suite à un témoignage sur la présence éventuelle d'un mineur. Or, dans un des dossiers auxquels il est fait référence, il est clairement question de mineurs qu'on allait chercher dans des homes pour les faire participer à des partouzes.

Parmi les noms de notables qui apparaissent dans ces affaires, on retrouve systématiquement VDB ainsi qu'un membre de la famille royale. Que le cercle de Tuna et le réseau Montaricourt aient servi dans le cadre des contrats *Eurosystems Hospitalier*, il n'est aucun doute permis. Que les partouzes aient existé, personne ne s'en cache, et on comprendrait assez mal tant de mystère autour de simples « parties de jambes en l'air » entre adultes consentants. Par contre, si l'on se retrouve dans un contexte similaire aux ballets roses français ou à l'affaire de la *Casa Pia*, alors les estompements de la norme et les étouffements prennent véritablement tout leur sens. La commission d'enquête parlementaire a pu entendre les différents intervenants, a pu se baser sur les pièces des dossiers qui avaient été communiquées, et a pu trouver un consensus parmi tous ses membres – issus de formations politiques différentes – pour arriver à une telle conclusion. Et elle est sans appel : il y a eu des manquements très graves dans la manière dont les enquêtes sur les ballets roses ont été menées. Parmi ceux-ci, le manque d'investigation sur la présence d'au moins un mineur lors de partouzes. Malgré cela, des journalistes osent encore prétendre que ces dossiers sont totalement bidon alors que, pour la plupart, ils n'ont pas eu accès aux informations dont a pu bénéficier la commission d'enquête. Et comme il y a beaucoup plus de gens qui lisent les journaux que les rapports parlementai-

1 *Ibid* p. 30.

res, on comprend aisément l'influence que peut avoir la presse auprès du grand public – une influence dirigée qui atteindra son paroxysme pendant l'affaire Dutroux-Nihoul.

Il y a un autre facteur dont il faut aussi tenir compte dans le cadre des affaires de mœurs : c'est le chantage qui peut être exercé à l'égard de personnes ayant été filmées ou photographiées lors d'ébats illicites voire illégaux et pénalement répréhensibles. J'y reviendrai ultérieurement.

En ce qui concerne VM1, on peut faire un parallèle très net entre son histoire et celle de Carlos Silvino. Tous deux ont grandi dans des institutions et ont été victimes d'abus sexuels dans leur enfance. De même, ils sont tous les deux passés de l'autre côté de la barrière en devenant à leur tour des rabatteurs pour des réseaux. Rappelons que lors de son séjour en prison pour faits de braquages, Tino a fait la connaissance de Philippe Cryns qui lui a proposé de travailler pour lui.

Tino a été placé dans des homes de l'O.N.E. par le juge de la jeunesse Blondeel lorsqu'il avait neuf ans. Il a d'abord résidé dans un établissement de Mont-Saint-Guibert, et ensuite dans un autre à Braschaat. Il raconte que le directeur de ces homes venait le chercher pour l'emmener dans de grosses villas isolées où il était, avec d'autres enfants, victime d'abus sexuels lors de partouzes. Il dit avoir assisté à des viols, en avoir été lui-même victime, avoir vu des actes de mutilation et de torture sur des enfants, et avoir assisté à la mise à mort de certaines victimes. Il parle de soirées ayant un aspect rituel, mais contrairement à d'autres témoins, il ne cite pas de noms et il est incapable de reconnaître ses tortionnaires. Il n'a jamais cherché à faire des révélations « spectaculaires » impliquant telle ou telle personnalité, ce qui à mon sens donne encore plus de crédit et de poids à son témoignage. *A contrario*, il se contente de décrire les faits tels qu'il les a vécus avec sa mémoire d'enfant. La seule chose dont il est certain, c'est qu'il était emmené à ces soirées par le directeur du home. À aucun moment il ne mentionne les autres témoins X (voir plus loin chapitres XIII et XIV).

Les devoirs d'enquête auxquels j'ai participé concernaient principalement l'établissement de Braschaat, et lorsque nous avons contacté la brigade locale, nous avons appris que le directeur du home à l'époque où Tino y était pensionnaire, était fortement suspecté d'abus sexuels sur des enfants qui lui étaient confiés. Si Tino ne pouvait pas nous décrire des personnes, il pouvait décrire des lieux, des villas, nous décrire leurs portails, leurs façades etc. Il pouvait aussi nous dire à quelle distance approximative, et dans quelle direction par rapport au home, ces villas pouvaient se trouver. Yves Zimmer, Tino, un collègue et moi-même, avons mené notre enquête sans nous faire repérer. Nous louions des véhicules et leur apposions des plaques étrangères provenant de saisies. Il ne fallait absolument pas que d'autres services de police ou de gendarmerie apprennent l'objet de nos investigations ; le procureur du Roi Michel Bourlet craignait des tentatives d'étouffement ou de déstabilisation de l'enquête, voire des pressions ou des menaces sur les témoins. Nous avons fini par retrouver plusieurs lieux concordant avec les témoignages de Tino. Toutes ces informations ont été mises au dossier de Neufchâteau mais rien ne semble avoir été exploité. Quant à moi, mon travail se limitait au rôle de *runner*, c'est-à-dire celui de mettre en confiance le témoin.

Le 19 février 1997, après avoir déposé pour la deuxième ou la troisième fois à Neufchâteau, Tino est abordé par deux hommes qui lui demandent de leur remettre des photos compromettantes¹. Ces photos provenaient d'un cambriolage qu'il a effectué au domicile d'un colonel américain du S.H.A.P.E². Il a percé son coffre-fort, et a volé une arme, de l'argent, ainsi que des photos mettant en scène des personnalités avec des mineurs. Un des deux hommes lui dit s'appeler Olivier, il lui donne son numéro et lui demande de le rappeler dès qu'il sera en possession des photos. Tino me contacte immédiatement et

1 P.-V. n° BR.11.64.102397/97 du 19 février 1997.

2 *Supreme Headquarters Allied Powers Europe* : Quartier Général des Forces Alliées en Europe. Le fait que des photos compromettantes de personnalités belges puissent se trouver entre les mains d'un colonel américain, et par conséquent de la CIA, constitue un élément très évocateur de la manière dont certaines pressions pourraient être exercées à l'encontre de la nation où de personnes pouvant y exercer une certaine influence politique.

j'en avise le major Guissard. Celui-ci me demande alors d'aller tout de suite chercher le témoin avec un collègue de confiance et de le ramener au district de Bruxelles. Il me demande aussi de mettre l'E.S.I.¹ sur le coup afin d'assurer sa protection – nous étions obligés de sortir de l'anonymat et c'en était fini de l'enquête discrète que nous menions.

Après avoir été chercher Tino et l'avoir ramené à la BSR, je procède aux premières auditions sur les menaces qu'il dit subir et je transmets les procès-verbaux à l'équipe de la BSR chargée de cette enquête². Tino est ensuite mis sous protection et une opération d'observation est mise sur pied ; elle comprend des écoutes téléphoniques sur le numéro qu'il doit rappeler lorsqu'il aura les photos. L'opération s'avérera être un flop complet ; un premier coup de fil est intercepté : une dame répond et un certain Olivier lui dit qu'il rentrera dans une demi-heure. Il appelle depuis un bâtiment des Halles de Schaerbeek. Plus tard, c'est Tino qui appelle et qui demande à parler à Olivier ; il lui dit tout simplement qu'il a quelque chose pour lui. Olivier fait mine de ne pas comprendre et s'ensuit un dialogue très étrange : Olivier demande à Tino s'ils se sont déjà rencontrés et si ce dernier peut le décrire, puis sans attendre sa réponse il s'énerve et raccroche. Les collègues de la BSR éclatent de rire, et commencent carrément à se moquer de Tino et moi. Ils me demandent de clôturer mes P.-V., me font savoir que je peux disposer mais gardent Tino avec eux pour interrogatoire. Je quitte les lieux vers 23h30 et ils le garderont jusque cinq heures du matin. Son audition ne portera pas sur les menaces dont il faisait l'objet, mais plutôt sur ce qu'il pouvait savoir concernant la corruption présumée de mon supérieur Guy Lenoir. Les gendarmes tenteront de discréditer l'information et l'informateur.

1 Escadron Spécial d'Intervention.

2 L'équipe en question est la même que celle qui sera plus tard chargée des fameuses relectures très controversées des auditions du témoin X1 de Neufchâteau. Ce sont également ces mêmes personnes qui seront en charge de l'enquête me concernant dans le cadre des fuites dans le dossier de Neufchâteau, et qui contribueront activement à jeter le discrédit sur moi.

Ensuite ils essaieront de savoir pourquoi et dans quel cadre il est entendu par la cellule de Neufchâteau. La conclusion prévisible qu'adopteront les enquêteurs sera que Tino raconte n'importe quoi et qu'il n'est pas fiable. Or je n'ai absolument aucun doute concernant sa fiabilité puisque les informations qu'il m'a données se sont toujours avérées bonnes. Mes collègues de la BSR iront donc déclarer à Lenoir, ainsi qu'à un autre collègue de la brigade d'Uccle, que Tino s'est entièrement rétracté ; qu'il a inventé cette histoire pour se rendre intéressant et me faire plaisir devant mon insistance à vouloir recevoir des informations. Ces enquêteurs auront même le culot de dire qu'ils n'ont pas mis ses prétendus aveux sur sa déclaration signée, afin de ne pas me nuire ! S'il s'était effectivement rétracté devant les enquêteurs de la BSR, ses déclarations auraient dû figurer sur le procès-verbal de son audition. Si ce n'est pas dedans c'est tout simplement parce qu'il n'a pas tenu de tels propos.

Quelques jours plus tard, soit le 24 février 1997, Mireille, la sœur de Tino, reçoit un appel téléphonique d'une personne se faisant passer pour moi, et désirant entrer en contact avec mon témoin ; ce prétendu Marc doit le voir d'urgence. Or, au même moment, je me trouve justement avec Tino à Neufchâteau. C'est en rentrant chez lui que ce dernier apprendra la nouvelle de la bouche de sa sœur. La même chose se produit le lendemain vers 18h, mais Mireille répond qu'elle sait que la personne au bout du fil n'est pas Marc. L'interlocuteur répond alors qu'il est avocat et qu'il doit voir Tino pour une affaire importante ; mais ses explications restent vagues. Mireille lui dit de tenter sa chance au café *Le Globe* ; la mystérieuse personne rappelle vers 19h30 en disant ne pas l'avoir trouvé là-bas. Elle rappelle encore à 20h et comme Tino n'est toujours pas là, elle n'insiste pas. Le lendemain, Mireille reçoit encore plusieurs coups de fil, mais elle se contente de décrocher et de placer le combiné à côté de la télévision afin de provoquer un larsen. Je procéderai plus tard à l'audition¹ de la serveuse du *Globe*, laquelle déclarera que trois clients sont venus ensemble demander où ils pouvaient trouver Tino. Ils sont restés une demi-heure, et l'un d'eux disait se prénommer Marc.

1 P.-V. n° 101005/97 du 27 février 1997.

Suite à cette série d'appels, je décide de reprendre l'affaire en main et demande au juge Vandermeersch un réquisitoire pour obtenir l'identification des numéros ayant appelé le poste de Mireille. La réponse s'avère plus qu'intéressante puisque tous ces appels ont été passés depuis le même numéro aux Halles de Schaerbeek. Le numéro en question est celui à partir duquel Olivier avait appelé le 19 février pour dire qu'il rentrerait dans une demi-heure. Ce même Olivier fera ensuite semblant de ne pas savoir de quoi parle Tino, ce qui provoquera l'hilarité générale au sein des enquêteurs de la BSR. Faut-il en conclure que là aussi, l'opération de protection sur Tino a été éventée ? Est-ce pour cette raison qu'Olivier – se sachant peut-être sur écoute – a agi de la sorte ?

Je dresserai procès-verbal de tous ces événements¹ mais l'enquête sur les pressions à l'encontre de Tino n'ira pas plus loin. Par contre j'apprendrai quelques mois plus tard que les photos volées au S.H.A.P.E. ont été récupérées par les hommes du Comité supérieur de contrôle².

Quelle suite sera réservée à ce dossier ? Aucune ; décidément, c'est une habitude.

1 P.-V. n° 100970/97 du 27 février 1997.

2 Service de police spécialisé en matière de corruption, de fraudes aux marchés publics et de fraudes aux subventions. Dépouvé de ses compétences administratives et rattaché à la police judiciaire en 1998 sous l'appellation de OCRC (Office Central pour la Répression de la Corruption).

X

Le sacrifice

« Tino s'est rétracté, toutes ses histoires ne sont que pures inventions ! Marc, tu es grillé à la BSR, ou plutôt non, ce n'est pas grillé, mais carbonisé que tu es. Tu as intérêt à te tenir à carreau pendant un certain temps et à te faire oublier. »

Voici ce que m'a dit Guy Lenoir avec un grand sourire aux lèvres lorsque l'opération de surveillance sur Tino a échoué. Et ce n'est pas tout car ces événements allaient aboutir deux semaines plus tard sur une note de fonctionnement¹ à mon égard ; une note teintée de mauvaise foi mais où – lorsqu'on lit entre les lignes – l'on peut voir une intention de nuire au travail de la cellule d'enquête de Neufchâteau. Elle avait pour objectif de mettre un terme définitif à mes investigations et m'assigner à des tâches purement administratives. Lorsqu'il a su que je travaillais en catimini sur un volet du dossier Dutroux-Nihoul, Lenoir m'a dit qu'il entendait rédiger un rapport sur le major Guissard, mais qu'il n'avait rien à me reprocher. Il a visiblement dû en référer à sa hiérarchie puisque c'est moi que le district de Bruxelles a tenté d'utiliser comme fusible pour faire sauter Guissard. Ce dernier voulait me faire détacher au plus vite soit auprès de l'antenne bruxelloise de la cellule de Neufchâteau, soit auprès du Comité supérieur de contrôle. C'est à partir de ce moment que Lenoir et d'autres personnes du district de Bruxelles ont entamé une campagne de dénigrement à mon égard.

J'ai eu confirmation de cela par Zimmer et Guissard : il n'était pas question que je travaille pour Neufchâteau, sachant tout ce que je savais sur le milieu de la criminalité organisée.

1 Note UCC 670/5/97 du 7 mars 1997.

Quelques points relevés dans cette note de fonctionnement sont édifiants :

1.d : « ...C'est ainsi qu'à plusieurs reprises des P.-V. contenant des erreurs importantes (...) se sont retrouvés au Parquet et qu'une intervention a été nécessaire pour corriger ces fautes. »

Je n'ai jamais adressé au Parquet des P.-V. contenant des erreurs. Dans ce cas précis, Lenoir fait allusion à la note sur les braquages qu'il avait refusé de transmettre en interne et que j'ai transmise moi-même au Parquet sous forme de procès-verbal¹. La suite des faits a démontré que toutes les informations contenues dans cette note étaient correctes. Par contre, et c'est capital, Lenoir reconnaît qu'une « intervention » a été nécessaire. Cette intervention a consisté tout simplement à retirer ce procès-verbal au Parquet, ce qui est absolument illégal² !!

Pour rappel un procès-verbal est un acte authentique, et s'il devait contenir une erreur, le seul moyen de la corriger serait de rédiger un autre procès-verbal rectificatif. Retirer un procès-verbal inventorié au Parquet constitue un délit de destruction d'acte authentique !

2. §1 : « Le 18 Fév 97, vous vous êtes rendu à un rendez-vous avec un informateur (...) sans accord préalable d'une quelconque autorité hiérarchique (...) Personne ne savait où vous vous trouviez... »

Il est ici question des menaces sur mon informateur Tino. C'est le major Guissard qui m'avait donné l'ordre d'aller chercher Tino et de le conduire à la BSR. Le directeur judiciaire du district de Bruxelles avait d'ailleurs été averti de la chose par Guissard lui-même.

1 Note n° UCC/COPS/7/96 du 12 février 1996, cf. chapitre VII.

2 J'ai officiellement déposé plainte contre Guy Lenoir pour rétention d'informations, faux et usage de faux, destruction d'acte authentique, et infraction à l'article 29 du Code d'instruction criminelle. Cette plainte auprès du Comité P (organe de contrôle des polices) et datée du 23 octobre 1998 n'a abouti à rien.

2. §2 : « (...) vous vous êtes rendu à d'autres rendez-vous avec une très jeune collègue néerlandophone ne maîtrisant pas le français et une autre fois avec un stagiaire (...), tous deux incapables de gérer ce type de situation. »

Le premier rendez-vous dont parle Lenoir est celui sollicité par Yves Zimmer : il s'agissait de demander à Tino s'il voulait bien rencontrer les enquêteurs de Neufchâteau. Il ne comportait absolument aucun danger. Pour le deuxième j'étais accompagné d'une stagiaire car mes autres collègues étaient occupés à d'autres tâches. Puisque Lenoir était en congé j'avais reçu l'autorisation du commandant de brigade *ad interim* pour agir de la sorte.

2. §3 : « D'autre part, alors que des collègues de la BSR étaient désignés pour vous aider dans cette enquête, vous les avez court-circuités en ne respectant pas les structures et méthodes d'intervention dans le dist BRUXELLES. »

Ce passage-ci fait toujours allusion aux suites d'enquêtes réservées aux menaces dont a fait l'objet mon informateur. Si je suis intervenu de la sorte, c'est parce que mes collègues de la BSR de Bruxelles s'intéressaient bien plus aux déclarations que Tino aurait pu faire à Neufchâteau, qu'à sa sécurité. Leur unique but était de me décrédibiliser et d'en faire de même avec mon témoin. Comme Lenoir l'a si bien dit : j'étais « carbonisé » auprès de la BSR. Or, j'ai pu démontrer preuves à l'appui (l'analyse téléphonique évoquée plus haut) que mon témoin faisait réellement l'objet de pressions et que ce dossier ne consistait pas en des affabulations comme avaient tenté de le faire croire les enquêteurs de la BSR.

3. §3 : « Je vous reproche (...) d'avoir géré de manière anarchique, non professionnelle, subjective et incontrôlée les informations que vous avez récoltées. (...) vous vous êtes laissé manipuler par l'informateur. Vous établissez des hypothèses et faites des amalgames qui nuisent à la crédibilité de votre travail judiciaire.

Lenoir connaissait l'identité de mon informateur, il savait aussi que ce dernier avait émis de fermes soupçons de corruption à son égard. Il avait donc tout intérêt à l'accuser d'être un manipulateur. Je rappelle encore ici que les informations que Tino me transmettait se sont toujours avérées justes, et que Lenoir n'a pas le moindre élément qui puisse prouver le contraire.

5. « Tout nouveau manquement de votre part à ces directives fera l'objet de ma part d'une demande de proposition de mutation par mesure d'ordre auprès du Comd Dist. »

Les directives auxquelles il fait allusion sont une suite d'indications visant à me museler, à contrôler tous mes P.-V. et tous mes contacts avec mon informateur, et m'assigner à un travail de bureau.

Il y a une autre contradiction dans ce point : si Lenoir ne voulait plus de moi, pourquoi alors faisait-il obstacle à mon transfert vers l'antenne bruxelloise de la cellule de Neufchâteau ?

Il y a quelque chose de plus sournois dans le contenu de cette note : Lenoir savait pertinemment que j'avais agi sous les ordres du major Guissard, et une partie des griefs à mon égard était en fait une manière détournée de l'atteindre et de le mettre en difficulté. Son but était de me voir rédiger un mémoire justificatif incriminant Guissard et expliquant que j'avais agi selon ses directives. Afin de ne pas nuire à ce dernier, j'ai décidé de ne pas avoir recours à ce moyen de défense et choisi d'assumer seul les conséquences de ce rapport volontairement mensonger – ce qui a encore plus perturbé mon commandant de brigade.

Michel V.

Comme je l'ai déjà expliqué, mon supérieur et « Juju » Lecocq de la police d'Uccle traitaient certains truands avec une rare bienveillance. Ce qui va suivre en est un exemple de plus ; il y a certaines personnes qu'on ne se donne pas la peine de déranger, et curieusement ce sont toujours les mêmes.

La cellule d'enquête de Neufchâteau a reçu et transmis quantité d'informations qui n'avaient pas nécessairement un lien avec l'affaire Dutroux-Nihoul. Le 24 janvier 1997, le chef Legros, qui travaille à la gestion de l'information, reçoit un appel téléphonique sur la ligne qui avait été ouverte par le juge Connerotte afin de récolter un maximum de témoignages possibles sur toute affaire de mœurs. La personne qu'il a au bout du fil déclare avoir des informations sur un certain Michel V., et demande à être protégée si elle venait à parler. Elle affirme que V. est très proche du receleur d'œuvres d'art Jacky J., lequel aurait une cache d'armes dans son grenier. C'est aussi un excellent ami de Denise Tyack et Roland Poirier, ce dernier étant lui-même en affaires avec Jacky¹. Legros, ne sachant que faire de ce témoignage, en avise « Juju » Lecocq à la police d'Uccle par téléphone puisque Poirier est bien connu à Uccle. Cet appel sera suivi d'un fax² plus détaillé dans lequel il informe Lecocq de ce que le témoin est d'accord pour le rencontrer. Il demande aussi à recevoir communication des résultats de l'audition si des éléments sont susceptibles d'intéresser la cellule de Neufchâteau. Ayant eu vent de cette information, j'en informe mon supérieur Guy Lenoir lequel s'empresse de demander une copie du fax à Neufchâteau. Il la reçoit le lendemain mais refuse de m'y donner accès.

Lecocq, de son côté, entendra le témoin quelques jours plus tard mais ne rédigera aucun procès-verbal d'audition. Ce témoin fait état de ses soupçons sur Michel V. dans le cadre des ballets roses, mais Lecocq se contentera d'envoyer un fax laconique à Neufchâteau avec ces termes : « *En ce qui vous*

1 Voir l'affaire de l'aigle en ivoire au chapitre V.

2 Fax du 27 janvier 1997 du Maréchal-des-Logis-Chef Jean Legros à l'attention de Julien « Lecocq ».

concerne, rien d'intéressant... ». Dans les jours qui suivront, le témoin se verra menacé et même agressé par V. J'apprendrai tout cela quelques semaines plus tard, de la bouche du commissaire Zimmer et du procureur du Roi Bourlet – lesquels décideront alors de renvoyer le dossier à la gendarmerie d'Uccle, où j'étais affecté. Le 9 avril 1997, le témoin se présente chez nous à la brigade. Il y est accueilli par un « enquêteur venu spécialement de Neufchâteau » qui le confie à mon collègue Éric afin qu'il puisse procéder à son audition ; « l'enquêteur de Neufchâteau » – qui n'est autre que Guy Lenoir ! – se contentera d'y assister passivement. L'audition terminée, le témoin est raccompagné vers la sortie, et Éric se prépare à rédiger un procès-verbal pour transmission officielle aux cellules d'enquêtes concernées. La déposition est intéressante dans le cadre de deux dossiers : les ballets roses et les tueries du Brabant. C'est alors que Lenoir demande à Éric de ne pas rédiger de P.-V. mais de mettre la déclaration du témoin dans une enveloppe scellée qu'il se chargera lui-même de transmettre à qui de droit. Hélas, et comme on pouvait s'y attendre, « qui de droit » n'en a jamais eu connaissance¹.

Michel V. est pourtant un personnage qui mérite une certaine attention. Il a commencé très tôt dans la délinquance et les braquages, et a été condamné à dix-huit ans de prison pour un hold-up dans une bijouterie. Son père était un ancien résistant de l'armée blanche et il avait beaucoup de relations. Il a fait en sorte que V. puisse sortir très vite de prison, mais :

« La condition était de suivre des entraînements intensifs paramilitaires dans les Ardennes dans le but de créer une milice privée opérant pour la Sûreté de l'État.² Ensuite il explique que ce groupe qui était for-

1 J'ai déposé plainte en date du 23 octobre 1998 auprès du Comité P contre Guy Lenoir et Julien Lecocq pour rétention d'informations, collusion avec le milieu, abus de pouvoir, et entrave à la justice. Dossier sans suite...

2 Audition du témoin du 9 avril 1997. Cette déclaration peut paraître surprenante ; toutefois l'auteur a reçu confirmation de l'existence de telles milices de la bouche d'une personne y ayant servi au début des années quatre-vingt. Le procédé décrit est le même : réduction de peine ou effacement d'un casier judiciaire en échange de missions allant jusqu'à des meurtres commandités. L'organisation était cloisonnée et les exécutants ne se croisaient pas nécessairement ; ils n'avaient pas non plus connaissance d'un plan d'action plus vaste.

mé à cela a effectué les tueries aux Delhaize. C'était des hold-ups simulés dans le but d'éliminer des personnes qui auraient pu révéler des choses embêtantes pour l'État... Il explique que le groupe du début aurait été éliminé, voire tué, par les membres de la partie qui avaient continué pour leur propre compte, sauf deux membres. Il m'a dit qu'il y avait des gendarmes dans cette partie du groupement qui avait dérapé. (...)... Il me semble utile de comparer le portrait-robot n°16 des affiches de la bande des tueries avec les photos de V. de l'époque. »

Le témoin évoque ici les tueries du Brabant, dont une des explications consisterait en la piste des ballets roses et du chantage. Il faut savoir qu'il y a eu deux vagues de tueries : la première consistait principalement en des assassinats ciblés qui étaient effectivement maquillés en hold-ups, alors que la deuxième vague, celle de 1985, consistait en des attaques de type commando militaire dans des supermarchés. Les modes opératoires sont si différents qu'il est difficile de croire que ce soit la même bande qui ait perpétré tous ces faits. Par ailleurs, et de manière générale, on ne peut que s'étonner devant l'insignifiance du butin de ces attaques. Toutes les autres bandes organisées tuaient beaucoup moins pour des résultats bien plus importants en termes de magot. Alors de deux choses l'une : soit les tueries du Brabant n'avaient aucun motif financier réel, soit la Belgique a dû faire face aux braqueurs les plus stupides de l'histoire tant leurs cibles étaient dérisoires compte tenu des risques encourus. Ce que dit le témoin dans cette déclaration n'est pas dénué d'intérêt, et il y a de nombreuses sources qui évoquent également une complicité de certains membres de la gendarmerie dans l'organisation des attaques.

« À ses 17 ans il a fait la connaissance avec une prostituée qui est actuellement à Malte et qui est impliquée dans différents dossiers (...) Cette prostituée était à l'époque une connaissance de Vandenkooyants. Cette prostituée a introduit V. dans le milieu¹. »

1 Ibid.

De toute évidence, il est question ici de Fortunato (Tuna) Israël, dont le réseau de prostitution avait été utilisé dans l'affaire *Eurosystem Hospitalier*¹. Cette même Tuna Israël qui fut la compagne de Roger Boas, ami très proche et partenaire en affaires de VDB.

« En 1982 environ, V. a fondé la radio libre "Radio Satellite" (...) À cette époque il a fait la connaissance de Michel Nihoul. Ils fréquentaient le même milieu (radios libres, Mirano, boîtes de nuit, soirées "privées"). Il m'a parlé d'un endroit à Bruxelles, que Haemers fréquentait d'ailleurs, où des partouzes étaient organisées avec des prostituées. Ces partouzes étaient fréquentées par des personnes politiques, industriels, et autres personnalités. V. servait de garde du corps lors de ces rencontres. Une de ces rencontres a été filmées sur bande vidéo. V. a été chargé par Charly Depauw² d'aller chercher cette vidéo à ce bar et de la lui faire remettre sous menace d'une arme de poing suite à du chantage. Il a eu cette bande et l'a remise à Charly. Il m'a aussi parlé de partouzes dans une villa à Huizingen où des personnalités haut placées participaient. »

Le lien avec l'affaire de ballets roses évoquée par la commission d'enquête parlementaire sur les tueries du Brabant est évident. Cette affaire, classée secret d'État, ne consiste pas uniquement en d'innocentes partouzes, mais on y retrouve aussi tous les ingrédients liés au chantage d'État. Y figurent les mêmes intervenants que dans les dossiers *Eurosystem Hospitalier*, Tuna Israël, et Montaricourt. Lorsque mon témoin Tino évoque le cambriolage chez ce colonel américain du S.H.A.P.E. ainsi que les photos qu'il y a trouvées, on peut très bien imaginer qu'elles

1 Voir note au chapitre II ainsi que les extraits du rapport parlementaire au chapitre VIII.

2 Personnage ayant construit un véritable empire immobilier dans les années 60-70. Grand ami de VDB, et aussi impliqué dans plusieurs scandales. Son petit-fils est inculpé dans un des plus gros carrousels à la TVA jamais découverts en Belgique.

pouvaient servir à faire pression sur des personnalités belges. On en revient donc au chantage politique sur fond d'affaires de mœurs.

« En 1984 il a repris une boîte de nuit à Uccle (...) sous l'enseigne Le Circus. Il s'était associé avec Deferm Léon. Là aussi des parties fines étaient organisées. Haemers y allait régulièrement, ainsi que Guy Mathot¹, les fils Blaton etc. »

Ce témoignage sur Michel V. est très intéressant, trop peut-être, ce qui justifiera sa mise sous pli et son transfert « à qui de droit ». Il vient étayer quantité d'autres déclarations, témoignages, et pièces portant sur les mêmes personnes au fil des années. Certains de ces protagonistes n'ont jamais vraiment été inquiétés malgré des rumeurs persistantes. Bien évidemment, il faut faire la part des choses entre rumeurs et vérités, mais lorsqu'il y a tant de faisceaux concordants, de témoignages, de pistes non explorées... il y a de quoi se demander s'il existe au sein de nos institutions une vraie volonté de combattre la criminalité organisée, la corruption, et tout ce qui en fin de compte nuit à l'exercice d'une saine démocratie.

1 Ancien ministre des Travaux publics (à l'époque où Charly Depauw construisait son empire immobilier), puis successivement ministre de l'Éducation nationale, du Budget, des Affaires intérieures, président de la fédération liégeoise du PS. Figure de proue du PS, Guy Mathot est toujours passé entre les mailles du filet bien que cité dans de très nombreuses affaires. Il est décédé en 2005. « ... Rappelons qu'il s'agissait de partouzes auxquelles auraient participé des personnes haut placées des milieux politiques, des affaires, militaires et judiciaires, comme VDB, le Prince Albert, le général Beaurir, Blaton et Guy Mathot » J. Mottard, R. Haquin, *Les Tueries du Brabant*, éditions Complexe, 1990, p.207.



XI

Amalgames ?

Le dossier Delhuvenne, *L'Institut Bizaar*, les braquages de fourgons, la mouvance Haemers, Roland Poirier, Marcel Habran, la corruption à la gendarmerie, Guy Lenoir, les informations de Michel V., les mercenaires, les tueries du Brabant, VDB, *Eurosystem*, les ballets roses, VM1, Neufchâteau... On y perdrait son latin tant ces affaires semblent disparates et éloignées les unes des autres ; alors pourquoi les traiter dans un seul et même ouvrage alors que certains de ces dossiers ont fait l'objet de plusieurs livres à eux seuls ? Je ne prétends absolument pas avoir les clés de toutes ces affaires – dont certaines sont particulièrement complexes – mais mon expérience de gendarme m'a amené à conclure qu'il existe un vrai noyau polycriminel dans lequel on retrouve systématiquement des personnes communes à tous ces dossiers.

Un exemple parmi d'autres consiste en l'avocat Michel Vander Elst ; il a été condamné pour sa complicité dans l'enlèvement de VDB – ou faudrait-il plutôt parler de « mise au vert » ? Ensuite on le retrouve en tant qu'alibi de Michel Nihoul lorsque celui-ci se voit inculpé pour l'enlèvement de Lætitia. Il apparaît dans le rapport *VBDJ* comme étant le lien entre la bande Haemers et l'organisation qui se trouvait derrière. Ensuite, dans un rapport que les initiés appellent *Atlas*¹, Vander Elst est également cité, de même que son père Raymond – lui-même avocat et conseil du Roi Albert II lors de la rédaction de ce rap-

1 Le dossier *Atlas* consiste en un rapport du début des années '90 de la BSR de Liège sur une organisation tentaculaire mondiale dirigée par Felix P., un ancien prisonnier des camps nazis ayant acquis la nationalité costaricaine. Cette organisation étendrait ses ramifications jusqu'au plus profond de certains appareils financiers, gouvernementaux, politiques et maçonniques. Des personnalités internationales de premier plan y figurent aux côtés de magistrats, avocats, personnages du monde du diamant, ainsi que de la mafia russe. On y retrouve notamment un organisme financier utilisé par VDB, Roger Boas, le Mossad, et un certain Abraham Shavit, bras droit de Boas, et proche de Michel V.

port par la BSR de Liège en 1995. Ce n'est pas tout car on le retrouve aussi dans la périphérie du dossier *Agusta*¹ : la cellule d'enquête sur l'assassinat de l'ancien ministre André Cools a pu établir que Vander Elst a fait transférer un total de 175 millions de francs² vers le Costa Rica pour le compte de François-Léon Deferm³, homme d'affaires et ami intime de Guy Mathot⁴.

Michel Nihoul apparaît aussi à plusieurs reprises dans mes dossiers. Il a des liens avec la mouvance Haemers, notamment via l'appartement de la rue du Conseil où il fréquentait Achille Haemers ainsi que Serge Frantsevitch et Roland Corvillain. Il a été l'homme à tout faire de VDB et a été très proche du Parti réformateur libéral. Il a été en affaires avec Étienne Delhuvénne ainsi qu'avec Michel V. À ce propos, le témoin auditionné en avril 1997 au sujet de V. rapporte qu'il ferait chanter Nihoul au travers d'un enregistrement audio compromettant en ce qui concerne des faits de pédocriminalité⁵.

Étienne Delhuvénne n'est pas en reste non plus puisqu'il a été l'avocat et ami de Patrick Haemers et qu'*a fortiori* il connaît très bien sa bande. D'autre part, son ancienne amie Bernadette L. avait travaillé pour le réseau Montaricourt en son temps (affaire *Eurosystems*). Delhuvénne s'est acoquiné avec Farid dans le cadre du pavillon *Malou*, mais il est resté proche de Roland Poirier, personnage central du milieu ucclois – dans lequel on

1 Dossier concernant l'achat d'hélicoptères par l'État belge. Des sommes astronomiques ont été distribuées en pots de vin à plusieurs partis politiques, dont principalement le PS, afin de faire pencher la balance en faveur des appareils de la marque italienne *Agusta* alors que ceux-ci étaient moins performants que ceux des marques concurrentes.

2 Environ 4.375.000 euros

3 Il est étonnant de constater que les fonds partent vers le Costa Rica, pays d'adoption de Felix P. ; que Deferm prend la nationalité costaricaine en 1993 pour échapper aux ennuis judiciaires avec la Belgique ; et que l'on retrouve Vander Elst dans l'entourage de ces deux hommes, ainsi que faisant le lien avec la bande Haemers et une organisation à un niveau supérieur.

4 Voir notamment le livre *Qui a tué André Cools ?*, J.-P. Van Rossem (pp 61, 126, 141)

5 Les auteurs ont rencontré ce témoin. Plus de dix ans après avoir témoigné auprès de la gendarmerie, ses déclarations n'ont pas varié d'un iota. C'est lors d'entretiens plus récents qu'il nous a communiqué l'information concernant un chantage sur Nihoul.

tourne toujours autour d'anciens de la bande Haemers. Philippe Cryns, ancien patron du *Mirano* est aussi de la partie, et dans le procès autour de cette boîte de nuit, on pouvait trouver Delhuvence comme avocat d'un des inculpés et comme informateur d'un journaliste. Un autre avocat dans ce dossier n'était autre qu'Annie Bouty, ex-femme de Nihoul, qui lui-même fréquentait tout ce monde... Bref, on tourne toujours autour des mêmes personnes, et il m'a suffi de tirer sur une ficelle pour que celle-ci me mène carrément vers un sac de nœuds : un milieu polycriminel qui dépasse de loin ce que je pouvais imaginer.

Amalgames ? Succession de coïncidences ? Petit pays où tout le monde est susceptible de se croiser ? Je ne sais pas, et j'ai rarement croisé autant de truands si ce n'est lors de déplacement vers telle ou telle institution pénitentiaire. Mais parler d'amalgames est si facile ; n'est-ce pas d'ailleurs derrière ce mot sacrosaint que se replie quantité de journalistes bien-pensants et désireux de ne pas faire de vagues ? La théorie des amalgames, chère à Jean-François Godbille, magistrat bruxellois, qui en 1991 dans un rapport à son procureur du Roi met en évidence quantités de liens entre notables, politiciens, truands, trafiquants d'armes..., et à un niveau bien plus élevé encore que ce que j'avais moi-même pu constater.

En guise d'introduction à ce rapport confidentiel, ce magistrat place certaines balises et explique qu'il n'a pas pour intention d'échafauder quelque théorie fumeuse. Bien au contraire, il signale qu'il s'est même gardé d'évoquer certains noms afin d'éviter tout sensationnalisme. Néanmoins, son analyse fait froid dans le dos, surtout lorsque l'on sait qu'elle est le fruit d'un travail de longue haleine de la part d'une personne ayant eu accès aux dossiers, et dont le sérieux est reconnu de tous.

Certains passages de ce document méritent une attention toute particulière car les personnes épinglées et les faits établis ne font que confirmer d'autres sources. De son introduction, on pourra retirer ce qui suit :

« Titulaire de quelques dossiers importants à caractère financier, j'ai été frappé de constater la permanence de certains mécanismes frauduleux et de l'intervention dans les affaires tant financières que criminelles d'un même groupe de personnes. (...) mon travail a consisté à rechercher les relations qui auraient pu exister entre les personnes composant cet univers (...) j'ai découvert qu'il existait un réseau de sociétés constituées à des fins lucratives dont les moyens d'action sont fort peu licites. Mon analyse a porté essentiellement sur les sociétés de droit belge. Lorsque des éléments d'information m'ont permis de déborder ce champ d'action, et de savoir qui se cachait derrière certains holdings luxembourgeois, certains off-shore du Liechtenstein, de Panama ou de Jersey, ce que j'appréhendais s'est transformé peu à peu en conviction. (...) existe-t-il en Belgique une organisation occulte pareille au service d'action civique (police parallèle gaulliste en France) faisant appel à des membres de la pègre bruxelloise, à la mafia et à la loge P2 ou ce qu'il en subsiste ¹? »

Godbille développe alors une série de liens entre différentes personnes, sociétés, laboratoires pharmaceutiques, ordres maçonniques, organisations occultes, services de renseignement, escroqueries financières, trafic de drogue ou d'armes, pour en arriver à constater en page 42 :

« De ce qui précède on peut conclure provisoirement qu'une série d'activités suspectes (laboratoires d'analyses médicales, escroqueries diverses, trafics d'armes, de diamants (...) sont le fait de personnages qui se rencontrent dans des cercles étroits ; que ce soient des cercles d'obédience catholique ou peut-être davantage des cercles de la mouvance des néo-templiers. (...) Nous avons été frappés par l'existence d'une constante en Belgique, ces groupes occultes sont proches de l'entourage de Paul Vanden Boeynants. »

1 Rapport Godbille, extraits des pages 1 à 3.

Plus loin, des faits de mœurs sont abordés, on peut ainsi lire en page 58 :

« Dans le cadre du dossier d'instruction 5/84¹ de la Vallée Poussin, un dénommé W. fait allusion à des partouzes organisées par "des personnages haut placés" et citant nommément Simonet, Mathot, Vanden Boeynants. Ces partouzes auraient été filmées de telle sorte que s'organisaient sur les personnes filmées des chantages financiers. »

Dans le cadre du dossier cité ci-dessus, il est ensuite fait référence à un armurier et trafiquant d'armes nommé Ruy Mendez Franco :

« Selon un PV n° 20576 du 4 décembre 1984 de la BSR de Bruxelles, ce personnage aurait été commandité par de hautes figures de la politique belge, et chargé d'effectuer ou de faire effectuer une enquête sur l'entourage de Madame de la Vallée Poussin, juge d'instruction à Bruxelles. Cette enquête effectuée permettra de choisir une "cible" soit une personne à compromettre dans l'entourage de ce haut magistrat afin de faire ensuite pression et orienter un dossier très important instruit par ce juge². »

Toujours en marge du fameux dossier de Feluy, une note de bas de page mentionne que :

« En ce sens, notons avec intérêt que l'instruction 5/84 de la Vallée Poussin (...) met bien en évidence que Guy Mathot était "tenu" par des personnes disposant de vidéo-cassettes sur lesquelles il figurait en tenue légère dans une partouze. Ceci semble être une technique habituelle à la pègre, milieu dans lequel se mou-

1 C'est le dossier qui concerne l'achat de l'ancienne raffinerie de Feluy. Dans cette affaire, la maîtresse de Guy Mathot avait fourni un chèque en bois pour un montant de plusieurs millions de francs. Il existe un volet mœurs à ce dossier mais il a été mis au placard.

2 *Op. cit.* p. 83.

vait semble-t-il fort à l'aise Eliane Van Vrekom. Cette "technique" nous l'avons déjà constatée à maintes reprises dans le présent rapport, que l'on se souvienne de ce qui a été dit sur les orgies sexuelles du "Jonathan", du Mirano, Parc Savoye, du "Greenwood"... Dans tous ces lieux, la pègre aura l'occasion d'y faire rencontrer diverses personnalités, et ensuite d'exercer un chantage¹. »

Le rapport de cet éminent magistrat fait une centaine de pages, et il est impossible d'en aborder le contenu en détail tant les personnes et les dossiers mentionnés sont nombreux et importants. On pourra néanmoins s'attarder sur quelques phrases marquantes qui constituent ses éléments de conclusion :

« Dès lors malgré les réticences qu'une telle question peut soulever, ne devons-nous pas nous poser la question de savoir si certains mandataires publics n'ont pas quelque intérêt à protéger ceux qui peuvent à tous moments les faire chanter ? Dès lors (...) ne devons nous pas dégager les "constantes" trouvées dans la multitude de dossiers évoqués ci-avant ? Ne pas le faire ne risque-t-il pas d'aboutir à une situation favorable à la mise en place par une association internationale de malfaiteurs d'un réseau cloisonné de relations "mafieuses" où la loi du silence se substitue à la loi ? Le paravent d'honorabilité de quelques hautes personnalités suffirait à créer un sentiment d'immunité dans le chef des malfaiteurs qui continueraient à les prendre en otage. Le système institutionnel belge risquerait d'être vassalisé, asservi aux intérêts de la pègre². »

(...) Pour résumer ce que nous avons constaté (...) relevons qu'autour de la personne de Vanden Boeynants gravitent une série de personnes liées de près ou de loin à bon nombre d'énigmes judiciaires de ces dix dernières années et d'affaires judiciaires qui ont été traitées

1 Ibid p. 84.

2 Ibid p. 87.

par la section financière du Parquet de Bruxelles. (...) Paul Vanden Boeynants a pu tisser des liens solides avec divers marchands d'armes lorsqu'il était ministre de la Défense nationale, Roger Boas en est l'exemple le plus criant. Ces marchands d'armes, pour écouler leurs marchandises, ont souvent recours à des sociétés d'import-export, à des sociétés de ventes de voitures (...)

La monnaie d'échange peut être l'importation ou l'exportation de matières premières souvent précieuses : or, uranium, mercure rouge, diamants, et même stupéfiants... qui seront échangées chez des agents de change tels Kirschen, ou dans des officines étrangères occultées par l'intervention de multiples sociétés écran situées dans des paradis fiscaux. (...) Un réseau assez dense de relations commerciales particulières s'est donc progressivement constitué en Belgique avec des filières de blanchiment d'argent provenant de sources inavouables. (...) Ce monde de la délinquance en col blanc obtient des sommes considérables non seulement auprès des trafiquants d'armes, de stupéfiants, mais aussi, grâce à la complicité de certains milieux politiques dans de gigantesques projets immobiliers (ex. le World Trade Center de Bruxelles, l'hôpital militaire de Neder-over-Hembeek) ou sous le couvert de contrats internationaux de coopération technique dans des pays en voie de développement (...). Notons à cet égard que Paul Vanden Boeynants n'était pas seulement en excellentes relations d'affaires avec divers trafiquants d'armes, mais également avec divers entrepreneurs qui ont pu bénéficier de ses largesses, ainsi que de celles de divers ministres de travaux publics, connu notamment Guy Mathot.

Ces entrepreneurs, tout comme des marchands d'armes, de véhicules, d'avions, ont pu contracter de gros marchés en Belgique et à l'étranger grâce au concours de quelques réseaux de call-girls (exemple Fortunato Israël). La prostitution de luxe, les orgies permettent souvent de terminer agréablement de dures journées de

travail et sont surtout les moments idéaux que choisit la pègre pour « piéger » des hommes influents. N'y a-t-il pas lieu de craindre que progressivement se soit constituée une véritable vassalité entre le milieu et le milieu politique ¹?

(...) Le résultat tout à fait détestable de cette situation est d'entraîner la déstabilisation de nos institutions judiciaires puisque des chaînons indispensables de la machine judiciaire, par méfiance et suspicion (...) ne communiquent plus entre eux avec les informations nécessaires pour l'impulsion d'une véritable politique d'action anticriminelle².

(...) N'est-il pas temps de se poser la question de savoir si un certain milieu criminel en Belgique n'a pas réussi à échapper aux enquêteurs en infiltrant certains milieux économiques, politiques et judiciaires en profitant de leurs faiblesses, pour mieux les pervertir, notamment par l'exercice de divers chantages, ne fût-ce que celui de l'avancement dans la carrière³. »

Comme nous pouvons le voir, le constat est très alarmant malgré le fait que Monsieur Godbille prenne soin de peser ses mots. Certes, nous pourrions penser que cette situation étant celle d'il y a vingt ans, elle doit sûrement avoir bien changé. Hélas non, et pour preuve, il suffira de citer un passage de la conclusion du premier rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul et Consorts. Ce passage est tout aussi inquiétant :

« Les dysfonctionnements de l'appareil pénal belge posent aujourd'hui de graves problèmes, qui mettent réellement en péril l'état de droit.⁴ »

1 *Ibid* pp 90-92

2 *Ibid* p. 95

3 *Ibid* p. 96

4 Chambre des Représentants de Belgique, *rapport du 14 avril 1997*, p. 190.

Dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire, chaque mot et chaque phrase peuvent parfois faire l'objet de nombreuses discussions afin de mettre d'accord des représentants de tous bords politiques. Si ceux-ci sont unanimement d'accord pour voter un texte déclarant que les dysfonctionnements sont tels qu'ils « *mettent réellement en péril l'état de droit* », alors il y a vraiment de quoi s'inquiéter.

À l'heure actuelle nous en sommes toujours au même point. La population est descendue dans les rues à l'occasion de la marche blanche. Tous ont dignement montré leur ras-le-bol devant une justice – et par extension un État – qui est responsable de tant d'anomalies. Ont-ils été écoutés ? Non, absolument pas, et le procès Dutroux en aura été la preuve la plus flagrante. Un « pervers isolé » a été jugé afin de satisfaire à l'indignation collective mais toutes les pistes qui démontrent l'existence d'une véritable organisation polycriminelle ont été écartées au détriment de la justice la plus élémentaire. Pourquoi ? Jusqu'où ces pistes risquaient-elles de nous mener ? Elles se trouvent à présent cadennassées dans un dossier bis dont on se demande s'il aboutira un jour à un véritable procès.

Mes enquêtes, des amalgames ? La mise en évidence d'un réseau polycriminel mêlant le milieu ucclois, les braquages, le proxénétisme, la mouvance Haemers, les sociétés écran, des amalgames ? S'il ne s'était agi que de moi, oui, pourquoi pas ? Mais voir que mon travail basé sur une expérience de terrain rejoint par exemple celui d'un magistrat expert en réseaux financiers, et que les craintes de ce dernier se voient elles-mêmes relayées par la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul, il ne peut dès lors plus s'agir de divagations d'un gendarme qui refuse de se taire.

Alors, pour le mettre sur la touche, la gendarmerie n'a pas lésiné sur les moyens.

XII

Bras de fer avec la gendarmerie

Les pressions subies, la note de fonctionnement de Lenoir du 07 mars 1997, mon cantonnement à des tâches purement administratives... ces faits ont accru le malaise et m'ont poussé à me faire porter pâle à partir du mois de mai 1997 pour motif de dépression. Un mois plus tard, je serai victime d'un « accident » de la route et resterai en convalescence pendant encore quelques semaines.

Le 23 septembre je décide de rédiger un modèle B, soit le formulaire officiel de demande de démission. J'y indique que « *je souhaite obtenir le retrait définitif de mon emploi à la Gendarmerie (...) au plus tard le 01 déc.* »

Le lendemain, j'explique à Guy Lenoir que je souhaite quitter le corps. Il ne me pose aucune question sur mes motivations – il est juste embêté par mon retard dans certaines écritures comme la rédaction de P.-V. ou d'autres devoirs. Nous établissons alors un compromis par lequel il accepte de me mettre en congé à partir du premier décembre. En contrepartie je m'engage à venir à la brigade pour terminer mon travail, je n'ai aucune contrainte et peux venir à ma meilleure convenance. Je suis donc venu travailler deux jours au mois d'octobre puis ne me suis pas représenté à la brigade pendant une dizaine de jours. Je devais encore en avoir tout au plus pour deux ou trois jours de travail ; j'avais donc largement le temps de remplir mes engagements.

C'est alors que, surprise !, je reçois un courrier recommandé en date du 27 octobre de la part de la direction du personnel de la gendarmerie. Ce courrier stipule que comme je ne me suis pas présenté à la brigade pendant plus de dix jours, je suis en absence irrégulière. J'en reçois un deuxième le 05 novem-

bre pour les mêmes motifs, alors que selon l'accord passé avec Lenoir, je devais prêter un jour de temps en temps et devais aussi écouler tous les jours de congé qu'il me restait encore à prendre.

Le 14 novembre je reçois un troisième courrier avec un avis du commandant de la gendarmerie demandant au ministre de l'Intérieur de me démissionner d'office. Son courrier précise ceci : « Si le MDC TOUSSAINT me communique les raisons de son absence, vous en serez immédiatement informé ». Cette phrase est significative dans le sens où elle laisse entrevoir une possibilité de justification de ma part.

Je précise qu'il y a une différence fondamentale entre une demande de démission acceptée et une démission d'office. Dans le premier cas, l'intéressé est libre de réintégrer le corps à tout moment pendant une période de cinq ans, ce qui est exclu dans le cas d'une démission d'office. La manœuvre était donc claire : mon absence « injustifiée » devait servir de prétexte à me « virer » afin que je ne puisse plus réintégrer le corps, et accessoirement à me décrédibiliser.

Je réagis en date du 20 novembre en écrivant directement au ministre de l'Intérieur. J'exprime mon désaccord avec cette mesure et explique les termes de mon accord avec Lenoir. J'aborde aussi dans ce courrier les motifs de mon absence pour raison de santé, les menaces sur ma personne, les manœuvres douteuses de Lenoir, les accusations de corruption à son égard, les pressions sur mon témoin, ma collaboration avec la cellule d'enquête de Neufchâteau, les conséquences de cette collaboration, ainsi que mon « accident » de moto. Je termine en demandant au Ministre d'accepter ma démission volontaire introduite le 23 septembre. Par ce courrier je fais directement suite à la possibilité de justification évoquée plus haut.

Le Ministre me répond en date du 03 décembre en déclarant que ma lettre a été transmise par l'intermédiaire du commandant de la gendarmerie à l'Inspection générale de la gendarmerie pour enquête.

On peut alors en déduire que le ministre de l'Intérieur a transmis ma lettre au commandant de la gendarmerie, lequel l'a à son tour communiquée à l'Inspection générale. Se pose ici le problème de savoir qui dépend de qui ? Quel service a des comptes à rendre, et à qui ?

Entre-temps, et toujours suite à mes déboires avec ma hiérarchie, je décide de prendre contact avec le sénateur Patrick Moriau dans le courant du mois de décembre 1997. Pourquoi lui ? Parce que lors des auditions de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul, il m'avait donné l'impression d'être quelqu'un qui se bat pour que la vérité sorte ; il avait écrit un livre dans lequel il faisait état de son expérience et où il mettait en évidence l'existence de protections à l'égard de réseaux criminels et pédocriminels.

Toujours au mois de décembre 1997, j'écris un rapport d'une cinquantaine de pages reprenant mes expériences vécues au sein de la brigade d'Uccle. Je prends contact avec des journalistes, dont Caroline Mangez (*Paris-Match*) et Michel Bouffieux. Ce dernier était très en vue pour son travail sur les réseaux, les protections, et les dysfonctionnements ; il n'a cependant manifesté aucun intérêt pour les dossiers que j'avais. Patrick Moriau m'a accueilli dans son fief à la maison communale de Chappelle-lez-Herlaimont et il s'est vite intéressé à mes dossiers. Il m'a alors mis en contact avec Marc Verwilghen, président de la commission d'enquête parlementaire. Celui-ci, après m'avoir entendu, décide de me faire témoigner devant cette commission, ce que je ferai le 21 janvier 1998.

Le 4 février 1998, j'apprends via un quotidien flamand¹ que je suis démissionné d'office par le ministre de l'Intérieur Vande Lanotte, et ce sur demande de la gendarmerie. Pourtant, depuis le courrier du 03 décembre signalant que mon dossier était aux mains de l'Inspection générale je n'avais reçu aucune nouvelle. Quelques jours après, soit le 19 février, je reçois un courrier indiquant que le ministre de l'Intérieur a décidé mon retrait définitif d'emploi en date du 14 janvier – je n'en avais

1 *Het Nieuwsblad* du 4 février 1998

même pas été informé auparavant ! Dans ce courrier, il m'est demandé de remettre tous mes effets personnels (pantalons, blousons, matraque...) et, le cas échéant, de rembourser ce qui viendrait à manquer.

Le 20 mars je recevrais encore une lettre – du ministre cette fois – laquelle m'informerait de la décision prise le 14 janvier et apprise via la presse le 04 février. Cette missive fait aussi état d'une plainte pour calomnie déposée par Lenoir à l'encontre de mon informateur « occasionnel » (sic) Tino. Le ministre s'aligne sur la version de Lenoir et m'écrit :

« Dès lors une application stricte des règles les plus élémentaires du cycle du renseignement, à savoir la critique de l'information et de la source de cette information, s'indiquait de votre part ».

On peut en conclure que la fiabilité d'un informateur n'est pas mise en cause tant qu'il n'implique pas des membres de la gendarmerie. Mais dès que celui-ci évoque une corruption possible au sein même de cet organisme, alors il n'est plus fiable.

J'attendrai un certain temps avant de réagir à tout ceci, le temps d'encaisser le coup, le temps aussi de médiatiser les choses et de m'investir au sein des comités blancs. Ce n'est qu'en octobre 1998 que je réagirai en écrivant au commandant de la gendarmerie, le général Fransen, ainsi qu'au nouveau ministre de l'Intérieur Luc Van den Bossche. Dans ces courriers identiques, je leur pose à tous deux les mêmes questions, et leur demande des réponses précises en ce qui concerne les modalités de démission, le délai légal avant de recevoir une notification, les autorités compétentes en la matière... Je demande aussi explicitement de qui dépend l'Inspection générale de la gendarmerie : du ministre ou de l'état-major ? Le nouveau ministre de l'Intérieur, Luc Van Den Bossche, me répond le 28 octobre en disant qu'il transmet mon courrier au service compétent. D'autre part, et n'ayant aucune nouvelle de la gendarmerie, je réécris à l'état-major général en date du 11 novembre 1998 en m'étonnant du manque de réponse et en réitérant ma demande d'informations précises. Il faut bien tenir compte du fait qu'à

cette date, je n'avais toujours pas reçu de réponse officielle à ma demande de démission du 23 septembre 1997. Or le règlement prévoit que :

« L'intéressé date et signe pour « pris connaissance » les avis de la première autorité hiérarchique, la décision finale et en principe le PREMIER avis défavorable. Dans TOUS les cas, l'intéressé peut remettre un mémoire. Il marque alors en dessous de sa signature : « voir mémoire ci-joint », et il en fait également mention dans la rubrique « Annexes », à la page 1. »

Ce texte figure sur le formulaire modèle B que j'ai rempli lorsque j'ai demandé ma démission. En clair, j'aurai dû recevoir un avis favorable ou défavorable à ma demande de démission, et j'avais le droit de contester la décision le cas échéant. On notera aussi une autre incohérence : la décision de me démissionner d'office a été rendue le 14 janvier 1998 alors que l'Inspection générale de la gendarmerie, chargée d'enquêter sur mon cas, a officiellement terminé son enquête deux mois plus tard, soit le 09 mars 1998.

Le ministre me répond le 17 novembre en décrivant les modalités de démission ; la demande doit être introduite au moins un mois avant la date sollicitée pour la démission. Quant au délai de réponse à une demande, il spécifie qu'*à défaut de prescription légale, la décision est rendue dans un délai raisonnable*. Il signale aussi que l'Inspection générale de la gendarmerie ne fait pas partie de la structure de la gendarmerie mais est un service chargé d'en inspecter le fonctionnement.

L'inspecteur général – un lieutenant général de la gendarmerie quand même – est placé sous l'autorité hiérarchique directe du ministre de l'Intérieur et sous l'autorité fonctionnelle des deux ministres de tutelle (Intérieur et Justice). Par conséquent, ce service œuvre d'initiative ou sur demande émanant de ces ministres.

Je réagis à ce courrier le lendemain par une lettre de quatre pages à l'intention du ministre. Je reviens pour la énième fois sur les circonstances illégales de mon licenciement, sur l'absence de notification officielle, et aussi sur un courrier mensonger à l'égard de mon avocat de la part du colonel Duchatelet :

celui-ci avait écrit qu'une copie de la décision du 14 janvier 1998 m'avait été envoyée par courrier recommandé mais que je n'étais jamais venu le réclamer auprès de la poste. Je lui signale que j'ai reçu quatre courriers officiels entre les mois d'octobre 1997 et février 1998, et que c'est précisément la décision du 14 janvier qui ne me serait pas parvenue. Je mets aussi ce ministre en face d'une contradiction flagrante en ce qui concerne le fonctionnement de l'Inspection générale de la gendarmerie : dans le courrier du 03 décembre 1997, de son prédécesseur, on peut en effet lire que « *l'Inspection générale de la gendarmerie a reçu pour enquête, par l'intermédiaire du commandant de la gendarmerie, votre lettre...* »

Avouez qu'il y a de quoi s'y perdre ; on récapitule :

- l'Inspection générale de la gendarmerie ne fait pas partie de la structure de la gendarmerie mais est un service chargé d'en inspecter le fonctionnement, *dixit* le ministre Van Den Bossche ;
- cependant, le ministre précédent, Vande Lanotte, transfère mon courrier pour enquête au commandant de la gendarmerie avant que celui-ci ne le remette à l'Inspection générale de la gendarmerie ;

C'est donc la gendarmerie qui transmet un dossier l'incriminant au service chargé d'en réguler le fonctionnement ; le monde à l'envers ! La gendarmerie a donc connaissance en premier lieu des faits qui lui sont reprochés, et a tout loisir de se préparer en vue d'une justification devant l'organisme chargé d'enquêter (voir alors le courrier du 20 mars 1998 ou le ministre Vande Lanotte prend la défense de Lenoir contre mon informateur).

On pourrait ainsi déduire que l'Inspection générale de la gendarmerie est – dans la pratique – sous le contrôle de la gendarmerie elle-même et non sous celui du ministre de l'Intérieur. N'y a-t-il pas ici un vice profond dans la manière de fonctionner de nos institutions ? Certains diront que ce n'est

plus le cas puisqu'il n'y a plus de gendarmerie. Grave erreur, car on a juste procédé à un ravalement de façade : c'est la police qui a disparu et la gendarmerie qui a pris cette appellation.

En conclusion à ce long courrier du 18 novembre 1998 je demande clairement au ministre « *de bien vouloir prendre une décision et de me la notifier de manière officielle. Soit vous acceptez ma démission acceptée, soit vous me notifiez ma démission d'office* ».

Je recevrai une réponse faisant état du fait que, comme j'avais été en absence irrégulière alors que l'examen de ma demande de démission était en cours, la démission d'office avait été décidée... En 2010, je n'ai toujours pas reçu de notification officielle.

Après ce courrier je laisserai encore passer un bon moment avant de revenir à la charge le 18 juillet 2000 auprès d'un troisième ministre de l'Intérieur, Monsieur Antoine Duquesne. Je l'interroge sur le délai d'attente pour recevoir une décision officielle. Je termine mon courrier en lui demandant qui a bloqué ma demande de démission et pourquoi. Il me répondra le 27 juillet qu'il a transmis ma lettre au commandant de la gendarmerie (décidément...) et il m'écrit encore en date du 24 août 2000 pour me répéter le même laïus que ses prédécesseurs.

Je me suis adressé en 2009 à un spécialiste de la fonction publique ainsi qu'en procédures devant le Conseil d'État. À la lecture de mon dossier il a conclu qu'il pourrait faire un bon cas d'école pour étudiants en droit. Mieux encore : puisque je n'ai jamais reçu de notification, ni de ma démission volontaire, ni de ma démission d'office – notification qui doit impérativement mentionner les voies de recours devant une telle décision – le délai légal pour introduire un recours n'a même pas encore commencé à prendre effet ! De plus, en droit, je suis théoriquement toujours gendarme. Mon avocat a envoyé un courrier au ministère de l'Intérieur en mai 2009 en demandant une copie de la décision qui m'aurait été, selon la gendarmerie, notifiée le 14 janvier 1998. Ce courrier est resté sans réponse. Nous avons donc décidé d'introduire un recours en annulation devant le

Conseil d'État. J'aurais alors en principe le choix et la possibilité de réintégrer la gendarmerie, en l'occurrence la police, et comme il devrait être tenu compte de mon ancienneté, je pourrais carrément me retrouver à un poste de commissaire !

XIII

Un « drink » chez Pinon

En décembre 1997, j'étais à la fin d'une étape quand j'ai quitté la gendarmerie et commencé à dénoncer un système corrompu. J'étais profondément dégoûté de ce que l'on me faisait endurer alors que j'avais toujours obéi à un certain idéal, une certaine éthique. Je ne pouvais pas en rester là ; je refusais de subir les événements de manière passive. Si la gendarmerie espérait que je lâcherais prise, j'allais faire tout le contraire, sans le moins du monde imaginer où cela me mènerait. Je ne me doutais pas qu'en termes de manipulation, j'allais me jeter en quelque sorte dans la gueule du loup. J'allais entrer dans une tourmente beaucoup plus grande : celle qui a failli tout emporter lors des suites de l'affaire Dutroux-Nihoul.

Lorsque j'ai pris contact avec le sénateur Patrick Moriau, celui-ci m'a mis en relation avec le docteur André Pinon¹, lequel s'est intéressé à mon histoire. Moriau m'avait parlé d'une réunion organisée par le psychiatre Marc Reisinger, dont l'association *Pour la vérité* avait pour but de faire la lumière sur tous les événements qui secouaient la Belgique depuis l'été 1996.

Dans ce contexte, j'ai été convié à une réunion chez le docteur Pinon en date du 23 décembre 1997. Il s'agissait de rassembler différentes personnalités autour des dossiers en cours : journalistes, intellectuels, enquêteurs, et parents de victimes.

1. André Pinon est à l'origine de l'éclatement de l'affaire dite des « ballets roses ». C'est celle dont on a le plus parlé, et dont la commission d'enquête parlementaire de 1997 sur les tueries du Brabant a signalé que des devoirs d'enquête n'avaient pas été effectués. C'est dans ce dossier aussi que des personnalités royales du plus haut niveau ont été citées comme participant à des partouzes dans lesquelles des mineurs d'âge étaient « prélevés » dans des homes. Il n'est pas ici question d'enfants mais d'adolescents. Ce dossier fait aussi état de plusieurs morts suspectes.

C'était pour moi l'occasion de venir présenter mon rapport sur le milieu ucclois et ses connexions dans différents dossiers criminels.

Parmi les journalistes présents ce soir-là, citons Douglas De Coninck (du journal flamand *De Morgen*), Anemie Bulté et Marie-Jeanne Van Heeswyck, tous trois auteurs du livre qui paraîtra en 1999, *Les dossiers X, ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'affaire Dutroux*¹. J'y avais convié Caroline Mangez – qui rédigeait un important article pour *Paris-Match* – et son photographe Thierry Esch. Avaient également été invités Françoise Van De Morteel², René De Witte³ et Patrick Michalle⁴. En plus des journalistes on pouvait compter sur la présence de Pinon, Moriau et Reisinger, ce dernier étant en quelque sorte le maître de cérémonie. Il y avait aussi et surtout deux enquêteurs de la cellule de Neufchâteau, Patrick De Baets et Aimé Bille. De Baets était le gendarme qui procédait aux interrogatoires de Régina Louf, devenue le témoin X1 qui allait défrayer la chronique en janvier 1998. Entre autres intervenants, il y avait aussi Marie-Noëlle Bouzet⁵ et le couple Russo⁶ qui arrivera après minuit en compagnie du journaliste Michel Bouffieux, œuvrant à l'époque pour le magazine *Télé-Moustique* – j'ai la nette impression que celui-ci les avait amenés comme faire-valoir. Au cours de cette soirée, il était surtout question du témoignage de X1 et de sa possible présence lors du meurtre de la Champignonnière⁷.

1 Éditions EPO, 1999.

2 Une des plus grandes journalistes de la RTBF, décédée en 2005.

3 Du journal flamand *Financieel Economische Tijd*.

4 Journaliste à la RTBF.

5 Maman d'Elisabeth Brichet, disparue en 1989, et dont on apprendra des années plus tard qu'elle fut une des victimes de Michel Fourniret.

6 Carine et Gino Russo sont les parents de Melissa, victime de Dutroux et de ses complices.

7 Torture, viol et assassinat de la jeune Christine Van Hees à Bruxelles en 1984. Un dossier dans lequel les dysfonctionnements ont également été légion.

Certains journalistes se concentraient afin d'établir une stratégie pour sortir une série d'articles sur X1. Marc Reisinger orientait les débats, avec l'aide de Patrick Moriau. Tous avaient en main des dossiers relatifs à l'enquête de Neufchâteau et les gendarmes Bille et De Baets répondaient aux questions. Quant à moi, j'ai pu avoir la parole pendant une vingtaine de minutes afin d'évoquer mes enquêtes et distribuer des copies de mon rapport sur la criminalité à Uccle.

Je précise – et des témoins peuvent le confirmer – que je n'ai distribué aucune disquette relative au dossier de Neufchâteau. Certains des journalistes présents disposaient en fait de ces disquettes avant la réunion. On m'accusera plus tard – et je serai d'ailleurs condamné pour ça en 2002 – du recel de ces documents et de violation du secret professionnel.

Cette réunion de travail aura des conséquences énormes par la suite, et beaucoup de questions persistent encore aujourd'hui. Il y avait chez certains une volonté de changement politique : Patrick Moriau a notamment déclaré ce soir-là qu'il s'était réuni avec des ministres d'État afin d'évaluer l'après-Albert II. Pour beaucoup, il était évident que le Roi devait abdiquer et qu'il allait le faire.

D'une part, le pays était secoué par une indignation citoyenne sans précédent, et d'autre part, le nom du Roi revenait systématiquement aux côtés de celui de VDB dans plusieurs dossiers. Il a aussi été question de sa fille cachée et du fait que le Prince Laurent ne serait peut-être pas son fils, autant d'éléments qui risquaient de mettre la monarchie à mal. Si je n'ai pas encore de réponses à toutes les questions que je me pose sur cette réunion, je vais néanmoins aborder les conséquences qu'elle a eu sur les enquêtes, la médiatisation des témoins X (voir chapitre XIV), et surtout – conséquence majeure – le revirement de la presse et le retournement de l'opinion publique.

Lors de cette soirée, il a donc principalement été question du témoignage de Régina Louf, connue sous le nom de code X1. Celle-ci décrit toute sorte de sévices, tortures, viols d'enfants, assassinats, avortements avec mise à mort du bébé...

par une série de notables et de personnalités politiques dont plusieurs étaient bien en vue. Son témoignage avait notamment permis de lancer les enquêtes dites « connexes » à l'affaire Dutroux-Nihoul. Elle déclare également avoir assisté à l'assassinat de Christine Van Hees, dossier de la Champignonnière. Ses révélations feront l'objet d'une série d'articles en janvier 1998 par deux des principaux organes de presse belges : un du côté flamand (*De Morgen* avec Douglas De Connick), l'autre du côté francophone (*Télmoustique* avec Michel Bouffieux notamment).

C'est au cours de cette réunion du 23 décembre 1997, et en présence de deux enquêteurs – vous avez dit « secret professionnel ? – que cette campagne de presse a été peaufinée. Ces gendarmes avaient été écartés par leur hiérarchie alors qu'ils (De Baets surtout) procédaient aux enquêtes et auditions du témoin X1. La gendarmerie avait décidé de procéder à une « relecture » des témoignages de X1 par d'autres enquêteurs et avait mis le juge Langlois devant le fait accompli. Cette relecture allait aboutir à une relecture de la relecture, puis encore à une troisième relecture de ces auditions. Le résultat devait être remis à la commission d'enquête parlementaire avant que celle-ci ne termine ses travaux, afin qu'elle puisse en tenir compte pour la rédaction de son rapport. Notez le professionnalisme de la gendarmerie, qui va confier à des enquêteurs parlant mal le néerlandais un travail de relecture d'auditions... en néerlandais ! Non, ce n'est pas une blague belge. La commission d'enquête, ne voyant pas le rapport venir, a demandé une prolongation de son mandat, ce qui a eu pour effet de... prolonger la relecture du travail initial de l'équipe De Baets.

La commission d'enquête déposera son rapport le 16 février 1998, trop tard pour prendre en compte la relecture des témoignages de X1, déposée une semaine plus tard.

Dans la foulée, quand la commission demandera à pouvoir consulter les relectures dans le cadre de son travail de suivi, le procureur général de Liège Anne Thily y opposera un refus net en déclarant que selon le juge Langlois, ces relectures sont

considérées comme des notes de travail internes¹. Quelques semaines plus tard, le ministre de la Justice Tony Van Parys affirmera qu'il s'agit d'un « devoir d'instruction interne² ». Doit-on dès lors considérer qu'il y a deux instructions à Neufchâteau ? Une officielle, et une « interne » ?

On pourrait penser que – voyant qu'ils avaient été écartés de l'enquête et que la vérité sur les X risquait d'être étouffée – les gendarmes De Baets et Bille aient décidé de contacter la presse ? Peut-être... mais pas sûr. Les journalistes étaient en possession des disquettes contenant tous les P.-V. de synthèse depuis le mois de mai 1997³, soit avant que l'équipe De Baets ne soit mise à l'écart. Alors, chez Pinon, est-ce que De Baets et Bille étaient présents sans que leur hiérarchie en soit avisée ou est-ce qu'ils étaient là pour préparer une campagne de presse sur X1 avec la bienveillance de la gendarmerie ?

Un autre élément intéressant est que X1 était connue des services de gendarmerie depuis 1989. Elle avait en effet été engagée par la BCR pour des cours de techniques d'audition destinés à l'école des sous-officiers d'élite. Dans ce cadre elle participait à des jeux de rôle en tant qu'actrice afin de pouvoir apprendre « *aux aspirants maréchaux des logis chefs comment réagir lorsqu'une femme vient déclarer un viol⁴.* » Elle avait ensuite été écartée de ces jeux de rôle car les responsables de ces sessions estimaient qu'elle s'impliquait trop émotionnellement et qu'elle puisait dans sa propre expérience.

Ce soir-là, il était aussi question des parents de Christine Van Hees et de leur manque de moyens pour pouvoir s'offrir les services d'un avocat. Il fallait aussi qu'ils se portent partie civile afin que l'on puisse relancer le dossier sur base des déclarations explosives de X1, puisqu'elle déclarait avoir assisté à ce meurtre. Marc Reisinger les convaincra plus tard de le faire et

1 Informations révélées par le journal *Le Matin* du 23 avril 1998.

2 Compte-rendu de la Chambre, 15 mai 1998. Voir aussi à ce sujet le livre d'Erik Rydberg, *Nom de code Neufchâteau*, éditions EPO, 1999.

3 Douglas De Coninck a déclaré que les journalistes avaient reçu ces disquettes à cette date.

4 *Dossiers X*, op. cit. p. 377.

il leur recommandera Michèle Hirsch comme avocate. Quant aux honoraires, la femme de l'échevin du port d'Anvers (présente lors de cette réunion) acceptera de les prendre en charge. On peut rappeler que dans ce dossier il n'était pas nécessaire pour les parents de Christine Van Hees de se porter partie civile ; ils n'en avaient d'ailleurs pas émis le souhait et le dossier était quand même à l'instruction depuis 1984 (avec bien des irrégularités, il est vrai¹).

En janvier 1998, une série d'articles sur X1 sont publiés et font un tabac médiatique sans précédent. Le pays est sous le choc, l'indignation est à son comble. La famille Van Hees se constitue partie civile, des dossiers sont rouverts, des pistes sont envisagées dans le cadre d'autres affaires de réseaux pédocriminels, mais on constate aussi que la magistrature prend tout cela avec des pincettes et qu'elle déploie une énergie considérable pour temporiser ce mouvement. Une conférence de presse a lieu fin janvier 1998 ; les juges Langlois (Neufchâteau) et Vandermeersch (qui venait de reprendre en main le dossier de la Champignonnière) accompagnés du procureur du Roi Benoît Dejemeppe déclarent qu'il faut prendre les témoignages de X1 avec circonspection, que tout n'a pas encore été vérifié, que beaucoup de faits sont prescrits, qu'il existe certaines incompatibilités entre des éléments avancés par le témoin et d'autres recueillis au cours de l'enquête.

1 Le juge Van Espen, chargé du dossier Van Hees, avait été en 1983 l'avocat d'Annie Bouty, ex-femme de Nihoul. Il était aussi le beau-frère de l'avocat Philippe Deleuze, ami de Nihoul et comme lui, assidu de certaines boîtes à partouzes. La sœur de Van Espen est la marraine du fils de Nihoul. Or dès 1985, certaines pistes du dossier de la Champignonnière menaient vers l'entourage de Nihoul, notamment vers sa radio libre JMB. C'est Van Espen qui reprendra le dossier lors de sa réouverture, c'est lui aussi qui écartera De Baets de l'enquête en écrivant une lettre au commandement de la gendarmerie en juin 97. Sachant que la commission d'enquête s'intéresse au dossier de la Champignonnière, il convoque Marc Verwilghen dans son bureau en présence du procureur du Roi Dejemeppe et de la substitute Somers : « *Ils me firent comprendre en termes non ambigus qu'ils ne voulaient pas d'une quelconque intervention de la commission dans cette affaire* » (Marc Verwilghen-*Parole d'homme* ; Danny Ilegems ; Raf Sauviller – Ed. La Longue Vue – 1999). Que renferme donc ce dossier que la magistrature belge s'évertue à garder au placard à tout prix ?

Si la magistrature invite à une certaine mesure, certains journaux n'hésitent pas à franchir le pas et avancer que les déclarations de X1 ont été vérifiées et ne sont que du vent. D'autres utilisent le terme de « fables », et ces qualificatifs deviendront de plus en plus durs dans les semaines et les mois qui suivront : « inepties », « balivernes »... Des clivages commencent à apparaître : pour ou contre les témoins X ? La presse commence à amorcer un virage à 180 degrés qui atteindra son paroxysme lors d'émissions télévisées au courant de l'été dans lesquelles il sera véritablement procédé à une réécriture de l'affaire. Mais le vrai coup de grâce qui sera infligé aux témoins X proviendra de Michèle Hirsch : celle-ci déclarera lors d'un débat télévisé¹ que « X1 a raconté des bobards ». Au cours de ce même débat, Paule Somers, substitut au parquet de Bruxelles et spécialisée en affaires de mœurs déclarera que les déclarations de X1 sont partiales et partielles. La présence de X1 à la Champignonnière est sérieusement mise en doute et ce témoin s'en retrouvera complètement décrédibilisé. Cela aura pour conséquence finale de décrédibiliser tous les témoins X².

Je me suis toujours posé des questions sur ces déclarations de X1. Pour ma part, si je suis certain qu'elle a vécu beaucoup des faits qu'elle évoque, je ne suis pour l'heure pas convaincu qu'elle ait pu être témoin du meurtre de Christine Van Hees. Je m'étonne également du grand tapage médiatique autour de X1 alors que d'autres témoins X méritaient une attention tout aussi importante, notamment VM1.

Que s'est-il alors passé ce soir du 23 décembre 1997 ? Réunion pour s'accorder sur la médiatisation de X1 ? Début de formation d'un groupe incluant politiques, intellectuels et médias – sous l'œil bienveillant de la gendarmerie –, qui aurait pu entraîner une certaine déstabilisation politique ?

Ce soir-là Patrick Moriau évoquait effectivement une rencontre avec des ministres d'État. Certains des journalistes les plus importants du pays étaient présents, des parents de victimes aussi – ces derniers étant le meilleur moyen d'attirer la

1 Émission *Controverse* du 14 juin 1998 sur RTL.

2 Parmi les témoins anonymes « X », il n'y avait pas que Régina Louf. Il y avait plusieurs autres personnes qui décrivaient également des sévices graves, des réseaux pédocriminels, et des implications de personnalités.

sympathie de la population – alors manipulation ou pas ? Et si oui, laquelle ? Toujours est-il que deux éléments fondamentaux en ressortiront :

- cette réunion a précédé une campagne de médiatisation de X1 ;
- à terme X1 tombera, décrédibilisée, et entraînant dans sa chute tous les autres X.

Je ne peux pas dire qui a décidé quoi, ni à quel moment ; je ne peux que témoigner de ce que j'ai vu cette soirée-là, et constater ce qui s'est passé ensuite.

Cette réunion du 23 décembre 1997 chez Pinon serait passée tout à fait inaperçue si je ne l'avais pas évoquée dans la presse en octobre 2001 à l'occasion de la sortie du livre de Jean Nicolas et Frédéric Lavachery, *Dossier Pédophilie, le scandale de l'affaire Dutroux*¹. Cet ouvrage, le troisième à impliquer le Palais royal² dans des faits de mœurs, a suscité une vague de protestations et même une action judiciaire pour que l'éditeur français le retire de la vente. La seule chose obtenue fut l'insertion d'un communiqué dans le livre faisant état des « *protestations du Roi des Belges* ».

Lorsque ce livre est sorti, j'ai évoqué cette réunion chez Pinon dans deux magazines, ce qui a bien évidemment donné du grain à moudre à tous ceux qui entendaient dénoncer un complot anti-royaliste. Je n'ai cependant pas signalé la présence de De Baets et Bille, sachant les ennuis que cela pouvait leur occasionner – j'ai seulement déclaré que leur ombre planait sur cette réunion.

Le 03 octobre 2001, je relatais ces faits à l'hebdomadaire *Le Soir magazine*.

1 Flammarion, 2001.

2 Les livres *Les Cahiers d'un Commissaire* (Serge Kalisz et Patrick Moriau, Editions Luc Pire 1997) et *Les Dossiers X* (op. cit.) faisaient déjà état de telles implications.

Le 10 octobre, l'ancien ministre de la justice Tony Van Parys interpellait Marc Verwilghen, son remplaçant, à ce sujet ; ce dernier déclarait alors que si le parquet de Bruxelles n'ouvrait pas une enquête, il utiliserait son pouvoir d'injonction positive pour qu'il en soit ainsi.

L'après-midi même, Douglas De Coninck envoyait à Verwilghen une lettre de quatre pages donnant sa version de la réunion chez Pinon, version qu'il mettra aussi sur papier dans un article du *Morgen* daté du 12 octobre 2001. Selon lui, il ne s'agissait que d'une fête d'anniversaire en l'honneur de Marie-Noëlle Bouzet ; tout le monde était complètement ivre et Patrick Moriau ronflait dans un fauteuil. Cet article vaut de l'or, n'oublions pas qu'il est signé de la plume d'un des plus grands journalistes d'investigation du pays. Morceaux choisis :

« Son accueil m'a paru génial. "Enchanté, je suis le plus grand fou du royaume". Son regard pétillait sous ses sourcils épais. Il s'amusait de ce que je ne l'avais pas reconnu. Ça me paraissait normal. Ce gros rigolo n'était jamais passé à la télévision, ne s'était jamais laissé interviewer et n'avait, à ma connaissance, pas de prénom, en dehors de "dossier". (...) Un peu plus tard on m'a dit qu'il s'agissait du docteur André PINON. Du dossier PINON. Le dossier pour lequel certains prétendent que les tueurs du Brabant wallon avaient tué 29 personnes au début des années 80. Pour lequel les locaux du journal Pour avaient été incendiés, le néonazi Paul Latinus avait été assassiné et deux commissions parlementaires avaient été mises sur pied. Dans le public, le dossier est mieux connu sous le nom des « ballets roses » Pinon donc, en chair et en os, complètement saoul. Nous étions fin 1997. Pinon avait rejoint une petite association qui s'appelait Pour la Vérité et pour lequel lui et Olga, sa sympathique épouse, faisaient volontiers de la place dans leur living. (...) »

Si on me demande (...) de quoi on parlait lors de ces soirées, je devrais bien réfléchir et aller rechercher dans les tréfonds de ma mémoire. Le ronflement de Patrick Moriau. Je ne sais pas ce qui se passe avec les socialistes wallons, mais celui-ci campait toujours avec la soif et le manque de sommeil (...) Avec ma collègue Annemie Bulté nous étions sur le point de commencer la publication (controversée) des Dossiers X, deux semaines plus tard, dans De Morgen. Nous étions prêts, mais nous n'avions jamais eu une interview sérieuse avec De Baets. "Mais vous êtes fous", déclara l'adjudant au début d'une démonstration rigoureuse, par laquelle il voulait nous déconseiller de poursuivre notre projet. (...) Nous étions sur l'affaire depuis plus d'un an, avions des copies de presque toutes les pièces judiciaires dont nous pensions avoir besoin. Nous comprenions qu'un flic doit se tenir au secret professionnel. Et s'il le rompt, il ne le fera sûrement pas lors d'une fête d'anniversaire au milieu d'une cinquantaine de joyeux inconnus. (...)

Des ronflements sonores provenaient d'un sofa. Moriau s'était affalé sur un tas de manteaux de manière telle que celui qui aurait voulu rentrer chez lui n'aurait pu le faire sans déranger le volumineux membre de la Chambre. (...) Un type genre Tintin surgit de nulle-part muni d'une grande boîte en carton. Un tour de magie, pensions-nous. Pas du tout. Tintin commença (...) à distribuer des chemises en plastique : "C'est le rapport Rififi". (...)

— Intéressant. Qui êtes-vous ?

— Marc Toussaint, gendarme à la brigade d'Uccle.

— Ne prenez-vous pas des risques en distribuant de tels documents au cours d'une soirée comme celle-ci ?

— Je m'en fiche. La vérité a ses droits.

Un homme qui nous plaît. Mais pas juste à ce moment-là. J'étais en train de raconter à la fille de Paris-Match la blague du policier d'Ostende avec le pingouin. Elle n'a toujours pas compris. (...)

Ce matin-là aussi, vers 7 heures. Annemie et moi espérons que nous ne rencontrerions plus de gendarmes. Nous avons passé une chouette soirée. Entièrement conforme à nos prévisions, Pinon était tombé de sa chaise, Moriau avait poursuivi ses ronflements et une dispute était survenue entre Reisinger et une journaliste de Télémoustique qui se bagarre avec quelqu'un chaque fois qu'elle a bu. Tintin, imperturbable, avait poursuivi sa diatribe à propos de Lumumba, Rififi et Przedborski.

— *Nous avons à nouveau quelques bons contacts.*

— *Tu trouves ?*

— *Pinon était à nouveau en forme.*

— *Et Tintin. J'ai son numéro.*

— *D'après moi Tintin s'est fait la poulette de Paris-Match.*

— *Possible.*

(...) Mercredi, le ministre de la justice Marc Verwilghen a annoncé qu'il utilisait son droit d'injonction positive pour ordonner une enquête approfondie sur cette "réunion du 23 décembre 1997". Ceci intervient après qu'il a été interpellé par Tony Van Parijs (CD&V) à propos d'une interview dans Le Soir Magazine. Toussaint y témoigne de sa présence à une réunion top secret le 23 décembre 1997 au cours de laquelle deux gendarmes de la BSR, des parents d'enfants disparus et des journalistes du Morgen avaient préparé le scénario de la publication des dossiers X. "Au cours de cette réunion, des procès-verbaux secrets ont circulé" témoignait-il.

Tout ce que je peux espérer, c'est que cette enquête sera soigneusement menée et que comme cela j'aurai l'occasion de retrouver le numéro de téléphone de ce traîtreur chinois¹. »

Voici donc ce qu'en Belgique on appelle du journalisme d'investigation ! Étonnant de lire pareille diatribe de la main d'un des auteurs des *Dossiers X*, un livre très bien documenté

1 *De Morgen*, 12 octobre 2001.

au demeurant. Si l'on en croit De Coninck, la réunion aurait consisté en un « drink » d'anniversaire en l'honneur de Marie-Noëlle Bouzet – dont la fille n'avait pas encore été retrouvée, et qui n'avait rien d'autre à faire que de fêter son anniversaire avec des inconnus. La soirée aurait tourné en beuverie sous l'œil de deux gendarmes – il est le premier à souligner leur présence – pendant que le n° 2 du Parti Socialiste ronflait dans un canapé et que j'avais Caroline Mangez sur les genoux ! Il va jusqu'à dire que De Baets et Bille avaient tenté d'empêcher la parution des articles sur les X ; mais s'ils étaient contre ces articles, que faisaient-ils chez Pinon ce soir-là à indiquer les points importants du témoignage de X1 concernant les faits de la Champignonnière ?

Douglas invoquera plus tard ma prétendue fragilité psychologique¹ et mon goût du complot pour justifier ses dires. Quelques jours plus tard, suite à une émission télévisée² qui évoquait une possible tentative de déstabilisation du pays, Patrick Moriau allait réagir dans un quotidien en se défendant d'avoir tenté de manipuler la presse et en déclarant être devenu le Ben Laden de l'opinion publique belge. Il enfonce le clou de la beuverie en indiquant :

« De tout le groupe, Toussaint était le plus violent par rapport à la famille royale. Je le prenais pour quelqu'un qu'il fallait traiter avec circonspection. (...) Toussaint faisait l'objet d'une enquête ; j'ai été entendu dans ce dossier (...) Toussaint a été laissé en liberté sous contrôle psychiatrique. (...) mais de ce qui s'est passé lors de la fameuse réunion du 23 décembre 1997, je ne me souviens de rien. (...) Ce jour-là j'étais malade. J'avais pris des antibiotiques et quatre apéros. Je me suis endormi et ne me suis réveillé qu'à 3h du matin. (...) je n'ai parlé de rien : encore moins de cette fameuse rencontre des ministres d'État dont

1 Dans le cadre des pressions exercées à mon encontre, un des moyens utilisés pour me décrédibiliser fut de me faire passer un examen psychiatrique, lequel s'est avéré tout à fait normal. J'aborderai ce point dans le chapitre « Aventures blanches ».

2 Émission *Au nom de la loi* du mercredi 24 octobre 2001, RTBF.

j'ignore tout. (...) Il y a une sorte de complot à mon égard. Je suis devenu le Ben Laden de l'opinion, en Belgique¹. »

Si Douglas De Coninck et Patrick Moriau ont bien accordé leurs violons, qu'en est-il des autres personnes ayant participé à cette réunion ? Plusieurs d'entre elles seront contactées par la presse afin d'exposer leur point de vue. Caroline Mangez déclarera au sujet de l'article de Douglas :

« Cet article est un mensonge. La soirée du 23 décembre 1997 était pour moi un rendez-vous de travail, et non une orgie. Je préparais à cette époque un reportage sur "l'affaire Dutroux" et j'avais été amenée là par Marc Toussaint. Mon but était de nouer des contacts avec les gendarmes Patrick De Baets et Aimé Bille². »

René De Witte, journaliste au *Tijd* :

« Mon collègue et moi n'avons jamais écrit dans un sens ou dans un autre sur les dossiers X, et si nous étions présents ce soir-là, c'était pour faire plaisir à André Pignon, que nous connaissions par ailleurs et qui voulait avoir notre avis sur cette rencontre. Il craignait d'être utilisé une fois de plus. Patrick Moriau et Marc Reisinger ont d'abord pris la parole. Ensuite nous sommes passés à table, et les personnes présentes ont parlé du meurtre de la Champignonnière et de X1. La plupart des journalistes travaillaient sur base de documents et racontaient où ils en étaient dans leurs recherches. Ils posaient des questions à Patrick De Baets et Aimé Bille, qui leur indiquaient dans quelle direction s'orienter. (..) ...je réfute avec vigueur les propos publiés dans « De Morgen ». Il est archi-faux d'écrire qu'il s'agis-

1 *La Dernière Heure* du 26 octobre 2001.

2 *Ciné-Télé-Revue* du 12 octobre 2001.

sait d'une soirée d'anniversaire qui aurait tourné en partouze, comme il est faux d'écrire que Patrick Moriau ronflait dans un fauteuil¹. »

Dans *Soir Magazine*, il poursuit :

« Marc Reisinger a ouvert la réunion : “Continuons notre collaboration”. Puis il a donné la parole à Moriau et nous sommes passés à table (...) De Baets a ensuite demandé aux journalistes où ils en étaient. Les autres journalistes ont sorti leurs carnets de note et chacun expliquait ce qu'il avait fait. À plusieurs reprises, De Baets les a interrompus pour leur dire qu'ils se trompaient. Il donnait ensuite la parole à Bille qui donnait à ce moment-là des explications. Marc Toussein a ensuite expliqué son cas. (...) »

Cette version des faits est entièrement corroborée par Dirk Selleslagh, ancien collègue de René De Witte, et présent à la réunion du 23 décembre.

Quant à André Pinon, il dira :

« Je vous confirme les propos de René et de Dirk. La réunion était bien organisée par Marc Reisinger qui m'affirmait manquer de place chez lui. Avant cela il avait déjà organisé plusieurs réunions chez moi dont certaines se sont tenues en présence de De Baets et Bille.³ »

Ce qu'il est très intéressant de relever au travers de ces interventions, c'est que cette réunion du 23 décembre n'était pas la première, et que les deux gendarmes susmentionnés avaient également participé à celles qui avaient précédé. Nous sommes dès lors clairement dans une stratégie établie dans le cadre d'une collaboration entre deux gendarmes, un député, et des

1 *Ibid.*

2 *Le Soir Magazine* du 24 octobre 2001.

3 *Ibid.*

journalistes. Est-ce que ces gendarmes agissaient d'initiative ou pas ? On sait qu'ils avaient été écartés par leur hiérarchie et qu'ils étaient aux yeux de l'opinion publique de bons éléments qui osaient aller là où « on » ne voulait pas qu'ils aillent.

Cependant, la manière même dont De Baets s'est retrouvé à la tête de l'enquête et des auditions de X1 ne convainc pas tout le monde : il se trouvait dans le bureau du juge Connerotte lorsque Tania, une amie de X1, a téléphoné en néerlandais. Le juge ne parlant pas cette langue, il a passé le combiné à De Baets. Quel hasard que ce dernier se soit trouvé au bon endroit au bon moment, n'est-ce pas ? Il en est plusieurs qui n'y croient absolument pas, notamment le commissaire Zimmer¹.

Quant à Patrick Moriau, bruyant tronçonneur, saoul comme la Pologne, et numéro deux du PS, on le retrouve partout où il est question d'implications royales : en 1997, il écrit *Les Cahiers d'un Commissaire*, ouvrage dans lequel il évoque déjà cette piste ; en 1999 il met un appartement à disposition des journalistes qui rédigeront le livre *Les Dossiers X* afin que ceux-ci – tous présents à la réunion chez Pinon – puissent travailler en toute quiétude ; enfin, il collabore avec Jean Nicolas et lui donne le dossier Pinon ainsi que d'autres informations concernant une éventuelle corruption du Roi et ses implications dans des faits de mœurs avec mineurs.

La sortie en 2001 du livre *Dossier Pédophilie* allait déclencher une campagne de presse au sujet d'un complot organisé contre la Couronne ; c'est à ce moment que Moriau deviendra amnésique au sujet de la réunion chez Pinon du 23 décembre 1997. On pourra souligner les raccourcis faits par la presse, qui se servira du « grand complot » pour affirmer que tout ce qui concerne les témoins X est inventé, et que ce qui concerne des implications éventuelles du Roi dans des affaires de mœurs avec mineurs l'est tout autant. Or ces éléments ne sont pas nécessairement liés : on a vu, avec différents faits de chantage par exemple, que les casseroles des uns peuvent très bien faire les affaires des autres. Mais ce n'est pas parce que certains entendent utiliser ces casseroles – de vraies batteries de cuisines parfois – à des fins peu louables qu'elles n'existent pas pour autant.

¹ Celui-ci nous l'a confirmé lors d'un entretien préparatoire à la rédaction de ce livre.

Des commissions d'enquête parlementaires se sont étonnées du manque d'investigation, voire de l'étouffement de plusieurs affaires, et tant que la lumière ne sera pas faite le doute persistera. Néanmoins, et dans le cas qui nous occupe, cet enchaînement d'événements nous semble étrange.

En août 2008, il a été question de cette réunion chez Pinon dans un forum spécialisé sur les grandes affaires non élucidées en Belgique ; y sont notamment évoquées les tueries du Brabant, les ballets roses, la Champignonnière, l'affaire Dutroux-Nihoul, ainsi que les nombreuses personnes gravitant autour de ces dossiers. Douglas De Coninck s'est inscrit sur ce forum pour l'occasion – probablement après avoir été informé par un autre participant de la discussion en cours. Il a réagi avec virulence en réitérant sa version des faits : drink d'anniversaire en l'honneur de Marie-Noëlle Bouzet, et Moriau ivre mort en train de ronfler, bref rien de neuf. Ce qui par contre est plus intéressant, c'est que René De Witte est venu confirmer ma version et contredire à nouveau celle de Douglas. Il en va de même pour Patrick Michalle ainsi que pour Caroline Mangez, qui au cours d'un entretien téléphonique maintiendra ses déclarations faites à la presse en 2001. Il est alors surprenant de constater que, plus de dix ans après cette fameuse réunion chez Pinon, certains continuent à nier l'évidence contre toute logique alors que leur version se voit battue en brèche par les autres participants. Pourquoi Douglas continue-t-il à camper sur une position intenable et contredite à maintes reprises ? Pourquoi persiste-t-il à mentir envers et contre tout ? Quel était le véritable enjeu de ces réunions menées par Moriau et Reisinger ?

On sait que la réunion du 23 décembre 1997 n'était pas la première ni la dernière de ce genre et que ce travail de groupe était déjà bien avancé. Il est aussi connu qu'une réunion plus confidentielle avait déjà eu lieu le 28 septembre 1997 chez le présentateur d'une émission-débat sur la chaîne de télévision RTL : s'y trouvaient les gendarmes De Baets et Bille (encore eux, et au mépris du secret professionnel), Patrick Moriau, ainsi qu'un autre député PS, Claude Eerdeken. Ce dernier déclarera à la presse que De Baets lui avait fait lire un P.-V. d'audi-

tion sorti tout droit du dossier d'instruction sur les témoins X. De Baets et Bille ont nié l'existence de cette réunion, et Eerdekens ajoute avoir eu le sentiment très net d'avoir été approché par les deux gendarmes dans le but de « *l'embarquer dans un projet délibéré de manipulation des médias et du public*¹. » S'il y avait eu d'autres réunions organisées par Reisinger et Moriau chez Pinon, celle du 23 décembre était un aboutissement, un élargissement ; il y avait plus de monde, comme pour marquer le coup avant de lancer la campagne de presse sur X1. Alors peut-on imaginer que ces réunions aient été l'embryon d'une subversion de l'opinion publique visant à déstabiliser l'État ? On ne pouvait pas rêver mieux comme figures populaires : des journalistes parmi les plus en vue, qui tous dénonçaient les réseaux pédophiles et les errements des enquêtes ; une figure politique du PS qui s'était fait connaître en tant que dénonciateur de dysfonctionnements et qui n'hésitait jamais à impliquer le Palais royal dans ce type d'affaires ; une association de lutte pour la vérité ; des gendarmes considérés comme des héros ; et enfin, des parents de victimes comme caution morale. Tout était prêt pour lancer une opération d'envergure. Et la publication des témoignages de X1 en janvier 1998 allait effectivement devenir cet électrochoc pour l'opinion publique. Mais alors, est-ce que ce petit groupe était isolé, ou bien bénéficiait-il d'appuis et de relais ? De Baets et Bille étaient-ils présents à l'insu de leur hiérarchie, Moriau à l'insu de son parti ou de certaines personnes du parti ? Et les journalistes – Douglas De Coninck en tête puisque c'est *De Morgen* qui allait être le plus assidu dans cette campagne de presse – ne bénéficiaient-ils pas de la bienveillance de leurs rédacteurs en chef ?

Tous les ingrédients requis pour une déstabilisation politique étaient bien là : politique, gendarmerie et presse. Cependant, les conséquences allaient être tout autres puisque suite à la conférence tenue par les magistrats, la presse allait amorcer un virage complet. Plus tard, ce sera l'avocate que Reisinger avait conseillée aux parents de Christine Van Hees qui deviendra le fossoyeur de X1 et des autres X par extension. Alors est-ce un accident ? Est-ce que Hirsch n'a pas cru en X1 tout sim-

1 *La Dernière Heure* du 24 novembre 1998.

plement ? Ou bien, est-ce que le groupe de départ n'a pas eu le suivi qu'il escomptait et a décidé de laisser tomber ? Comme je l'ai dit plus haut, je n'ai pas toutes les réponses ; je ne peux que constater des faits et leurs conséquences. Si cette réunion du 23 décembre 1997 a fait couler beaucoup d'encre en 2001, je ne peux toujours pas comprendre pourquoi un journaliste comme De Coninck irait mentir envers et contre tout en disant que c'était un drink d'anniversaire. Un journaliste peut se tromper – ceux qui sont intègres le reconnaissent sans difficulté –, mais ici, pourquoi s'obstiner à ce point ? Douglas aurait très bien pu dire qu'il s'agissait d'une réunion de travail avec d'autres collègues journalistes en vue de préparer quelques publications ; s'il ne le fait pas et qu'il persiste à mentir, on pourrait en déduire que ce qui se tramait en arrière-plan était autrement plus grave et important.

XIV

La presse manipulée et complice, on a « vérifié »

On peut difficilement comprendre ou entrevoir ce qui s'est réellement passé pendant cette période si l'on ne s'attarde pas sur le rôle joué par les médias. Nous avons tous été pris dans le même raz-de-marée et je ne peux pas aborder mon cas en particulier sans faire état du contexte général car tout est lié. Pour bien illustrer ce qui va suivre, pour montrer les clivages, il faut passer par la description des faits et leur interprétation en fonction des positions campées.

Un des exemples les plus symptomatiques concerne Michel Nihoul, complice pour certains, victime innocente pour d'autres. Son rôle et ses contradictions seront abordées ici mais aussi dans un chapitre ultérieur. Ce personnage est en quelque sorte la pierre angulaire du dossier : soit il est complice et il existe donc des réseaux, soit il ne l'est pas et Dutroux est un pervers isolé. Il reste une troisième possibilité qui est gravissime, et qui à elle seule pourrait expliquer toutes les irrégularités survenues. Cette hypothèse implique une manipulation de la part de la gendarmerie. Mais gardons cela pour plus tard, et voyons quel rôle a pu tenir la presse dans ces affaires.

Jamais aucun dossier n'aura provoqué autant de remous ni autant de controverse que le dossier Dutroux-Nihoul. L'exposition sur la place publique des témoins X allait déclencher un raz-de-marée médiatique, et enfin, en octobre 2001, l'idée d'un complot contre la couronne allait y ajouter la touche finale. La presse a joué un rôle ; elle a véritablement servi des intérêts, mais lesquels ? Ceux de la justice, ceux de la vérité, ou ceux d'un pouvoir en place ? Les journalistes ont-ils fait preuve d'objectivité ou de parti pris ? Se sont-ils vraiment basés sur des faits ou ont-ils été un instrument pour apaiser une opinion

publique qui prenait trop d'importance ? Ont-ils été objectifs ou ont-ils participé à une véritable campagne visant à blanchir certains suspects ? Ont-ils agi de manière réfléchie et indépendante ou bien sur ordre de rédacteurs qui en référaient au politique ? Ont-ils usé d'une certaine complaisance afin de faire plaisir à leurs sources et préserver leur gagne-pain ? La presse s'est posée en juge... sans avoir accès au dossier, ou en n'ayant que l'avis de l'un ou l'autre informateur à la gendarmerie, au Parquet ou encore au palais de justice.

En ce qui me concerne, je n'ai pas été épargné non plus :

« À la télé, Marc Toussaint s'est complu à dénoncer de prétendus dossiers étouffés par la gendarmerie. Les journalistes, à chaque fois, vérifiaient : foutaises¹ ! »

À en croire ce reporter, les journalistes vérifient donc toujours leurs informations. Oui mais ils vérifient quoi et comment ? Ils passent un petit coup de fil à un de leurs copains flics – un de ceux qui font des recherches pour eux au registre national quand c'est nécessaire – et « vérifient » la version donnée par la gendarmerie. N'y a-t-il pas un problème quelque part ? Est-ce que le journaliste a « vérifié » le listing téléphonique de *L'Institut Bizaar* ? Est-ce qu'il a « vérifié » pourquoi un juge avait volontairement limité l'enquête téléphonique à la zone de Bruxelles 02 ? Est-ce qu'il a « vérifié » les montages financiers de Poirier ? Est-ce qu'il a « vérifié » les relations que ce dernier entretenait avec mon commandant de brigade ? Est-ce qu'il a « vérifié » le fait que celui-ci ait retiré un P.-V. au Parquet ? Est-ce qu'il a interrogé le portier de l'hôtel Hilton qui a vu la voiture me barrer la route pour provoquer l'accident ? Est-ce qu'il a rencontré VM1 ? Est-ce qu'il a « vérifié » le cas du « suicide » d'un ancien gendarme, lequel tenait son arme dans la main gauche alors que le trou d'entrée de la balle se situait sur la tempe droite ? Je ne prétends pas m'immiscer dans le travail de journaliste, mais il est si facile de faire des raccourcis vendeurs.

1 *La Dernière Heure* du 5 juin 1998.

On peut extrapoler en affirmant que si un politicien est accusé de pédophilie, il suffit de passer un coup de fil à son cabinet, lequel démentira. Le lendemain on pourra lire dans la presse que ce ne sont que rumeurs et manipulations. Je schématise un peu certes, mais une chose est certaine : à l'heure actuelle il n'y a plus, ou presque plus, de journalistes d'investigation en Belgique ; la grande majorité se contente de reproduire mot pour mot les communiqués leur parvenant. Par contre il y existe des « agents d'influence » pour reprendre un terme cher à la Sûreté de l'État. Ces relais peuvent servir les intérêts du monde politique, judiciaire, ou répressif.

C'est d'ailleurs l'un d'eux qui a contribué à ma réhabilitation en octobre 2001. Sachant que j'avais côtoyé Frédéric Lavachery – et comme on était en plein scandale suite à la sortie de son livre avec Jean Nicolas – ce journaliste du *Soir Magazine* s'est intéressé à moi. En gros le deal c'était : « dis-moi ce que tu as vu (sous-entendu : ce que j'ai envie de t'entendre dire) et je vais te faire un chouette article, on va te remettre sur les rails ». Il a fait « ami-ami », m'appelait très régulièrement, et me disait qu'il allait faire un truc vraiment sympa. C'est à ce moment que j'ai déballé tout ce que j'avais vu lors de la réunion du 23 décembre chez Pinon. Une fois son article bouclé, je n'ai plus jamais eu la moindre nouvelle de sa part. Cependant, il a respecté sa parole et la plupart de ses confrères lui ont emboîté le pas en ce qui me concerne. Ceci dit, je ne renie aucunement ce que j'ai dit à l'époque – oui bon, d'accord, il est vrai qu'il y a un encadré où j'arbore un sourire à la Jean-Pierre Foucault et où je déclare : « *Soyons heureux et fiers de vivre dans un pays moderne, où nous avons le droit de nous exprimer, de contester (j'en suis la preuve) et où nous avons aussi une tradition plutôt sympa : un Roi¹.* »

Parfois, des journalistes aux vues diamétralement opposées évoluent au sein d'un même journal. Dans ce cas précis, lorsque je dénonçais la corruption à la gendarmerie il en était toujours un pour me décrédibiliser. On n'a pas vu un seul article de sa main lorsqu'un commissaire de la PJ a été inculpé pour avoir tuyauté la bande Habran. Par contre, un de ses collègues s'en

1 *Le Soir Magazine* du 17 octobre 2001

est donné à cœur joie à coups de premières pages ou de longs articles de fond. Tout dépend de qui s'approvisionne chez qui. Celui qui a ses principales sources au sein de la gendarmerie, de la police, ou du Parquet, tentera de nuancer, voire minimiser les choses lorsque ces organismes seront visés ; il risquerait d'être mal vu s'il se montre trop virulent. Un accord qui m'a personnellement été relaté par un ancien journaliste de *La Dernière Heure* consistait en ceci, je cite :

« ...j'ai un deal avec (X) sur le volet Nihoul, dont je suis chargé par mon journal. Il m'informe, en échange je soutiens la PJ contre la Gendarmerie. Timing : je suis informé depuis la découverte des corps. »

Cet échange est monnaie courante, et ne signifie pas pour autant que les journalistes relatent des informations mensongères. Mais en cas de nécessité il y a un retour d'ascenseur qui est demandé, le risque se trouve bien là. À leur décharge, il faut savoir que leur position n'est pas toujours facile et qu'ils doivent justifier leur gagne-pain auprès de leur rédaction. Certains journaux sont plus colorés politiquement que d'autres ou bien sont de tendances différentes, donc la sacrosainte « la ligne éditoriale » peut parfois écarter d'office des informations gênantes. N'oublions pas non plus que la presse bénéficie de subsides, lesquels ne proviennent pas vraiment du citoyen moyen. À côté de tout ça, il y a bien évidemment une part de subjectivité et d'appréciation personnelle, ce qui est normal. Néanmoins, est-ce que ces points peuvent expliquer toutes les controverses et déchirements autour du dossier Dutroux-Nihoul et des témoins X ?

Là où certains ont dénoncé des complicités et des protections, d'autres ont crié au complot ; quand tel journaliste faisait état de déclarations d'un témoin X provenant d'un document Y, tel autre répondait en qualifiant les dires du témoin de « fables », « fadaises », « inepties » et bien d'autres termes peu flatteurs. Mais à vrai dire, sur quoi se sont basés ces journalistes pour arrêter leurs opinions ? Certains connaissent les dossiers et les maîtrisent, mais il arrive qu'ils soient volontairement écartés au profit du jeune stagiaire débutant qui va prendre

note et laisser un rédacteur « corriger » l'article avant publication. Le scoop fait vendre et attire les éloges, d'où la nécessité de ne pas se mettre à dos une source potentielle ; c'est le jeu du donnant-donnant.

Il ne faut pas nécessairement attribuer ces modes de fonctionnement aux journalistes, car il en est qui se battent pour travailler sur de l'information véritable et objective. Cependant, tant qu'ils n'ont pas une certaine position, un certain poids, ils ne peuvent pas toujours avoir les coudées franches. D'autres encore, une fois la position acquise, en usent et en abusent à leur convenance. N'oublions pas que si un journaliste doit chouchouter ses sources pour pouvoir en bénéficier au maximum, il est aussi souvent un objet de cour car il peut à tout moment être sollicité afin de tirer quelque'un du pétrin. Il y a donc toujours un contexte et l'information véhiculée n'est pas nécessairement la vérité, loin s'en faut. La presse, censée être indépendante, est devenue un véritable instrument, ce quatrième pouvoir, celui qui fait et défait l'opinion publique. Et lorsque cette opinion publique fait trembler l'État comme ce fut le cas lors des manifestations populaires entre 1996 et 1998, la seule solution pour l'apaiser passe par les médias.

C'est dans ce contexte que l'affaire Dutroux-Nihoul, si elle a pointé vers des dysfonctionnements gravissimes au sein de la gendarmerie, de la magistrature et de la classe politique, a aussi par la même occasion démontré l'étendue du pouvoir de la presse, laquelle s'est malheureusement rendue coupable de dysfonctionnements tout aussi graves.

Julie et Melissa ont été enlevées le 24 juin 1995 dans une indifférence quasi générale. C'est grâce à la ténacité de leurs parents que l'affaire a ensuite commencé à être médiatisée. Il y a eu ensuite An et Eefje, et enfin Sabine et Lætitia. Là, ça commençait à faire beaucoup et on a commencé à parler de réseaux pédocriminels. En août 1996, les projecteurs se sont braqués sur Marc Dutroux, chez qui les deux dernières victimes ont été retrouvées vivantes. Mais derrière cette bonne nouvelle, c'est la consternation qui allait s'emparer du pays avec la découverte des corps des quatre autres. La presse était unanime devant la

détresse des parents et devant l'horreur des faits. Le pedigree d'un Dutroux récidiviste a été passé au crible, en ce compris le fait qu'il ait été libéré en 1992 par l'ancien ministre de la justice Melchior Wathelet, contre l'avis des experts consultés.

Mais quelques jours plus tard, dès que les caméras se sont pointées sur un certain Michel Nihoul, ça a commencé à bouger en coulisses. Ce complice présumé, connu de tout un milieu politique, organisateur depuis des années de partouzes où l'on retrouvait pour ainsi dire tout le monde – politiciens, avocats, magistrats, flics et truands – risquait de faire une sacrée tâche d'huile. D'autant plus que c'était aussi un informateur non codé de la gendarmerie, sujet qui sera abordé plus tard.

Peu après, on a pointé du doigt l'attitude de la gendarmerie, sa mainmise sur l'enquête, l'opération *Othello*, les perquisitions ratées, et surtout, le fait que Dutroux était considéré comme suspect potentiel dès le mois de juillet 1995 – soit quelques semaines après l'enlèvement de Julie et Mélissa. La gendarmerie aurait pu, et aurait dû les libérer, puisqu'elle disposait dès le début de toutes les informations nécessaires pour remonter vers Dutroux. Au lieu de ça elle a préféré monter une opération d'observation afin de savoir qui allait chez Dutroux, et qui était éventuellement lié à un trafic d'enfants ou à un trafic de cassettes pédophiles. Fort bien, mais pendant que la gendarmerie observait, des enfants étaient retenus en otage et étaient victimes d'abus sexuels.

Plus tard, à partir de la fin 1996 et durant l'année 1997, les tensions deviennent palpables quand la commission d'enquête parlementaire planche d'une part sur les dysfonctionnements de l'enquête – rapport parlementaire du 14 avril 1997 – et ensuite sur le volet « protections » pudiquement rebaptisé « estompements de la norme¹ ». La gendarmerie, de son côté, continue son travail ; ou plutôt, certains gendarmes essaient de mener des enquêtes pendant que leur hiérarchie leur met des

1 Cette expression est apparue dans le second rapport de la commission parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul. Pour ne pas parler de dysfonctionnements au sein des institutions, ou de protections de certains personnages, la commission a préféré utiliser cette expression pour pudiquement désigner des manquements, pour la plupart d'une grande gravité.

bâtons dans les roues et que le juge Langlois tire sur la bride de ceux qui oseraient s'aventurer sur une piste autre que celle de « Dutroux prédateur isolé ». Parmi ces devoirs d'enquête il en est qui risquent de remonter jusqu'à certains hommes politiques qui, même si totalement étrangers à l'affaire Dutroux-Nihoul, n'en traînent pas moins un passé peu glorieux.

Dans ce contexte, une presse plus proche du pouvoir allait se déchaîner contre les enquêteurs en charge de ce type de dossiers. C'est notamment le cas de Jean-Frédéric Delière, qui dans un article publié le 23 juillet dans *Le Soir Illustré* s'en prend violemment à Aimé Bille car celui-ci avait osé interroger des témoins au sujet d'affaires de mœurs avec mineurs dans le chef du vice-premier ministre actuel, et président du PS Elio Di Rupo. Il ne s'agit pas de l'affaire avec un jeune gigolo qui a défrayé la chronique, mais de faits plus anciens¹ pour lesquels l'affaire Dutroux-Nihoul a été un déclencheur, puisque des policiers et des témoins ont alors osé évoquer ces faits. D'autres diront que cela a provoqué une espèce de paranoïa et des amalgames, ce qui n'est pas faux non plus. Dans son article, Delière prend fait et cause contre le gendarme et se porte lui-même en juge de l'affaire en fustigeant Bille :

« Nous expliquions, la semaine passée, la véritable cabale qui avait présidé, fin 96, à la mise en cause du ministre Elio Di Rupo dans une affaire de pédophilie. Mais ce que l'on a tendance à oublier, c'est que deux autres dossiers avaient été concoctés dans la même foulée, visant toujours à faire tomber cette affaire dans des histoires de pédophilie. (...) »

Tout comme le premier, ces deux dossiers mettent également en lumière l'acharnement de certains enquêteurs à trouver la moindre petite information qui permet-

1 Une des personnes interrogées par Bille déclarait avoir été abusée dans sa jeunesse, notamment par Elio Di Rupo. Il y a plusieurs dossiers et témoignages à charge du président actuel du PS, et parmi ceux-ci, ceux de policiers l'ayant surpris avec des mineurs ; ils ont mis longtemps avant d'oser faire une déposition. Le dossier a été classé sans suite, ce qui contrairement à une instruction à charge ET à décharge (dont n'importe quel autre citoyen aurait fait l'objet) ne fait qu'accroître le malaise entre classe politique et population.

trait de confondre le vice-Premier ministre socialiste. C'est dans ce cadre que l'on assiste à un véritable show d'un membre de la BSR de Bruxelles, le maréchal des logis Aimé Bille, alors détaché à la cellule de Neuf-château en charge des enquêtes sur les dossiers pédophiles. »

Le reste de l'article est à sens unique : Bille a monté un dossier de toutes pièces. La justice ne l'a pas entendu de cette oreille et ce journaliste s'est vu condamner à verser l'équivalent de 12.500 euros au gendarme Aimé Bille à titre de dommages et intérêts pour préjudice moral.

Le jugement stipule notamment que :

« il ressort de cet article que le demandeur n'aurait pas hésité à manipuler des témoins, à leur faire proférer des accusations auxquelles ils n'auraient pas songé sans l'intervention du demandeur, voire même à les convaincre de l'existence d'actes répréhensibles dans le chef de M. Di Rupo, et ce dans le seul but de nuire gravement à celui-ci ;

qu'il s'agit d'accusations extrêmement graves portées contre le gendarme, nommément désigné à plusieurs reprises et ainsi livré à l'opprobre publique ;

que s'il est du rôle, essentiel, du journaliste d'investigation de porter de tels faits à la connaissance de l'opinion publique, encore faut-il que les informations ainsi dévoilées soient exactes ;

que même si la nécessité d'éclairer le lecteur permet au journaliste d'émettre des critiques sévères ou mordantes, elle ne l'autorise pas à conférer une couleur de vérité à des informations dont la véracité n'est pas vérifiée¹. »

¹ Tribunal de Première instance de Bruxelles, jugement du 5 décembre 2000, publié dans *Le Soir Magazine* du 20 au 26 janvier 2001.

Cet épisode est symptomatique des clivages qui allaient déchirer le pays à partir de janvier 1998 lorsqu'il sera véritablement question de réseaux pédocriminels. La grande majorité de la presse allait procéder à une levée de boucliers sans pareille. Il fallait rétablir l'ordre et rediscipliner ce mouvement citoyen, troupeau devenu incontrôlable. Puisque la population n'avait plus aucune confiance dans ses institutions et puisque le mouvement citoyen s'orientait vers la création d'un parti politique blanc, la seule manière pour le pouvoir en place de calmer les choses passait par la voie de la presse. X1 était un choix de première classe et allait servir à définitivement casser la thèse des « croyants » dans les réseaux pédocriminels. Il faut dire qu'entre janvier et juin 1998, la presse a entamé un revirement complet : ceux qui en janvier défendaient les X allaient en juin rejoindre la chorale des « non-croyants ». C'est aussi cela qui a contribué à cette mise au placard des X : les clivages, ces termes de « croyants » et « non-croyants » qui sont si réducteurs, comme si tout se résumait à une philosophie et non à des faits.

Certains organes de presse en étaient arrivés à un point où l'information n'était plus traitée de manière objective, mais uniquement en vue d'étayer une théorie – qu'elle soit pour ou contre les X. Si les non-croyants ont fait abstraction de faits objectifs en se livrant parfois à une réécriture pure et simple des faits, les croyants eux, ont parfois campé des positions indéfendables. Je suis sûr et certain que Dutroux n'était pas un prédateur isolé et je suis convaincu que dans les témoignages des X il y a du vrai. Je ne peux cependant pas adhérer au fait que X1 puisse avoir assisté au meurtre de la Champignonnière. Si des éléments venaient à démontrer le contraire, ou si des faits venaient à infirmer ou confirmer telle ou telle théorie, je m'en tiendrais aux faits et n'essaierai pas de les re-cadrer en fonction d'une idée préconçue. De même, lorsque l'on parle de réseaux il est erroné de vouloir à tout prix associer Nihoul et Dutroux aux réseaux dont parle X1.

Les « croyants » ont été décrits comme des conspirationnistes pour qui tout était bon si ça pouvait servir leurs intérêts, et les « non-croyants » comme la voie de la sagesse – Gino Russo¹ allait déclarer à ce sujet : « *Il n'y a pas d'un côté les croyants et de l'autre les incroyants, il y a ceux qui défendent les enfants, et ceux qui défendent les institutions*². »

Pourtant... si l'on revient quelques mois en arrière, au tout début de l'enquête, cette optique de réseaux était relayée par les journalistes les plus sérieux.

Alain Guillaume écrivait dans *Le Soir* du 22 août 1996 :

« Un groupe d'enquêteurs se consacre désormais exclusivement à la "lecture" des centaines de vidéocassettes saisies au cours des derniers jours. Ces cassettes ont été saisies chez les suspects désormais détenus, mais aussi chez des personnes restées en liberté. (...) ...on voit (sans le moindre doute) Marc Dutroux se livrant à des abjections sur de nombreuses jeunes filles (...) parfois accompagné d'un ou deux autres adultes que les enquêteurs pensent avoir identifiés, mais sans certitude. (...) On y voit, nous dit-on, des enfants et des jeunes filles en très mauvais état, véritablement exhibées devant la caméra, sous l'influence de médicaments ou de drogue. (...) Gendarmes et policiers n'ont plus le moindre doute : Dutroux était (au minimum) au centre d'un trafic de vidéocassettes... (...) »

« Au minimum au centre d'un trafic de vidéocassettes » : nous sommes loin du pervers isolé et solitaire³. Et s'il y a un journaliste qui pouvait se targuer d'être à la meilleure source pour l'information, c'est bien lui puisqu'il était, déjà à cette époque, marié à la porte-parole de la gendarmerie.

1 Père de Mélissa, une des victimes.

2 Émission *Controverse* du 31 mai 2004, RTL-TVI.

3 Ces vidéocassettes justement, qu'ont-elles donné au moment du procès ? Rien... Elles n'existent même pas, disparues ! Une enquête du Comité P (police des polices) établira même que la majorité des cassettes saisies lors des perquisi-

En l'espèce, et si l'on doit parler de complot, on pourrait parfois carrément se demander si le plus grand complot n'est pas celui qui a été organisé afin de couvrir à tout prix l'existence de réseaux, celui qui a servi à terrasser les témoins X, celui qui a visé à blanchir un criminel comme Michel Nihoul par médias interposés ou à salir un témoin avec la bienveillance d'un juge d'instruction.

L'émission *Au nom de la loi* déploiera une énergie rare à « démontrer » que tout le battage médiatique au sujet de possibles réseaux n'est que le résultat d'une paranoïa populaire et le fruit d'un « grand complot ». Elle prétendra que Dutroux est un prédateur isolé, Nihoul un pauvre type qui était au mauvais endroit au mauvais moment, et X1, une cinglée. Tels sont les clichés réducteurs présentés avec l'aval du juge Langlois – qui participera même à une réunion secrète avec les journalistes de cette émission en vue d'en préparer un des reportages¹ !!

On peut notamment relever cinq émissions, toutes à sens unique, qui ont traité ces dossiers :

- 17 septembre 1997, premier portrait flatteur de Nihoul. Un quotidien titrera deux jours plus tard : « *Quand la RTBF lave trop blanc*² » ;
- 18 février 1998 *X1 Fantasma ou réalité* : où entre autres, les parents de X1 déclareront tout ignorer de ce que raconte leur fille et ne jamais avoir entendu parler d'abus à son égard. Or quelques semaines plus tard, la mère avouera avoir été au courant d'abus sur X1. Pire encore,

tions de décembre 1995 a été restituée en mars 1996 à l'avocat de Dutroux. Les cassettes restantes n'ont été visionnées qu'en 1999, soit quatre ans après leur saisie. Mais au procès, personne ne savait rien à leur sujet.

1 Le 12 septembre 1997, le juge Langlois a participé à une réunion au palais de justice de Neufchâteau. L'entretien visait à préparer l'émission qui allait mettre à mal la thèse des réseaux et de l'implication de Nihoul. Quand on sait que le juge Connerotte a été dessaisi du dossier pour avoir mangé un spaghetti lors d'un repas organisé par une association de soutien aux victimes, et que Langlois n'a eu à subir aucune réprimande, on ne peut que se rendre à l'évidence, une fois de plus, que tout, absolument tout a été fait pour manipuler le dossier et l'opinion publique.

2 *La nouvelle gazette* du 19 septembre 1997

Tony V., celui qui abusait d'elle depuis son enfance et qui avait toujours nié les faits, les reconnaîtra en avril 1998, juste avant que toutes les enquêtes sur les X ne soient définitivement arrêtées. Malgré ces aveux, il ne sera jamais poursuivi ;

- 3 juin 1998 *L'enquête manipulée*, avec un tabac médiatique autour de la sortie d'un livre portant le même titre écrit par René-Philippe Dawant¹. Ce dernier n'hésite pas à modifier un passage d'une audition de X1 pour l'accorder à sa vision des faits ! Superbe démonstration de journalisme objectif ;
- 25 novembre 1998, *X1 Point final*, où l'accent est mis sur l'impossibilité pour X1 d'avoir été présente à la Champignonnière.
- 22 mars 2000, *L'affaire Nihoul* : ce dernier revient notamment sur la journée du 9 août 1996, jour de l'enlèvement de Lætitia à Bertrix, fait pour lequel il était suspecté. Blanchiment en règle : il n'y était pas, et la dizaine de témoins qui déclare l'y avoir vu a souffert d'hallucinations collectives. Mieux encore, une longue séquence suit pour « démontrer » que Nihoul a passé la journée en compagnie de l'avocat Michel Vander Elst². Ce dernier déclarera que pour cette journée du 9 août, une douzaine de témoins « au dessus de tout soupçon » affirment l'avoir vu avec Nihoul à Bruxelles. Vérité absolue pour *Au nom de la loi*, information exclusive, camouflet pour les enquêteurs... et surtout, un gros pétard mouillé puisque l'enquête démontrera que l'alibi offert par Vander Elst ne tient pas la route ; ce dernier reviendra sur toutes ses déclarations concernant le 09 août. Ceci n'est qu'un point parmi d'autres, le reste étant du même acabit.

1 René-Philippe Dawant, *L'enquête manipulée*, Éditions Luc Pire, 1998.

2 Voir notamment au chapitre V, L'ombre de Patrick Haemers.

Le comble du mauvais goût consistera à faire jouer son propre rôle par Nihoul dans des « reconstitutions » à sa gloire. Passons aussi sur les longues séquences où ce dernier se déplace en chaise roulante ou avec des béquilles afin de faire croire à une diminution de ses capacités physiques en conséquence de la gravissime erreur judiciaire à son encontre – il n’y a d’ailleurs que pour la presse et pour ses comparutions devant la justice qu’on le verra « diminué » de la sorte. Au vu de tout cela, on ne pourra s’étonner de la réaction d’un Laurent Arnauts – avocat d’un témoin X et conseil de la famille Benaïssa¹ – lequel utilisera une phrase très forte : « *Avec les médias, nous assistons à un festival de courts-métrages !* »

Les médias étrangers, quant à eux, seront moins partiaux et soulèveront des points pertinents. Mais là aussi, à en croire une grande partie de la presse belge, les journalistes de chaînes étrangères comme la BBC, Canal +, France 2, CNN, auraient tous porté un regard biaisé sur l’affaire. Le raccourci le plus facile consistait à brandir « le grand complot » et prétendre que les « croyants » voyaient en Dutroux le maillon d’un gigantesque réseau pédosexuel duquel Nihoul était l’éminence grise – il est vrai que X1 décrit avoir vu Dutroux et Nihoul ensemble, déjà dans les années quatre-vingt.

Le récit de X1 comporte des zones d’ombre, et comme je l’ai dit plus haut, je ne suis pour l’heure pas convaincu qu’elle ait été présente lors du meurtre de Christine Van Hees ; mais faut-il pour cela balayer d’un revers de la main son vécu de victime ?

Comme le disait un enquêteur, même si tout n’est peut-être pas vrai il faut quand même enquêter sur ce qui l’est, et séparer le vrai du faux. C’est à ça que servent les enquêtes, et les recoupements avec les déclarations d’autres témoins constituaient un travail essentiel. Je crois personnellement que le réseau autour de Dutroux et celui dont fait état X1 ne sont pas les mêmes. Par contre d’autres témoins X – dont VM1 que je connaissais – font état de pratiques identiques et ont été ignorés. Alors pour-

1 Loubna Benaïssa, 9 ans, a été enlevée le 5 août 1992 et retrouvée morte chez Patrick Derochette le 6 mars 1997.

quoi cette frénésie autour de X1 ? Dawant, même s'il falsifie les déclarations de X1, n'a peut-être pas tort quand il évoque la possibilité de l'immixtion dans l'enquête de certains éléments de la gendarmerie aux fins de frapper un grand coup et s'attribuer le démantèlement d'un super-réseau. Et le fait que le gendarme Patrick De Baets aurait pu être au courant de l'existence de X1, de son histoire, et l'aurait de ce fait utilisée pour pouvoir se positionner au sein de l'enquête n'est pas à exclure non plus. Mais au risque de me répéter, il y a d'une part les faits et d'autre part ceux qui cherchent à en tirer parti. Ce n'est pas parce que ces derniers pourraient avoir un but caché dans l'exploitation de tel ou tel fait qu'il faut pour autant nier en bloc leur existence. C'est un amalgame malheureusement trop courant. Par contre, là où je m'interroge vraiment, c'est quant au choix initial de ceux qui ont lancé la campagne de presse sur les X de tout miser sur X1 et l'affaire Van Hees.

Parfois je me dis que si toute cette campagne devait avoir servi à sortir une information de manière contrôlée afin d'ensuite faire capoter toutes les enquêtes sur les réseaux, on ne s'y serait pas mieux pris.

On peut aussi mettre certains médias devant leurs propres contradictions : ainsi, ceux-là même qui s'acharnent à discréditer les témoins anonymes, ne les ont-ils pas défendus quelques mois auparavant ? Dans *Le Soir illustré* du 3 septembre 1997 on peut lire :

« Le juge (Van Espen) estime les informations apportées par « X » de première importance. Un exemple, la façon dont la jeune victime de la Champignonnière a été exécutée. « X1 » a donné des informations qui ne figuraient pas au dossier d'instruction. Des vérifications ont pu être faites auprès de certains témoins de l'époque, notamment ceux qui avaient découvert le corps, et ces informations se sont avérées parfaitement exactes. Des enquêtes ont également été réalisées sur certains points du passé de « X1 » et sur celui

d'autres enfants victimes du même réseau pédophile et les premiers résultats s'avèrent, particulièrement inquiétants. »

Dans le même magazine, et toujours au mois de septembre 1997 :

« Dans le dossier d'instruction, les gendarmes ont d'ailleurs découvert un procès-verbal rédigé par un service de police de la capitale. En 1987, ce service avait reçu un appel anonyme disant en substance : "vous voulez résoudre l'affaire de la Champignonnière, enquêtez au Dolo". Le Dolo n'est autre que ce club privé qui était le quartier général de Nihoul et sa bande.»

Rien à voir avec la campagne de dénigrement qui a suivi, n'est-ce pas ? Ces journalistes s'accorderont tous ensuite pour déclarer avoir été eux-mêmes manipulés pour croire à l'existence des réseaux. Par contre, lorsque les enquêteurs de l'équipe De Baets seront blanchis par la gendarmerie et qu'une note interne fera état en 2000 d'un travail soigné, intègre, et professionnel de leur part, ces journaux n'en feront pas grand cas. Les questions sont multiples concernant X1 ; il est difficile d'établir une frontière entre information et manipulation, qu'elle provienne de la presse, de la gendarmerie, ou d'ailleurs.

Michel Nihoul blanchi par la presse

Le cas de Nihoul est plus clair dans le sens où l'on a pu assister à un blanchiment en règle de ce personnage plus que douteux, et que la grande majorité de la presse s'est pendue à ses lèvres pour relayer tous ses mensonges. La manière dont *Au nom de la loi* a traité l'épisode de la journée du 9 août 1996 – jour de l'enlèvement de Lætitia – n'est que la partie visible de l'iceberg. Nihoul a nié pendant six ans avoir eu un quelconque

rapport avec un trafic de pilules d'XTC (ecstasy), dont une partie a été retrouvée chez Dutroux, et une autre chez Michel Lelièvre¹. Il déclare notamment :

« Je maintiens effectivement que je n'ai absolument rien à voir avec un quelconque trafic de stupéfiants. Je maintiens que je n'ai jamais fourni une quantité de 100 pilules à Lelièvre. Quand il dit cela, Lelièvre est un menteur². »

Il confirmera cette version au cours d'autres interrogatoires malgré des contradictions flagrantes avec tous les autres suspects interrogés. Il niera que ces pilules proviennent d'une saisie effectuée par la gendarmerie, qu'il en a eu non moins de 5000 en sa possession, et qu'il en a remis 1000 à Lelièvre le lendemain de l'enlèvement de Lætitia³. Les enquêteurs s'interrogent évidemment sur la connexité entre les différentes remises de pilules d'XTC (en général par quantités de 100) à Dutroux et Lelièvre et les périodes des deux derniers enlèvements, surtout celui de Lætitia.

Quelques extraits de son audition du 18 juin 2001 sont particulièrement édifiants :

Question : « La dernière remise de pilules par vous-même à LELIEVRE se fait le 10/08/1996, soit le lendemain de l'enlèvement de Lætitia DELHEZ. Qu'avez-vous à répondre quant à cette proximité absolue de date ? »

*Réponse : « C'est un hasard qui ne me sert malheureusement pas mais je maintiens que je ne lui ai remis aucune pilule, à quelque date que ce soit. »
(...)*

1 Complice de Dutroux pour les enlèvements.

2 P.-V. n° 10452/96 du 8 septembre 1996.

3 Voir notamment P.-V. n° 8303/01 du 18 juin 2001, synthèse des déclarations de Nihoul ainsi que de ses contradictions.

Q.- « Il ressort du présent dossier que vous avez donc, à tout le moins, ventilé une partie de ce stock d'XTC, soit 1.500 pilules vers Michel LELIEVRE, ce qui représente une valeur marchande maximale de l'ordre de FB.750.000 (NDLA : env. 18.600 euros). Qu'avez-vous obtenu de LELIEVRE pour lui avoir cédé ces 1.500 pilules ? »

R.- « Je n'ai jamais donné de pilule à LELIEVRE. Je n'ai jamais reçu d'argent de LELIEVRE. Au contraire, je lui ai prêté de l'argent et, pour le récupérer, j'ai mis cette somme en déduction des réparations de la voiture. »

Q.- « Comment se fait-il dès lors que sans le sou, vous donniez à Michel Lelièvre 1.500 pilules d'XTC pour une valeur marchande potentielle de FB. 750.000 sans rien obtenir de lui en retour ? S'agissait-il d'un don ? »

R.- « Je n'ai jamais rien remis à Michel Lelièvre ».

Tout le dossier démontre avec force que Nihoul ment de manière éhontée. Les enquêteurs ont fait le lien entre la valeur marchande des pilules et le prix à payer pour l'enlèvement des petites filles. Nihoul monte un alibi pour le 9 août et il nie pour l'XTC.

En ce qui concerne ses contacts avec Dutroux, Nihoul affirme qu'il lui téléphonait continuellement pendant les jours précédant et succédant l'enlèvement de Lætitia afin de s'enquérir de l'avancée des réparations d'une Audi 80. Toute l'histoire entourant cette voiture est aussi grotesque que le reste. D'après Nihoul, Dutroux aurait embarqué le véhicule afin de le réparer à moindres frais – Nihoul était sans le sou... mais quand même en possession de 5000 pilules d'XTC ! En recoupant plusieurs témoignages, la conclusion la plus plausible et logique est que cette Audi 80 n'ait en fait été qu'une partie d'un deal entre Nihoul, Dutroux et Lelièvre ; la panne constituait alors un prétexte pour justifier les nombreuses communications entre Ni-

houl et Dutroux. Pour couronner le tout, la voiture n'a jamais été rendue à Nihoul ni réparée. Elle n'a jamais non plus été expertisée, donc on ne sait toujours pas à l'heure actuelle si ce véhicule a jamais été en panne ou s'il s'agissait juste d'une sorte d'alibi monté de toutes pièces au cas où...

Plus tard, lorsqu'on lui posera la question de savoir pourquoi il fait réparer cette voiture à Charleroi alors qu'il habite Bruxelles, Nihoul répondra : « *Parce que M. Lelièvre me devait de l'argent et qu'il me faisait des prix intéressants.*¹ » Il y a là une autre contradiction : pourquoi, si Lelièvre lui doit de l'argent, Nihoul irait-il lui donner une quantité d'XTC dont la valeur marchande est si importante ? Alors que nous sommes ici dans le cadre de déclarations fantaisistes, mensongères, et complètement contredites par des éléments concrets du dossier, certains médias n'en auront cure et relaieront ces mensonges auprès du grand public.

Nihoul écrira même dans son livre *Rumeurs et Vérités*² :

« Lelièvre déclarera que c'est moi qui lui fournissais par mille pièces, et que de mon côté je me fournissais à la BSR ! Ne riez pas, ils l'ont cru (les enquêteurs) et pensaient vraiment que la gendarmerie me fournissait. On est en plein délire. »

Cependant, lorsqu'il sera enfin mis dos au mur du fait de ses propres contradictions, il reviendra complètement sur l'histoire de l'XTC. Il admettra avoir remis des pilules à Lelièvre mais inventera encore toute une histoire établissant qu'il s'agissait en fait d'une opération d'infiltration supervisée par la gendarmerie. Curieusement ce revirement fera suite aux réquisitions du procureur du Roi Michel Bourlet en septembre 2002, et toute la presse emboîtera le pas de Nihoul : c'était en fait un informateur, il devait infiltrer un réseau. Dans les répliques de Michel Bourlet à Nihoul, déposées le 14 novembre 2002, on peut lire ce qui suit :

1 P.-V. n° 8587 du 22 novembre 1999.

2 Dark and Light publication, 1998

« Toutes les déclarations prises durant les six années d'instruction (), bref toute cette documentation nous prouve que la version actuelle de Nihoul est faite pour les besoins de la cause, l'inculpé étant à présent confronté avec des accusations précises basées sur des éléments incontestables.

(...) ...on voudrait faire croire que cette drogue, omniprésente dans cette affaire d'enlèvements et de séquestration d'enfants, doit absolument être jugée de façon séparée ; une coïncidence qu'il faudrait oublier (...). Si la connexité n'existe pas ici, vous pouvez rayer cette notion de notre code de procédure pénal¹. »

Ceci n'est qu'un très bref aperçu de la montagne de contradictions entourant ce personnage ; la lecture des dizaines de procès-verbaux d'auditions des différents intéressés est sans appel : Nihoul ment depuis le début.

Toute cette presse qui relaie ses mensonges, le présente comme un gai luron respectable, ayant parfois « traficoté » à gauche ou à droite, cette presse qui crie à l'amalgame fait entre Nihoul le partouzeur et Nihoul l'instigateur d'un réseau pédophile, qui prend fait et cause pour lui au détriment de faits indéniables du dossier... cette presse se rend coupable de désinformation.

Car n'importe qui d'autre qui aurait accumulé cette quantité de contradictions suspectes, de relations troubles, et de coïncidences, se serait vu cloué au pilori sur base même des éléments du dossier... mais pas Nihoul, qui comme il l'a lui-même déclaré, a le bras long comme le Danube.

1 Répliques de Michel Bourlet à Michel Nihoul, Palais de justice de Neufchâteau, audience du 14 novembre 2002.

La presse relais

Tous les journalistes sincères reconnaissent que les manipulations dans ces dossiers ont été légion. Alain Guillaume, ayant couvert l'affaire pour *Le Soir*, et contacté pour les besoins de cet ouvrage, a commenté les faits de la manière suivante :

« Il est vrai que des camps de journalistes ont rapidement surgi... véritablement créés par certains de ces journalistes, renforcés par des enquêteurs puis par des parlementaires. En 20 ans de carrière je n'avais jamais vu cela ; jamais vu pareille connivence entre ces trois familles. C'était une question "de foi" et d'engagement bien plus qu'une question de raison. Les manipulations – en tous sens – ont été incroyablement nombreuses et subtiles.

J'ai, pour ma part, été – quasiment – toujours de ceux qui ne « croyaient » pas à la thèse des réseaux mais je faisais le maximum pour ne me livrer à aucun camp.

“Quasiment”... parce que, en effet, pendant quelques jours, et pour des motifs précis, j'ai cru que, peut-être, en effet, il pourrait y avoir eu de tels réseaux. C'était bien l'époque à laquelle on parlait de prochaines nombreuses et surprenantes arrestations. Quelques semaines m'ont suffi à comprendre que, là aussi, il y avait eu une extraordinaire manipulation. (...) Quant à l'article sur les cassettes... désolé mais je ne sais vraiment pas (plus) ce que j'y écrivais¹. »

Ce qu'il sous-entend ici, c'est notamment l'importance du rôle joué par quelques journalistes, les principaux visés étant Michel Bouffieux et Douglas De Coninck. Ces derniers étaient jeunes dans le métier et ne disposaient peut-être pas des relais et sources restés chasse gardée de confrères déjà établis dans le milieu du journalisme d'investigation. En s'acoquinant avec certains gendarmes et en leur garantissant un retour d'ascenseur, ils auraient pu se positionner en tant que figures de proue d'un certain courant. Cette attitude ayant pour résultat une

1 Courrier électronique privé du 15 juillet 2009.

information à sens unique de leur part ; en se rapprochant des familles des victimes ils ont aussi pu s'assurer une certaine position et une certaine crédibilité. D'autres journalistes, ne bénéficiant pas de leurs informations car ne voulant pas se prêter au même jeu, se voyaient alors remonter les bretelles par leurs rédacteurs en manque de scoops vendeurs.

Dans le chef de certains, la seule manière de sortir de l'information et faire vendre était alors non pas de leur emboîter le pas, mais plutôt de les prendre à contre-pied en nouant d'autres alliances. Ces clivages entre journalistes, additionnés à une guerre des polices, avec en toile de fond un mouvement d'indignation citoyenne – face à un État coupable de négligences, voire de corruption, mais qui devait restaurer un semblant d'ordre –, ont contribué à une vague d'info-intox sans précédent. Lors des commissions d'enquête parlementaires qui ont suivi, les positions se sont encore accentuées, et selon certaines sources, rares sont les commissaires qui ne disposaient pas d'un relais dans la presse. L'occasion était trop belle pour ces derniers de se faire remarquer et connaître en tant que politiciens désireux de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements ; il ne faut pas oublier non plus que les élections de 1999 approchaient à grand pas. Dans un tel contexte où tout le monde s'est servi de tout le monde, l'horreur des faits est pratiquement passée au second plan et les victimes sont devenues des instruments, des faire-valoir. Les journalistes ont attisé les clivages, joué le jeu de ceux qui se rangeaient de leur côté, et choisi leur camp : protéger les institutions ou participer au mouvement populaire. Cette tourmente laisse encore des séquelles et des blessures profondes. Il est toujours délicat d'aborder ce sujet avec des journalistes ou anciens journalistes qui ont été au cœur de l'action. Le mot qui revient continuellement reste celui de manipulation.

Il y a cependant autre chose qui attire l'attention dans les propos d'Alain Guillaume : il dit que quelques semaines lui ont suffi pour *comprendre que, là aussi, il y avait eu une extraordinaire manipulation.*

De laquelle pourrait-il s'agir ? Son article du 22 août 1996 évoque le résultat de perquisitions chez Dutroux. Il est le seul à ce moment à faire état de la découverte de ces cassettes par la gendarmerie, avec des adultes ayant été *identifiés, mais sans certitude*, et ceci dans le plus grand quotidien belge. Comme nous l'avons vu, il est idéalement placé en ce qui concerne ses sources d'information. Alors, serait-il envisageable de penser qu'il puisse avoir malgré lui servi de relais afin de faire passer un message ? Une mise en garde destinée à quelques-uns qui auraient peut-être eu à cœur de trop critiquer l'attitude de la gendarmerie, un avertissement au monde politique... ?

Est-ce qu'on pourrait aussi y voir un élément précurseur de ce que serait la grande campagne de presse sur les X en 1998 ?

XV

Affaire Dutroux-Nihoul : qui manipule qui ?

La question est pertinente : des manipulations, j'en ai vu depuis que j'étais gendarme à la brigade d'Uccle. Je suis en quelque sorte « habitué » à décortiquer et analyser ce qui pourrait se cacher derrière un fait, une attitude, ou une théorie érigée en dogme. Je me suis posé beaucoup de questions et j'ai essayé de comprendre les grandes lignes d'une trame complexe.

J'ai toujours voulu savoir ce qui s'était vraiment passé, quels ont été les réels tenants et aboutissants dans cette affaire Dutroux-Nihoul. Malgré les années passées, malgré mon retour à ce que l'on appelle une vie normale, ces questions restées sans réponse ont toujours continué à me hanter. Quand des enfants sont victimes de barbarie, j'estime que rien au monde ne justifie que la vérité soit occultée ; les raisons d'État, les manœuvres politiciennes, les craintes de voir des personnalités éclaboussées..., aucune de ces raisons ne peut constituer une excuse valable pour tromper à nouveau. Qui plus est, si la thèse du prédateur isolé ne tient pas la route, ça veut dire d'une part que la justice a failli, mais surtout, que les autres coupables courent toujours !

Lorsque l'idée d'un livre s'est concrétisée au courant de l'été 2008, et que je suis revenu de manière approfondie sur ces dossiers, j'ai rouvert la boîte contenant quelques-unes des pièces de ce vaste puzzle. J'ai rencontré des personnes ayant été au cœur de ces affaires, pris connaissance d'éléments qui m'étaient inconnus à l'époque, et cela m'a permis d'affiner ma vision des choses. Je vais donc, dans les pages qui vont suivre, m'atteler à apporter quelques éléments utiles à une réflexion de fond. Je n'ai pas toutes les réponses, loin s'en faut, mais je tenterai de donner des pistes au lecteur pour nourrir sa réflexion.

Le discrédit des témoins X

L'arrivée de X1 dans le dossier Dutroux-Nihoul a été le début de tous les dérapages, de ce que les journalistes ont appelé la théorie du complot, des grands réseaux pédocriminels... Ce fut aussi le début de la fin en quelque sorte. C'est par X1 que viennent les révélations les plus incroyables, et ce sont justement certains aspects de son témoignage qui serviront ensuite à définitivement discréditer tous les témoins anonymes.

Tout d'abord, un bref retour sur certains faits :

- en 1989, Régina Louf, alias X1, participe à des reconstitutions et à des jeux de rôles destinés à former de futurs officiers gendarmes à l'écoute de victimes d'abus sexuels ;
- le 19 août 1996, soit trois jours après l'arrestation de Michel Nihoul, les membres de la 3^{ème} SRC de la BSR de Bruxelles (les gendarmes De Baets et Bille) se proposent pour collaborer à l'enquête de Neufchâteau. Ce même jour, le juge Connerotte lance un premier appel à témoins destiné à recueillir des informations sur Dutroux, Nihoul et leurs complices ;
- le 4 septembre 1996 l'adjudant De Baets se trouve dans le bureau de Connerotte lorsque Tania, l'amie de X1, téléphone. Le juge ne parlant pas le néerlandais, il passe le combiné à De Baets. C'est cela qui le positionnera au sein de l'enquête sur les réseaux dont parle X1 ;
- la première audition de X1 a lieu le 20 septembre. Elle décrit les sévices dont elle a été victime au sein d'un réseau pédocriminel. C'est Tony V., qui abusait d'elle depuis son enfance, qui l'y avait introduite. Elle déclare également que Michel Nihoul faisait partie des clients de ce réseau¹, et qu'elle l'a reconnu lorsqu'elle l'a vu à la télévision après son arrestation ;

1 Première audition de X1, 20 septembre 1996, retranscrite dans le P-V. n° 116260/96 du 28 octobre 1996.

- dans les semaines et les mois qui suivent, l'équipe De Baets continue les auditions de X1, parfois en présence de magistrats ou d'officiers supérieurs de la gendarmerie. Cependant, à partir d'avril 1997, De Baets commence à ressentir des pressions de la part du commandement de la gendarmerie, et son équipe sera finalement écartée de l'enquête durant l'été 1997. Toutes les auditions de X1 sont alors confiées à une autre équipe aux fins de « relectures » ;
- l'équipe De Baets entretient des rapports privilégiés avec quelques journalistes dont Michel Bouffieux et Douglas De Coninck. Ce dernier dira avoir reçu les disquettes contenant le dossier en mai 1997, donc peu après que l'équipe De Baets ait commencé à subir des pressions ;
- la position de ces journalistes pourrait avoir attiré d'autres réactionnaires nourrissant des ambitions plus politisées. On retrouvera d'ailleurs tout ce monde ensemble pour orienter et préparer la campagne de presse de janvier 1998 sur X1 ;
- cette campagne provoquera des déchirements et des clivages, et aura pour conséquence finale de complètement décrédibiliser X1, et par extension tous les autres X ;
- pourquoi tout miser sur X1, et de surcroît, tout miser sur sa présence à la Champignonnière ? Les déclarations de X1 sur les réseaux n'ont pas été remises en question au début. C'est sa prétendue présence à la Champignonnière qui a fait naître les doutes. Il y avait pourtant des témoignages bien plus forts à exploiter, et d'autres témoins X concordaient dans leurs récits alors qu'ils ne se connaissaient pas ;
- malgré des violations répétées du secret professionnel, l'équipe De Baets n'encourra pas de sanctions, tout au plus une réaffectation en tant qu'instructeurs – c'est moi qui servirai de bouc émissaire en ce qui concerne les fuites dans le dossier – je développerai ce point plus loin ;

- l'équipe De Baets, écartée par la gendarmerie – et non par le juge Langlois – sous prétexte d'avoir influencé le témoin, se verra complètement blanchie. Pourtant, et malgré une reconnaissance officielle de la qualité de leur travail, les enquêtes sur les X ne reprendront pas, pourquoi ?

Quelle que soit la manière dont on aborde les faits, et quelle que soit la théorie de départ, on se heurte à chaque fois à un écueil, à l'un ou l'autre élément qui ne colle pas. Il faut alors changer d'optique... et rebelote. Qui a manipulé qui ? Je vais ici avancer quelques idées qui sont délicates, mais qui méritent réflexion.

Toute la question qui se pose aussi est de savoir si la gendarmerie a chapeauté l'arrivée de X1 dans l'enquête, ou si celle-ci s'est manifestée de manière spontanée. Dans un cas, on pourrait croire à une intoxication volontaire du dossier, et dans l'autre, à l'arrivée d'un élément incontrôlé, et à terme, dangereux. Aimé Bille déclarera lors d'une émission télévisée¹ que Régina Louf s'était déjà présentée plusieurs fois (entre 1989 et 1992) à la gendarmerie pour faire état de son passé de victime d'un réseau pédocriminel.

On peut considérer que la gendarmerie savait que l'enquête – notamment grâce à la ligne 0800 – risquait fort de remonter vers des réseaux pédocriminels. Est-ce que X1 aurait pu être une torpille ? Est-ce que la gendarmerie, au courant de son histoire, aurait pu arranger le coup pour la placer au sein de l'enquête de Neufchâteau, et mieux la contrecarrer par une pollution de l'intérieur ? C'était aussi l'occasion de placer des hommes au cœur de la cellule d'enquête – l'équipe De Baets. La gendarmerie utilise X1 et quelques journalistes facilement manipulables afin de provoquer un choc médiatique. En prenant les devants et en communiquant des pans entiers du dossier X1 à une presse acquise, elle pouvait contrôler l'information qui serait diffusée au grand public. L'opération est vouée à l'échec d'une manière ou d'une autre car il se trouvera forcée-

1 Émission *Controverse* sur RTL-TVI du 11 octobre 1998

ment des personnes pour mettre en évidence les faiblesses de ce témoignage – l’avocate Michèle Hirsch s’en chargera, mais cela aurait aussi bien pu être quelqu’un d’autre. Une fois le pavé lancé dans la mare et les remous ayant accompli leur effet dévastateur, discréditer X1 allait servir à balayer d’un revers de main toutes les théories soutenant l’existence de réseaux pédocriminels. Dans le monde du renseignement c’est une pratique qui a déjà fait ses preuves à maintes reprises.

Dans cette optique nous pouvons alors aisément comprendre l’absence de sanctions envers l’équipe De Baets, excepté peut-être l’une ou l’autre réprimande pour la galerie. Les écarter de l’enquête ne faisait qu’attiser le sentiment qu’on voulait tout étouffer et faisait dès lors de ces gendarmes des héros pour l’opinion publique. Cette mise à l’écart expliquait et justifiait aux yeux de la population le fait qu’ils aient pu vouloir se tourner vers la presse pour tout faire sortir – n’oublions pas qu’on verra cette équipe partout, sur les plateaux de télévision comme dans la presse écrite. En matière de violation du secret professionnel on a rarement vu ça.

Une autre possibilité serait que l’adjudant De Baets se soit réellement trouvé fortuitement à la tête de l’enquête sur X1, et qu’il ait pu prendre son travail trop à cœur au goût de sa hiérarchie, d’où les pressions qui ont suivi.

Cependant, une chose continue de m’étonner : pourquoi De Baets continue à l’heure actuelle à défendre tous les propos tenus par le témoin X1 alors qu’il apparaît évident que tout ce qu’elle dit ne « colle » pas avec les faits ? A-t-il été manipulé ou bien était-il conscient de son rôle ? Il pourrait, en toute objectivité, admettre qu’il puisse s’être trompé au sujet de X1, de sa présence à la Champignonnière, d’un vaste réseau mettant Nihoul en cause... mais il persiste dans cette voie, comme s’il y avait encore des enjeux.

Il reste toujours ces deux questions lancinantes : pourquoi exclusivement X1 alors que beaucoup d’autres témoignages existaient ? Pourquoi mettre en avant X1 à la Champignon-

nière et pas le reste de son récit ? Quelques éléments de réponse ne se trouveraient-ils pas dans le fait que son apparition dans l'enquête ait pu être orchestrée afin de déstabiliser celle-ci ?

La gendarmerie « savait »-elle ?

Depuis le 7 juillet 1995¹, et d'après le dossier Dutroux, la gendarmerie savait que Marc Dutroux était un suspect plus que potentiel dans l'enlèvement de Julie et Mélissa. L'informateur de la gendarmerie Claude Thirault déclarera au gendarme Pettens que le 20 juin 1995, Dutroux lui avait proposé de gagner beaucoup d'argent en faisant le guet lors d'un « gros coup » en préparation. Julie et Mélissa seront enlevées le 24 juin 1995. Ensuite, l'opération de surveillance *Othello* sera lancée le 9 août sans que cela ne soit consigné dans aucun procès-verbal. La juge d'instruction Martine Doutrewe, en charge du dossier, n'est à aucun moment tenue au courant des évolutions de l'enquête. La gendarmerie mènera une opération tout à fait parallèle et confidentielle.

En décembre 1995, le juge d'instruction Lorent charge des membres de la PJ d'effectuer une perquisition chez Dutroux dans le cadre d'un autre dossier. Le gendarme Michaux court-circuite la police judiciaire, s'empare du mandat de perquisition... et reviendra bredouille alors qu'il a entendu les fillettes lors de son passage chez Dutroux. Il appose des scellés sur la porte de la maison et reviendra quelques jours plus tard pour une deuxième perquisition à l'issue de laquelle il omettra de couper l'électricité – sous prétexte de sauvegarder les denrées périssables ! Quelle délicate attention de la part de ce gendarme. Et ceux qui pourraient penser que c'était en vue d'assurer le fonctionnement du chauffage pour les petites filles séquestrées ne sont que des personnes mal intentionnées.

1 Date où un fax émanant de la gendarmerie de Charleroi a été envoyé vers la brigade de Grace-Hollogne. Ce fax fait état des antécédents de Dutroux, des travaux effectués dans sa cave en vue d'y construire une cache, et se termine en ces termes : « *Nous transmettons ces renseignements pour information dans le cadre de la disparition sur laquelle vous enquêtez* ».

Le 13 août 1996, Sabine et Lætitia se trouvent chez Dutroux, dans la cache. Michaux passe de nouveau à côté lorsqu'il est chargé de perquisitionner par le juge Connerotte ! Ce n'est que deux jours plus tard, le 15 août, et suite aux aveux de Dutroux, qu'elles seront enfin libérées. Il y a encore une multitude d'autres éléments qui confirment que la gendarmerie a systématiquement verrouillé et entravé l'enquête : comment expliquer que l'on se livre à quantité de vérifications et que l'on fouille partout... sauf chez Dutroux, lequel est considéré comme le suspect n° 1 depuis le début ? Et que sont advenues les cassettes de surveillance provenant de l'opération *Othello* ? Égarées, disparues, sauf celles où l'on voit Michelle Martin faire ses courses ou autres banalités de ce genre. Décidément, les documents vidéo ont une furieuse propension à s'égarer lorsqu'ils sont en possession de la gendarmerie, puisque les cassettes tournées par Dutroux ont subi le même sort.

Alors – et comme cela se supposait dès le mois d'août 1996 – si Dutroux est au minimum au centre d'un trafic de vidéo-cassettes¹ à caractère pédophile, est-ce que ces cassettes de surveillance ne pouvaient pas révéler l'identité de certains clients ? Et si ces clients s'avéraient être des personnes en vue, n'était-il pas facile dès lors de faire pression et d'exercer un certain contrôle à des fins stratégiques ? Parmi les différents endroits cités par des témoins, n'y avait-il pas des bars louches ou des boîtes de nuit de la région de Charleroi, dont une partie de la clientèle était constituée de personnalités ? Ces endroits ont-ils fait l'objet d'une enquête approfondie ? Pas du tout ; le juge Langlois a catégoriquement refusé tout devoir dans ce type d'établissement parce que – comme il le déclarera à un enquêteur déçu et finalement écarté lui aussi – cela s'écarterait de son hypothèse² !

1 Les vidéocassettes retrouvées chez Dutroux consistaient en des films ou dessins animés au milieu desquels des séquences de pédopornographie étaient insérées. Il faut un minimum de matériel vidéo pour faire pareils montages. Or aucun matériel de ce type n'a été retrouvé chez Dutroux. Voici un élément supplémentaire allant à l'encontre de la théorie du pervers isolé.

2 Témoignage de l'ancien gendarme Jean-Pierre Adam, audience du 07 avril 2004.

On l'a vu dans différents dossiers au cours de cet ouvrage, le chantage en matière de mœurs est monnaie courante, et la connaissance des réseaux ainsi que de leurs clients constitue alors une arme particulièrement redoutable. N'a-t-on pas toujours considéré la gendarmerie comme un état dans l'État ? Les commissions d'enquête ont établi que les dysfonctionnements dans cette affaire ne pouvaient pas être le seul fruit du hasard, de l'incompétence, de la malchance, ni encore de la guerre des polices. Rappelons la conclusion de la première commission d'enquête parlementaire :

« ...la commission est donc en mesure de dénoncer des causes structurelles et quelquefois individuelles qui sont à l'origine de l'échec de l'enquête. Ces observations rejoignent et renforcent celles qui avaient été formulées au cours d'enquêtes parlementaires précédentes. Les dysfonctionnements de l'appareil pénal belge posent aujourd'hui de graves problèmes, qui mettent réellement en péril l'état de droit'. »

Au risque de me répéter, et nous le verrons en détail plus loin, c'est la gendarmerie qui a tout couvert et qui a gardé pour elle les informations. C'est ce qu'elle a d'ailleurs systématiquement fait dans les dossiers que j'ai traités, comme l'analyse des appels sur la ligne téléphonique de *L'Institut Bizaar*, qui a pris huit mois pour aboutir à cette phrase : « *Nous ne retrouvons aucun indice exploitable*². » Que dire aussi du fait de retirer illégalement un P.-V. au Parquet ; de refuser de rédiger un procès-verbal d'audition d'un témoin important ; de ne pas procéder à une enquête en ce qui concerne la tentative d'assassinat à mon égard ; de ne pas transmettre au dossier l'audition capitale d'un témoin ; de faire pression sur Tino afin de savoir ce qu'il aurait pu déclarer auprès de la cellule d'enquête de Neufchâteau... que penser de cette multitude de dysfonctionnement qui servent de fait à couvrir certains criminels ?

1 Rapport parlementaire du 14 avril 1997, p. 190, op. cit.

2 P.-V. n° 102839/96 du 17/05/1996, cf chap. IV.

On peut aller encore plus loin : Caroline Mangez, journaliste chez *Paris-Match*, a été interrogée en 1998 sur base d'une commission rogatoire dans le cadre de la fuite des dossiers vers la presse. Mais son interrogatoire a porté principalement sur VM1 et sur ce que ce dernier aurait pu lui dire pour les besoins de son enquête.

La gendarmerie : contrôle absolu

Voyons maintenant la note de fonctionnement à mon égard : Lenoir m'avait dit qu'il allait s'en prendre au major Guissard. Mais quelques jours après, c'est à mon intention qu'il rédigeait cette note avec pour but de me voir impliquer Guissard. Cela voudrait-il dire que ce dernier n'était pas assez « contrôlable par le district de Bruxelles » ? On est clairement dans une stratégie de contrôle absolu de la part de la gendarmerie sur la cellule de Neufchâteau. Ce contrôle ira jusqu'à l'établissement d'une protection rapprochée à l'égard du procureur Bourlet et du juge Connerotte. Ce dernier déclarera lors de son témoignage au procès :

« ...c'était, à ma connaissance, une première en Belgique. Jamais un tel climat et une telle situation n'ont été infligés à un juge d'instruction et à un procureur du Roi en même temps. La gendarmerie nous avait appris qu'il y avait un projet de contrat contre un magistrat de Neufchâteau. Comme le danger augmentait, des mesures de protection exceptionnelles ont été mises en place, tant dans le domaine professionnel que dans le domaine privé...¹ »

Un projet de contrat, de la part de qui ? Des éventuels réseaux ? Cela sous-entend alors qu'ils existent bel et bien, que la gendarmerie en avait connaissance, et donc que le juge Langlois – successeur de Connerotte – s'est complètement fourvoyé en écartant systématiquement toutes les pistes menant vers des réseaux pédocriminels. D'autre part on s'étonnera du fait que cette protection rapprochée a cessé le jour même du

¹ Source : *La Dernière Heure* du 05 mars 2004

dessaisissement de Connerotte. Si une menace pesait contre un magistrat, pourquoi alors ne pas protéger son successeur ? La seule explication logique est la suivante : la gendarmerie voulait tenir à l'œil Connerotte et Bourlet, et a inventé cette prétendue menace. Langlois ne représentant aucun danger ni pour la gendarmerie ni pour les éventuels réseaux, la « protection » a cessé *illico*.

Cette hypothèse est confirmée par Connerotte lui-même :

« Avant mon dessaisissement, j'ai reçu la visite de deux personnes dignes de confiance, dont je ne veux pas dire le nom, qui m'ont expliqué que l'opération de protection était une manœuvre de la hiérarchie de la gendarmerie, dont le but était de me contrôler. D'ailleurs ces mesures de protection ont cessé dès mon dessaisissement, mais ont continué à l'égard du procureur Bourlet. »

On remarquera l'approche des journalistes de l'émission « *Au nom de la loi* », lesquels prétendront que Connerotte et Bourlet ont eux-mêmes demandé cette protection pour faire croire qu'ils étaient sur les traces d'un grand réseau pédophile.

Toujours lors de ce même témoignage, le juge Connerotte a évoqué les réticences auxquelles il a dû faire face lorsqu'il a voulu perquisitionner à la BSR de Bruxelles pour enquêter sur Nihoul. Il a aussi évoqué l'attitude du major Decraene, le patron du BCR¹ : le 15 août 1996, lors de la libération de Sabine et Lætitia, la juge Doutrewe avait demandé à un gendarme de se déplacer de Liège vers Charleroi pour y rencontrer Connerotte. Decraene y opposera un ordre de refus, et Connerotte de conclure :

« Je ne savais pas qu'un major de gendarmerie avait le pouvoir d'entraver le travail d'un juge d'instruction. »

1 Petit rappel : BSR = Brigade de Surveillance et de Recherche, et BCR = Bureau Central de Recherche.

Conclusion

Nous l'avons vu, le contrôle de l'information, c'est le pouvoir. Connaître les faiblesses inavouables de certaines personnes, voire les inciter à se compromettre, s'avère la meilleure manière d'exercer des pressions de tout ordre. Le contrôle de l'information sur les réseaux pédocriminels est une arme essentielle et pratiquée couramment par tous les services de renseignements dans le monde. La gendarmerie peut dès lors tenir n'importe qui et influencer à tous les niveaux de pouvoir. Cependant, cela peut-il expliquer une telle mainmise sur tous les rouages de l'enquête dans l'affaire Dutroux-Nihoul ?

De quoi la gendarmerie avait-elle si peur ? Que fallait-il à tout prix éviter et occulter ? Et si le rôle de cette gendarmerie était encore bien plus actif et important dans cette affaire ? Si, non seulement elle avait mené une enquête parallèle aux seules fins de récolter de l'information (oserait-on imaginer qu'elle ait utilisé Julie et Melissa comme « appât » ?), mais qu'elle avait en plus pris une part plus active dans le déroulement des faits ?

Cela paraît à nouveau inimaginable, et pourtant...



XVI

L'inimaginable : qu'est ce qui a « marché » ?

Le juge Langlois

Beaucoup se sont fortement étonnés de la partialité du juge Langlois : dans son exposé lors du procès, il a déployé une énergie considérable à blanchir Michel Nihoul de toute implication dans les enlèvements d'enfants. Pourtant, ses arguments avaient été écartés par la chambre des mises en accusation de Liège, laquelle avait décidé le 30 avril 2003 que les indices à charge de Nihoul étaient suffisants pour le renvoyer devant la cour d'assises. Or l'exposé de Langlois consistera déjà pratiquement en une plaidoirie en faveur de Nihoul : pourquoi ? Me Bauthier, avocat de Lætitia, et Me Magnée, conseil de Dutroux, reprocheront tous deux vivement à ce juge d'avoir instruit le dossier de manière partielle. Tous deux estimeront d'ailleurs que l'affaire n'est pas en état d'être jugée correctement, vu les énormes lacunes de l'instruction. Me Bauthier soulignera qu'il est « *inhabituel qu'un juge d'instruction plaide contre l'acte d'accusation. Normalement, le juge d'instruction examine toutes les hypothèses et n'enfourche pas une thèse.* »

Le procureur Bourlet se plaindra également à maintes reprises du fait que de nombreuses pistes n'ont pas été exploitées. Il apparaît évident que le juge Langlois a voulu juger un « pervers isolé » en dépit du bon sens, en écartant tout indice pointant dans la direction d'un éventuel réseau, et surtout, en écartant d'emblée toute possible implication de Michel Nihoul. Il n'est pas question ici de méga-réseau, de grand complot, des témoins X etc. Il est « uniquement » question d'une association de malfaiteurs qui enlèvent des enfants sur commande. Un des exemples les plus éloquentes de ce parti pris en faveur de Nihoul de la part du juge Langlois peut se lire dans le P.-V. n° 8328/01 du 5 juin 2001. Dans le volet Nihoul, et concernant les pilules

d'XTC qu'il a remises à Lelièvre le lendemain de l'enlèvement de Lætitia, le juge Langlois donne comme mission aux enquêteurs de « s'assurer qu'il n'existe pas de lien entre ce trafic et les faits d'enlèvements ». Notez qu'il n'est pas question d'enquêter sur un possible lien, mais de « s'assurer » qu'il n'y en a pas. Comme les policiers devaient opérer dans le cadre strict de l'ordonnance du juge, ils n'ont pu que répondre :

« ...il ne nous est pas permis, en guise de conclusion, d'établir qu'il n'y a pas de lien entre ce trafic avéré de stupéfiants et les faits d'enlèvements et de séquestrations d'enfants ».

En clair, le juge demande aux enquêteurs de fermer une porte, et ces derniers répondent qu'il leur est impossible de le faire vu que les éléments dont ils disposent ne vont pas dans ce sens. Le juge en conclura qu'il n'existe aucun lien entre les enlèvements et l'XTC alors que les policiers affirment exactement le contraire ! D'après l'article 66 § 6 du code pénal, cette livraison de stupéfiants devait être considérée comme la conséquence d'une promesse ; cet élément à lui seul aurait dû être considéré comme une charge suffisante à l'encontre de Michel Nihoul.

Le juge Langlois ne sera pas le seul à défendre Michel Nihoul corps et âme : nous avons en effet déjà abordé le blanchiment médiatique opéré par certains journalistes, également en dépit du bon sens et des éléments du dossier. Il reste que d'autres personnes, lors du procès, prendront indirectement la défense de Michel Nihoul. Me Rivière, avocat de Sabine¹, le fera dans le sens où il l'exclura de toute implication. Autre élément curieux : ce même avocat était aussi celui du gendarme René Michaux – qui est passé à côté des filles prisonnières lors de deux perquisitions, et contre qui certains parents de victimes avaient déposé plainte. Plusieurs se sont étonnés de cette double casquette : défendre à la fois une victime et un gendarme, alors que la gendarmerie risquait d'être mise à mal pour son rôle dans cette affaire. Au procès, lorsque de possibles dysfonction-

¹ Victime de Dutroux, enlevée à Kain le 28 mai 1996 et libérée le 15 août de la même année.

nements seront évoqués concernant la troisième perquisition manquée¹ de Michaux, Me Rivière ne posera d'ailleurs aucune question². Dans ce contexte, on soulignera aussi la logique implacable derrière le fait qu'un même cabinet d'avocats défende à la fois Nihoul et Lelièvre. De là à imaginer qu'ils aient pu accorder leurs violons concernant la livraison d'XTC, il n'y a qu'un tout petit pas.

En somme on peut constater que si Dutroux est l'homme à abattre, Nihoul est celui qu'il faut absolument tenir à l'écart de toute implication, en dépit des éléments les plus probants quant à sa complicité présumée dans des faits d'enlèvement.

Il est un autre point très sensible et volontairement omis par le juge Langlois lors de son exposé de cinq jours : il s'agit du témoignage de Lætitia³. Voici l'extrait qui dérangeait particulièrement M. Langlois :

« Pendant que je me trouvais dans la pièce où on mangeait, lors de communications téléphoniques, j'ai entendu deux prénoms Michel et Jean-Michel. Je sais qu'il a dit lors d'une communication : « ça a marché⁴. »

Lorsque les avocats de cette victime demanderont au juge Langlois la raison de cette omission, celui-ci répliquera tout simplement qu'il ne pouvait tirer aucune conclusion de cette phrase. S'ensuivra un débat surréaliste sur l'interlocuteur possible de Dutroux lors de cette conversation jusqu'à ce que la question lui soit posée directement. Dutroux répondra qu'il s'adressait bien à Nihoul lors de cet entretien⁵. En outre, les

1 Perquisition du 13 août 1996 ; alors que Sabine et Lætitia se trouvent dans la cache dans la maison de Dutroux, les gendarmes reviennent encore une fois bredouilles.

2 Audience du 8 mars 2004.

3 Enlevée le 9 août 1996 à Bertrix et retrouvée le 15, en même temps que Sabine.

4 Audition de Lætitia, P.-V. n° 100228/96 du 19 août 1996.

5 Audience du 17 mars 2004.

surveillances téléphoniques démontrent de très nombreux contacts entre Dutroux et Nihoul avant et après l'enlèvement de Lætitia. Michelle Martin, l'épouse de Dutroux déclarera qu'il s'isolait lorsque Nihoul téléphonait¹. Or, si comme le prétend ce dernier, il appelait pour savoir où en était la réparation de sa voiture, il n'y avait aucune raison pour que Dutroux s'isole afin d'en parler. Par ailleurs, la jeune fille aurait dû entendre qu'il était question d'un véhicule à réparer, or ce n'est pas le cas.

Ce témoignage de Lætitia est très important puisqu'il s'agit d'un témoignage direct pouvant relier Nihoul à son enlèvement. Le juge Langlois ne sera visiblement pas le seul à l'omettre puisque Me Rivière ira dans le même sens lorsqu'il laissera entendre devant les caméras de la chaîne de télévision AB3 que Lætitia n'avait rien dit.

Comme nous avons pu le voir, tout a été fait pour que Nihoul soit blanchi, que cela provienne de Langlois, de la gendarmerie, de l'impressionnante campagne de presse en sa faveur, ou même de l'avocat d'une victime qui défendait au passage un gendarme. Quelles pourraient être les raisons derrière pareille attitude, et qui s'agirait-il de protéger le cas échéant ? Avant d'apporter une hypothèse, je me permettrai une citation :

Quand vous avez éliminé l'impossible, ce qui demeure, aussi improbable soit-il, doit nécessairement être la vérité.

Sir Arthur Conan Doyle

Reprenons d'abord quelques faits :

- Dutroux a déjà été lourdement condamné pour viol et séquestration, il évolue dans un milieu poly-criminel à Charleroi, où truands, flics et indics se servent les uns des autres ;

1 Audition de Michelle Martin, P.-V. n° 2585/96 du 10 septembre 1996.

- en 1993, un informateur avait prévenu la gendarmerie qu'il aménageait des caches dans une de ses habitations. S'ensuivra l'opération de surveillance *Décime* au cours de laquelle les gendarmes perquisitionneront chez lui sous couvert d'un dossier de vols, et sans prévenir le juge Lorent que le suspect pourrait être impliqué dans un trafic de mineurs ;
- Julie et Mélissa sont enlevées le 24 juin 1995. Dès le 7 juillet (fax de la brigade de Charleroi vers la brigade de Grâce-Hollogne) la gendarmerie sait que Dutroux est considéré comme le principal suspect possible ;
- l'opération *Othello* est mise en place à partir du 9 août 1995. Il s'agit d'une surveillance de la maison de Marc Dutroux ;
- An et Eefje sont enlevées à leur tour le 23 août 1995. Elles transiteront chez Dutroux, alors que l'opération de surveillance est toujours en cours, et alors que Julie et Mélissa se trouvent précisément dans la maison qui fait l'objet d'observations POSA ;
- personne ne sait ce qu'il est advenu des cassettes de vidéo-surveillance *Othello* ;
- l'opération *Othello* est menée par la gendarmerie comme une enquête parallèle à l'insu de tous ;
- en décembre 1995, le juge d'instruction Lorent (le même que pour l'opération *Décime*) charge la police judiciaire de Charleroi de procéder à une perquisition chez Dutroux (qui est incarcéré depuis le 7 décembre) dans le cadre d'un autre dossier ;
- la gendarmerie court-circuite la PJ et envoie René Michaux procéder à ladite perquisition. Elle aura lieu le 13 décembre 1995 ; le serrurier accompagnant Michaux et le gendarme lui-même entendront des voix d'enfants. Ce dernier déclarera qu'il s'agissait sans doute d'enfants jouant dans la rue ;

- une deuxième perquisition a lieu le 19 décembre 1995. Au cours de celle-ci, Michaux décide de ne pas couper le courant avant d'apposer les scellés sur la maison. Le gendarme affirmera que c'était pour protéger des denrées périssables, mais on apprendra aussi que le seul chauffage dont disposaient les petites victimes était un radiateur électrique ! Par ailleurs, cela permettait de laisser fonctionner la ventilation dans la cache.

Sur base de ces éléments, l'hypothèse qui s'impose semble être celle-ci : la gendarmerie sait tout sur Dutroux et les enlèvements mais utilise illégalement l'opération *Othello* dans le but de récolter des informations sur les éventuels « clients », ou remonter une filière, un réseau. On peut, par exemple, aisément imaginer les pressions qui pourraient être exercées à l'encontre de personnes venant, ou envoyant des tiers, s'approvisionner chez Dutroux en matériel pédopornographique¹. Dans ce cas, la perquisition manquée de Michaux ne peut pas être imputable à de la bêtise ou à un manque de rigueur. Il s'agirait alors tout simplement de la conséquence d'un ordre afin de pouvoir continuer à enquêter sur Dutroux. Par ailleurs, si la gendarmerie n'avait pas court-circuité la police judiciaire, il y a fort à parier que la perquisition du 13 décembre 1995 aurait porté ses fruits et que les fillettes auraient été retrouvées vivantes.

Une question lancinante demeure : pourquoi la gendarmerie opère-t-elle de la sorte ? Pourquoi ne fait-elle rien à part surveiller la maison de Dutroux alors qu'elle a toutes les informations en main et qu'elle sait que les filles enlevées s'y trouvent ? Est-ce que la gendarmerie, ou plus particulièrement le Bureau Central de Recherche, a pu avoir un rôle équivalent à celui du FBI de J. Edgar Hoover, lequel avait des informations sur tout le monde et pouvait faire pencher le politique dans un sens ou dans l'autre ? Est-ce que la gendarmerie est là pour contrôler, réguler, laisser faire, et parfois prélever l'un ou l'autre élément

1 Parmi les objets saisis chez Dutroux se trouvait une grande quantité de photos pornographiques, dont trois photos de Sabine, ainsi que d'autres photos de mineures. Ces photos ont aussi disparu du dossier.

criminel afin de montrer qu'elle sert quand même à quelque chose ? Et en fin de compte, qui la contrôle, au service de qui est-elle réellement, et quelle est sa véritable mission¹ ?

En ce cas, comment interpréter l'arrestation de Dutroux ainsi que la libération de Sabine et Lætitia ? Est-ce que l'opération risquait d'être dévoilée ? Est-ce qu'il fallait arrêter les frais ? Est-ce que Dutroux devenait incontrôlable ? Est-ce qu'il y avait là une possibilité de s'attirer les honneurs dans un dossier d'enlèvements qui sensibilisait tout un pays ? Et comment faire ? Comment faire pour mettre un terme à ces enlèvements sans pour autant dévoiler l'inavouable, sans que l'on puisse se rendre compte que la gendarmerie savait... et qu'elle a laissé faire ?

Ou alors... aurait-ce été un « accident » ? L'arrestation de Dutroux n'était pas au programme, la gendarmerie voulait en fait continuer à le suivre en douce, et elle aurait été mise devant le fait accompli à cause de l'insistance du juge Connerotte et du procureur Bourlet ? Une hypothèse terrifiante dans un état de droit, mais qui aux yeux de plusieurs anciens enquêteurs ne constitue même pas une hypothèse mais tout simplement la réalité des faits.

Sabine est enlevée à Kain le 28 mai 1996 et Lætitia à Bertrix le 9 août. Toutes deux seront retrouvées le 15 août et leur libération sera même retransmise en direct à la télévision. Coup d'éclat pour la gendarmerie, interview de gradés, soulagement de la population devant une issue heureuse... avant la consternation qui suivra avec la découverte des corps de Julie et Mélissa le 17 août.

1 Vers la fin des années '70, début des années '80, l'affaire des microfiches B a fait un véritable scandale ; un traducteur travaillant au Ministère de la Justice avait fourni des fax d'Interpol à un journal. Ces fax prouvaient que la gendarmerie échangeait avec d'autres polices européennes, et en toute illégalité, des informations personnelles sur diverses personnalités, qu'elles soient issues du monde syndical ou militant. Des magistrats ont également été fichés, tout comme des figures du monde politique. Ces microfiches reprenaient des informations sur la vie privée de ces personnes, et dans certains cas servaient à un véritable chantage.

C'est grâce à deux témoins que des liens pourront être établis entre l'enlèvement de Lætitia et Marc Dutroux : l'un d'eux a retenu les trois premières lettres de la plaque d'immatriculation de son véhicule¹. Néanmoins, certains faits demeurent étranges :

- le 12 août, deux témoins permettent de relier Marc Dutroux à l'enlèvement de Lætitia ;
- le 13 août, le gendarme René Michaux est envoyé chez Dutroux pour une perquisition. Il est accompagné d'un maître-chien et d'un chien pisteur. Il reste deux heures dans la maison. C'est sa troisième perquisition chez Dutroux. Sa mission est clairement de retrouver Lætitia, mais il ne crie même pas son prénom au cours de sa visite. Curieusement, le chien pisteur ne détecte aucune odeur alors que Lætitia a circulé dans tous les étages de la maison, et qu'elle se trouve dans la cache avec Sabine au moment de la perquisition. Le même jour, Marc Dutroux, son épouse Michelle Martin, et Michel Lelièvre, un complice, sont arrêtés.
- après cette nouvelle perquisition infructueuse, les équipes d'enquêteurs retournent à Charleroi. Ils embarquent avec eux la camionnette de Marc Dutroux. À leur arrivée, le procureur du Roi Michel Bourlet voit la camionnette et un détail le frappe : il y a une ligne bleue dessus alors que les témoins ayant permis de la relier à Dutroux n'en ont pas fait état dans leurs dépositions. Croyant qu'il pourrait y avoir erreur sur le véhicule saisi, Bourlet demande à un maître-chien de procéder à une recherche dans cette camionnette avec l'animal. Le chien marque de suite la présence de Lætitia dans le véhicule, alors que la piste datait du jour de son enlèvement, soit quatre jours auparavant. Précision : il s'agit du même chien que celui qui est censé avoir recherché Lætitia dans la maison de Dutroux deux heures plus tôt.

1 P.-V. n° 100578/96 du 13 août 1996 (auditions datant du 12 août).

- sur base de cette nouvelle information, les soupçons continuent à porter sur Dutroux. Le lendemain (14 août 1996), Michel Lelièvre est formellement identifié par un témoin comme étant le conducteur de la camionnette le jour de l'enlèvement de Lætitia.
- le 15 août, Dutroux reconnaît avoir enlevé Sabine et Lætitia ; il accompagne les enquêteurs à sa maison de Marcinelle. Curieusement il y a deux P.-V. différents relatant ces aveux. Le premier¹ évoque une audition à 16h30 et le deuxième² une audition à 18h, cette fois en présence du major Guissard. Ce n'est qu'après cette deuxième audition que les gendarmes se rendront à Marcinelle pour libérer les deux filles, libération qui aura lieu à 18h30 et fera bien sûr la une dans les journaux télévisés de 19h et 19h30 ;
- lors de la libération de Sabine et Lætitia, Dominique Leroy, superviseur de l'enquête sur la disparition de Sabine, demande au chef de permanence de la gendarmerie d'avertir immédiatement le magistrat instructeur de ce que les filles ont été retrouvées. Réponse du chef de permanence : « *Ce n'est pas possible, il y a un blackout*³ ». Vous ne rêvez pas, le BCR a décrété que le juge en charge du dossier ne pouvait pas être averti de la libération des victimes, et ce sur ordre du major De Craene ! Leroy prend ses responsabilités et ordonne néanmoins à son interlocuteur de prévenir le juge Connerotte.

Comment expliquer et comment interpréter cette troisième perquisition infructueuse de la part du gendarme René Michaux ? Il est tout à fait inconcevable que le chien pisteur n'ait pas détecté la présence de Lætitia alors que celle-ci se trouvait à l'intérieur de la cache et qu'elle avait circulé dans toute la maison. D'autant plus qu'il repère tout de suite sa trace dans

1 P.-V. n° 100203/96 du 15 août 1996 (16h30).

2 P.-V. n° 100207/96 du 15 août 1996 (18h).

3 Information reprise notamment dans le premier rapport de la commission d'enquête parlementaire, p. 286, 14 avril 1997.

la camionnette deux heures plus tard. Cette perquisition a été bâclée, et Michel Bourlet s'en est d'ailleurs plaint au gendarme Michaux.

Cependant, on constate que c'est systématiquement Michaux qui perquisitionne chez Dutroux (deux fois en décembre 1995, puis le 13 août 1996) et que le résultat est toujours le même. Cela sera mis sur le compte de l'incompétence. On remarque aussi que si tout devait être fait pour que Dutroux ne soit pas inquiété, on ne s'y prendrait pas autrement : PJ court-circuité en décembre 1995 alors qu'elle était censé procéder en lieu et place de la gendarmerie, et chien pisteur qui visiblement n'est même pas entré dans la maison afin d'accomplir sa tâche. Le tout, sous la responsabilité de la gendarmerie.

Le P.-V. du 15 août 1996

Mais le plus incroyable consiste en ce procès-verbal de René Michaux qui ressemble furieusement à une justification concernant ses échecs : alors que Marc Dutroux vient d'être arrêté et qu'on a retrouvé Sabine et Lætitia, il estime nécessaire de revenir sur ses perquisitions précédentes. C'est à ce moment seulement qu'il mentionne les voix entendues le 13 décembre 1995, comme si cela lui revenait subitement alors qu'il n'en a rien dit dans le P.-V. subséquent à cette première perquisition manquée (P.-V. n° 106023/95 du 13 décembre 1995).

Dans ce procès-verbal du 15 août, Michaux prend soin d'établir que c'est sur base des indications de Dutroux que la cache a pu être découverte. Ceci afin de justifier les trois visites infructueuses de sa part. Une phrase attire cependant l'attention car elle est tout à fait hors contexte ; curieusement, elle semble ne jamais avoir été soulevée jusqu'à présent, la voici :

« Il nous est impossible d'affirmer que les voix entendues auraient pu être celles de Julie et Mélissa, la date de leur mort, n'étant à notre connaissance pas déterminée par la médecine légale.¹ »

1 P.-V. n° 100014/96 du 15 août 1996

Tout d'abord, pourquoi Michaux signale-t-il avoir entendu des voix d'enfants, et ensuite, pourquoi fait-il un rapprochement avec Julie et Mélissa alors qu'officiellement la perquisition du 13 décembre 1995 n'avait pas pour objet la recherche d'enfants ?

On sait que le gendarme était accompagné du serrurier Alain Lejeune et que celui-ci avait aussi entendu les voix – des « chuchotis » comme le prétendra Michaux lors du procès, des voix proches et distinctes comme l'affirmera le serrurier. Se rendant compte que Sabine et Lætitia avaient été retrouvées dans la maison dans laquelle il avait entendu ces voix, Lejeune ne risquait-il pas de faire le rapprochement avec Julie et Mélissa, dont les corps allaient être découverts peu après chez Dutroux également ? Dans ce cas, Michaux devait trouver un moyen de justifier l'échec de cette perquisition – que la gendarmerie s'était appropriée en mettant la police judiciaire de Charleroi sur la touche, rappelons-le. Ceci s'explique à la lumière de ce que savait la gendarmerie depuis juillet 1995, à savoir que Dutroux était le principal suspect dans ce double enlèvement, que les filles se trouvaient chez lui, mais qu'on a peut-être préféré les utiliser comme appât pour attraper du « plus gros gibier ».

Peut-on imaginer que Michaux ait rédigé ce P.-V. uniquement à cause du serrurier Lejeune, et pour se justifier si celui-ci venait à évoquer les voix entendues en décembre ? N'y avait-il pas d'autres témoins susceptibles de dénoncer des anomalies lors de ces perquisitions ?

Yvon Demarcq, ancien gendarme à la BSR de Charleroi, éclatera en sanglots lors de son témoignage au procès d'Arlon. Il a participé aux perquisitions effectuées en décembre 1995 aux domiciles de Dutroux ; le 13 décembre, il s'est rendu à Sars-la-Buissière et à Marchienne-Docherie, tandis que Michaux perquisitionnait à Marcinelle, là où se trouvait la cache. Demarcq déclare avoir eu pour mission de rechercher « une ca-

che et de trouver à l'intérieur tout élément pouvant laisser supposer que des personnes y étaient passées : vêtements, inscription, photos de Julie et Mélissa...¹! »

Or, la perquisition demandée par le juge Lorent avait trait à un autre dossier à charge de Dutroux pour vol, et pour la séquestration de ses trois complices. Les gendarmes devaient officiellement rechercher « *tous éléments, pièces, objets, documents, armes, produits soporifiques, chaînes, menottes en relation avec des faits de séquestration et de vol avec violence à charge de Weinstein Bernard et Dutroux Marc ainsi que tout produit de vol (...)* ».

La gendarmerie a écarté la police judiciaire pour s'emparer du mandat de perquisition et détourner les devoirs initiaux – elle avait ainsi la possibilité d'aller récolter de l'information mais aussi d'éviter que la police empiète sur l'opération *Othello*.

Dans la maison de Marchienne-Docherie – incendiée, et dans laquelle personne n'habite – Demarcq découvre une excavation continuant sur un tunnel et débouchant sur un grand trou. Il en informe Michaux et se sent quelque peu soulagé : les caches ne sont pas terminées et il est impossible de les utiliser en l'état. Ce qu'il ne sait pas – et que Michaux ne lui dira pas – c'est que la maison de Marchienne a déjà été perquisitionnée en 1993 lors de l'opération *Décime*, et que suite à cela Dutroux a abandonné ses travaux d'aménagements... pour les reprendre à Marcinelle.

« Quand j'ai parlé à René Michaux de ce que j'avais découvert à Marchienne, il ne m'a pas dit que d'autres l'avaient découvert avant moi. Je suis parti tout heu-

1 Compte-rendu de l'audience du 1er avril 2004 : www.observatoirecitoyen.be/article.php?id_article=233.

2 Ordonnance du juge Lorent, dossier n° 607/95, 12 décembre 1995.

reux avec l'idée que Dutroux n'était pas impliqué dans l'enlèvement de Julie et Mélissa, vu qu'il n'y avait rien dans les caches.¹ »

Le 19 décembre, Demarcq accompagne Michaux pour une deuxième perquisition à Marcinelle ; il s'agit cette fois-ci de prendre des photos de chaînes et cadenas ayant pu servir à la séquestration des trois complices de Dutroux. Il n'est plus question de caches ce jour-là, et Demarcq passera sans y prêter gare devant une étagère avec les cornières retournées et les boulons soudés... Ce n'est que le 15 août 1996, lorsque Sabine et Lætitia seront retrouvées vivantes à Marcinelle, qu'il fera le lien avec sa visite du 19 décembre 1995 :

« Mais quand on a retrouvé Sabine et Lætitia, je me suis précipité à Marcinelle. J'ai d'abord été empêché d'entrer, car les collègues ne me trouvaient pas dans un état normal. Je suis quand même descendu dans la cave et j'ai revu cette étagère : elle était tirée et j'ai eu un flash. J'avais constaté, la première fois que je l'avais vue, que les cornières étaient à l'envers et que les boulons étaient soudés. Mais je ne m'étais pas inquiété de cela. Vous savez, si on veut que les boulons ne sautent pas, on prend des visses spéciales. Je suis un peu bricoleur. Mais en trente secondes j'ai eu ce flash. »

(...) « Pour moi, lors de la perquisition de Marcinelle, le dossier Julie et Mélissa était clos. Si René Michaux m'avait dit que ce n'était pas à Marchienne, mais à Marcinelle, que l'on cherchait des caches, ce que j'ai vu dans la cave après la libération de Sabine et Lætitia, j'aurais pu le voir. Depuis lors, je n'en dors plus². »

1 Compte-rendu de l'audience du 1er avril 2004, celui-ci est consultable sur le site de la RTBF : http://old.rtb.be/rtbf_2000///bin/view_something.cgi?id=0161966_article&menu=default&pub=RTBF.PORTAIL%2FPORTAIL.FR.la_taille.SP.BELG.

2 Voir notes précédentes. Ces deux citations proviennent des sites de la RTBF et de l'Observatoire citoyen.

À la lumière des témoignages du serrurier Lejeune et de l'ancien gendarme Demarcq, il est donc aisé de comprendre l'urgence dans laquelle pouvait se trouver René Michaux en date du 15 août 1996 lorsqu'il rédige ce procès-verbal : il a perquisitionné chez Dutroux à Marcinelle le 13 août et il n'a rien trouvé. Doit-il alors rapidement justifier ce nouvel échec lorsque Sabine et Lætitia sont retrouvées le 15 – surtout après la visite de Demarcq sur place ? Par ailleurs, lorsqu'on le lit entre les lignes, ce document prend des allures surréalistes, notamment quand Michaux écrit :

« ...la date de leur mort, n'étant à notre connaissance pas déterminée par la médecine légale. »

Les corps de Julie et Mélissa ne seront découverts que le 17 août suite aux aveux de Marc Dutroux le jour-même¹. Or, si Michaux affirme que la date de leur mort n'a pas pu être déterminée par la médecine légale, c'est qu'elles sont bel et bien mortes au moment où il rédige ce P.-V., soit le 15 août.

Comment peut-il avoir cette information le 15 août alors que Dutroux n'avouera que deux jours plus tard ?

Analyse et questions

On pourrait imaginer une rédaction postérieure à la découverte des corps, mais pourquoi alors antidater ce document ? Michaux n'aurait-il pas mieux fait de le dater au 18 août par exemple, ce qui l'aurait couvert à tous égards ? D'autre part, lorsque ce procès-verbal a été évoqué au procès d'Arlon, personne n'a remis en question le fait qu'il ait été rédigé le 15 août 1996. Par contre, personne non plus n'a remarqué ou évoqué l'anachronisme avec les aveux de Dutroux et la découverte des corps de Julie et Mélissa le 17 août. Interrogés récemment dans le cadre de la rédaction de ce livre, plusieurs personnes ayant très bien connu le dossier – avocats, anciens flics, ou journa-

1 P.-V. n° 100229/96 du 17 août 1996, BSR de Marche-en-Famenne, aveux de Marc Dutroux.

listes – ont reconnu être passé à côté de ce détail, pourtant capital. Il est vrai qu'on a presque toujours l'habitude de lire un procès-verbal pour son contenu, et que passer à côté d'un tel élément est très facile. Pour preuve : il aura fallu attendre 2009 pour qu'on mette le doigt dessus.

Mais il y a encore d'autres anomalies dans ce P.-V., ainsi que plusieurs manières d'aborder les événements :

1. Michaux aurait simplement pu se contenter d'expliquer que c'est grâce à l'aide de Dutroux que la cache avait pu être découverte. Mais non, l'entière responsabilité de ce P.-V. est consacrée à la perquisition ratée du 13 décembre 1995, aux voix entendues, et au fait qu'il aurait peut-être pu s'agir de Julie et Mélissa. Michaux savait-il qu'elles se trouvaient à Marcinelle le 13 décembre 1995 quand il a entendu des voix dans la cave de cette maison ? Si c'est le cas, cela veut dire que la gendarmerie était bien mieux informée qu'elle ne le laisse croire. Se pourrait-il alors qu'elle ait été au fait de leur décès – vraisemblablement survenu entre la mi-décembre 1995 et le 20 mars 1996 ? Cela expliquerait en tout cas pourquoi Michaux en fait état le 15 août 1996. Il devait donc savoir qu'on n'allait pas tarder à découvrir leurs corps puisque Dutroux, le suspect n° 1 depuis juillet 1995, avait été arrêté. Par conséquent il risquait de devoir rendre des comptes au sujet des perquisitions manquées. C'est aussi toute la gendarmerie qui risquait gros si l'on venait à découvrir les dessous de cette enquête, car en fin de compte elle aurait volontairement abandonné Julie et Mélissa lorsqu'elle a intercepté le mandat de perquisition du juge Lorent en décembre 1995.
2. Question subsidiaire : est-ce que Michaux a agi de son propre chef en se plaçant en protecteur de Dutroux, ou bien a-t-il agi sur ordre ? Lorsque l'on considère l'attitude de la gendarmerie dans tout ce dossier, la seconde hypothèse semble évidente. René Michaux n'était pas l'imbécile, le plouc, le planton de service pour lequel tous l'ont fait passer. Il a toujours affirmé qu'il avait servi

de bouc émissaire – un rôle qu’il a d’ailleurs accepté. Le 9 mai 2004 il a déclaré sur le plateau de l’émission « *Controverse* » (RTL-TVI) qu’il n’avait pas tout dit lors de son témoignage au procès, et qu’il gardait des secrets suite à une promesse faite à quelqu’un. Il les a malheureusement emportés avec lui dans la tombe.

3. Autre élément troublant en ce qui concerne ce procès-verbal : son numéro, qui n’est pas conforme à la date de rédaction. Ce P.-V. de la brigade de Charleroi porte le numéro 100014/96. Les procès-verbaux commençant par 100 sont judiciaires et ceux qui commencent par 200 concernent des infractions de roulage. Les chiffres 96 correspondent à l’année de rédaction du P.-V. Par exemple, le premier procès-verbal de l’année 1996 porterait le numéro 100001/96 et ainsi de suite. Le numéro 100014/96 correspond donc au quatorzième P.-V. de l’année 1996, or il est daté du 15 août ! À titre de comparaison j’ai relevé dans le dossier deux autres procès-verbaux issus à la même date et de la même brigade : ils portent les numéros 107260/96 et 107322/96. À la date du 15 août, cette unité de gendarmerie de Charleroi tourne donc autour des 7300 P.-V. Le numéro qui nous intéresse, soit le 100014/96, doit donc avoir été retenu au tout début du mois de janvier 1996. Souvenons-nous que les premières perquisitions de Michaux à Marcinelle ont eu lieu les 13 et 19 décembre, à la veille des congés de Noël 1995. Pourrait-il alors s’agir d’un document subséquent à ces devoirs, rédigé ou partiellement rédigé, mais non transmis ? Comme l’opération *Othello* était secrète, et menée par la gendarmerie parallèlement à l’enquête officielle, c’est tout à fait envisageable.

Si tout ceci paraît aberrant et invraisemblable, le véritable rôle de la gendarmerie dans l’affaire Dutroux-Nihoul soulève encore bien d’autres questions. Nous avons déjà apporté quelques éléments de réponse quant aux perquisitions manquées : l’opération *Othello*, la nécessité de garder la main sur l’enquête et systématiquement empêcher que les informations récoltées

parviennent aux magistrats instructeurs. Cela coule de source dans le contexte d'une gendarmerie dont l'objectif premier est le contrôle de tout et de tous, quel qu'en soit le prix. Cependant la manipulation ultime a probablement consisté en la manière dont la gendarmerie a « résolu » l'affaire. S'il est connu que Marc Dutroux a toujours été le principal suspect dans cette affaire, la question qui se pose encore est celle de savoir si la gendarmerie voulait vraiment l'arrêter en août 1996, ou si on lui a, en quelque sorte, forcé la main.

Si la gendarmerie disposait d'informations précises depuis le 7 juillet 1995 – soit deux semaines après l'enlèvement de Julie et Mélissa – elle allait devoir expliquer pourquoi il avait fallu attendre plus d'un an avant d'enfin arrêter Dutroux. D'autant plus que dès 1993 et notamment l'opération *Décime*, elle savait que Dutroux aménageait des caches afin d'y séquestrer des enfants ! Elle allait aussi devoir expliquer pourquoi trois perquisitions s'étaient révélées infructueuses alors que les victimes se trouvaient dans la maison perquisitionnée. La seule manière de faire passer la pilule était de « démontrer » que la cache était vraiment trop bien conçue, et qu'il n'y avait que Dutroux lui-même qui pouvait la montrer aux enquêteurs. C'est d'ailleurs bien cet axe qui est abordé puisque le 15 août 1996, dès la découverte de la cache et la libération de Sabine et Lætitia, Michaux s'empresse de rédiger son fameux P.-V. dans lequel il déclare par ailleurs :

« ...vu le désordre indescriptible régnant dans cette maison et l'état de chantier du bâtiment, il nous a été impossible de localiser une éventuelle cache, laquelle ne sera découverte que sur indication de Dutroux en date du 15/08/96...¹ »

Et voilà qui est fait ! Voici comment la gendarmerie justifie les errements de l'enquête avec une logique sans appel. C'était si évident, la cache était tellement bien aménagée que personne, même l'enquêteur le plus chevronné, n'aurait pu la découvrir ! Oui mais il n'y a pas que la cache : lors d'une perquisition ef-

1 P.-V. n° 100014/96 du 15 août 1996 (déjà cité).

fectuée le 22 août par une autre équipe de gendarmes, ceux-ci découvrent dans la maison de Marcinelle deux enveloppes avec des lettres écrites par Sabine et adressées à sa famille, dont une datée du 14 juillet 1996¹. Ces lettres se trouvaient là lors de la perquisition de René Michaux en date du 13 août et démontraient la présence de Sabine dans la maison ! Mais Michaux n'a rien vu..., à moins que, comme pour les perquisitions de décembre 1995, il ne fallait peut-être pas qu'il voie.

Tout ceci peut paraître surréaliste, mais c'est pourtant ce qui ressort lorsque l'on étudie « *les éléments objectifs du dossier* » pour reprendre un terme cher au juge Langlois. À titre d'exemple, nous avons vu que Michel Nihoul a fait l'objet de toutes les attentions afin qu'il ne soit en rien mêlé aux enlèvements d'enfants. Ceci alors que Michelle Martin a déclaré lors d'une audition :

« Je me dois de porter à votre connaissance qu'en juin dernier mon mari et Michel Lelièvre sont partis en Slovaquie. (...) j'ai entendu Marc Dutroux dire à Michel qu'il devait encore ramener une fille pour Nihoul Jean-Michel (...) Ils n'ont pas précisé s'ils devaient la lui amener de Belgique ou de Slovaquie... (...) Je devine que derrière tout cela, il y a un réseau.² »

Le 26 juin 1996, soit un mois après la disparition de Sabine, une réunion a lieu à la demande du juge Tollebeek afin de faire le point sur l'enquête. L'adjudant Van Rillaer du BCR y est convié ; il déclare que la gendarmerie tient un suspect « mœurs », un certain Dutroux, et qu'elle le tient à l'œil. Le juge fait confiance à la gendarmerie... et ne recevra aucune information sur Dutroux par la suite. L'enquête montrera aussi que Michel Nihoul était un informateur de la gendarmerie, et qu'il était en relation avec Dutroux et Lelièvre depuis septembre 1995 au moins. Selon ce dernier, un deal portant sur de l'XTC avait été conclu avec Nihoul au mois de juin 1996. D'ailleurs,

1 P.-V. n° 111648/96 du 22 août 1996.

2 P.-V. n° 2570/96 du 03 septembre 1996.

la première remise de 105 pilules aura lieu le 29 juin. Dans le dossier, on peut observer qu'en date du 10 juin 1996 – donc moins de deux semaines après l'enlèvement de Sabine – Nihoul téléphone à la gendarmerie de Dinant à 10h50, et ensuite à quatre reprises à la gendarmerie de Charleroi entre 10h59 et 11h10, heure où il compose ce numéro pour la dernière fois. Il passera 6 minutes au téléphone avec son contact à Dinant, et ensuite un total de 11 minutes avec un interlocuteur de la brigade de Charleroi. Nihoul déclarera aux enquêteurs de la police judiciaire qu'il ne se souvient pas de la raison pour laquelle il a téléphoné à la brigade de Charleroi. Il ne se souvient pas non plus avec qui il a parlé et il ne connaît personne au sein de cette brigade¹. Un autre élément intéressant consiste en annotations manuscrites découvertes dans un carnet appartenant à Nihoul lors d'une perquisition chez lui. Sur l'une des pages, on peut y lire :

*« Gendarme BSR Charleroi 071/236211.
1344. Marc. 071/596097.
Ont changé serrure. 20 mars. Perqui entre le 6 et le
15 décembre. »*

Lors de son audition, Michel Nihoul reconnaît qu'il s'agit bien de son écriture.

Ces notes nous apportent plusieurs choses :

- Nihoul est en contact avec la gendarmerie de Charleroi (les analyses téléphoniques du 10 juin 1996 le démontrent) ;
- le 1344, selon la rumeur, était un numéro permettant de savoir si l'on était sur écoute. Il apparaît que Nihoul, alors qu'il téléphone très fréquemment à Dutroux, compose ce numéro régulièrement avant et après ses appels. Pourquoi Nihoul s'inquiète-t-il tant d'une éventuelle écoute téléphonique si l'objet de ses appels à Dutroux ne consiste qu'en la réparation d'une voiture ?

1 P.-V. n° 8345/01 du 22 août 2001, synthèse et analyse de plusieurs éléments concernant Nihoul.

- la date du 20 mars correspond à la sortie de prison de Dutroux en 1996. Rappelons qu'il était incarcéré depuis le 07 décembre 1995 et que Julie et Mélissa seraient restées seules dans la cache pendant tout ce temps ;
- « *Perqui entre le 6 et le 15 décembre* » : la perquisition de René Michaux, au cours de laquelle il a entendu les voix des fillettes, a eu lieu le 13 décembre 1995. Il reviendra le 19 pour rétablir l'électricité et perquisitionner à nouveau... sans succès comme on le sait ;
- la serrure a effectivement été changée après la perquisition¹.

Nous constatons donc que sur une même page de son carnet, Nihoul a noté le numéro de la brigade de Charleroi ainsi que des informations précises sur Dutroux. Par ailleurs, et toujours selon Nihoul, la page de ce carnet correspond à la période de juin 1996. Les explications apportées par ce dernier sont vagues, incohérentes et elles évoluent au fil des auditions, Nihoul allant même jusqu'à supposer que Dutroux ou Lelièvre auraient pu lui donner ces renseignements, qu'il se contentait de retransmettre à son contact à la gendarmerie de Dinant. Mais quel serait le but de transmettre à la gendarmerie des renseignements qu'elle a déjà puisque c'est elle qui est à l'origine de l'opération de surveillance sur Dutroux ? Elle est donc bien au courant de tous ces éléments puisqu'ils se trouvent d'ailleurs dans ses fichiers informatiques. Nihoul informant la gendarmerie sur Dutroux, dans ce cas-ci ça ne colle pas. Par contre le contraire paraît plus cohérent puisque la gendarmerie connaissait les liens entre Lelièvre, Dutroux et Nihoul.

Juste une hypothèse ?

Pourrait-on envisager que la gendarmerie puisse s'être servi de Michel Nihoul afin de « provoquer » Dutroux ? Nous avons déjà vu toute une série d'éléments qui démontrent que la gen-

1 P.-V. n° 106023/95 du 13 décembre 1995.

darmerie se contentait d'observer Dutroux et son réseau sans intervenir alors qu'elle savait tout au sujet des filles enlevées et séquestrées chez lui. Nous allons encore en citer d'autres qui constituent autant de faisceaux concordants pouvant accréditer l'hypothèse de la provocation policière :

- Nihoul est l'informateur du gendarme Vanesse de la brigade de Dinant. Celui-ci le met en contact avec des collègues qui connaissent Lelièvre et Dutroux. Selon Patrick De Baets, ses contacts ou « runners » à la gendarmerie de Bruxelles, sont Eddy Verhaeghen et Bernard Meurant¹, tous deux issus de la 3^{ème} SRC, c'est-à-dire la brigade financière dans laquelle évoluaient aussi Patrick De Baets et Aimé Bille ;
- le 10 juin 1996 – soit à peine deux semaines après l'enlèvement de Sabine – Nihoul est informé de manière détaillée sur Marc Dutroux. Ensuite, et selon les dires de Michel Lelièvre, un deal portant sur un trafic d'XTC est conclu à la fin du même mois. L'XTC provient d'une saisie opérée par... la gendarmerie. À cela nous pouvons aussi ajouter la déclaration de Michelle Martin selon laquelle – toujours au mois de juin 1996 – Dutroux aurait dit à Lelièvre qu'ils devaient encore ramener une fille pour Nihoul ;
- le 09 août 1996, Lætitia est enlevée à Bertrix, ville dans laquelle il n'y a pas de police mais uniquement une présence de la gendarmerie. De nombreux témoins déclareront avoir vu Nihoul en repérage en compagnie de Dutroux. Nombre de ces témoignages seront mal retranscrits et certains témoins se verront même carrément intimidés, voire menacés. Les alibis successifs de Nihoul s'avéreront tous incompatibles avec la réalité des faits ;
- le 10 août, lendemain de l'enlèvement de Lætitia, Nihoul remet 1000 pilules d'XTC à Michel Lelièvre (rappeons que la valeur marchande de 1000 pilules d'XTC

1 D'après les déclarations de Patrick De Baets dans le magazine *Humo* du 28 septembre 1999.

correspond à la valeur d'un enfant enlevé). Il niera les faits pendant six ans avant de déclarer qu'il était en mission d'infiltration pour le compte de la gendarmerie. Si tel était le cas, pourquoi ne pas l'avoir dit tout de suite afin de parer à toute confusion ? La seule réponse logique à cette question réside dans le fait que Nihoul devait d'une certaine manière protéger la gendarmerie. S'il avait reconnu à ce moment-là être en mission pour celle-ci, en possession de pilules d'XTC provenant d'une saisie, et intermédiaire d'une transaction avec les ravisseurs de Lætitia le lendemain de l'enlèvement, les retombées auraient pu être beaucoup plus graves pour lui. En dire le moins possible sur le rôle de la gendarmerie pouvait dès lors lui garantir une meilleure protection plus tard. Les enquêteurs de la PJ, le procureur Bourlet, et les avocats des victimes – sauf Me Rivière, l'avocat de Sabine et du gendarme Michaux – restent encore à ce jour convaincus que l'XTC remise par Nihoul à Lelièvre le 10 août a servi à payer l'enlèvement de Lætitia. Si l'XTC provenait de la gendarmerie, et que Nihoul avait été utilisé par celle-ci – non pour infiltrer un réseau de trafic de stupéfiants, mais plutôt pour agir en provocateur d'un enlèvement d'enfant – il aurait fallu expliquer pourquoi la gendarmerie avait agi de la sorte. De même, et s'agissant de provocation policière, cela aurait posé un épineux problème quant à la recevabilité des poursuites envers Marc Dutroux car « *Si l'infraction a été provoquée, les poursuites sont irrecevables. Il y a unanimité de la jurisprudence et de la doctrine à cet égard.*¹ » ;

- le 16 août 1996, au lendemain de la libération de Sabine et Lætitia, Michel Nihoul est arrêté ;
- le 19 août, les hommes de la 3^{ème} SRC se proposent pour aider la cellule d'enquête de Neufchâteau. Patrick De Baets entre en lice...

1 *La tromperie dans l'administration de la preuve pénale*, Christian de Valkeneer, éditions Larcier, 2000.

Peu après ces événements, d'autres faits curieux viendront s'ajouter : faut-il y voir l'origine d'une autre manipulation ?

- le 4 septembre, Tania, l'amie de Régina Louf alias X1, téléphone au bureau du juge Connerotte. Celui-ci passe le combiné à De Baets qui se trouve dans le bureau. Ce dernier héritera alors de l'enquête sur X1, qui, rappelons-le, avait déjà collaboré avec la gendarmerie quelques années auparavant. Ceci marquera officiellement l'entrée des témoins X dans l'affaire. Pourtant, avant Régina Louf, d'autres témoins s'étaient déjà manifestés en évoquant des abus sexuels du même ordre, et également dans le cadre de réseaux. Il ne sera pratiquement fait aucun cas de ceux-ci, et tout sera misé sur X1 ;
- le 20 septembre, et dès sa première audition, X1 cite Michel Nihoul comme étant un membre du réseau dans lequel elle a été abusée. C'est à partir de ces déclarations que naîtra la théorie du complot ou du grand réseau, selon laquelle Michel Nihoul aurait été à la tête d'un grand réseau pédophile impliquant une multitude de personnalités ;
- le 21 septembre, et suite à deux rapports de hauts magistrats mettant en cause la gendarmerie dans la manière dont fut menée l'enquête, Paul Van Keer, le président du syndicat national de la gendarmerie, menace publiquement de dévoiler les dossiers « *classés par les magistrats pour rendre service à ceux qui peuvent les aider* »¹. On parle déjà à ce moment d'une possible commission d'enquête parlementaire. Pouvait-il s'agir de menaces indirectes afin que la justice ne se penche pas trop sur le rôle de la gendarmerie dans cette affaire ? Faut-il interpréter l'article paru dans *Le Soir* du 22 août 1996, de la plume de l'époux de la porte-parole de la gendarmerie, dans le même sens ? Rappelons qu'il y est rapporté que : « *on voit (sans le moindre doute) Marc Dutroux se livrant à des abjections sur de nombreuses jeunes filles (...)* par-

1 *Ciné-Télé Revue* du 26 septembre 1996.

fois accompagné d'un ou deux autres adultes que les enquêteurs pensent avoir identifiés, mais sans certitude. (...) ». Je précise ici que je ne mets absolument pas en cause le journaliste, mais comme il l'a lui-même déclaré : « *Les manipulations – en tous sens – ont été incroyablement nombreuses et subtiles.* »¹ ;

- le 21 octobre, au lendemain de la marche blanche, la commission d'enquête parlementaire est installée. Nous savons que l'enlèvement de Lætitia est probablement l'un des éléments clés de l'affaire Dutroux-Nihoul, celui qui permettait ou non de démontrer l'implication de Nihoul et de confirmer l'hypothèse selon laquelle la gendarmerie n'était pas étrangère à cet enlèvement. Détail significatif s'il en est : la commission a examiné chronologiquement tous les enlèvements depuis celui de Loubna en août 1992 jusqu'à celui de Sabine en mai 1996. Tous, sauf un seul : celui de Lætitia en août 1996. Je n'en revenais pas lorsque je l'ai lu dans le premier rapport final de cette commission.

C'est grâce à deux témoins que l'enquête menée par le juge Connerotte a enfin permis de remonter jusqu'à Dutroux, avec ou sans l'assentiment de la gendarmerie. Car si elle s'évertue à démontrer que tout a été fait afin d'arrêter Dutroux, que les perquisitions infructueuses sont uniquement dues à de la malchance, et que rien ne peut lui être reproché, il existe une autre approche possible des faits : la gendarmerie ne prévoyait pas encore d'arrêter Dutroux et voulait continuer son enquête parallèle.

En ce cas les témoins de Bertrix, le procureur Bourlet et le juge Connerotte ont changé la donne. La gendarmerie qui – comme nous l'avons dit et répété – savait tout sur Dutroux, risquait de se retrouver dans la ligne de mire à cause de la manière dont elle a saboté l'enquête. Qu'à cela ne tienne, Michaux est là, et comme à son habitude il perquisitionnera la maison de Marcinelle sans succès, ou bien oserait-on dire : selon les ordres

1 Cf chapitre XIV.

reçus ? Car en fin de compte il s'en est fallu d'un cheveu pour que les filles ne soient pas découvertes tout comme lors des perquisitions de décembre 1995 d'ailleurs.

Il est d'ailleurs particulièrement intéressant de comparer ces deux perquisitions de Michaux, celle du 13 décembre 1995 et celle du 13 août 1996. Dans les deux cas, la gendarmerie se trouve devant le fait accompli, et contrainte de perquisitionner chez Dutroux :

- en décembre 1995, le juge Lorent charge la Police judiciaire de faire une perquisition dans le cadre d'un autre dossier impliquant Dutroux. La gendarmerie met la PJ sur la touche, s'empare du mandat de perquisition, et envoie Michaux, lequel revient bredouille ;
- en août 1996, suite aux témoignages recueillis, et sur insistance du juge Connerotte et du procureur Bourlet, la gendarmerie envoie encore Michaux chez Dutroux. La perquisition s'avère à nouveau négative, mais Bourlet insiste, vu le résultat donné par le chien pisteur dans la camionnette, ainsi que les déclarations d'un autre témoin. Dutroux est arrêté, et il finit par avouer les faits.

Dans les deux cas, le gendarme Michaux est passé à côté de la cache où se trouvaient les filles alors qu'elles étaient vivantes. En août il n'a même pas crié le nom de Lætitia alors qu'il était spécifiquement à sa recherche. En décembre 1995, il a même crié « *Taisez-vous* » – d'après lui en s'adressant à ses collègues – lorsque les voix de Julie et Mélissa lui sont parvenues.

Marc Dutroux sera arrêté grâce à un témoin ayant retenu une partie du numéro de plaque du véhicule qui a servi à l'enlèvement ; cette camionnette guidera les enquêteurs vers la cache le 15 août. C'est alors que Michaux prendra grand soin de rédiger ce P.-V. n° 100014/96 dans lequel il déclare qu'il « *a été impossible de localiser une éventuelle cache, laquelle ne sera découverte que sur indication de Dutroux le 15/08/96* ». La messe est dite ! Mais il se trahira au passage puisque comme nous l'avons vu, il évoque le décès de Julie et Mélissa alors qu'il n'en est

encore nullement question dans l'enquête – officiellement elle ne concerne que la disparition de Lætitia, et aucun lien n'est encore établi avec d'autres enlèvements.

Comment aussi interpréter ou comprendre la barrière de sécurité placée autour de Nihoul par le juge Langlois, la gendarmerie, toute une partie de la presse, et par Me Rivière, avocat de Sabine, de Michaux, et par extension de la gendarmerie ? Langlois déploiera une énergie considérable à exclure Nihoul de toute implication alors que les éléments concrets du dossier démontrent le contraire :

- Nihoul informateur de la gendarmerie ;
- Nihoul informé par la gendarmerie sur Dutroux peu après l'enlèvement de Sabine ;
- Nihoul en possession d'XTC provenant d'une saisie opérée par la gendarmerie ;
- Nihoul reconnu par plusieurs témoins à Bertrix juste avant l'enlèvement de Lætitia ;
- Nihoul remettant 1000 pilules d'XTC à Lelièvre le lendemain de l'enlèvement de Lætitia (la valeur que représente la commande d'un enfant enlevé) ;
- Nihoul incapable de fournir un alibi valable quant à son emploi du temps. D'ailleurs au procès, « *Jacques Langlois a finalement concédé qu'il n'avait pas un alibi tout à fait formel pour exclure la présence de Michel Nihoul à Bertrix mais que les appels donnés à partir de son téléphone étaient sa conviction* »¹ ;

Cependant, l'un des éléments les plus intéressants vient de l'accusé lui-même puisqu'en 2002, devant la chambre du Conseil de Neufchâteau qui doit décider si oui ou non il existe

1 RTBF, 17 mars 2004, voir notamment sur leur site : http://old.rtb.be/rtbf_2000/bin/view_something.cgi?id=0160839_article&menu=default&pub=RTBF.PORTAIL%2FPORTAIL.FR.la_taille.SP.BELG

des charges suffisantes à son égard, Nihoul admettra – après six ans de dénégations – avoir agi pour le compte de la gendarmerie, et dans le cadre d’une mission d’infiltration pour démanteler un trafic de stupéfiants : « ...la BSR m’avait bien demandé de ne jamais dire que eux étaient derrière, sinon c’était l’acquittement pour la personne arrêtée¹. »

Soit, mais remettre de la drogue provenant d’une saisie – avec l’accord de la gendarmerie – à un trafiquant de drogue, cela ne s’appelle pas de l’infiltration mais de la provocation policière.

Nihoul ira même plus loin en affirmant qu’il avait aussi pour mission de démanteler le réseau de prostitution de Dutroux et Lelièvre ! Il déclare notamment : « J’ose même affirmer que, si Dutroux et Lelièvre n’avaient pas été arrêtés en août 1996, ils n’auraient plus pu continuer longtemps, et ce grâce à moi. »

Pourrait-il s’agir ici d’une de ces fameuses demi-vérités dont il est coutumier ? Il s’agit d’en dire suffisamment pour se protéger, et mettre en garde le camp adverse afin d’avoir l’assurance de pouvoir s’en sortir. En outre, si ce qu’il appelle infiltration en matière de stupéfiants était en fait de la provocation policière, ne pourrait-il pas en aller de même en ce qui concerne l’infiltration d’un réseau de prostitution ?

Toujours est-il que la chambre du conseil de Neufchâteau, présidée par le juge Moinet, se range aux arguments du juge Langlois, et prononce un non-lieu concernant Nihoul le 17 janvier 2003. Dans son ordonnance, le juge – qui, faisant référence à la proximité de date entre le rapt de Lætitia et la remise d’XTC, évoque simplement que des coïncidences peuvent se présenter dans un dossier ! – avalise la version donnée par Nihoul, à savoir qu’il a agi en tant qu’informateur de la gendarmerie.

1 P.-V. d’audience de la Chambre du Conseil du 11 octobre 2002.

Cependant, le 30 avril 2003, la Chambre des mises en accusation de Liège réformera l'ordonnance du 17 janvier, estimant qu'il existe des charges suffisantes pour envoyer Nihoul devant la Cour d'assises. Parmi celles-ci, l'enlèvement et la séquestration de Lætitia. La cour retient également dans cet arrêt que Nihoul a joué un rôle de provocateur dans le trafic de drogue. C'est d'ailleurs sur ce point que s'appuiera sa défense lors du procès.

Nous venons donc de voir qu'il existe une quantité de faits objectifs et démontrés qui accréditent l'hypothèse d'une opération policière ainsi que la participation de Michel Nihoul dans celle-ci. Certes, elle a été minimisée dans le cadre du trafic de stupéfiants. Mais si la transaction principale de cette provocation a eu lieu le lendemain de l'enlèvement de Lætitia, et que les bénéficiaires ne sont autres que ses ravisseurs, avouez qu'il y a de quoi se poser de solides questions quant à la nature même de la provocation.

Et c'est là le point le plus sensible dans tout le dossier Dutroux-Nihoul : cette optique de provocation policière est la seule qui puisse permettre de comprendre la manière dont a été géré le dossier par la suite. Comment expliquer que tous les rouages étatiques aient abondé dans le même sens si ce n'est du fait de la gravité des faits ? Comment expliquer à une population en détresse et en colère – au lendemain de la marche blanche et d'un mouvement citoyen sans précédent – qu'en fait c'est la gendarmerie – organe censé protéger le citoyen – qui se serait rendue responsable non seulement de l'échec de l'enquête, mais aussi d'au moins un des crimes perpétrés à l'encontre d'une enfant ?

On soulignera aussi que pour certains enquêteurs ayant travaillé sur ce dossier, le fait que Nihoul ait pu agir en tant que provocateur d'enlèvement pour le compte de la gendarmerie ne constitue même pas une hypothèse mais l'absolue vérité. Bien sûr, ils ne vous le diront peut-être pas directement, encore moins devant un magnétophone ou une caméra, mais lorsque

vous évoquerez cette vision des choses avec eux, ils se contenteront par exemple d'un « *je ne peux pas m'exprimer là-dessus, mais vous êtes au cœur du problème* ».

Mais alors, s'il advenait que ce soit vraiment la gendarmerie qui puisse s'être servie de Nihoul afin de provoquer Dutroux, quelle aurait pu être sa motivation ? Voici quelques possibilités :

- trouver une occasion d'arrêter Dutroux en flagrant délit ;
- réactiver ses activités de manière contrôlée en lui mettant de nouvelles victimes entre les mains puisque Julie, Mélissa, An, et Eefje étaient décédées. Cela lui aurait permis plus tard de mettre un coup d'éclat à son compte lorsqu'elle aurait décidé de démanteler un grand réseau pédo-criminel – n'oublions pas que la réforme des polices était déjà dans l'air du temps.
- empêcher que le réseau de Dutroux ne soit démantelé et continuer à exercer une surveillance sur celui-ci afin de récolter de l'information sur ses clients. Si ces derniers s'avéraient être des personnalités en vue (magistrature, politique...) cela permettrait à la gendarmerie de pouvoir exercer les pressions nécessaires en cas de besoin.

Suivant cette optique, la gendarmerie est coupable à bien des égards : elle a observé et laissé faire Dutroux tout en sachant exactement ce qu'il faisait de ses victimes. Aussi incroyable et révoltant que cela puisse paraître, cette vision des choses explique le mieux les innombrables pressions exercées par ce corps envers tous les étages du pouvoir, afin que tous se rangent derrière une théorie convenue d'avance, celle d'un pervers isolé.

L'enlèvement de Sabine

Si nous avons beaucoup évoqué l'enlèvement de Lætitia, qu'en est-il de Sabine, sa compagne de captivité, enlevée le 28 mai 1996 ? Elle refusera tout dialogue avec d'autres parents de victimes comme le couple Russo. Elle sera véritablement

couvée – c’est fort compréhensible mais certains éléments laissent perplexe. Dans une interview parue le 4 novembre 2004 dans le magazine *Ciné-Télé-Revue*, Carine Russo, maman de Mélissa, explique son incompréhension devant l’attitude des parents de Sabine : un premier contact a eu lieu très tôt après son enlèvement, et tous partageaient la même préoccupation quant au déroulement de l’enquête. Les paroles de soutien et de réconfort étaient mutuelles.

Quelque temps plus tard, le père de Sabine les a appelés pour dire qu’il avait toute confiance dans les enquêteurs et qu’il avait le sentiment que les deux familles n’étaient pas dans la même histoire. Plus tard, ils se sont revus à l’occasion de tables rondes organisées par le Palais Royal. Toujours d’après Carine Russo Le courant est encore très bien passé lors de la première réunion, mais est devenu très froid par la suite. Alors que la majorité des familles faisait bloc commun pour dénoncer les dysfonctionnements graves de l’enquête, tenter d’établir les responsabilités, découvrir la vérité, il y a avait une brèche qui continuait de se creuser avec la famille de Sabine, au grand désespoir des autres.

Je me pose des questions sur ces faits dans leur ensemble. Si la majorité des familles cherchait à connaître toute la vérité derrière les enlèvements de leurs enfants et les errements de l’enquête, il en est peut-être d’autres qui voulaient uniquement retrouver une certaine sérénité et en rester là, ce qui est leur droit le plus strict. Néanmoins, serait-il permis d’imaginer que la famille de Sabine, dont le père est un ancien gendarme, ait pu bénéficier d’autres informations ? Est-ce que ces informations auraient pu être de nature à les rassurer quant à l’issue positive de l’enquête sur la disparition de leur fille ? De ce fait, auraient-ils adopté une certaine réserve par la suite ? Ces questions sont très délicates mais je ne peux m’empêcher de penser qu’il y a ici trop de coïncidences troublantes : mission de Nihoul ; enlèvement de Sabine ; enlèvement de Lætitia ; remise de l’XTC ; découverte des deux victimes vivantes. Ensuite l’avocat de Sabine défend Nihoul indirectement, défend la gendarmerie en défendant Michaux, et embrasse totalement la

thèse du juge Langlois : Dutroux est un prédateur isolé, même si Lætitia l'a entendu parler au téléphone et dire à Nihoul que « *Ça a marché* ».

Réflexion

Pour terminer, je constate que l'entrée de X1 tombait à pic au moment où les regards commençaient à se tourner vers Michel Nihoul. X1 avait collaboré en tant qu'actrice avec la gendarmerie, et elle a été confiée à des enquêteurs d'une brigade financière dans laquelle se trouvaient justement les contacts de Nihoul à la gendarmerie de Bruxelles ! Pourquoi n'a-t-elle pas été confiée à des spécialistes en matière de mœurs, certainement plus habilités que l'équipe de l'adjudant De Baets pour écouter son témoignage et faire la part des choses ?

Ce sont ses déclarations, parfois incompatibles avec les faits, qui ont contribué à ériger des clivages et littéralement polluer l'enquête principale de l'intérieur. Son témoignage, et celui des autres X par la suite, ont monopolisé la presse jusqu'à ce qu'on en arrive à préparer une sorte de « grande soupe » mélangeant les réseaux dont parlaient les X et l'affaire Dutroux-Nihoul. Comme il ne s'agit pas de la même chose, et comme le témoignage de X1 n'était pas toujours cohérent avec la réalité des faits, tout s'est effondré. CQFD : pas de réseau, pas d'implication de Nihoul, Dutroux pervers isolé, la population a viré « parano ». Et entre-temps, ça détourne l'attention et la gendarmerie peut sauver les meubles.

Pourquoi tant de bruit, et surtout tant d'énergie à occulter la vérité dans l'affaire Dutroux-Nihoul ? Pourquoi cette affaire est-elle devenue une affaire d'État ? Il y a eu plusieurs réseaux pédophiles démantelés en Belgique, et Dutroux n'a hélas rien inventé. Qu'y a-t-il de si grave et de si inavouable dans ce dossier ? Une compromission de hautes personnalités ? On sait que si une personnalité tombe elle est remplacée, il n'y a pas pour autant péril en la demeure. Par contre, si c'est tout un système, toute une politique d'action – officielle, ou officieuse

– qui évolue de manière illégale et au mépris de la sécurité du citoyen, alors là c’est bien plus grave, et l’État dans son entièreté risque d’en subir les conséquences.

Cette gendarmerie si puissante qui dirige tout, qui décide s’il faut intervenir ou laisser faire, qui décide si des petites victimes doivent être sacrifiées sur l’autel d’intérêts plus élevés ou doivent être sauvées, cette gendarmerie... elle est bien sous la responsabilité de quelqu’un, de quelques-uns, d’un gouvernement, je me trompe ? Voilà où le bât blesse, car l’affaire Dutroux-Nihoul n’est pas une affaire de pédocriminalité, c’est une affaire de responsabilité d’un État dans son ensemble. La gendarmerie est fautive, mais elle dispose du pouvoir que confère l’information. Elle sait tout sur tous, et devient donc intouchable. Si elle tombe, elle a de quoi emporter l’État dans sa chute. Si l’État ne veut pas sombrer, il doit se ranger du côté de la gendarmerie quoi qu’il en coûte en matière de vérité et de justice.

Et l’État a fermé les yeux, les coupables ont bénéficié de promotions, la machine a quelque peu freiné devant les centaines de milliers de personnes – je dis bien des personnes et non des anonymes – qui ont manifesté leur mécontentement, mais elle s’est remise en route dans un mépris total de ceux qu’elle est censée protéger. Voici quel était l’enjeu réel de l’affaire Dutroux-Nihoul.

Malgré une instruction incomplète et volontairement tronquée, malgré quantité de lacunes et un travail de sape en profondeur de la part du juge Langlois, malgré les pressions, malgré une certaine presse acquise à la cause Nihoul, malgré une quantité d’anomalies, de devoirs non exécutés, de mensonges lors des audiences et dans le dossier... sept jurés sur douze se sont déclarés convaincus de la culpabilité de Nihoul dans le volet enlèvement d’enfants et séquestration. Selon la législation belge, si la majorité n’est pas de huit contre quatre, il appartient à la Cour d’intervenir. Elle l’a fait... et s’est jointe à la minorité du jury !

Comme l'a souligné l'ancien procureur du Roi Michel Bourlet lors d'une conversation téléphonique le 27 novembre 2009 : lors du procès Dutroux, le président du tribunal d'Arlon a clairement manifesté son opposition à une éventuelle complicité de Nihoul dans des faits d'enlèvement. Ce mouvement d'humeur a eu lieu juste avant que le jury ne se retire pour délibérer. Il aura suffi d'une seule voix, d'un seul individu, pour décider de la vérité judiciaire.

XVII

Aventures blanches

En 1998, je n'avais pas conscience de toute la manipulation évoquée plus haut. Je me doutais qu'il y avait quelque chose qui ne tournait pas rond – j'avais pu le constater lors de l'enquête sur les déclarations de VM1 – mais j'étais loin d'imaginer pareil scénario. Cette année '98 allait être celle de ma médiatisation mais aussi celle de la campagne de dénigrement à mon sujet, une campagne rondement menée par une certaine presse avec la bénédiction de la gendarmerie et de quelques magistrats.

Tout a commencé avec quelques articles d'Erik Rydberg, lequel a fait partie des rares journalistes à présenter mon dossier de manière objective. Il évoque à plusieurs reprises l'affaire de *L'Institut Bizaar* et des dysfonctionnements que je dénonçais à cette époque¹. Viendra ensuite l'article de *Paris-Match* par Caroline Mangez, paru le 15 janvier 1998 et dans lequel « Gaston », un ancien gradé de la brigade d'Uccle, témoigne. Ensuite, et comme je l'ai expliqué dans un chapitre précédent, Patrick Moriau conseillera au président de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul de me recevoir et de m'entendre.

Les fuites

Je serai auditionné à huis-clos le 21 janvier, et le lendemain la presse flamande publiera des pans entiers de mon témoignage ! Des remous médiatiques s'ensuivront et je serai invité à témoigner sur le plateau de l'émission *Controverse* du 08 février 1998. J'y expliquerai à nouveau les dysfonctionnements constatés lors de mes enquêtes à Uccle, et la présence systématique d'une même mouvance criminelle au sein de toutes ces

1 *La Wallonie* des 7, 8, 10 et 11 janvier 1998.

affaires. Mon témoignage sera suivi par certains et qualifié de fumeux par d'autres pendant que la tempête médiatique fera rage suite à la publication des témoignages de X1. La justice se trouvera alors devant un nouveau défi : savoir d'où provenaient les fuites dans le dossier.

Je l'ai toujours affirmé et continue de le faire à ce jour : je ne suis pour rien dans la divulgation d'informations et d'éléments du dossier à la presse. Comme nous avons pu le voir dans un chapitre précédent, certains journalistes possédaient les disquettes dès le mois de mai 1997. À titre d'exemple, j'ai toujours refusé de recevoir une copie des auditions de VM1 alors que cela m'était proposé à chaque fois. C'était en ce qui me concerne la meilleure manière de s'assurer de la confidentialité des investigations en cours. En outre, ce n'est que lors de la réunion du 23 décembre 1997 que j'ai pris connaissance du fait que ces disquettes circulaient et étaient aux mains de journalistes.

En février 1998 – soit après la grande campagne de presse sur X1 – le gendarme Michel Clippe, qui faisait partie de l'équipe De Baets, m'a proposé d'en recevoir des copies. Il m'a affirmé en avoir parlé avec De Baets, et celui-ci souhaitait que j'en dispose. Je me suis alors rendu avec Clippe chez sa mère dans la région de Charleroi – c'est là qu'il gardait son ordinateur et ses dossiers. Il m'a remis trois disquettes, lesquelles contenaient les P.-V. de synthèse du dossier Dutroux-Nihoul ainsi que des auditions de X1. Chose étrange, il m'a signalé que le journaliste Michel Bouffieux en disposait mais ne les avait pas montrées aux parents Russo alors qu'il était très proche d'eux. J'ai interprété cela comme un sous-entendu pour que je les leur transmette. Je leur en ai donc parlé, et leur ai remis une copie des disquettes selon leur souhait.

La lecture de ces dossiers m'a profondément choqué et révolté ; les auditions de X1 sont insoutenables à bien des égards. Un peu après avoir reçu ces disquettes, et lors d'une conférence organisée par l'association *Pour la vérité* de Marc Reisinger, j'ai rencontré un certain Georges Frisque, ennemi juré de Michel Nihoul depuis qu'il a été victime d'une de ses escroqueries.

Frisque s'est aussi montré intéressé par les disquettes et je lui ai proposé de venir chez moi afin que je lui en montre quelques extraits. J'ai cependant refusé de lui dire d'où elles provenaient, et j'ai refusé de lui en fournir une copie. Si j'étais d'accord d'en montrer des extraits afin de prouver que je savais de quoi je parlais, il était hors de question de les diffuser. J'ai agi de même face à la journaliste Nancy Ferroni avec qui j'ai eu des contacts réguliers. Je lui ai parlé des disquettes mais ne lui en ai jamais fourni de copie. Dès lors, elle a commencé à changer le ton de ses articles à mon égard. Ce que j'ignorais, c'est que Nancy était à la fois journaliste pour le quotidien *La libre Belgique* et informatrice codée de la gendarmerie. Georges Frisque et elle-même me dénonceront par la suite, parce que je n'avais pas voulu leur fournir une copie de ces dossiers. Avec le recul, j'ai la nette impression que si j'ai reçu ces disquettes c'était dans l'espoir que je les diffuse et que je puisse servir de bouc émissaire.

Je ne les avais pas lors de la réunion du 23 décembre 1997 chez Pinon, ni lorsque la campagne de presse sur X1 a débuté. Comme par hasard, je les ai reçues peu après celle-ci de la part de Clippe, et sur recommandation de De Baets.

Comme nous l'avons vu plus haut, en ce début d'année 1998, j'allais entrer en relation avec Frédéric Lavachery par l'entremise de Caroline Mangez et de l'avocat Laurent Arnauts. Frédéric était très actif au sein des comités blancs et pour la défense des victimes en général. Je me suis intéressé à cette cause et ai commencé à participer à quelques réunions. Elles avaient surtout pour but de rassembler des victimes ou parents de victimes afin que tous puissent partager leur expérience et s'offrir un soutien mutuel. Frédéric et moi avons sympathisé ; son combat était sincère, il voulait que la vérité sur toutes ces affaires sorte au grand jour, et nous avons alors décidé d'unir nos forces. Comme j'étais sans le sou, je devais faire un choix : trouver un travail – ce qui m'aurait empêché de consacrer le temps nécessaire à une action sociale – ou accepter la solidarité et faire un nouveau choix de vie. Étant séparé et n'ayant donc plus de vie de famille, j'ai opté pour la deuxième solution. L'hospitalité nous a été offerte par le comte Louis de Jonghe

d'Ardoye, un personnage haut en couleurs qui allait d'ailleurs renoncer à son titre de noblesse en guise de protestation au cours de l'année 1998. C'est donc dans un château de la banlieue bruxelloise que Frédéric et moi allions nous mettre au travail pour aboutir à la création d'une association de victimes passées en résistance, et au mois d'avril, à la création de « listes blanches » en vue des élections de 1999.

L'idée n'était pas de viser un quelconque pouvoir ; il s'agissait de permettre un contrôle citoyen des institutions, notamment par le biais d'une présence au parlement et d'une participation à l'élaboration de projets de loi. Inutile de dire que cette idée n'a pas fait beaucoup d'heureux au sein du monde politique.

L'évasion de Marc Dutroux

En termes de dysfonctionnements, nous croyions avoir tout vu, mais hélas, au pays de l'absurde rien n'est jamais trop fort. Le 23 avril 1998 vers 15h, Marc Dutroux s'évade du palais de justice de Neufchâteau alors qu'il consulte son dossier. Il agresse un des gendarmes qui le surveille, et lui prend son arme, qui est déchargée¹. Dutroux s'enfuit, vole une voiture et se rend quelque part dans une forêt, alors qu'il aurait pu rouler jusqu'à la frontière française qui se trouvait à quelques kilomètres seulement. D'après la version officielle, il se serait ensuite embourbé dans un chemin forestier. Chose incroyable, les commissariats de police des environs immédiats – c'est-à-dire d'Herbeumont et les contrées avoisinantes – ne sont même pas avertis de son évasion ! C'est pourtant là que se trouvent les agents qui connaissent le mieux la région. Explication de la gendarmerie : impossible de prévenir tout le monde.

Heureusement, un vaillant garde champêtre passait par là – il retournait chez lui – et a aperçu Dutroux. Il a prévenu la gendarmerie et a ainsi contribué à la capture de l'ennemi public n° 1. Et les deux pauvres gendarmes qui escortaient

1 C'est le cas lors de toute escorte de détenus, le chargeur se trouve dans une autre poche et non dans l'arme, ceci afin justement d'éviter tout risque de ce type.

Dutroux lors de son évasion, que sont-ils devenus ? Celui à qui Dutroux a pris son arme s'est retrouvé en arrêt de travail pour une durée indéterminée, alors que l'autre a dû être soigné avec des tranquillisants tant il était éprouvé par l'expérience vécue. Il faut dire qu'il avait vraiment du mal à vivre avec le fait d'avoir ressenti un besoin urgent juste au moment où Dutroux décidait de se faire la malle. On plaquerait pareil scénario dans n'importe quelle série B américaine que ça ne passerait même pas. À vrai dire, en lisant tout ça, on a parfois du mal à contenir un fou rire. Mais la chose est très grave, et des zones d'ombre demeurent quant à cette journée du 23 avril 1998.

Tout d'abord, on sait que Dutroux avait changé son look le jour même – il s'était rasé la barbe – et s'était habillé différemment, notamment en chaussant des baskets. On peut donc envisager que l'acte était prémédité – avec ou sans complicités ? Ensuite, durant sa cavale, peu avant 17h, le président du Sénat Philippe Mahoux annonce qu'il a été repris. L'information est relayée dans tous les médias et l'alerte est levée. Vingt minutes plus tard, les ministères de la Justice et de l'Intérieur démentent, d'autres organes officiels ne se prononcent pas, et la confusion règne. Ce n'est qu'à 18h41 qu'un flash d'information annonce officiellement la capture de Dutroux. Que s'est-il passé durant ces quelques heures ? D'où le président du sénat tenait-il l'information selon laquelle Dutroux avait été repris vers 17h ? On le voit mal annoncer pareille nouvelle sans la tenir d'une source de confiance. Alors d'où venait cette intox, et dans quel but ?

J'ai entendu la première réaction du garde champêtre qui a trouvé Dutroux. Il a déclaré s'être mis à sa recherche lorsqu'il a appris son évasion. Ensuite, ayant appris sa capture vers 17h, il a pris le chemin du retour en passant par les bois. C'est à ce moment qu'il est tombé sur Dutroux et qu'il a prévenu la gendarmerie. Par après son récit évoluera quelque peu – aurait-il été « conseillé » sur le discours à tenir ? Autre question que je ne suis pas seul à me poser : pourquoi encore cette mainmise de la gendarmerie sur cette chasse à l'homme ? Pourquoi une fausse information afin de lever l'état d'alerte et que tout le

monde plie bagages ? Dutroux était-il devenu trop gênant ? Cette évasion n'aurait-elle pas été une tentative de le faire taire définitivement ?

Parfois la synchronisation entre événements est vraiment remarquable. Ce 23 avril 1998, alors que toute la Belgique a les yeux braqués sur Dutroux et sa cavale, un autre fait est passé totalement inaperçu, sans faire la moindre vague.

« C'est un jeudi après-midi. La Chambre est réunie pour sa séance hebdomadaire de questions et de votes. Soudain, toute vie politique s'arrête net : Dutroux s'est échappé, avec toutes les conséquences politiques que cela implique. Simultanément, les trois procureurs généraux (Anvers, Gand et Bruxelles) dans le ressort desquels des enquêtes sur d'anciens meurtres non élucidés ont été rouvertes sur la base des déclarations des témoins X décident, vers 17 heures, qu'aucune preuve n'a pu être trouvée que Regina Louf pouvait apporter une contribution quelconque à ces enquêtes. Ces dossiers connexes sont du même coup fermés, à l'exception du dossier principal dont est saisi Langlois, à Neufchâteau¹. »

Remarquez le timing : 17h semble ici être l'heure H. En outre, les dossiers X sont refermés alors que Tony V., l'abuseur principal de X1, venait de reconnaître avoir eu des relations sexuelles avec elle depuis son enfance, dans la maison familiale ainsi qu'ailleurs, et devant l'indifférence totale de ses parents. Ceci confirmait une grande partie des déclarations de X1.

Les conséquences politiques de cette journée du 23 avril 1998 se voudront fortes, afin de montrer à la population qu'on ne badine pas et qu'à présent on prend les choses au sérieux. Les ministres de la Justice et de l'Intérieur démissionneront donc avec grand fracas... pour mieux revenir au premier plan

1 Proposition visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'éloignement de deux enquêteurs de la cellule d'enquête bruxelloise « Neufchâteau ». Déposée au Sénat de Belgique par M. Frans Lozie le 09 octobre 2000.

quelques mois plus tard : le premier en tant que président de son parti (social-chrétien flamand), le second en tant que vice-premier ministre et ministre du budget. Une troisième démission, bien plus cocasse encore, aura lieu dans la foulée.

Général Deridder, la démission

Si les ministres de l'Intérieur et de la Justice avaient démissionné, il me paraissait inconcevable que du côté de la gendarmerie on ne prenne pas de pareilles mesures afin de reconnaître à tout le moins un cuisant échec, et par la même occasion les carences de tout un système. Dès le lendemain de l'évasion de Dutroux, les comités blancs se sont mobilisés pour manifester devant le parlement. Malgré que ce soit une zone neutre, les forces de l'ordre nous ont laissé faire ; il n'y avait aucune violence latente, et une répression à l'encontre des comités blancs au lendemain de l'évasion de Dutroux aurait été plutôt mal perçue par la population. En fin de soirée, une Range Rover avec des plaques diplomatiques s'est arrêtée à proximité des manifestants. Me demandant qui pouvait se trouver à bord du véhicule, je décidai de m'en approcher en compagnie de Frédéric Lavachery. Nous y avons reconnu le Prince Laurent, qui est descendu de voiture pour engager la conversation. Lors de ce premier contact, il s'est dit intéressé par une discussion plus approfondie et nous a donné les coordonnées de son bureau afin que nous puissions convenir d'un rendez-vous. J'évoquerai cet entretien un peu plus loin.

Juste après l'épisode de l'évasion de Dutroux, une idée saugrenue a germé dans mon esprit : je voulais mener une action sur un ton décalé afin d'obtenir la démission du général Deridder. Je décidai alors avec quelques membres des mouvements blancs de dresser une grande tente blanche devant les casernes de son état-major. L'objet de cette manifestation n'était pas de demander la démission du grand patron de la gendarmerie, mais plutôt de « l'encourager dans la décision difficile qu'il avait à prendre ». Bien entendu, cette décision n'était pas à l'ordre du jour et nous souhaitions, par le biais humoristique,

contraindre la gendarmerie à assumer ses responsabilités. Nous avons donc créé un « Comité de soutien à la démission du Général Deridder » dont le texte intégral était le suivant :

« Si le Général Deridder a voulu rester en poste après la découverte des petites victimes de Marc Dutroux, c'était sans doute pour réorganiser la gendarmerie afin qu'elle ne soit plus un État dans l'État, ainsi que de la rendre plus humaine et plus compétente. Après deux ans, le Général Deridder ne peut que constater son échec. Comme nous ne doutons pas de sa volonté d'assumer ses responsabilités, nous le soutenons lui et tous les responsables hiérarchiques à tous les niveaux de commandement dans l'acte courageux qu'ils accompliront en démissionnant. »

L'opération était délicate et il fallait agir vite car nous étions dans une rue très protégée. Les gendarmes risquaient de nous déloger *manu militari* à tout instant. Nous avons donc prévenu les journalistes en expliquant notre démarche. Ils ont tous trouvé cela drôle et original, et ont accepté de nous suivre. En fin d'après-midi nous avons monté une tonnelle devant les casernes, placé une banderole avec les mots « *Comité de soutien à la démission du Général Deridder* », et dressé une table afin d'accueillir les signatures des passants. Nous avons élaboré notre timing afin de pouvoir passer dans les journaux télévisés du soir. Toutes les principales télévisions européennes étaient présentes et ce fut un très beau coup médiatique. Vu l'impact dans les JT du soir, le public a commencé à affluer en masse. On nous apportait des couvertures pour la nuit, du café, des hamburgers venant du fast-food du coin... L'ambiance était très conviviale devant le regard médusé et dépité des gendarmes.

Le commandant des services d'ordre est venu en pleine rue m'inviter à plier bagages ou négocier hors caméras. N'ayant rien à cacher, j'ai refusé le dialogue en aparté et l'ai invité à faire part de ses propositions devant la presse. Un bras de fer s'est alors engagé entre les gendarmes et notre « comité de soutien ». Heureusement, je connaissais la loi et je savais que la gendarmerie n'avait pas le pouvoir de nous obliger à quitter les lieux.

Seule la police communale, sur demande du bourgmestre, était habilitée à le faire. La gendarmerie a donc fait appel à la police, qui à son tour a fait intervenir le bourgmestre de la commune d'Ixelles, Yves de Jonghe d'Ardoye.

Ce dernier avait un différend avec la gendarmerie, et a beaucoup apprécié le ton de notre action. Comme il ne pouvait pas réunir son conseil communal ce soir-là, il nous a délivré à main levée une autorisation provisoire de rester sur place. Cerise sur le gâteau, il a signé notre pétition ! Bien évidemment, les gendarmes étaient plus qu'ennuyés devant le ridicule qu'ils subissaient. Ils ont alors tenté de trouver des articles de loi relatifs au code de la route pour nous obliger à déguerpir. Ils en ont finalement trouvé un : comme c'était une rue à double sens, il fallait que les camions et les auto-pompes de la gendarmerie puissent bénéficier d'une largeur de voie suffisante afin de pouvoir utiliser cette sortie des casernes. Notre tente empiétant sur cette largeur minimale, l'argument était donc imparable... oui mais nous sommes en Belgique, pays où tout est possible. Et là, cette belgitude allait montrer son côté positif et son sens de la dérision dans la personne du bourgmestre.

« Il n'y a pas assez de largeur de voie pour une rue à double sens ? Et pour une rue à sens unique ? Oui ? Alors pas de problème, demain matin à la première heure j'enverrai les ouvriers communaux afin qu'ils placent un panneau de sens unique ! »

Nous avons alors passé la nuit dans la tente, et le lendemain vers 6h du matin les ouvriers sont effectivement venus creuser le trottoir et y planter une nouvelle signalisation ! Cette nouvelle a bien sûr de nouveau fait la une dans toute la presse et nous a amenés encore plus de monde pour signer notre pétition. Deux jours plus tard, le général Deridder remettait son képi au premier ministre. Cette démission était bien sûr tout à fait symbolique puisqu'il a ensuite occupé un très haut poste chez Interpol.

Peu après, nous installions notre tente devant le palais de Justice de Liège dans le but d'aider le procureur général Anne Thily à démissionner. Hélas, cette incarnation d'une magistrature malade s'avèrera plus coriace que le général Deridder – à moins qu'Interpol ne voulût pas d'elle –, et après un mois de camping, nous finirons par plier bagages.

Rencontre avec le Prince Laurent

Ma participation dans les mouvements blancs m'a permis de rencontrer différentes personnes de tous horizons, mais la rencontre la plus surprenante fut sans conteste celle avec le prince Laurent de Belgique.

Suite au premier contact informel dans la rue¹ relaté plus haut, le Prince nous a invités, Frédéric Lavachery et moi-même, à convenir d'un rendez-vous avec son secrétariat. C'était en avril 1998, et peu après mon action pour « soutenir » la démission du général Deridder. Pendant cet entretien, nous étions accompagnés de Françoise Vande Morteel, figure emblématique de la presse télévisée belge. Françoise faisait partie des comités blancs, et elle était proche du prince Laurent. C'était la personne idéale pour établir un lien de confiance et nous apporter une garantie morale ou une certaine crédibilité. Laurent n'allait donc pas se retrouver face à deux parfaits inconnus. Cet entretien ne revêtait aucun caractère officiel, et il nous a d'ailleurs été demandé de le garder confidentiel, ce que nous avons fait à l'époque.

Au cours de la discussion, j'ai perçu un intérêt sincère du prince pour les événements qui secouaient le pays. Ce n'était pas un politicien qui cherche à redorer son blason, ni une personnalité parfois contestée qui cherche un appui populaire. Rien de tout ça, c'était un homme qui prenait à cœur de s'intéresser à une cause dans laquelle il n'avait aucun bénéfice à tirer. Un peu comme s'il voulait savoir ce qui se passait vraiment dans les rues, savoir ce que ressentait la majorité de la population

1 Ce contact informel a d'ailleurs été évoqué dans le journal *Le Soir* du 25 avril 1998.

belge, et quelles étaient ses inquiétudes. Nous avons exposé nos souhaits, nos espérances, nos frustrations par rapport aux autorités, et j'ai abordé la problématique des dysfonctionnements au sein de la gendarmerie.

Le Prince m'a ensuite posé une question sur l'implication éventuelle de son père dans des affaires de mœurs telle que sous-entendue ou même clairement énoncée par certains journalistes et écrivains. Il savait qui j'étais, il savait aussi que j'avais une certaine connaissance des dossiers, et voulais réellement savoir si son père y était cité en dehors des infos/intox médiatisées – le livre de Patrick Moriau avait notamment évoqué des implications du Palais royal dans des affaires de pédophilie. Je n'ai pu que répondre que je n'en savais rien, et c'est d'ailleurs la vérité.

Le Prince Laurent s'est aussi livré à quelques déclarations plus personnelles, notamment son malaise au sein de la famille royale. Quelle interprétation attribuer à sa démarche ?

Cet entretien avait quelque chose de touchant et de surréaliste.

Sur le banc des accusés

Début juin 1998, le scandale des fuites éclate sur base d'une plainte contre X initiée par le procureur du Roi Michel Bourlet. Elle fait la une des journaux et des perquisitions sont organisées un peu partout. Suite à la dénonciation dont j'ai fait l'objet, les gendarmes se présenteront au château dans lequel j'avais établi mes quartiers avec Fred Lavachery. Je précise tout de suite que la gendarmerie n'a rien trouvé chez moi hormis deux ou trois feuilles sur lesquelles j'avais imprimé quelques extraits du dossier. Nous sommes donc très loin des affabulations médiatiques selon lesquelles les enquêteurs auraient retrouvé chez moi tout le dossier volé à Neufchâteau¹ ! Par contre, plusieurs dossiers ont été retrouvés sur les ordinateurs de Marc Reisinger et de Frédéric Lavachery. Ils n'ont au final pas été inquiétés et la machine s'est mise en branle contre moi. Il faut dire qu'ils avaient le coupable idéal : un ancien gendarme qui

1 J'invite d'ailleurs ceux qui seraient toujours dans le doute à consulter le dossier à ma charge.

connaissait l'équipe De Baets, qui avait travaillé sur une partie de ces dossiers, qui n'avait pas sa langue en poche, et qui était en conflit avec sa hiérarchie.

Dès que le scandale a éclaté j'ai tout effacé de mon ordinateur et me suis débarrassé des disquettes. Je n'ai pas nié en avoir eu possession, mais je n'ai jamais dit que c'était Clippe qui me les avait remises. Je déclarerai simplement qu'un inconnu m'avait glissé une enveloppe dans les mains lors d'une manifestation. Je serai arrêté, mis en examen, et ensuite déféré devant le juge d'instruction Pignolet le 04 juin 1998. Celui-ci me laissera libre à trois conditions : que je n'aie plus aucun contact avec la presse, avec les enquêteurs de Neufchâteau, ou avec les parents de victimes ; que je me soumette à une expertise psychiatrique ; et que je réponde à toute convocation de la police ou de la gendarmerie.

En sortant du palais de justice, je serai interpellé par quelques anciens collègues. Ceux-ci me conduiront au poste afin de me soumettre à un interrogatoire qui durera près de 24h. Ils seront une dizaine à se relayer et me poseront continuellement les mêmes questions : à qui ai-je parlé, qui m'a donné les disquettes, que sait la cellule d'enquête de Neufchâteau, sur quoi ai-je enquêté, de quoi ai-je parlé avec Zimmer ou avec Bourlet, qu'a dit VM1...

Je leur offrirai constamment la même réponse, à savoir que le dossier à ma charge est complètement bidon et que je n'ai rien à leur dire. Je ressortirai de cet interrogatoire complètement exténué. Si je n'ai subi aucune violence physique, le harcèlement moral était intense, un vrai enfer. Au cours de ma carrière, il m'est fréquemment arrivé d'interroger des suspects, parfois même des personnes dangereuses, mais je n'ai jamais fait subir à qui que ce soit ce que m'ont fait endurer mes ex-collègues. Imaginez-vous sous pression constante, sans interruption, pendant 24h, harcelé de toutes parts, des questions qui fusent, et toujours ces mêmes réponses : « *Je n'ai rien à vous dire, tout est bidon* ».

Dans le rapport que j'ai rédigé en décembre 1997¹, et dans lequel je dénonçais toute une série de dysfonctionnements, j'ai cité plusieurs gendarmes, dont un certain Ducastel. Ce sont justement ceux-ci qui seront chargés par le juge Pignolet de procéder à mon interrogatoire. Je vous laisse imaginer le climat de convivialité qui régnait. Est-il normal d'être interrogé par ceux-là même que l'on dénonce ? Par ailleurs, avant la réforme des polices, il appartenait toujours à des agents de la PJ de procéder à une enquête impliquant un gendarme, et vice-versa. Il est donc tout-à-fait anormal qu'en ma qualité d'ancien gendarme, j'aie été interrogé par la gendarmerie. J'en ferai état devant le juge Pignolet et lui demanderai de confier l'enquête à la police judiciaire, ce qui me sera refusé.

En ce qui concerne l'expertise psychiatrique, celle-ci s'avèrera tout à fait normale. Cependant, la presse retiendra que j'ai dû passer devant un expert, et le doute étant semé, ma crédibilité en prendra un coup. La journaliste Nancy Ferroni sera une des premières à retourner le couteau dans la plaie au moyen d'articles mensongers². *Le Soir Illustré* ne sera pas en reste, et d'anciens collègues – les mêmes qui m'ont soumis à l'interrogatoire – n'hésiteront pas à me décrire comme étant « bizarre », et « accablé de problèmes psychologiques ». Enfin, Roland Planchar me qualifiera de « *Pirate du dossier (...) motivé par la frustration et la jalousie (...) habitué de la calomnie* » dans *Le Vif/L'Express*³. En voici encore un qui a bien « vérifié » ses informations et qui n'hésite pas à raconter n'importe quoi afin de se faire bien voir. Tous les articles de sa plume dans cette édition du magazine seront d'ailleurs particulièrement assassins à l'égard de la cellule d'enquête de Neufchâteau et de Michel Bourlet notamment.

1 Voir chapitre XII.

2 Notamment dans *La Libre Belgique* du 06 juin 1998. Rappelons que Nancy Ferroni était rémunérée comme informatrice par la gendarmerie sous le code WO5 ; que dans ses articles elle dénigrait systématiquement les hypothèses impliquant des réseaux et tout ce qui n'entrait pas dans la ligne officielle de la gendarmerie ; et qu'elle est ensuite devenue porte-parole de la police unifiée. Pas mal comme palmarès, et significatif de l'indépendance de certains journalistes !

3 *Le Vif/L'Express* du 12 juin 1998.

Je le précise maintenant, et j'y reviendrai plus tard : le procureur Bourlet a officiellement demandé que les poursuites à mon encontre soient abandonnées car je n'avais rien à voir avec les fuites dans le dossier. Cette campagne de dénigrement m'amènera à me retirer des listes blanches vers la mi-juin afin d'éviter de porter un quelconque préjudice au mouvement.

Au cours de mon procès, qui aura lieu en octobre 2002, il me fut aussi reproché d'avoir donné des informations sur les X à Caroline Mangez pour son article dans *Paris-Match*. Or dans cet article, Caroline mentionne deux informateurs : un certain « Gaston », gradé de la brigade d'Uccle, et un autre gendarme qui fume beaucoup, et qui dans un café lui dépose un dossier sur la table afin qu'elle puisse le consulter pendant qu'il s'absente quelques minutes. Ce dernier n'est autre que Michel Clippe. Vous l'aurez constaté, je suis « Gaston », et les infos que j'ai données à Caroline concernaient mes enquêtes à Uccle, notamment l'affaire de *L'Institut Bizaar*. Sur les X, c'est Clippe qui a transmis les infos à Caroline. On peut encore et toujours s'interroger sur le fait que l'équipe De Baets soit à l'origine de toutes les fuites vers la presse et qu'aucun de ces gendarmes n'ait encouru la moindre condamnation.

Lorsque je préparais mon dossier de défense, je me suis rendu chez le procureur Michel Bourlet en compagnie de mon avocat. Nous lui avons expliqué les accusations dont je faisais l'objet, et il s'est montré fort étonné que nous n'ayons pas eu connaissance d'une apostille rédigée de sa main à l'attention du juge Pignolet. Ce document portant le n° T2957/96 me disculpait complètement en tant qu'auteur des fuites ; le procureur Bourlet, celui-là même qui avait porté plainte contre X pour violation du secret professionnel, savait pertinemment que je n'y étais pour rien, et demandait au travers de cette apostille que je ne sois pas poursuivi. Or la pièce en question avait purement et simplement disparu du dossier ! Michel Bourlet en avait gardé une copie mais il ne pouvait légalement pas nous la remettre. Il nous en a donc donné le numéro et nous a conseillé d'en faire la demande officielle auprès du juge.

Ceci aurait eu pour résultat de me blanchir totalement et d'éteindre les poursuites à mon égard. Nous avons donc demandé à faire entendre le procureur Bourlet lors du procès, ainsi que la production de cette apostille. Ces deux demandes furent refusées par le procureur Mawet – vous avez dit justice ? Le réquisitoire de ce dernier s'avèrera d'ailleurs totalement mensonger : il affirmera que les disquettes ont été découvertes chez moi alors que c'est totalement faux, et il basera toute son accusation sur des articles de presse au lieu de le faire sur base d'éléments fiables. Mieux encore : le commissaire Zimmer sera entendu à huis-clos et témoignera en ma faveur. Comme le procureur Bourlet, il déclarera que je n'ai rien à voir avec les fuites, et que j'ai toujours refusé de recevoir une copie des auditions auxquelles j'ai participé – je le répète, on n'a jamais retrouvé une seule trace d'audition de VM1 dans la nature. Le procureur Mawet tentera alors de faire retirer ce témoignage du dossier de procédure, ce que refusera le juge. Cela ne m'empêchera quand même pas d'être condamné à six mois de prison avec sursis pour violation du secret professionnel. Au vu de ces éléments, on peut logiquement penser qu'il fallait quoi qu'il arrive, que je sois condamné, afin de détourner l'attention des vrais auteurs des fuites, c'est-à-dire l'équipe De Baets. Ma question est donc la suivante : pourquoi les protéger ?

Le coupable idéal

J'ai déjà évoqué le fait que j'étais le bouc émissaire idéal, le meilleur candidat, pour endosser la responsabilité des fuites des disquettes contenant les P.-V. de synthèse sur les témoins X. Mais je continue de m'interroger sur le but réel de la médiation des X. Qui en a décidé, et pour quelles raisons ?

Est-ce qu'il aurait pu s'agir d'un plan précis ? Cela signifierait-il alors que toute la campagne de presse sur les X n'était qu'une mascarade organisée par la gendarmerie avec des complicités dans la presse ? Cela voudrait-il dire que le but inavoué

était de jeter le discrédit sur ces témoignages ? Ou bien fallait-il, au moyen de cet écran de fumée, détourner l'attention de la population des vrais dysfonctionnements dans l'enquête sur l'affaire Dutroux-Nihoul ? Quel est alors le rôle des journalistes ayant bénéficié de ces fuites ? Où s'arrête la manipulation et où commence la complicité, si complicité il y a ? Lorsque Douglas De Coninck a étalé dans un forum ses mensonges au sujet de la réunion chez Pinon, il a aussi laissé entendre qu'il s'était passé tant de choses en coulisses durant cette période que je n'en avais été témoin que d'une « nanoseconde ». Au vu de ce que j'ai développé dans les chapitres précédents, cette formule prend tout son sens.

Il y a cependant d'autres éléments ainsi que plusieurs constatations qui soulèvent autant de questions :

- l'équipe De Baets – envoyée par la gendarmerie de Bruxelles – arrive très tôt dans l'enquête, c'est-à-dire juste après l'arrestation de Michel Nihoul le 16 août 1996 ;
- Tania, l'amie de X1, téléphone au bureau du juge Connerotte le 04 septembre. Hasard ou pas, De Baets se trouve présent dans le bureau du juge, et celui-ci lui transmet l'appel en néerlandais. Nous avons vu précédemment que X1 avait animé des formations à l'écoute de victimes d'abus sexuels. Elle en connaissait donc les techniques. Par contre, le domaine de De Baets était principalement la finance, et il se retrouvera – malgré lui ? – à enquêter sur les témoins X. Pourquoi confier X1 à un gendarme non spécialisé qui ne pourrait peut-être pas détecter si elle est absolument fiable ou pas ? Toujours est-il que cela propulsera ce gendarme au cœur de l'enquête sur les témoins X ;
- la première audition de X1 aura lieu le 20 septembre 1996, et tout au long des auditions qui suivront, l'équipe De Baets ne rencontrera pas de difficultés. Des supérieurs, ainsi que des magistrats se trouvaient souvent présents lors des auditions, derrière des vitres sans tain ;

- les choses se corseront au fil des mois, et notamment vers avril 1997 alors que la première commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul vient de rendre un rapport accablant daté du 14 avril. De Baets déclarera en 2002 que sa hiérarchie lui avait textuellement dit le 24 avril 1997 : « *Si tu n'arrêtes pas de creuser, tu auras des problèmes*¹ » ;
- toujours en avril 1997, De Baets prend contact avec le sénateur flamand Frans Lozie² afin de lui exposer les problèmes auxquels il fait face ;
- dans la foulée, nous pouvons relier ces contacts avec le monde politique à la déclaration de Douglas De Coninck selon laquelle il aurait reçu les disquettes en mai 1997. Il y a donc une concordance de dates entre la mise en garde envers De Baets, la prise de contact avec un sénateur, et la communication des disquettes à la presse – il n'est pas établi que Douglas ait reçu les disquettes directement de De Baets. Au contraire, celles-ci auraient d'abord été remises à Marie-Jeanne Vanheesewijck qui travaillait alors chez *Télé-Moustique* en compagnie de Michel Bouffieux ;

On peut donc croire ici que l'adjudant De Baets souhaitait faire avancer l'enquête dont il avait la charge, et que se voyant mis sous pression, il ait décidé d'outrepasser les ordres et d'ébruiter l'affaire. Son équipe continue cependant les investigations sur X1 et les autres X alors que le supérieur de De Baets, le commandant Duterme, ordonne à une autre équipe de gendarmes de relire les auditions de X1 afin d'y trouver d'éventuelles manipulations. La tension monte entre les différentes équipes d'enquêteurs, l'équipe De Baets sera « mise au repos » le 12 juillet 1997, et définitivement écartée le 25 août. De Baets continue ses contacts avec la presse et le monde politique. Nous avons vu au chapitre XIII qu'il y avait notamment eu à la fin du mois de septembre une réunion chez un présen-

1 Déclarations parues dans le magazine flamand *Humo* le 30 avril 2002.

2 Selon un entretien téléphonique de l'auteur avec M. Frans Lozie le 23 novembre 2009.

tateur de télévision, et ce en compagnie de Patrick Moriau et Claude Eerdeken, tous deux des figures éminentes du parti socialiste.

Tout ceci aboutira aux réunions de l'association *Pour la Vérité* de Marc Reisinger et au final à la réunion du 23 décembre 1997 chez Pinon. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est à cette occasion que la campagne de presse sur X1 a été peaufinée, sous la houlette de De Baets notamment.

Alors, que penser ? La gendarmerie de Bruxelles derrière la médiatisation des témoins X, ou bien simplement une équipe de gendarmes opposés à leur hiérarchie, et qui prennent tout seuls cette initiative ? Quel que soit le fin fond de l'histoire, on ne peut que s'étonner du manque de sanctions à l'égard de De Baets et de ses hommes. On les voyait partout, sur tous les plateaux de télévision, en parfaite violation du secret professionnel, et puis... plus rien. Du jour au lendemain on ne les a plus vus ni entendus. Les actions judiciaires ou disciplinaires entreprises à leur égard n'ont abouti qu'à de légères réprimandes, et ils ont pu continuer leur carrière à la gendarmerie.

Ayant moi-même subi les foudres de ma hiérarchie, et constaté son acharnement sans mesure contre un élément qui n'obéit pas aux ordres, je ne parviens pas à comprendre que l'adjudant De Baets s'en soit sorti de pareille manière. À la gendarmerie, on n'embête que ceux qui n'obéissent pas, il convient de le répéter.

En ce qui me concerne, c'est une tout autre histoire puisque j'endosserai toute la responsabilité des fuites vers la presse. Et dire que tout au long de la procédure à mon encontre, j'ai toujours protégé l'équipe De Baets et n'ai jamais déclaré que c'est d'elle que j'avais reçu les disquettes !

Je terminerai avec un dernier détail significatif : le juge Pignolet, qui a instruit le dossier à ma charge dans le cadre des fuites, était aussi en charge de l'instruction sur la tentative d'assassinat à mon égard. Dans ce dossier rien n'a été fait : l'audition du portier de l'hôtel Hilton n'y figurait d'ailleurs pas

jusqu'à ce que j'en fasse la demande via mon avocat. La gendarmerie a encore pris le soin de tout cadenasser. Il faut aussi savoir que ce juge a débuté sa carrière comme auditeur militaire à l'époque où la gendarmerie était encore militarisée. On le retrouvera ensuite systématiquement dans tous les dossiers sensibles impliquant police et gendarmerie.

XVIII

Le piège tendu à Nihoul

Parmi les multiples péripéties qui ont jalonné mon parcours, il en est une qui a consisté en un piège tendu à Michel Nihoul, ni plus ni moins. Ce personnage n'hésite pas à faire des révélations – moyennant finances – à certains journalistes afin d'attirer l'attention ; il les conteste ensuite lorsqu'elles sont publiées, et déclare qu'il s'agit d'affabulations ou d'interprétations erronées de ses paroles. C'est ce qui s'est passé notamment au sujet de prétendues révélations qu'il aurait faites auprès de la chaîne de télévision allemande ARD. Au cours de cet entretien Nihoul aurait déclaré que le Roi des Belges avait participé à des partouzes avec des mineurs, le tout assaisonné de drogue. Il a été fait état de cette interview dans le livre *Dossier Pédophilie*¹, ce qui a contribué au tollé qu'a suscité cet ouvrage. Une autre interview est celle tournée par des journalistes de la chaîne privée française Canal + au début de l'année 2000. Les propos tenus par le maître-chanteur sont tout aussi graves et décrivent exactement les mêmes faits. Par ailleurs, dans cet enregistrement vidéo, Nihoul parle des tueries du Brabant et de l'assassinat de l'ancien ministre André Cools.

Je peux ici catégoriquement affirmer que Michel Nihoul a effectivement tenu ces propos. Mieux encore, j'ai aidé les journalistes français dans la préparation de leur reportage, et je dispose d'une copie de ce document que j'ai depuis lors fait numériser.

J'avais participé à plusieurs émissions auprès de médias français, et au début de l'année 2000, un journaliste m'a demandé si je pouvais l'aider à trouver un resto sympa et une complice afin de procéder à un enregistrement caché. La chaîne préparait

¹ *Op. cit.*

un reportage sur Nihoul avec des interviews officielles de celui-ci, mais le reporter voulait savoir s'il parlerait d'une manière différente hors caméra. J'ai donc mis une amie dans le coup ; elle allait servir de complice. L'organisation était la suivante : Nihoul et sa compagne Marleen de Cockere étaient invités au restaurant par deux journalistes en vue de préparer l'émission lui étant consacrée. Deux tables plus loin, se trouvait un couple formé par mon amie et un troisième journaliste. Ce dernier portait des lunettes munies d'une caméra miniature. Tout l'entretien sera donc filmé et enregistré à l'insu de Nihoul. Les images ayant été tournées secrètement, elles n'ont pas pu être diffusées.

Lorsque deux journalistes belges reprendront de larges extraits de cet enregistrement en décembre 2002, Nihoul dira qu'il s'agit d'un montage¹. Le contenu de l'enregistrement est pour le moins explosif. Cependant, ces journalistes – qui ne sont autres que Douglas De Coninck et Michel Bouffieux – ont tout d'abord préféré jeter le discrédit sur le personnage avant d'aborder ses propos. Je m'étonne aussi de constater que ce sont exactement les deux mêmes personnes qui ont lancé la campagne sur X1 en janvier 1998. Par ailleurs, il est évident qu'ils se sont à nouveau tous deux concertés afin de sortir l'information en même temps – l'un pour la francophonie et l'autre pour le nord du pays². Rappelons que le reporter français ayant tourné ce document avait confié la cassette à une collègue de Michel Bouffieux en lui demandant de la garder confidentielle !

En lisant leurs articles, on a aussi la nette impression que tout est fait afin de minimiser l'impact des déclarations de Nihoul, alors qu'auparavant ces deux journalistes étaient les premiers à dénoncer toute implication grave au sein de l'appareil étatique.

1 Selon *De Morgen* du 25 janvier 2003. Je suis prêt à fournir une copie de l'enregistrement à quiconque le souhaiterait, aux fins d'en faire une analyse technique qui prouverait qu'il n'y a absolument aucun montage.

2 Douglas de Coninck et Michel Bouffieux, respectivement pour *De Morgen* et *Le Journal du Mardi* du 10 décembre 2002.

Comme le dossier Dutroux le démontre, Nihoul ment sur bien des points. Malgré cela, il émet certaines vérités : il a longtemps été homme de confiance auprès d'hommes politiques de grande envergure dont VDB et l'ancien ministre de la Justice Jean Gol ; de ce fait Nihoul était proche du Parti social chrétien, mais surtout du Parti réformateur libéral, devenu par la suite Mouvement réformateur. Il a côtoyé beaucoup de monde dans le milieu de la nuit et des clubs échangistes : des magistrats, des flics, des truands, des ministres, et selon ses propres propos, le Roi lui-même. Il ne s'en cache pas, l'écrit dans ses livres, et le Palais royal ne dément pas non plus. Certes, Nihoul est aussi un escroc, et comme il le déclare lui-même, il aime « *tout ce qui pue¹* ». Ceci étant, pour avoir bénéficié d'accès aussi privilégiés auprès des plus hautes personnalités de l'État, on peut considérer qu'il est au fait de bien des choses. Par ailleurs, si c'est par son intermédiaire qu'une « commande d'enfant » aurait pu être faite à Dutroux, c'est qu'il doit être accrédité d'un minimum de fiabilité pour mener à bien cette mission.

Autre remarque : si Nihoul doit se protéger avant le procès, il a tout intérêt à faire savoir qu'il sait des choses sans pour autant tout dévoiler. De ce fait, ceux auxquels le message est destiné sauront à quoi s'en tenir et feront tout pour lui éviter des ennuis.

C'est là que réside la frontière entre information et désinformation. C'est une raison possible pour laquelle Nihoul dit beaucoup de choses à des journalistes mais ne les confirme pas devant les caméras. Et ceux qui s'aventurent à publier ses propos risquent de se voir discrédités par la suite car ceux-ci se verront formellement démentis.

L'interview citée plus haut doit donc être abordée dans ce sens : Nihoul venait de publier son premier livre – dans lequel il avait annoncé des révélations qu'on attend toujours – et était en train d'en assurer la promotion. Remarquons aussi qu'il se fait payer pour ses interviews, et que si le journaliste veut le

1 C'est ce qu'il déclarera aux reporters de Canal + lorsque le maître d'hôtel a proposé aux convives un dessert ou du fromage.

nom d'un ministre il doit allonger un supplément. Il avait également proposé à d'autres journalistes des photos compromettantes de personnalités moyennant forte rétribution.

Avant d'aborder le contenu de cet enregistrement, je tiens à préciser que toutes les déclarations qui vont suivre, aussi graves soient-elles, sont de Michel Nihoul et n'engagent que lui seul. Ce sont ses propos, alors qu'il les assume le cas échéant devant toute instance judiciaire. J'ajoute que je tiens le document à la disposition de quiconque en ferait la demande.

Le début de l'entretien porte sur les journées des 08 et 09 août 1996, soit la veille ainsi que le jour même de l'enlèvement de Lætitia. Nihoul se perd en explications confuses et alambiquées afin d'expliquer ses alibis foireux, accuse le procureur Bourlet de vouloir le harceler, et élude les points les plus sensibles qui mettent à mal sa version. Morceau choisi (35:38)¹ :

- *Vander Elst, vous l'avez vu ou vous ne l'avez pas vu le 8 ?*
- *Euuuuuuuh, le 8 ?*
- *Oui (...) Vous étiez avec lui ou pas ?*
- *Avec qui ?*
- *Vander Elst, l'avocat...*

Et Nihoul, confus, de se perdre en explications encore une fois. Quand le journaliste reviendra un peu plus tard sur ce point, il se verra renvoyer à la lecture du livre. Plus loin, et parlant de protections, Nihoul déclare :

« ...je n'ai plus les appuis qu'on pourrait imaginer. (...) Si j'ai des appuis, je ne suis pas arrêté trois ans et demi, hein. Si j'ai des appuis, je suis comme Di Rupo, qui est pédophile, ou comme l'autre, et le truc est ar-

1 Les chiffres entre parenthèses renvoient au minutage de l'enregistrement. Le langage parlé a été conservé dans les citations, parfois au détriment de la langue française.

rêté directement à l'entrée, hein. Parce qu'en Belgique, moi je peux vous dire que quand on est ministre, on sait arrêter un dossier dès le départ, hein. »

En ce qui concerne l'épisode relatif à l'XTC, les explications sont floues et embrouillées et on n'y comprend absolument rien. Nihoul récite une leçon qu'il a écrite dans son bouquin et Marleen de Cockere embraie. On se perd en inepties pendant un bon moment et il faudrait croire que Nihoul raconte la vérité. D'autant que cette vérité évoluera encore quelques années plus tard lorsque le même Nihoul affirmera que tout ce volet XTC consistait en une mission d'infiltration pour la gendarmerie. Ce passage est néanmoins intéressant car exemplatif de son bagout et des mensonges qu'il est capable de proférer sans ciller.

Un fait retient cependant mon attention : chaque fois que Nihoul dit quelque chose qui pourrait ressembler à la vérité, ou qui s'avère être confirmé par d'autres biais, il ne se perd pas en explications, il est direct. Par contre quand il ment, il passerait des heures à mener les journalistes en bateau. Pour démontrer que ses appels incessants vers le numéro de Dutroux avaient pour objet la réparation d'une voiture – qui n'était pas à lui et qui n'était peut-être même pas en panne –, Nihoul évoque une conversation interceptée et enregistrée par la gendarmerie. Dans celle-ci, il prend bien soin de s'identifier auprès de la grand-mère des enfants Dutroux, il veut à nouveau savoir où en est la réparation de sa voiture, et il commence à en avoir marre d'attendre. On ne peut plus imparable comme justification. Les écoutes « prouvent » que Nihoul téléphonait bien pour sa voiture. Comme si ce dernier ne savait pas que Dutroux avait déjà été arrêté, que les téléphones étaient probablement sous écoute, et que dès lors un coup de fil opportun pouvait lui sauver la mise. Si en plus il est informateur de la gendarmerie, voire même un exécutant en mission, tout ceci tombe sous le sens.

Il faudra attendre en tout deux heures pour que la conversation prenne une tournure différente. À ce moment-là, Nihoul ne doit plus se justifier ni se défendre, car on n'est plus dans

le cadre de l'affaire des enlèvements d'enfants. Il va alors commencer à se lâcher un peu et aborder des sujets comme l'assassinat d'André Cools ou les tueries du Brabant. Ici, plus d'hésitations, plus de détours, plus de longues démonstrations, le ton est bien plus direct. Voici quelques exemples (1h 57 min) :

— *On a fait flinguer des gens en Belgique pour qu'ils ne parlent pas.*

— *Par rapport à quelle affaire ?*

— *L'affaire Cools, entre autres...*

— (...) *Et on a fait flinguer qui pour qu'ils ne parlent pas ?*

— *Des gens qui allaient faire des révélations.*

— *Et comment vous, vous le savez tout ça ?*

— *Parce que je connais le tueur. Parce qu'il est venu se confesser à moi.*

— *Pourquoi vous connaissez le tueur ?*

— *Parce que c'est un gars que je connais qui est un type... bien comme on dit dans la société... (...) (inaudible) ...qui ont été payés par le parti et ce type on l'a nommé directeur général après d'une grosse boîte en Belgique.*

— (...) *C'est qui ce type ?*

— *C'est un Belge (...) Je ne vous dis pas le nom.*

— (...) *C'est un type qui a pignon sur rue ?*

— *Qui est protégé, qui est reconnu par les partis, qui passe encore à la télé et tout. (...) les partis savent que je sais (...) parce que ceux qui protègent, c'est ceux du parti du ministre de la Justice¹. (...) L'affaire Cools se relie à l'affaire des tueurs du Brabant qui était une déstabilisation qui était programmée par un parti politique en Belgique.*

— *C'est-à-dire ?*

— *Le PRL.*

— *Pourquoi ?*

1 André Cools (Parti socialiste) a été assassiné le 18 juillet 1991. Si on prend pour référence l'année de son assassinat, le ministre de la Justice était Melchior Wathelet (Parti social chrétien). Auparavant, et depuis décembre 1981, c'est Jean Gol (Parti réformateur libéral) qui occupait cette fonction.

— *Parce qu'ils voulaient déstabiliser le pays pour montrer qu'eux allaient, euh, remettre la confiance dans le pays. Je connais les noms des coupables, il y a quatre ministres en place qui sont dans le coup¹.*

— *Et pourquoi ce fameux tueur dont vous parlez serait venu se confier à vous ?*

— *Parce que c'était un ami, et je le connaissais.*

— *(...) Quand on est tueur, on vient se confier à quelqu'un ?*

— *Oui, quant on a bu un verre, et qu'on a envie de pleurer, et qu'on a envie de dire ce qui se passe, et qu'on a peur, oui. (...) Il a eu peur qu'on le liquide à son tour, comme on a fait avec Oswald.*

N'oublions pas que tout ce qui précède provient d'une personne qui affirme lors d'interviews promotionnelles qu'il ne connaît absolument rien de ces dossiers.

Le journaliste lui demande ensuite comment il sait tout ça, et Nihoul rétorque que c'est en raison de son rôle au sein des discussions entre partis politiques. Il aurait été chargé en tant que *public relations* de faire savoir, lors de négociations, ce que tel parti avait contre tel autre, et ce qui risquait de sortir si l'un ou l'autre n'obtenait pas satisfaction... : « *Ça marche comme ça, ça marche au chantage* ». Charmant paysage que celui qu'il décrit. Quoiqu'avec ce que l'on a pu voir dans les chapitres précédents, en termes de manipulations plus rien ne m'étonne. « *Dites ce que je sais, c'est la guerre civile* » dira-t-il. Il avait déjà déclaré à peu près la même chose à un journaliste allemand.

Peu après, il donnera sa vision des différents pouvoirs en place en Belgique :

« En Belgique il y a trois pouvoirs : il y a les chrétiens, la loge et le judaïsme. (...) Pour l'instant en Belgique, nous avons un gouvernement... qui est le gouverne-

1 Nihoul fait-il allusion à des ministres en place à l'époque des faits (années '80) ou à l'époque de l'interview (2000) ? Durant les années '80, ce sont exclusivement le PRL et le PSC qui se sont partagés les ministères de la Justice et de l'Intérieur, postes clés dans l'hypothèse d'une manipulation d'État. Ce sont d'ailleurs les deux partis desquels Nihoul était le plus proche.

ment, (...) depuis l'après-guerre... qui est le plus anticléric. Donc le gouvernement qui est là est soutenu par la loge et le judaïsme. Les gens qui sont en place sont comme ça.

Nihoul évoquera encore trois autres assassinats liés à des affaires d'état avant de lancer une attaque en règle contre Louis Michel¹, qu'il accuse de totalitarisme, ainsi que d'autres ministres de différents bords. Michel Nihoul devrait faire de la politique, la Belgique irait sûrement mieux.

À mon sens, un des clous du spectacle consiste en cette profession de bonne foi de l'intéressé lorsqu'il revient sur l'affaire des enlèvements et déclare le plus naturellement du monde :

« ...alors dans une affaire aussi compliquée, quand vous avez deux cents enquêteurs, si vous ne dites pas la vérité, ils la trouvent quand même... alors il faut pas mentir. Moi je l'ai dit au président, je l'ai dit aux enquêteurs : vous ne me surprendrez jamais à mentir, parce que le jour où je veux vous mentir je me tairai, je ne vous dirai pas un mensonge. (...) On ne ment pas dans un dossier pareil. (...) ... c'est pour ça que moi je dis : c'est l'affaire du siècle. Donc c'est... l'erreur judiciaire du siècle. Moi je le disais à mes avocats : on est dans une deuxième affaire Dreyfus, hein. »

Et ce n'est pas encore fini puisqu'il ira jusqu'à comparer son procès à celui du Christ condamné à la place de Barabbas ! Les Charlots n'auraient pas fait mieux.

Est-ce que tout ce qu'il dit est faux pour autant ? Je ne le crois pas. Il faut tenir compte du fait qu'il joue un certain jeu, et qu'il y a un travail de recoupement à faire. Il mélange le vrai et le faux afin, d'une part, que certains puissent peut-être y voir une mise en garde, et d'autre part, pour s'offrir une porte de sortie ensuite si nécessaire. Le fait de mentir contribuerait

¹ Président du PRL de 1982 à 1990 et de 1995 à 1999, ministre d'État, ancien Vice-Premier ministre et ministre de Affaires étrangères, actuellement député européen.

de ce fait à le discréditer sciemment auprès des médias, alors que ceux qui en savent peut-être plus sur le dessous des choses pourraient interpréter ses déclarations d'une tout autre manière.

Pour en finir avec cet épisode, penchons-nous sur les déclarations qui figurent à la fin de l'enregistrement. Les deux journalistes se trouvent dans le salon de l'hôtel avec Nihoul, le complice à la caméra n'est donc plus là pour filmer, mais le magnéto continue de tourner. C'est à ce moment que Nihoul tiendra ses déclarations les plus controversées.

« ...il y a eu au Mirano un scandale(...) où y'avait des soirées avec cocaïne et jeunes. Ça s'est passé effectivement en... dans les années '80. (...) Je n'ai jamais mis les pieds au Mirano¹. (...) Mon ex-femme (...) Madame Bouty (...) a défendu une des personnes qui se trouvaient dans ce groupe, qui s'appelle Alexis Alewaeters. Alors je sais des choses évidemment (...) ...j'ai appris tout simplement que au Mirano il y avait effectivement de la drogue et ils ont été poursuivis pour drogue mais n'ont pas été poursuivi pour les mœurs. C'est clairement dit dans le rapport de la commission. Pourquoi ? ...et bien tout simplement parce qu'il y avait le frère du Roi² qui était en train de baiser – et ils avaient pris des photos – avec des filles de quatorze ans. (...) Donc ils on dit 'On va pour les mœurs ? On sort les photos'. Et alors on a dit : 'Y'a pas d'histoire de mœurs'. C'est tout. »

1 Nihoul se perd ensuite en explications pour manifester son désintérêt en ce qui concerne les boîtes de nuit. Pourtant il est démontré qu'il a fréquenté le *Mirano*, comme le reconnaîtra par ailleurs la commission d'enquête parlementaire.

2 Dans les années '80, Baudoin était roi. Le frère dont parle Nihoul est en fait l'actuel Roi de Belgique.

Cette affaire du *Mirano*¹ est connue et il y a bien des éléments cités par Nihoul qui sont recoupés par d'autres témoignages. Mon témoin VM1 a déclaré avoir servi de rabatteur pour Philippe Cryns, qui était un des responsables de cette boîte de nuit. Il devait « *les faire boire ou les droguer, pour les amener ensuite dans la partie privée où l'on abusait d'eux*². » Étienne Delhuvette faisait aussi partie des inculpés dans ce dossier, dans lequel on retrouvait bien des personnes de la haute société. Un passage du livre *Les Dossiers X* mérite une attention particulière à ce sujet :

« Pendant le procès du Mirano, qui a eu lieu en 1986, il est apparu que le suspect principal, Philippe C., faisait cueillir des petits garçons à la place Fontainas à Bruxelles. On parlait alors de grandes quantités d'images que C. aurait réalisées de ses "clients". Le Parquet de Bruxelles est cependant resté aveugle à tout ce qui n'avait aucun rapport direct avec la consommation de cocaïne. Lors de l'audience, la juge Claire de Gryse a dit sans sourciller qu'elle n'avait même pas regardé les images saisies "parce que tout le monde m'a assuré qu'il n'y avait rien là-dedans qui puisse choquer même un capucin". Étrange. Au cours de ce même procès, l'avocat général Talon a déclaré que Philippe C. avait avoué lors de l'enquête que des enfants faisaient office "d'attraction spéciale" lors des soirées cocaïne au Mirano. »

La deuxième commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul a également évoqué ce dossier comme suit :

« La lecture du dossier laisse apparaître que les faits de mœurs qui y sont rapportés n'ont guère été exploités au niveau de l'enquête. Ce ne sont pourtant pas les raisons qui manquaient.

1 L'enquête a commencé en avril 1985 suite au décès par overdose du fils d'un magistrat bruxellois. Les enquêteurs ont alors découvert un trafic de drogue et des faits de mœurs.

2 Ce témoignage est cité dans *Les Dossiers X*, Op. cit.

La commission a appris, au cours d'une audition, qu'un témoin avait déclaré dans le cadre du dossier de l'enquête sur l'assassinat de l'ingénieur de la FN, Juan Mendez, le 7 janvier 1986, que M. Ph. C. était décrit comme un "drogué et un trafiquant d'enfants",

La commission se demande s'il ne faut pas parler de phénomène d'estompement de la norme dans le dossier de la "cocaïne dorée",

Parmi les clients qui fréquentaient l'établissement figurait, à côté de membres du milieu criminel, Michel Nihoul¹. »

Enfin, et pour terminer, je citerai cette intervention d'une connaissance rencontrée plusieurs fois ; elle déclarait en date du 1er juillet 2009 :

« Ce que Claire de Gryse a dit à l'audience en 1986 où comparaisait CRYNS est bien repris : j'étais là, je l'ai entendu, elle ne voulait en aucun cas parler de cette K7. Cryns m'a alors confié avoir eu des "interventions salutaires et que de toute façon, les gens dessus avaient fait pression, c'était trop grave". Il posséderait toujours cette K7 qui aurait été confiée à Jean-Paul Dumont pour faire du chantage. »

Force est donc d'admettre qu'en ce qui concerne ce dossier du *Mirano*, il y a effectivement beaucoup de zones d'ombre, et beaucoup de témoignages concordants sur la manipulation du procès. Quel regard doit-on porter sur nos institutions à la lecture de tous ces dossiers ? Pédophilie, photos, chantage, compromission, collusion, pressions, emprise criminelle sur la justice, ballets roses, manipulations policières avant, pendant, et après l'affaire Dutroux-Nihoul... Paranoïa populaire ? Bêtises véhiculées par un ancien gendarme qui a dû être suivi par un psychiatre et a manqué de peu l'internement ? Ou bien, hélas, la triste réalité quotidienne dans laquelle nous vivons ?

1 Rapport parlementaire du 16 février 1998, P. 129. L'affaire du *Mirano* était aussi appelée dossier de la « cocaïne dorée ».

Le Palais royal a vivement démenti les propos tenus dans le livre de Frédéric Lavachery et de Jean Nicolas, *Dossier Pédoophilie*. Il est donc surprenant de voir qu'aucune réaction n'a suivi ces propos de Michel Nihoul lorsqu'ils ont été relayés dans la presse belge en décembre 2002. Les accusations qu'il porte sont graves, et pourraient être qualifiées de calomnieuses et diffamatoires. Il est donc étonnant de constater que tout le monde laisse faire Nihoul sans broncher. Soit c'est un menteur et il doit être poursuivi pour avoir tenu ces propos, soit nous sommes dans l'obligation de constater qu'il est intouchable car il sait trop de choses, et qu'il pourrait, en cas de poursuites, présenter des documents compromettants comme il le laisse entendre. Cette dernière hypothèse n'a rien de rassurant quant à l'indépendance supposée de nos institutions.

XIX

Et maintenant ?

À travers les dossiers traités dans cet ouvrage, j'ai souhaité vous décrire ma découverte graduelle d'un système corrupteur et manipulateur. J'ai d'abord voulu placer le lecteur au sein même d'une enquête telle qu'elle pouvait être vécue au niveau local. Peu à peu, cette criminalité locale, ces associations, et les premiers dysfonctionnements, laisseront la place à un tableau plus global. J'ai essayé de comprendre jusqu'où pouvaient porter les tentacules de la criminalité.

Parallèlement, et en traitant certains dossiers historiques, j'ai souhaité explorer certains aspects encore plus occultes et qui s'expliquent dans un contexte global et parfois même géopolitique. Notre petite Belgique est devenue un enjeu important depuis l'après-guerre et l'uranium du Congo. Notre pays accueille quantité d'institutions à caractère stratégique international comme le siège de l'OTAN, le SHAPE ou les institutions européennes. Pensez-vous vraiment que des puissances étrangères ne feraient pas tout ce qui est en leur pouvoir pour contrôler au plus près ces enjeux ? Nous abritons aussi la capitale mondiale du diamant ainsi qu'un des ports les plus importants d'Europe. Les quelques dossiers abordés dans ce livre ne sont qu'une infime partie de tout ce qui se passe réellement dans ce pays. La population en souffre depuis longtemps, mais elle est impuissante face à cette machine. La conséquence logique en est un repli sur soi et un désintérêt de la situation.

Il aura fallu l'indicible, des meurtres d'enfants avec la complicité de nos institutions – garantes de la démocratie ainsi que de notre sécurité – pour que la population ose manifester son désarroi et sa colère. « Ce sont nos enfants qu'on a assassi-

nés » pouvait-on lire lors des manifestations. Et c'est vrai, car n'importe qui aurait pu voir son enfant enlevé, torturé, assassiné, pour le plaisir malsain de quelques-uns, d'une certaine élite peut-être, pour laquelle repousser les barrières morales constitue un défi, voire parfois même un rite initiatique. La population belge espérait une réaction forte des institutions, et n'a pu constater que leur mépris et leur cynisme. Nous voulions protéger nos enfants, leur donner un avenir, le droit de jouer et de grandir sereinement. Nous voulions ne plus avoir peur lorsqu'ils jouent dans un parc, lorsqu'ils vont à l'école, lorsqu'ils partent en colonie. Cela n'aurait été possible que si nos institutions avaient osé mesurer la gravité des événements et profondément se remettre en question. Elles ont failli sur toute la ligne.

Oui, elles nous ont proposé *Child Focus* afin que nous puissions dormir en paix. Mais à sa tête, elles ont placé un certain Daniel Cardon De Lichtbuer, personnalité contestée par les parents de victimes, proche de VDB et de son cercle d'amis douteux, ancien mécène d'une association de tendance extrême-droite (l'A.J.A.). À tel point que le comité de soutien aux parents de Julie et Mélissa a demandé une enquête sur son passé. D'autres n'ont pas hésité à affirmer qu'il avait été placé à ce poste en tant que « *pion envoyé par la vieille garde politique*¹. » Ajoutons à cela un procès où tout était couru d'avance et axé sur une théorie exclusivement défendue par l'establishment, ajoutons aussi le parti pris et le contrôle d'une certaine presse, le prêt-à-penser que nous nous devons d'accepter sans broncher, et surtout l'impunité des vrais coupables.

Car ne nous voilons pas la face, les assassins de Julie et Mélissa sont toujours en liberté ! Dutroux a été incarcéré le 06 décembre 1995 ; Michaux a perquisitionné chez lui le 13 et y a entendu les voix de Julie et Mélissa ; Dutroux est sorti de prison le 20 mars 1996. Le juge Langlois a soutenu contre vents et marées que les fillettes avaient pu survivre seules dans la cache

1 D'après un article de Raf Sauvillers et Hilde Geens pour *Humo*, et paru également dans *Téléoustique*.

pendant toute cette période. Il sera finalement établi lors du procès que ce n'est pas le cas. Elles étaient donc mortes quand Dutroux a été libéré.

Problème : les trois experts médico-légaux se sont accordés pour dire qu'elles avaient subi des sévices particulièrement atroces. L'une d'elles présentait une distension vaginale de 12 cm de large, et « *les deux fillettes présentaient une distension anale très importante qui ne peut s'expliquer par les seuls phénomènes de putréfaction*¹. » Je n'entrerai pas dans d'autres détails concernant les rapports d'autopsie, mais les experts sont formels en ce qui concerne les sévices. Or le problème réside dans le fait que si Dutroux était en prison, il n'a pas pu abuser des fillettes, donc nous ne sommes pas en face d'un prédateur isolé. Le juge Langlois a trouvé la parade en faisant appel à un expert français, qui sur base des photographies et sans voir les corps, déclarera qu'une distension vaginale comme celle relevée, peut s'expliquer par les phénomènes de putréfaction².

Voici un exemple supplémentaire du parti pris de l'instruction judiciaire dans ce dossier. Et il y en a encore tant d'autres. Devant des aberrations pareilles, que reste-t-il ? À quoi devons-nous nous rattacher ? À qui pouvons-nous faire confiance ? Comment nos institutions pourraient-elles retrouver un minimum de crédibilité ? Parfois il ne suffit pas d'élaguer l'arbre, il faut carrément le déraciner. Le mouvement populaire a fait trembler l'État, mais ce dernier a réussi à le retourner, à le neutraliser. Pour combien de temps ? Que faudrait-il pour que les choses évoluent enfin ? Une acceptation des faits ne serait-elle pas un bon début ? Quand ça se passe ailleurs, nos médias sont les premiers à crier au scandale. Pensez-vous qu'un seul journaliste belge croie encore qu'Oswald ait tué Kennedy

1 Rapport d'expertise médico-légale des docteurs Abati, Beauthier et Prignon, déposé le 15 octobre 1996.

2 Cela pose un autre problème car les deux filles ont été enterrées au même endroit et dans les mêmes conditions. N'auraient-elles pas dès lors dû présenter toutes deux le même type de lésion vaginale ? C'est une question parmi tant d'autres, bien évidemment.

tout seul comme un grand ? Non, bien évidemment. Mais un Dutroux pervers isolé ne leur pose visiblement aucun problème de conscience. Voilà le paradoxe.

Que le lecteur ne s'y méprenne pas, je n'ai à aucun moment cherché à créer le scandale au travers de ce livre. Cela fait longtemps que je pensais écrire ce témoignage, mais jusqu'à présent je ne m'étais pas senti capable de le faire. En 1998 c'était trop tôt, je n'avais aucun recul. Depuis lors, il y a eu d'autres événements et d'autres découvertes qui m'ont motivé à me mettre à la tâche. J'ai aussi trouvé un partenaire avec qui le faire, quelqu'un qui ne connaissait pas ces dossiers et qui a pu y apporter un regard objectif extérieur. Le fait de chercher dans un contexte plus large et de faire des liens avec d'autres dossiers a aussi permis de situer ma propre expérience dans un cadre politico-judiciaire plus global. Les dysfonctionnements que j'ai pu voir, les tensions que j'ai vécues, restent encore à l'heure actuelle le lot de certains flics qui souhaitent simplement faire leur boulot correctement. Et comme eux, il y a aussi des politiciens, des magistrats, et des fonctionnaires qui se dévouent sincèrement à leur mission. Tous ne sont pas pourris et tous ne font pas partie de ce système, mais leur tâche est ardue.

Ces affaires ont fait couler beaucoup de sang, d'encre, et de larmes ; les blessures sont toujours là. L'ancien procureur du Roi de Bruxelles Benoît Dejemeppe a un jour cru bon de déclarer qu'il fallait oublier. Aurait-il tenu ce discours s'il avait perdu son propre enfant ? L'oubli sert la cause de ceux qui tiennent les rênes de la manipulation. Derrière tous ces événements, il y a des drames, des enfants enlevés, violés, assassinés, au vu, au su, et probablement même avec la complicité du principal service de police de ce qu'il est convenu d'appeler un état de droit. Il ne s'agit pas de victimes de papier, il s'agit de personnes. Nous ne devons pas oublier, jamais.

Pour toutes ces raisons, j'espère que ce livre pourra, d'une part apporter sa contribution à la manifestation de la vérité – fût-elle historique à défaut de judiciaire – et d'autre part relancer l'intérêt de tous pour ce qui constitue notre propre histoire. Il faut que le dossier Dutroux bis – soigneusement

gardé au placard depuis trop longtemps – aboutisse. Il faut de même, que notre classe politique puisse réellement se remettre en question à la lumière de ce qui s'est passé dans ce pays. Il serait nécessaire par exemple d'instaurer une commission parlementaire sur le vrai rôle de la gendarmerie dans ces affaires, dans la non-assistance à des enfants dont elle connaissait parfaitement le sort. Plusieurs personnalités politiques contactées pour les besoins de cet ouvrage ont déclaré qu'elles craignaient réellement pour la démocratie et l'état de droit dans ce pays. Cela fut d'ailleurs clairement exprimé dans les rapports de la commission parlementaire. Malheureusement, comme le dit la chanson, rien n'a changé, tout a continué, et ça continue encore.

Et pour la petite histoire, la dernière blague en date de Michel Nihoul date de la mi-2009. Il a lancé une association d'aide aux justiciables qui prévoit de « défendre les êtres humains devant la justice et devant les autorités » et « aider en priorité les plus faibles et les plus pauvres ». Son association entend également couvrir les frais de recherches d'enfants disparus à concurrence de 20.000 euros (payables en XTC ?), ainsi qu'offrir des vacances à la mer à des orphelins. On aura donc vraiment tout vu !

XX

La Sirène

Un jour de mai 2009, j'¹accompagnais Marc Toussaint pour rencontrer un ancien gendarme, actuellement flic à la PJ de Bruxelles. Cela faisait un moment que je souhaitais le rencontrer vu qu'il avait grandement contribué à l'arrestation de Patrick Haemers et connaissait sûrement les dessous de certains dossiers. Jerry nous avait donc fixé rendez-vous au café *La Sirène* près de la gare centrale. À notre arrivée, nous avons pu remarquer que le bistrot était infesté de flics en train de copieusement arroser leur milieu d'après-midi. L'endroit était enfumé, très bruyant, et typiquement bruxellois. Nous rencontrons notre homme, nous installons à une table et commençons la discussion. Quand j'y pense, c'était la première fois que j'interrogeais un flic. Un groupe de policiers était en face de nous au comptoir, et après environ trois quart d'heures, d'autres sont entrés dans le bar. J'étais en pleine conversation avec Jerry, qui était en face de moi, lorsque je sentis des appels du pied sur ma gauche. Marc s'est alors penché vers moi et m'a dit à l'oreille :

« Xavier, faut qu'on dégage, y'a Ducastel qui vient de rentrer. »

Ducastel, Ducastel, ce nom me disait quelque chose mais je n'arrivais pas à le situer. Uccle ? Peut-être, mais dans quel contexte ? Il faut dire que j'avais rencontré Marc durant l'été 2008, et qu'auparavant je n'y connaissais absolument rien à tous ces dossiers à part ce que j'en avais vu dans les médias. Depuis, j'avais passé plusieurs mois à lire et à me documenter sur une partie des grandes affaires belges, à tel point que parfois je passais à côté de l'évidence tant j'étais saturé. Donc là, le nom de Ducastel ne me disait pas grand-chose.

1 Xavier Rossey prend ici la parole.

Marc a alors ajouté sur un ton pressé qu'il s'agissait d'un des gendarmes qui l'avaient interrogé lors de son inculpation. Soit, mais je ne faisais toujours pas le lien, j'étais occupé à évoquer l'affaire étrange d'un prétendu suicide, celui d'un gendarme retraité à Uccle, justement. J'avais avec moi le rapport de cinquante pages rédigé par Marc en décembre 1997, et j'avais soumis le passage en question à Jerry, qui était en train de le lire. Marc ne savait pas où se mettre, il appelait la serveuse pour avoir l'addition au triple galop ; il voulait partir, et moi de mon côté, je ne voulais pas paraître trop pressé ou nerveux devant ce flic. Par ailleurs, il pleuvait des cordes et nous étions en T-shirt. C'est alors que Jerry, notre sujet interviewé, eut une idée lumineuse. Il a réfléchi tout haut et nous a dit en désignant Ducastel : « *Lui il était à Uccle, il doit connaître ce dossier. Jean-Marc, viens voir !* » Jerry n'était pas au courant du passé entre Ducastel et Toussaint, lequel devenait de plus en plus nerveux et commençait à rire jaune. Ducastel s'est alors approché, nous a salué, et a regardé Marc de plus près :

— *On se connaît, non ?*

— *Possible.*

— *T'étais pas à Uccle toi ?*

— *Oui.*

— *Marc Toussaint hein, c'est ça ? T'avais eu quelques problèmes, non ?*

— *Euh, oui.*

Jerry lui a alors tendu l'extrait sur le « suicide » de cet ancien gendarme, qui pour rappel, se serait tiré une balle dans la tempe droite avec la main gauche. Ducastel a lu, et a ensuite demandé qui avait écrit ça. Il a eu pour réponse un « *Pas moi* » (de ma part), un « *Je ne sais pas* » (Jerry), et un silence de la part de Marc qui regardait le plafond. Peu après il est retourné au comptoir avec les autres flics pendant que Jerry nous payait un autre verre. Nous étions donc encore coincés pendant quelques minutes, le temps de vider notre coca. Ducastel n'arrêtait pas de jeter des regards à Marc, intrigué de le revoir parmi des flics. Il est alors revenu à notre table et a établi une conversation plus soutenue avec lui pendant que je continuais à faire diversion avec Jerry. Après cinq minutes j'ai encore reçu des appels du

pied et ces quelques mots à l'oreille : « *Écoute ce qu'il dit, il parle de Lenoir, tu enregistres ?* » Ducastel s'était mis à parler spontanément de Guy Lenoir, le supérieur hiérarchique de Marc, et apportait des confirmations à ce que nous avions écrit à son sujet :

— *Il n'était pas très clair ce gars, hein ? D'ailleurs il a été nommé à la tête de la brigade alors qu'il n'avait pas encore passé ses examens d'adjudant.*

— *Ah bon ? Et qui l'a placé là alors ? (Marc feint l'ignorance)*

— *Ben Torrez tiens !*

Voici donc que par le hasard des choses, et alors que nous étions dans ce café pour tout autre chose, nous obtenions confirmation sur Guy Lenoir.

En sortant, et sous les haliebardes qui tombaient, j'ai bien ri en entendant Marc dire : « *Mais p..... Pourquoi est-ce que ça doit toujours m'arriver à moi des trucs pareils ?* »

Épilogue

Le 18 janvier 2010, au moment où l'épreuve de notre texte est sur le point d'être déposée chez l'imprimeur, l'affaire Dutroux revient à la une dans toute la presse belge. Un des cheveux retrouvés dans la cache où les victimes de Marc Dutroux ont séjourné a pu être identifié. Il appartiendrait à une personne de sexe féminin citée dans un dossier pénal traité à Anvers. Aucune précision n'est donnée dans la presse au sujet de cette femme ni de la nature du dossier. Il pourrait aussi bien s'agir d'une victime, que d'un suspect ou d'une complice.

L'analyse des quelques 6000 cheveux retrouvés dans la cache de Marcinelle était réclamée depuis des années par le procureur du Roi Michel Bourlet ainsi que par les parents des victimes. Le juge Langlois s'y était quant à lui toujours formellement opposé, arguant une question de budget, et estimant que ces analyses n'aideraient en rien à la recherche de la vérité.

À première vue, on pourrait croire à un rebondissement de l'enquête, qu'il y a enfin un désir d'avancer dans ce dossier *bis*, et qu'il n'est pas définitivement relégué aux oubliettes de l'histoire judiciaire.

Pourtant il convient d'observer que dans la majorité des articles annonçant cette découverte, le nombre des cheveux retrouvés est passé de 6000 à... 55. On peut ainsi lire dans *La Nouvelle Gazette* du 19 janvier 2010 que :

L'analyse des 55 cheveux qui avaient été aspirés par le labo de la police judiciaire dans la cache a été entièrement réalisée.

Dans ce même article, le procureur général de Liège, Cédric Visart de Bocarmé précise :

Parmi les cheveux analysés, il restait deux profils inconnus, les autres appartenant aux victimes et condamnés. L'un est inutilisable, l'autre est identifié.

Le procureur général laisse entendre qu'il ne restait que deux profils non identifiés ; il ne mentionne pas, qu'il reste encore des milliers de cheveux qui n'ont fait l'objet d'aucune analyse. À le lire, on pourrait dès lors penser que tout a été fait. Si l'identification de ce cheveu ne permet pas une avancée significative dans le dossier *bis*, il pourrait être définitivement classé, tout simplement.

La Dernière Heure du 18 janvier a également fait état de « 55 cheveux découverts ». Elle rectifie cependant le tir dans son article du lendemain¹ en rappelant le nombre réel de 6.000 cheveux retrouvés.

Le quotidien *Le Soir* quant à lui fera certaines déductions qui méritent d'être analysées. En voici quelques extraits :

*...un des 55 cheveux prélevés dans la cache du pervers...
(...) Il appartient à une femme. Il est donc extrêmement fragile d'affecter à Marc Dutroux la complicité d'un complice dans la séquestration de ses victimes.²*

La thèse de Marc Dutroux agissant seul, pour son propre compte, est à nouveau énoncée. Cette déduction nous semble dangereuse.

La suite de l'article continue dans ce sens et laisse perplexe :

« Nous allons demander des devoirs d'enquête » supplémentaires relatifs à cette trace ADN, indique le procureur général Visart de Bocarmé qui entend que

1 *La Dernière Heure* du 19 janvier 2010.

2 *Le Soir* du 19 janvier 2010.

son office « aille jusqu'au bout ». Pour sans doute permettre la fermeture définitive du dossier bis et donc mettre un point final à l'affaire Dutroux (...) Le dossier relatif au dossier anversois concerné par le cheveu identifié avait été classé sans suite...¹

Au regard des développements exposés dans cet ouvrage, et pour rester cohérents dans notre analyse, nous ressentons un certain malaise en présence des réactions de la presse : nous prépare-t-on au classement définitif d'un dossier trop sensible ? En bref, tous les travaux d'analyse ont été effectués, ils sont négatifs sauf pour un cheveu qui appartiendrait à une femme apparaissant dans un dossier classé sans suite – donc un dossier probablement « peu important » serait-on porté à croire. Dutroux est un pervers sans autres complices que ceux que l'on connaît déjà, et le dossier peut donc sereinement s'orienter vers une fermeture définitive. D'autant plus que Marc Dutroux n'est pas officiellement inculpé dans le dossier *bis*, et que donc, toute requête de la part de son avocat Me Magnée serait irrecevable.

Une autre question demeure : pourquoi faire maintenant état de l'information sur ce cheveu, à ce moment précis, alors que les analyses sont en cours depuis si longtemps ? Pourquoi relancer le dossier et préparer l'opinion publique à son classement définitif, à grands renforts de premières pages et de sujets dans les journaux télévisés ?

Deux jours plus tard, soit le jeudi 21 janvier, la nouvelle tombe : il s'agit du cheveu d'une enquêtrice de la police scientifique.

Il apparaît dès lors que la seule trace qui pouvait donner lieu à investigation par le parquet de Neufchâteau doit être éliminée et qu'aucune autre investigation ne peut être menée sur base de l'analyse des cheveux re-

1 *Le Soir*, op.cit.

cueillis dans le dossier “Dutroux bis”, conclut le procureur général de Liège. Parmi les 55 cheveux découverts, 53 avaient été identifiés...¹

Elle aurait perdu un cheveu chez Dutroux, et un autre dans une affaire qui n’a aucun lien avec celle qui nous intéresse. Quel manque de chance que de polluer deux scènes de crime ! Personne ne s’interroge non plus sur le fait qu’il ait fallu attendre tant d’années pour s’en rendre compte. Nous croyions avoir tout vu avec les perquisitions ratées du gendarme Michaux et l’évasion de Dutroux.

Question subsidiaire : si le cheveu a été identifié avec certitude, pourquoi ne pas dire dès le départ qu’il s’agit de celui d’une enquêtrice ? Pourquoi organiser un battage médiatique dans un premier temps, et ensuite faire retomber la pression ? Il est difficile de croire que lorsque toutes ces informations ont paru dans la presse, ceux qui avaient identifié le cheveu – et relayé le message aux journalistes – ignoraient qu’il s’agissait de celui d’une enquêtrice.

En résumé, après quatorze ans, il n’aura fallu que quatre jours pour faire revenir le dossier *bis* au cœur de l’actualité, afin de lui préparer un enterrement de première classe. Comme on pouvait s’y attendre, la suite logique de ces « révélations » consiste en un réquisitoire de non-lieu qui sera annoncé par la presse le 23 janvier.

Interview du procureur général de Liège :

« Nous avons sans doute été jusqu’au bout des investigations pertinentes. Ma volonté est de ne pas traîner inutilement en longueur ce dossier », a expliqué le procureur général dans les colonnes du quotidien. Ce « dossier bis » était essentiellement constitué des milliers de poils et de cheveux retrouvés dans les voitures, les maisons et surtout la cache où furent enfermées les victimes de Marc Dutroux.²

1 *La Dernière Heure* du 21 janvier 2010.

2 *La Dernière Heure*, citant un article paru dans *Le Soir*, 23 janvier 2010.

Pour rappel, le dossier *bis* ne contient pas uniquement les investigations relatives aux cheveux. Il y a une multitude d'autres pistes non suivies et, surtout, d'autres analyses non effectuées. À qui appartiennent les quelques 5945 autres cheveux découverts chez Dutroux ? Qu'en est-il de toutes les pistes connexes, retirées du dossier principal afin que seul Dutroux puisse être jugé comme pervers isolé ? Qu'en est-il des liens entre certains policiers ou gendarmes, et les milieux du banditisme ? Pourquoi avoir mis la pression sur des magistrats ? Pourquoi des gendarmes ont menti devant les commissions d'enquête parlementaire, ou au procès ? Qu'en est-il de toutes les cassettes de vidéo-surveillance, ainsi que des cassettes pédo-pornographiques découvertes et mystérieusement disparues ?

Plus important encore, le rapport 6700/1 de la PJ de Namur, daté du 5 juillet 2000, et faisant partie du dossier *bis*, relève la présence de dizaines de traces d'ADN inconnu dans les maisons ou voitures de Marc Dutroux. Ces microtraces peuvent provenir de sang, sperme, salive, ou urine. Une de ces traces a été retrouvée sur un mur de la cache de Marcinelle, mêlée au sang d'une des petites victimes de Dutroux. Elle ne correspond ni à l'ADN de ce dernier, ni à celui d'un complice connu. Sans vouloir paraître cynique, devrait-on s'attendre à une prochaine annonce signalant que ces traces auraient été égarées par des membres de la police scientifique belge ?

Vous avez dit... *Tous manipulés ?*

Marc Toussaint, Xavier Rossey, le 24 janvier 2010.

Postface de Me Xavier Magnée

Chers amis,

Votre livre me rajeunit. C'est que j'ai côtoyé beaucoup de ses acteurs et parcouru plusieurs de ces dossiers, parfois de très près. Je serais sans doute mieux à ma place à vos côtés pour ajouter quelques pages, quelques rires et des larmes aussi. « Avec le temps », on oublie tout, disait le poète. Et puis, on se souvient. Oui, incroyable mais vrai ! Souvent vrai en tous cas. Mais il y a en chacun de nous un petit diable ou un démon qui dicte, et les actes sur le vif, et la plume sur le papier. Faut-il accuser celui qui parle ou celui qui se tait ? C'est la question. Votre livre est courageux, une page d'histoire.

Cordialement,

Xavier Magnée

Bâtonnier du barreau de Bruxelles de 1990 à 1992,
avocat de Marc Dutroux,
auteur de *Marc Dutroux, un pervers isolé ?*
(éditions Calmann-Lévy, 2005, préfacé par Jacques Vergès)

Chronologie

- **13 mars 1982** : Tueries du Brabant (première vague). Premier fait attribué à la bande et à cette affaire, attaque d'une armurerie à Dinant.

- **1er décembre 1983** : fin de la première vague des tueries du Brabant. Attaque d'une bijouterie à Anderlues (deux morts).

- **13 février 1984** : meurtre de la Champignonnière. Christine Van Hees, 17 ans, est retrouvée morte dans des circonstances atroces.

- **27 septembre 1985** : début de la seconde vague des tueries du Brabant. Attaque d'un supermarché Delhaize à Braine-l'Alleud (trois morts).

- **9 novembre 1985** : dernier fait attribué aux tueurs du Brabant. Attaque d'un supermarché Delhaize à Alost (huit morts)

- **16 décembre 1985** : arrestation des CCC (Cellules Communistes Combattantes – ayant commis 26 attentats en Belgique).

- **27 mars 1986** : mon incorporation à la gendarmerie.

- **14 janvier 1989** : enlèvement de Paul Vanden Boeynants (VDB), ancien premier ministre, par Patrick Haemers et ses complices.

- **09 mai 1989** : arrestation de Patrick Haemers au Brésil.

- **1989** : Régina Louf (X1) participe en tant qu'actrice à une formation sur les techniques d'audition de victimes d'abus sexuels à l'École royale de gendarmerie, organisée par la BCR.

- **01 janvier 1992** : démilitarisation de la gendarmerie (loi du 18 juillet 1991).

- **14 mai 1993** : suicide de Patrick Haemers en prison.

- **fin août 1993** : Thirault (informateur) contacte le gendarme Pettens et lui signale que Dutroux aménage des caches dans sa cave (à la place d'une ancienne citerne) dans le but de séquestrer des jeunes filles d'une douzaine d'années...

- **13 décembre 1993** : début de l'*Opération Décime*. La gendarmerie reçoit l'autorisation du juge d'instruction Lorent d'effectuer des observations chez Dutroux, mais omet de lui dire qu'ils cherchent à vérifier les déclarations de Thirault au sujet

des caches et des enfants. (Confirmé par le Colonel Lemasson devant le procureur général de la cour de cassation Jacques Velu en septembre 1996).

- **03 octobre 1994** : mon arrivée à la brigade d'Uccle.
- **12 février 1995** : viol de Cindy (14 ans) dans un bordel bruxellois.
- **07 juin 1995** : rédaction P.-V. initial, réseau proxénétisme Farid -Delhuvienne.
- **24 juin 1995** : enlèvement de Julie et Melissa.
- **26 juin 1995** : mise à l'instruction de la disparition de Julie et Melissa chez la juge d'instruction Martine Doutrewe.
- **26 juin 1995** : l'informateur Thirault rencontre le gendarme Pettens et lui rappelle ses informations de 1993 (*Opération Décime*) – PV 100101/99 – ANT CDS/cellule Neufchâteau.
- **7 juillet 1995** : fax du gendarme Bouvy de Charleroi vers la gendarmerie de Liège au sujet de l'enlèvement de Julie et Melissa (mention de l'*Opération Décime*).
- **25 juillet 1995** : le BCR (Bureau central de recherche de la Gendarmerie) envoie à la gendarmerie de Seraing (Liège) toute la documentation sur Dutroux.
- **04 août 1995** : le gendarme Michaux (en charge de l'enquête sur la disparition de Julie et Melissa) demande au gendarme Pettens de prendre contact avec son informateur Thirault. Nouvelle révélation : « Dutroux offrirait de l'argent pour enlever des enfants ». **Rapport 309/BSR/95.**
- **08 août 1995** : le gendarme Van Rillaer (BCR) envoie un fax à toutes les unités de gendarmerie concernées. « *Objet : disparition Julie et Mélissa. Dans le cadre de la disparition de Julie et Mélissa (DUTROUX), vous êtes invités à une réunion organisée le 9 août 1995 à 10 h dans les locaux de la B.S.R. de Charleroi.* » (Le nom de Dutroux est déjà ici directement associé à l'enlèvement de Julie et Mélissa.) Il n'envoie pas de copie à la juge d'instruction chargée de l'enquête...
- **09 août 1995** : réunion à Charleroi [Julie et Melissa (Dutroux)]. Seuls des gendarmes sont présents. Aucun P.-V. n'est rédigé suite à cette réunion. Juste un rapport interne datant du 16 août.
- **16 août 1995** : vol de la montre à Alost.
- **23 août 1995** : enlèvement de An et Eefje.

- **25 août 1995** : le BCR annonce l'*Opération Othello* (mise en observation du domicile de Dutroux).
- **26 août 1995** : ouverture du dossier viol de Cindy, suite à la déclaration d'une prostituée.
- **28 août 1995** : début de l'*Opération Othello* (premières observations).
- **06 décembre 1995** : Dutroux est entendu par la police communale de Charleroi dans le cadre de la séquestration de trois complices et d'un vol de camion.
- **07 décembre 1995** : privation de liberté de Marc Dutroux par le juge Lorent.
- **08 décembre 1995** : le juge Lorent délivre des mandats de perquisition à la police de Charleroi pour aller visiter les habitations de Marc Dutroux.
- **11 décembre 1995** : Le gendarme Michaux se rend chez le juge Lorent afin de le convaincre de lui confier les mandats de perquisition remis à la police. Ce même jour, le policier De Windt reçoit un appel du juge Lorent lui demandant de rendre les mandats de perquisition !
- **12 décembre 1995** : le gendarme Michaux reçoit les mandats de perquisition du policier De Windt et refuse qu'il participe à la perquisition chez Dutroux.
- **13 décembre 1995** : perquisition par le gendarme Michaux au domicile de Dutroux. En présence du serrurier Lejeune, il entend des voix d'enfants... Alors qu'il est à la recherche d'enfants... Il crie *taisez-vous*. Michaux visitera seul la cave (alors qu'il est d'usage que les enquêteurs visitent ensemble chacune des pièces), et enfin, Michaux oubliera de se munir d'un appareil photo...
- **19 décembre 1995** : deuxième perquisition ratée de Michaux au domicile de Dutroux.
- **12 février 1996** : rédaction d'une note interne sur les attaques sur les transports de fonds. Cette note sera interceptée par le commandant de brigade et jamais transmise.
- **1 mars 1996** : le P.-V. 101702/96 de la brigade d'Uccle – que je rédige et dépose en main propre au greffe – est retiré sur ordre par le gendarme Lossa ! Ce P.-V. parle d'informations sur la vague d'attaques sur les transports de fonds que nous vivons à l'époque (bande à Maache).

- **20 mars 1996** : libération de Marc Dutroux après 106 jours de détention...
- **Le même jour** : décès présumé de Julie...
- **24 mars 1996** : décès présumé de Melissa...
- **19 avril 1996** : Nihoul a connaissance qu'un certain Walsh est en possession de 5000 pilules d'XTC et de 10 kilos d'amphétamines.
- **23 avril 1996** : Nihoul dénonce les faits en tant qu'informateur au gendarme Vanesse (gendarmerie de Dinant). Alors que Vanesse parle des 5000 pilules d'XTC, les gendarmes de la BSR de Bruxelles interceptent la cargaison et saisissent 15 kilos d'amphétamines... Les 5000 pilules d'XTC ont « disparu », les gendarmes de la BSR de Bruxelles n'en parleront plus... C'est Nihoul qui entre en possession des pilules. Par quel miracle ?
- **28 mai 1996** : enlèvement de Sabine Dardenne à Kain.
- **Juin 1996** : Nihoul reconnaît avoir invité pour dîner chez son amie Annie Bouty, Dutroux et Lelièvre.
- **10 Juin 1996** :
 - 10h50 : Nihoul téléphone à la gendarmerie de Dinant 374 secondes.
 - 10h59 : Nihoul téléphone à la gendarmerie de Charleroi 88 secondes.
 - 11h04 : Nihoul téléphone à la gendarmerie de Charleroi 98 secondes.
 - 11h06 : Nihoul téléphone à la gendarmerie de Charleroi 219 secondes.
 - 11h10 : Nihoul téléphone à la gendarmerie de Charleroi 228 secondes (P.-V. 8345/01 du 22 août 2001 de la police fédérale de Neufchâteau, 16743, 86.0/7847)
- **25 juin 1996** : mise à l'instruction de l'enlèvement de Sabine chez le juge d'instruction Tollebeek.
- **26 juin 1996** : Le juge Tollebeek prend contact avec le BCR de la gendarmerie. Une réunion est organisée. L'adjudant Van Rillaer déclare avoir un suspect, et s'occupe de tout. Il ne communique pas le dossier *Othello* au Juge !
- **29 juin 1996** : Nihoul remet 105 pilules d'XTC à Lelièvre (complice de Dutroux). Les faits se déroulent au domicile de Nihoul en présence de Dutroux.
- **6 juillet 1996** : remise de 100 pilules d'XTC par Nihoul à Lelièvre.

- **7 juillet 1996** : remise de 100 pilules d'XTC par Nihoul à Lelièvre.

- **23 juillet 1996** : pendant mes vacances, ma maison est cambriolée et fouillée. Seuls des documents et mon vieil ordinateur qui fonctionnait en DOS ont disparu.

- **Début août 1996** : les jours qui précèdent l'enlèvement de Lætitia, Nihoul téléphone jusqu'à 5 fois à Dutroux.

- **8 – 9 août 1996** : plusieurs témoins reconnaissent formellement Nihoul à Bertrix (ces témoignages ne seront pas pris au sérieux).

- **9 août 1996** : enlèvement de Lætitia Delhez à Bertrix.

- **10 août 1996** : remise de 1000 pilules d'XTC par Nihoul à Lelièvre !!!

- **12 août 1996** : deux témoins permettent d'identifier la plaque d'un véhicule suspect lors de l'enlèvement de Lætitia.

- À 16h30, le BCR « découvre » Dutroux parmi les propriétaires de camionnettes semblables... Il transmet alors au juge Connerotte et au procureur Bourlet, le dossier *Othello*, sur insistance de la BSR de Neufchâteau !

- À 17h, le procureur Bourlet demande au BCR de venir lui expliquer le cas de Dutroux avec des gendarmes connaissant le dossier.

- À 18h, réunion à Neufchâteau en présence du juge Connerotte, du procureur Bourlet, de trois gendarmes de Neufchâteau et trois gendarmes de Charleroi.

- **13 août 1996** : plusieurs perquisitions sont organisées aux différentes adresses de Dutroux. Michaux se charge de la maison de Marcinelle (là où sont effectivement cachées les petites filles) et où il avait déjà échoué précédemment. Michaux passe encore une fois à côté de Sabine et Lætitia ! Arrestation de Dutroux.

- **15 août 1996** : aveux de Dutroux qui mène les enquêteurs à la maison de Marcinelle et montre la cache dans la cave. Sabine et Lætitia sont libérées !

- **15 août 1996** : Michaux rédige le P-V. 100014/96 dans lequel il parle de la perquisition ratée du 13 décembre et des voix dans la cave. Il précise également : « Il nous est impossible d'affirmer que les voix entendues auraient pu être celles de Julie et Melissa, la date de leur mort n'étant à notre connaissance pas déterminée par la médecine légale ».

- **16 août 1996** : arrestation de Michel Nihoul.
- **17 août 1996** : à 12h05 Dutroux avoue avoir séquestré Julie et Melissa et accepte de conduire les enquêteurs à l'endroit où il a enterré les corps. Les corps de Julie et Melissa seront découverts le même jour.
- **17 août 1996** : la juge d'instruction Martine Doutrewe en charge de la disparition de Julie et Melissa prend connaissance pour la première fois, à la morgue de Charleroi, de l'existence du dossier *Othello* et du nom de Marc Dutroux comme suspect ! Ceci alors qu'il était le suspect principal de la gendarmerie depuis plus d'un an !
- **19 août 1996** : premier appel à témoins, le 0800-9779 est mis à disposition du public, mais uniquement pour rechercher des témoignages à propos des quatre suspects arrêtés (Dutroux, Lelièvre, Martin et Nihoul). On ne parle pas encore des « X » mais bien d'éventuels témoins ou victimes de Dutroux & Consorts.
- **19 août 1996** : les membres de la 3ème SRC de la BSR de Bruxelles (De Baets et Bille) se proposent spontanément pour collaborer à l'enquête de Neufchâteau...
- **20 août 1996** : la juge Doutrewe demande des explications à la gendarmerie et rédige une apostille à l'intention des gendarmes de Liège (Grâce-Hollogne). Elle souhaite des explications sur les investigations menées au sein de la gendarmerie (en d'autres termes sur l'affaire *Othello* !).
- **20 août 1996** : l'état major de la gendarmerie demande une copie de l'apostille de la juge Doutrewe afin d'établir un PV de synthèse... La juge refuse.
- **21 août 1996** : elle convoque le gendarme liégeois Gilot en présence du substitut Hombroise afin de s'assurer que son projet de PV répond bien à la demande formulée.
- **22 août 1996** : nouvelle perquisition chez Dutroux. On retrouve dans un faux plafond des pilules d'XTC appartenant au stock de Walsh. Dutroux reconnaît les avoir reçues de Nihoul. Pourquoi la BSR de Bruxelles a-t-elle fermé les yeux sur ces 5000 pilules ? Son commandant, Jean-Marie Brabant file à Neufchâteau pour supplier le juge Connerotte de ne pas perquisitionner au sein de ses services.
- **3 septembre 1996** : découverte des corps d'An Marchal et Eefje Lambrechts.

- **4 septembre 1996** : Connerotte charge le gendarme De Baets d'auditionner Regina Louf. En effet De Baets qui est néerlandophone se trouve « par hasard » dans le bureau du juge Connerotte quand un coup de téléphone en néerlandais émanant d'une certaine « Tania de Gand » fait état du témoignage de Regina Louf : naissance de X1.
- **20 septembre 1996** : première audition de « X1 » (Régina Louf) par l'équipe du gendarme De Baets (BSR Bruxelles 3ème SRC). Elle cite Michel Nihoul comme étant un des ses abuseurs lorsqu'elle était jeune et livrée à un réseau pédocriminel.
- **21 septembre 1996** : souper spaghetti mettant en présence le juge Connerotte et les victimes Sabine et Lætitia, libérées le 15 août.
- **5 octobre 1996** : réaction note Ucc/COPS/38/96 où il est fait état d'un contrat sur ma personne et sur enfants !
- **6 octobre 1996** : le propriétaire et probablement le chauffeur de la voiture Mitsubishi qui a tenté d'attenter à ma vie, israélien de la région d'Aflila en Israël s'est vu délivrer son passeport ce jour là...
- **11 octobre 1996** : Le juge Connerotte lance un appel à témoin et met à disposition un numéro vert : le 0800-9779.
- **14 octobre 1996** : dessaisissement de Connerotte suite au souper spaghetti (suspicion légitime)!
- **17 octobre 1996** : vote au Parlement pour la création d'une commission d'enquête sur l'affaire Dutroux.
- **20 octobre 1996** : marche blanche.
- **21 octobre 1996** : début des travaux de la première commission d'enquête parlementaire sur l'affaire « Dutroux-Nihoul ».
- **29 janvier 1997** : début des agissements suspects de conducteurs de Mercedes blanches aux abords des écoles.
- **6 février 1997** : réunion organisée par le BCR à Charleroi sur la problématique des Mercedes blanches. C'est là que je rencontre Yves Zimmer, commissaire PJ et chef d'enquête sur le dossier Julie et Melissa.
- **10 février 1997** : j'entre dans l'enquête de Neufchâteau en accompagnant un témoin victime (VM1) mais aussi complice de participation à un réseau de pédophilie.
- **10 février 1997** : rédaction d'une note annonçant une attaque à Rocourt, par une bande bruxelloise, et supervisée par Marcel Habran. Armes des auteurs : kalashnikov et UZI...

- **24 février 1997** : VM1 est menacé (probablement par des membres de la Sûreté de l'État).
- **07 mars 1997** : je reçois une note de fonctionnement (rapport disciplinaire) pour avoir travaillé à Neufchâteau sans en avoir averti ma hiérarchie et je suis assigné à des tâches administratives.
- **29 mars 1997** : attaque sur un distributeur de billets à Rocourt. Le lien est établi entre cette attaque et les attaques sur transports de fonds sur lesquelles j'avais donné des informations. Arrestation des auteurs (bande à Maache). Arme retrouvée : kalashnikov et UZI.
- **14 avril 1997** : premier rapport de la commission d'enquête parlementaire. Décision de réformer les services de police (suppression de la gendarmerie et création d'une police unifiée).
- **Mai 1997** : certains journalistes « bien introduits » reçoivent les fameuses disquettes contenant les PV de synthèse de l'enquête.
- **29 juin 1997** : tentative d'assassinat à mon égard.
- **11 juillet 1997** : suite aux relectures demandées par l'état-major de la gendarmerie, le juge Langlois demande à son tour une relecture des P.-V. réalisés suite aux auditions des témoins X (X1 & autres).
- **23 septembre 1997** : je remets ma démission...
- **23 octobre 1997** : sans avis ni réponses à ma demande de démission, et 30 jours (considéré comme étant le délai raisonnable) après l'introduction de celle-ci, je ne me présente plus sur mon lieu de travail.
- **05 novembre 1997** : réception d'un courrier de l'état-major de la gendarmerie me demandant la raison de mon absence injustifiée.
- **14 novembre 1997** : l'état-major de la gendarmerie demande au ministre de l'Intérieur de me licencier pour désertion. Il est précisé que je peux encore justifier mon absence.
- **20 novembre 1997** : j'adresse un courrier au ministre de l'Intérieur afin d'expliquer les raisons de mon absence et l'introduction de ma demande de démission.

• **03 décembre 1997** : je reçois une réponse du ministère de l'intérieur. L'Inspection de la gendarmerie est chargée de mener une enquête... c'est à l'issue de cette enquête que la décision finale sera prise : acceptation de ma démission ou licenciement.

• **23 décembre 1997** : réunion *Pour la Vérité* chez le docteur Pinon.

• **10 janvier 1998** : la presse (*Télé-Moustique* et *De Morgen*) sort le témoignage de X1 (Regina Louf) et la place comme témoin principal dans l'affaire du meurtre de la Champignonnière.

• **13 janvier 1998** : dans le cadre de leur enquête, les gendarmes de l'inspection entendent un témoin capital de la tentative d'assassinat dont j'ai été victime en juin 1997. Cette audition ne sera pas versée au dossier... Cette audition aurait permis de mettre le dossier à l'instruction et d'ouvrir une enquête pour tentative d'assassinat !

• **14 janvier 1998** : le ministre de l'Intérieur aurait décidé mon retrait définitif d'emploi, mais je n'en ai jamais eu aucune notification officielle.

• **21 janvier 1998** : je suis auditionné à huis-clos par la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux-Nihoul.

• **22 janvier 1998** : X1 révèle son identité et montre son visage. Régina Louf commence à parler en public...

• **30 janvier 1998** : conférence de presse au parquet de Bruxelles. Le juge Vandermeersch, le juge Langlois et le procureur du Roi Dejemepepe déclarent qu'aucune preuve ne vient étayer les déclarations de X1, notamment en ce qui concerne la Champignonnière.

• **Début février 1998** : je reçois les fameuses disquettes contenant les P.-V. de synthèse de l'enquête des mains du gendarme Michel Clippe (Équipe De Baets – BSR Bruxelles 3ème SRC).

• **4 février 1998** : j'apprends en lisant la presse que le ministre de l'Intérieur m'a licencié en urgence à la demande de la gendarmerie !

• **17 février 1998** : deuxième rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Dutroux – Nihoul. On ne parle plus de protection au plus haut niveau de l'État, mais « d'estompement de la norme » !

- **9 mars 1998** : courrier du ministre de l'Intérieur en réponse à mon courrier du 20 novembre 1997 pour m'annoncer que l'enquête de l'inspection de la gendarmerie est à présent terminée...

- **23 avril 1998** : évasion de Marc Dutroux provoquant la démission des ministres Johan Vande Lanotte (Intérieur) et Stefaan De Clerck (Justice)

- **23 avril 1998** : au même moment à 17 heures, les trois procureurs généraux (Bruxelles, Gand & Anvers) décident que Régina Louf n'est pas crédible, et clôturent définitivement l'ensemble des dossiers connexes (appelés dossiers X)...

- **24 avril 1998** : l'état major de la gendarmerie fait savoir que la démission du Général Deridder (chef de corps) n'est pas à l'ordre du jour...

- **26 avril 1998** : montage de la tente sous les fenêtres de l'état major de la gendarmerie pour « réclamer » la démission du Général Deridder.

- **28 avril 1998** : démission du Général Deridder !

- **15 mars 1998** : création des « listes blanches » : parti politique citoyen en vue des élections législatives de mai 1999.

- **24 mai 1998** : signature de l'accord « Octopus ». Modification de l'article 184 de la constitution belge (qui précise que l'organisation et les attributions de la gendarmerie font l'objet d'une loi). En prévision de la suppression de la gendarmerie.

- **4 juin 1998** : je suis arrêté et déféré devant le juge d'instruction Pignolet pour violation du secret de l'instruction et recel de P.-V.

- **8 juin 1998** : les listes blanches se retirent face à la pression des politiques !

- **7 décembre 1998** : loi sur la réforme des polices (suppression de la gendarmerie).

- **22 septembre 2000** : l'avocat Étienne Delhuvette est condamné à trois ans de prison ferme pour proxénétisme.

- **1 janvier 2001** : réforme des Polices. Abolition de la gendarmerie et création d'une police unique (fédérale et locale).

- **1 novembre 2002** : arrestation de Marcel Habran pour braquage sur des transports de fonds.

- **16 janvier 2003** : Carine Russo (maman de Melissa) est renvoyée devant le tribunal correctionnel par la chambre du conseil pour dénonciation calomnieuse à l'égard de l'ancien chef d'enquête de l'affaire Dutroux !

- **17 janvier 2003** : La Chambre du conseil blanchit Michel Nihoul et renvoie trois des quatre inculpés devant la Cour d'Assises : Marc Dutroux, Michelle Martin et Michel Lelièvre.

- **20 janvier 2003** :

- Je suis condamné à 6 mois de prison avec sursis (3 ans) pour violation du secret de l'instruction et recel de PV.

- Appel du procureur Michel Bourlet suite à la décision de la chambre du conseil du 17 janvier.

- **30 avril 2003** : la Chambre des mises en accusation renvoie Nihoul en Cour d'Assises !

- **1 mars 2004** : début du procès Dutroux.

- **22 juin 2004** : verdict dans le procès Dutroux. Les pistes menant vers un réseau éventuel seront suivies dans un « dossier bis » mis à l'instruction...

- **23 novembre 2004** : la Chambre des mises en accusations rend un arrêt selon lequel toutes les recherches qui devaient être faites dans le cadre du dossier bis devraient être définitivement arrêtées. Clôture définitive de l'instruction sur les pistes connexes de l'affaire Dutroux promise lors du procès.

- **Janvier 2009** : des analyses de cheveux sont relancées dans le cadre du dossier bis.

- **18 janvier 2010** : le procureur de Liège, Cédric Visart de Bocarmé, demande un devoir d'enquête au tribunal de Neufchâteau à propos de l'analyse des cheveux trouvés chez Marc Dutroux. En effet, deux cheveux n'avaient pas pu être identifiés et ont fait l'objet d'examens complémentaires. Les analyses ont permis l'identification complète d'un cheveu et l'identification partielle du second.

- **21 janvier 2010** : le procureur de Liège annonce que le cheveu retrouvé dans la cache de Marcinelle appartient à une enquêtrice de la police scientifique. Il déclare avoir été *au bout des investigations pertinentes* et réitère sa *volonté de ne pas traîner inutilement en longueur ce dossier*.

Remerciements

Certains documents et articles étant à l'origine en néerlandais, nous tenons à remercier Bernadette Goossens pour son excellent travail de traduction.

Merci aussi à nos familles, nos proches, et tous ceux qui nous ont apporté leur soutien au cours de la rédaction de cet ouvrage.

Merci également à ceux – issus d'horizons très différents – qui ont accepté de témoigner et d'apporter l'un ou l'autre élément parfois déterminant dans la compréhension des faits.

Achevé d'imprimer en février 2010
dans Union européenne pour le compte de
Bernard Gilson Éditeur